

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

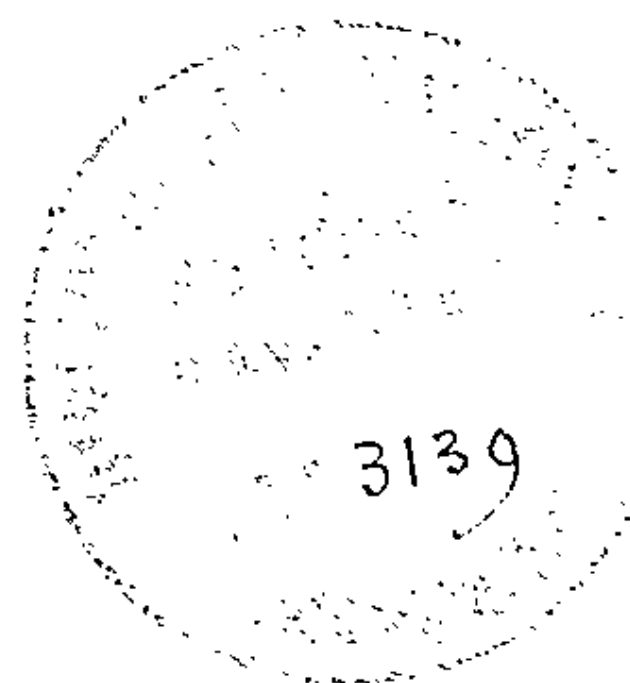
PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

Pendant l'année 1879-80

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1879-80.



ROUEN,

IMPRIMERIE DE H. BOISSEL, SUCC^r DE A. PÉRON,

PARIS.—A. PICARD, rue Bonaparte, 82.

—
1880

Per 80

12391

SÉANCE PUBLIQUE
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

TENUE LE JEUDI 5 AOUT 1880,

Dans la grande Salle de l'Hôtel-de-Ville.

PRÉSIDENCE DE M. FÉLIX.

Le jeudi 5 août 1880, à huit heures du soir, les membres de l'Académie et les personnes invitées sont descendus de l'un des salons de l'Hôtel-de-Ville, où l'on s'était d'abord réuni, dans la grande salle du rez-de-chaussée et ont pris place sur l'estrade.

Les sièges d'honneur étaient occupés par M. le général Borel, commandant le 3^e corps d'armée, M. Barrabé, maire de Rouen, M. l'Inspecteur d'Académie, MM. les Présidents et des membres

des Sociétés savantes, et des représentants de la Magistrature, de l'Université, de l'Armée et des diverses Administrations.

Une nombreuse assemblée remplissait la salle.

M. le Président J. Félix a ouvert la séance par la lecture d'une Etude sur Gustave Flaubert, intitulée *Notes et Souvenirs*.

Dans cet intéressant travail, qui n'est, a dit M. le Président, « ni une biographie, ni une critique littéraire, » mais qui a bien cependant les mérites de l'une et de l'autre, on a vu retracés, d'une main habile et sûre, les traits les plus saillants de la vie et du talent d'un écrivain enlevé trop tôt aux lettres et qui comptait dans notre Normandie tant de vieilles et de fidèles amitiés.

M. Danzas a lu ensuite le Rapport sur le Prix de la Reinty.

Ce prix a été décerné à M^{me} Palfrêne, d'Etretat, veuve d'un marin du pays de Caux, que M. le Commissaire général de la marine au Havre avait particulièrement signalée, comme digne de la récompense que la générosité de M. le baron de la Reinty permet à l'Académie d'attribuer aux sujets les plus méritants parmi la population maritime de notre département.

Il a été remis par M. le Maire de Rouen à la veuve Palfrêne, aux applaudissements de toute l'assemblée.

Puis est venu le Rapport sur le Prix Bouctot, classe des sciences.

Le sujet mis au concours était une Etude sur la Météorologie du département de la Seine-Inférieure, avec application soit à l'Hygiène, soit à l'Agriculture, soit à la Navigation.

Interprète de la Commission chargée de juger le concours, M. Houzeau, rapporteur, a dit que le seul Mémoire qui ait été adressé à l'Académie n'avait pas entièrement répondu au Programme, que le prix ne serait donc pas distribué cette année ; mais comme ce Mémoire révèle d'intelligentes recherches, que sur certains points il fournit des indications météorologiques fort utiles, l'Académie a décidé, conformément à la proposition de la Commission, qu'il convenait de décerner à l'auteur, M. Ludovic Gully, de Rouen, une médaille d'argent et une somme de 250 fr. formant la moitié du prix.

Le Rapport sur le Prix Dumanoir a été lu par M. Henri Frère.

Dans quelques pages pleines de sentiment et de cœur, l'honorable rapporteur a esquissé la vie pleine de dévouement d'une vieille fille du Havre, Rose Morin, l'un de ces types si touchants et aujourd'hui si rares de fidélité et d'attachement à ses maîtres.

D'unanimes applaudissements ont salué la brave

servante, quand elle est venue recevoir le prix et la médaille d'or qui l'accompagne, des mains de M. le Général commandant le 3^e corps d'armée.

La séance s'est terminée par la lecture, faite par M. le Président Félix, d'une pièce de vers de M. De Lérue : *Le Drapeau de Genève*, dans laquelle de généreuses pensées sont exprimées en beaux vers.



DISCOURS D'OUVERTURE

PAR M. J. FÉLIX,

Président.

GUSTAVE FLAUBERT

MESSIEURS,

Le 8 mai 1880, une mort inattendue venait brusquement frapper un écrivain qui honorait les lettres. Sévère surtout à lui-même, il répudiait énergiquement les complaisances faciles d'une critique dont les familiarités amicales amollissent trop souvent les jugements, et sa dignité délicate, s'effarouchant de la banalité élogieuse d'indulgentes camaraderies, n'avait demandé qu'à l'effort consciencieux d'un travail acharné la consécration d'un talent devenu incontesté. Se plaisant à entourer d'un mystère presque impénétrable le culte jaloux qu'il professait pour son art, s'ingéniant, avec la pudeur dont tant d'autres voilent leurs défauts, à cacher sous l'apparence de la brusquerie ou l'affectation du dédain, un caractère affectueux et une réelle bonté, il avait trouvé un refuge assuré contre les entraînements et la dissipation du monde aux environs de cette ville qui se glorifie de sa naissance et déplore sa perte.

C'est dans cette solitude champêtre que Gustave Flaubert a employé une vie dont ses concitoyens respectaient la réserve, à accomplir avec une patience laborieuse, favorisée par le calme de la province, l'œuvre profondément pensée et sagement écrite dont la rare valeur ne se mesure pas au petit nombre de volumes qui la contiennent.

Discrètement confinée entre les murs de la maison blanche enfouie sous la verdure dont les brouillards de la Seine entretenaient la fraîcheur, cette modeste existence ne trahissait son secret que par l'apparition longtemps retardée d'un livre sans cesse soumis à de nouvelles corrections. Elle méritait un hommage plus élevé que les récits empressés d'une bavarde publicité : l'indifférence et la curiosité ont cependant poussé de brutales investigations jusque dans l'intimité du romancier. Des révélations prétendues ont initié la foule au détail de ses habitudes ; des peintres qu'il ignorait et qui ne l'avaient jamais aperçu ont tracé son portrait dont ils affirmaient la ressemblance, et, accaparant son nom au profit de leur vanité intéressée, des coteries auxquelles son indépendance farouche eût rougi de s'affilier ont affiché sur sa tombe à peine ouverte des regrets dont l'ostentation semble voisine de la réclame. Sa fierté native se fût indignée de cette audacieuse invasion dans un domicile dont il défendait scrupuleusement l'entrée, livrant sa pensée, mais entendant soustraire sa personne aux appréciations de la foule, et ses amis n'ont révélé le froissement de leur cœur que par leur protestation silencieuse.

Si elles ont plus de durée, les douleurs sincères

mènent moins de bruit. Aujourd'hui que s'est rapidement écoulé ce flot retentissant dont la rumeur louangeuse eût couvert des voix sympathiques et impartiales, c'est à ceux auprès desquels Flaubert est mort et a vécu qu'il convient de parler de lui avec la franchise et la simplicité dont ses actes offrent l'exemple. L'exagération emphatique d'un éloge convenu serait une offense posthume à cette nature ennemie de la vulgarité, et l'expression vide d'admiration préconçues où le pompeux étalage de théories systématiques formeraient un contraste choquant avec les sentiments hautement manifestés de celui dont la sauvage liberté repoussait comme une chaîne les honneurs officiels et qui, soucieux à l'excès d'échapper à la moindre attache, s'était refusé à faire partie de la Société des Gens de lettres. Son horreur instinctive de la classification dans les cadres étroits de laquelle on prétend enrégimenter, souvent sans qu'il contracte d'engagement volontaire, tout écrivain en possession du succès l'avait écarté du chemin du palais Mazarin où sa marche n'eût pourtant point rencontré d'obstacles, et s'appropriant la devise des Rohan : « Roi ne suis, prince ne daigne », dans son pays natal il n'était. . . . pas même académicien.

C'était pour l'Académie de Rouen un motif plus impérieux de se souvenir qu'elle représente dans cette région le culte des lettres, des sciences et des arts, et elle eût failli à la mission qu'elle a acceptée et qu'elle remplit depuis plus d'un siècle si elle ne s'était associée publiquement aux témoignages d'un deuil dont elle tient à revendiquer sa part patrio-

tique. Cette justice n'est point tardive et, contrairement à des allégations au moins légères, que l'imagination hardie de journalistes appartenant à ce que l'on appelle avec raison la petite presse, a trouvé spirituel de lancer sentencieusement en pâture à la crédulité naïve de leurs lecteurs, l'hermite lettré de Croisset n'était ni un inconnu ni un étranger pour les Rouennais. Son nom, popularisé par les bienfaits que deux générations de chirurgiens habiles ont répandus autour d'eux, recevait un nouvel éclat des ouvrages lentement composés qui, s'échappant d'un asile familial à de vrais amis, en trouvaient bientôt de nouveaux, fiers d'une gloire qui rejaillissait sur leur cité. Ils suivaient ses progrès, s'intéressaient à ses études, s'inquiétaient du roman en préparation et des obstacles qui pouvaient s'opposer à sa publication prochaine, s'associaient à la fortune qui couronnait des efforts dont ils savaient la constance et prouvaient que ce pays n'est ni dédaigneux de ses illustrations locales, ni oublieux de ceux qui augmentent son patrimoine intellectuel.

La Province ne se laisse point entraîner aux séductions d'un engouement précipité ; ses jugements, qu'une calme réflexion préserve des exagérations éphémères et des tapageuses assertions, empruntent à leur patiente formation une solidité plus durable, et l'estime reconnaissante dont elle gratifie les enfants à qui sa vie tranquille permet des travaux qui l'honorent, atteint lentement une maturité dont l'affirmation, pour être plus discrète, n'en est pas moins la plus précieuse récompense que puisse ambitionner la conscience de ces hommes d'élite. Gustave

Flaubert possédait les qualités qui font aimer cette existence paisible et qui, par une douce réciprocité, attirent la bienveillance de ceux qui la partagent : parler de lui à ses concitoyens, je n'aurai qu'à faire appel à leur mémoire, qu'à consulter leurs impressions : aussi bien ce n'est ni une biographie que je prétends tracer, ni une critique littéraire que je veux écrire ; c'est dans un autre moment, à une autre place qu'avec plus d'autorité l'on pourra s'acquitter de cette tâche complexe et difficile. Je ne désire et ne puis que fixer quelques traits de sa physionomie, suffisants à faire revivre pour ceux qui l'ont connu, le littérateur qui compte ici tant de vieilles et fidèles affections, dont les livres ont été composés et dont la carrière a commencé et s'est achevée en ces lieux. En reproduisant devant eux quelques-uns des détails qu'il m'ont communiqués sur l'œuvre et sur l'homme, je ne fais que leur restituer ce qu'ils m'ont obligeamment prêté, et comme ces échevins qui avaient reçu Henri IV, je puis dire : J'ai fait ce que je devais, mais je dois ce que j'ai fait.

Remontant pour moi jusqu'à un passé bien lointain, ils m'ont conduit avec eux sur les bancs de ce lycée, où la grande ombre de Corneille paraît animer la statue que lui a dressée le ciseau d'un artiste éminent et devoir inspirer à la jeunesse les mâles résolutions et les graves travaux. J'y ai revu Flaubert laissant déjà apercevoir les traces de ce caractère bon, emprunt de la rude franchise dont il avait trouvé le modèle au foyer domestique et qu'il conserva comme un héritage paternel. Écolier studieux, il n'était cependant pas assez absorbé par l'amour

de l'antiquité classique pour ne pas commettre quelques infidélités à son égard, et par un contraste plaisant, celui qui plus tard manifesta une hauteur dédaigneuse pour la presse périodique dont certains excès ne lui semblaient pas rachetés par ses mérites, devint l'un des rédacteurs d'une feuille spécialement destinée à ses condisciples. Malgré le désintéressement des écrivains, dont une rémunération modique payée par le don de plumes ou de cahiers de papier suffisait à exciter le zèle, le journal manuscrit qui s'abstenait, bien entendu, de toucher aux questions générales dont les parents à cette époque se réservaient le monopole, succomba cependant sous les rigueurs du pouvoir : saisi par le proviseur qui y lisait, sans la moindre satisfaction, il faut bien l'avouer, un feuilleton dans lequel les nombreuses filles d'un professeur étaient ainsi que leur père l'objet de piquantes railleries, il motivait une mesure dont les journalistes politiques admettraient volontiers l'introduction dans notre code : ses auteurs allaient être rendus à la liberté et remis à leurs familles, lorsque le père du feuilletoniste intervint en faveur d'un fils dont la vocation littéraire se signalait par cet article prématuré et sauva d'une expulsion menaçante tous les collaborateurs de Flaubert, compromis par son crime de lèse-galanterie. Retournant à l'étude de Virgile et d'Homère, continuant à remporter les succès qui lui avaient mérité l'amnistie dont, avec ses complices, il avait obtenu la faveur, celui-ci acheva, sans autre incident, une éducation qui le rendait apte à suivre la carrière qu'il voudrait choisir.

Ce n'est pas sans intention que je m'arrête à un épisode presque puéril : il ne m'a point paru indifférent de remarquer dès l'enfance la tendance qui poussait le lycéen à peindre la vie et les personnes au milieu desquelles il se trouvait placé. J'en rapprocherais un autre indice, précurseur de cette merveilleuse faculté d'observation qui gravait dans sa mémoire des faits, des scènes, des types que son talent transformait en créations originales d'une saisissante vérité, don heureux que le travail perfectionnait et fécondait, qualité innée dont la nature avait déposé le germe précieux dans cette riche intelligence. Qui n'a lu l'entrée burlesque de Charles Bovary dans la classe où sont réunis ses camarades, effaré, intimidé, ahuri par les regards moqueurs des élèves, par les questions du maître et balbutiant son nom d'un ton si inintelligible qu'il excite le rire universel ? Quelle était cette victime innocente d'un âge sans pitié ? Ils vous le diront comme à moi les contemporains qui ont, avec le futur romancier, salué le martyr de l'enfant par leurs cruelles railleries ; mais à l'artiste seul est apparu le tableau, et désormais fixé dans son esprit qui en retiendra jusqu'aux moindres détails de costume, il saillira quelques années après, ressemblant, quoique transfiguré par son pinceau exact et vigoureux, de l'encadrement pittoresque dont l'aura entouré sa puissante fantaisie.

Avec le temps, la recherche incessante de la vérité et la fidélité de la reproduction deviendront d'impérieux besoins pour la conscience de l'auteur qui ne reculera devant aucune peine afin de leur donner complète satisfaction : il demandera des renseigne-

ments précis à la conversation du physiologiste ou du jurisconsulte. Voudra-t-il dans un récit glisser quelques mots espagnols ? son médecin qui a été en Espagne les lui fournira pendant la visite qu'il lui fait chaque soir. Il fera revivre la personnification des erreurs, et des hallucinations de l'humanité et subissant l'influence de ce monde fantasque, sa plume enchantée et enchanteresse évoquera la longue série des magiciens et des philosophes luttant contre la foi naïve du solitaire de la Thébàide ; mais cette illusion dont l'apparente vraisemblance troublera presque le lecteur, c'est en compulsant d'innombrables volumes que l'écrivain a pu la créer. Son expérience personnelle se joindra même à celle des autres pour ajouter des matériaux à l'œuvre entreprise et lui imprimer un cachet plus frappant de réalité : ses voyages lui montreront les paysages témoins de la grâce de *Salammbô*, du crime de *Salomé*, des angoisses de *saint Antoine* ; dans les murs et aux environs de Rouen se dérouleront les malheurs auxquels sa passion entraînera la femme incomprise de l'officier de santé de Tôtes ; les souvenirs de l'enfance contribueront enfin à parfaire cette tâche minutieuse : près de Deauville où sa mère surveillait ses jeux, souffrira le *cœur simple* dont il nous a conté la touchante histoire et l'*Education sentimentale* retracera dans ses meilleures pages l'aspect de Nogent où naquit son père.

L'incessante préoccupation de la sincérité dans la peinture, de l'exactitude dans l'expresssion qui pendant de longues années retenait l'œuvre achevée captive dans ses tiroirs et qui lui dictait, à chaque édition

nouvelle, des corrections multiples, n'exerçait pas un moindre empire sur le choix des noms donnés à ses personnages. C'est grâce à ce scrupule du détail que la malignité publique avait cru deviner sur le titre de son premier roman un nom imprudemment compromis dans un procès criminel dont les débats, poursuivis pendant les premiers jours de 1845, devant la Cour d'Assises de la Seine-Inférieure, durent leur éphémère retentissement à la présence de chimistes éminents et à la parole d'un avocat connu. A la consonnance du mot s'arrête l'imitation : l'examen de l'affaire le prouverait, alors même que les plus vieux amis de l'écrivain n'affirmeraient pas que son livre, dont le plan était dès longtemps arrêté attendait à côté de l'ébauche dont la *Tentation de saint Antoine* devait plus tard se dégager, le moment où les lentes méditations, le travail assidu, le rendraient digne de voir le jour. Cette heure ne sonnera qu'une quinzaine d'années plus tard : le lycéen cependant terminait ses classes et commençait des études de médecine et de droit bientôt interrompues par les soins qu'exigeait une santé affaiblie. Pendant quatre ans le jeune Rouennais voyagea, visitant l'Italie et parcourant l'Égypte, l'Asie-Mineure, la Palestine, avec un compagnon voué comme lui au culte exclusif de l'art, qui naguère flétrissait courageusement en un langage dont nous aimons à proclamer ici l'élévation généreuse, les hideuses souillures que la Commune parisienne infligea en face de l'ennemi à notre patrie mutilée et auquel l'Académie française vient d'ouvrir ses portes, honorant à la fois l'homme de lettres et l'homme de cœur.

A côté de M. Maxime Du Camp dont la fréquentation ne fut sans doute pas inutile au développement d'un talent naissant, je me reprocherais de ne point citer un nom que la reconnaissance du romancier a inscrit à la première page de la *Tentation de saint Antoine* : un esprit fin, un goût sûr donnaient une autorité sérieuse aux conseils de M. Alfred Le Poitevin ; Flaubert n'hésita point à subir cette heureuse direction à laquelle il attribuait avec raison une part de ses succès et bientôt obéissant à un sentiment d'affectueuse réciprocité, payant avec une gratitude émue la dette qu'il avait contractée, il étendait sa protection paternelle sur le neveu de son ami, dont les essais encouragés par ses suffrages, appréciés en sa ville natale comme à Paris, révèlent en M. Guy de Maupassant un jeune poète dont l'avenir justifiera ce haut patronage.

En 1857 paraît *Madame Bovary* et la foule salue des mêmes éloges que le monde lettré la venue d'un maître et l'éclosion d'une œuvre où l'analyse des sentiments, la peinture de la vie, le développement des caractères, la description des paysages et des intérieurs s'harmonisent en un récit dont la simplicité rehausse l'intérêt progressif. Ce sera une histoire éternellement vraie que celle d'Emma Bovary, mal défendue par une éducation incomplète contre l'oubli de ses devoirs et de sa dignité, succombant à la séduction décevante d'aspirations vagues et de rêves malsains qui précipitent ses sens et sa raison dans des chutes successives, brisant son élan idéal contre les brutalités matérielles de l'égoïsme et les exigences inflexibles de la vie pratique, Phèdre de village, dont la

passion toujours éveillée, jamais assouvie ne se console de son amer désenchantement que par le suicide.

Malgré ses faiblesses, en dépit de ses vices, comment ne pas plaindre, j'allais dire aimer cette pauvre créature dont le portrait se détache, gracieux et animé, d'un tableau où chaque détail semble mettre en relief son attrayante personnalité ? quelles ressources l'artiste ne déploie-t-il pas dans la peinture de l'entourage dont la grossièreté inconsciente froisse les instincts élégants de son héroïne ? de quelle touche sobre, sans confondre le ridicule avec la caricature, n'esquisse-t-il point la vulgarité des voisins, la bonté maladroite et l'inintelligence du mari, la banalité des êtres à qui l'infortunée abandonne son âme et sa beauté ? Non, ce roman où l'émotion du lecteur recherche en vain les traces habilement dissimulées des sentiments de l'écrivain n'est pas le résultat pénible d'une mesquine observation ; Flaubert, n'en déplaie à une école désireuse de placer sur son enseigne un nom populaire, n'a pas, dans ce livre écrit et conçu fermement, exposé une sèche photographie à des yeux ravis d'une ressemblance garantie par les promesses d'un prospectus et ce n'est pas le résumé systématique de *documents* précis qu'il a fait passer dans ces pages frémissantes du souffle brûlant d'une robuste vitalité : Elle existe, elle se meut, elle respire cette figure poétique, fille de son imagination inspirée et, pour démentir des théories aussi passagères qu'elles sont absolues, qu'on tente une épreuve, qu'on déplace la scène où circule tout un monde évoqué par sa volonté, qu'on modifie le milieu où le drame déroule ses péripéties, que l'ac-

tion dépaycée s'éloigne ou se rapproche de notre époque, en Auvergne comme en Normandie, en 1880 comme vingt ans auparavant, cette création ne vieillira pas et, grâce à l'étude fidèle du cœur humain qui reste le même sous tous les cieux et dans tous les temps, bravant l'inconstance de la mode et les caprices du goût, soutenue dans son vol vers la postérité par le charme immuable et l'accent de sincérité qui ont assuré une existence éternelle à Virginie et à Manon Lescaut, Madame Bovary conservera non loin de ces sœurs aînées la place d'honneur que le talent lui a conquise.

L'artiste, a dit un grand poète (1),

L'artiste est un soldat qui des rangs d'une armée
Sort, et marche en avant -- ou chef -- ou déserteur.
Par deux chemins divers il peut sortir vainqueur.
L'un, comme Calderon ou comme Mérimée,
Incruste un plomb brûlant sur la réalité,
Découpe à son flambeau la silhouette humaine,
En emporte le moule, et jette sur la scène
Le plâtre de la vie avec sa nudité.
Pas un coup de ciseau sur la sombre effigie ;
Rien qu'un masque d'airain, tel que Dieu l'a fondu.
Cherchez-vous la morale et la philosophie ?
Rêvez, si vous voulez -- voilà ce qu'il a vu.
L'autre, comme Racine ou le divin Shakspeare,
Monté sur le théâtre, une lampe à la main,
Et de sa plume d'or ouvre le cœur humain.
C'est pour vous qu'il y fouille, afin de vous redire
Ce qu'il aura senti, ce qu'il aura trouvé,
Surtout, en le trouvant, ce qu'il aura rêvé.
L'action n'est pour lui qu'un moule à sa pensée.

Adoptant les procédés préférés de Mérimée, auquel il se montre quelquefois supérieur par l'effu-

(1) A. de Musset. *Un Spectacle dans un fauleuil*. Dédicace.

sion des sentiments et la couleur du style, avec lequel il rivalise souvent par la sobriété des développements, la netteté et le relief des contours, la vigueur concentrée de l'expression, Flaubert s'était abstenu, dès son premier ouvrage, de toute appréciation personnelle, laissant à ses lecteurs le soin de tirer des événements la conclusion que leur suggérerait leur esprit. Il estimait contrairement à l'opinion de certains contemporains que l'art n'est point fait pour couvrir des voiles de la fiction une thèse philosophique ou sociale, et il eût malmené sans doute ce mathématicien qui, après la représentation d'une tragédie de Racine, avait demandé : Qu'est-ce que cela prouve ? Il faillit s'en repentir et alors que l'auteur de *Carmen*, d'*Arsène Guillot*, du *Vase étrusque* et de la *Double méprise*, dont la *Chambre bleue* ne devait pas, quelques années après, racheter les audaces, publiait, sans susciter aucune réclamation, des nouvelles qui n'affichaient point les principes les plus austères, *Madame Bovary* ajoutait un nouvel éclat aux scandales de ses fautes, et suspecte d'avoir par sa vie outragé la morale publique, elle comparait devant le tribunal correctionnel de la Seine.

Étrange débat, dont la piquante singularité garde une saveur toujours actuelle ; contestation bizarre où le ministère public reprochait avec conviction à un auteur dont il ne pouvait méconnaître les intentions honnêtes d'avoir sans pitié sacrifié le mari, tandis qu'il n'avait pas suffisamment flétri les écarts de la femme, où l'avocat s'ingéniait à vouloir faire accepter le récit de cette existence coupable et malheureuse comme une page détachée de la morale en

action ; lutte éloquente où l'un soutenait que le roman devrait s'appeler histoire des adultères d'une femme de province, tandis que son indulgent contradicteur persistait à le parer de ce sous-titre mélodramatique qui n'a pas dû médiocrement égayer son client : les conséquences d'une première faute. A la suite du magistrat éminent dont la parole usurpait les prérogatives d'une juridiction placée en dehors de sa compétence, le tribunal, se dépouillant à son tour de ses attributions judiciaires, ne croyait pouvoir prononcer l'acquiescement qu'en posant dans sa décision les règles auxquelles l'écrivain aurait dû se soumettre ; donnant le spectacle d'un curieux anachronisme, il rappelait par cette mention à notre génération étonnée les lettres-patentes de François I^{er} contre Ramus et l'arrêt que le Parlement de Paris avait rendu en 1624 contre les adversaires d'Aristote, il insérait dans son jugement toute une doctrine littéraire, reprochait au prévenu de n'avoir pas « complété la donnée morale par une certaine sévérité de langage et par une réserve continue », et échangeant, sans sourciller, la main de justice contre la fêrule du critique, au nom du goût dont les principes avaient été violés et dont il se constituait le champion, il infligeait un « blâme sévère » à l'imprudent qui avait failli tomber dans les embûches d'un dangereux « réalisme ». A cet épisode dont le seul inconvénient fut de grossir par la curiosité un succès obtenu par de meilleurs et plus sérieux moyens, un seul épilogue convient : Tout est bien qui finit bien.

Si l'unité de la composition, la netteté du dessin,

le relief vigoureux donné aux caractères, l'émotion passionnée du drame qui font ressortir la valeur de Madame Bovary ne se retrouvent point dans l'*Education sentimentale* dont la lecture ne laisse dans l'âme qu'un sentiment pénible, cette satire implacable de l'impuissance et de ses efforts avortés n'en révèle pas moins la plus profonde observation interprétée par un style ferme et coloré. Dans le même groupe et à un bon rang il y a lieu de placer le conte intitulé : *Un Cœur simple*, histoire émue d'une malheureuse fille, déçue dans ses espérances de mariage, privée des joies de la famille, se sacrifiant avec un aveugle dévouement à la maîtresse qu'elle sert, aux enfants qu'elle élève, et dans son isolement et son obscure fidélité, gardant aux souvenirs de ces êtres chers une affection qui ne s'éteint qu'avec sa vie.

L'analyse qui constitue la qualité principale de ces ouvrages, les recherches psychologiques dont ils trahissent la soigneuse minutie, l'exactitude parfaite des tableaux qu'ils reproduisent suffisent-elles pour que, soumis à la méthode qui classe les écrivains dans d'étroites catégories, comme on insère les plantes desséchées dans un herbier, Flaubert, rapetissé par des admirations intéressées, soit enfermé par la critique dans les limites restreintes d'une coterie qui s'appelle bruyamment une école et qui, naïvement éprise d'une ressemblance matérielle, substitue la photographie à la peinture et supprime comme d'inutiles superfétations le plan, la chaleur, l'action et l'intérêt ? Contre ces prétentions mesquines, le public lettré, indifférent aux théories devant lesquelles il n'incline point l'indépendance de

ses jugements, protesterait en citant ces œuvres où une imagination féconde éclaire de l'éclat d'un langage presque poétique ses hautes et puissantes conceptions. Qu'on lise la pieuse légende détachée du vitrail d'une église de village et qui nous raconte saint Julien l'hospitalier, le féroce chasseur, rachetant par les rigueurs de la pénitence et les austères mortifications le meurtre involontaire de ses parents et ravi au ciel par le lépreux divin auquel il prodigue avec une tendre abnégation les trésors de sa charité ! Contemplez ce magique défilé des dieux païens, des athées, des hérésiarques, des philosophes, dédaignant d'employer, comme des armes trop faibles, les excitations de la chair et les tentations de la vanité pour ébranler la foi robuste de saint Antoine, mais livrant un long assaut à la raison du solitaire qui triomphe des angoisses du doute en même temps que s'effacent les ombres de la nuit ; à la suite du lybien Mâtho, pénétrez dans les rues de Carthage, gravissez les degrés de ses temples, assistez aux combats et aux orgies de ses mercenaires, initiez-vous à son culte sanglant et au mysticisme voluptueux à l'étreinte duquel veut en vain se dérober Salammbô, la fille du suffète Hamilcar : toutes ces scènes, que les lettrés connaissent et relisent, ne sont pas le résultat d'une compilation laborieuse ; saint Antoine n'a guère laissé d'écrits authentiques, et de Carthage il ne reste pas une pierre debout. L'artiste cependant a fait, devant nos yeux, surgir la cité punique et revivre sa civilisation disparue comme il a dépeint l'hermite, ses luttes et sa piété victorieuse.

C'est un créateur que nous pouvons saluer en Flaubert et les tendances idéales qui se manifestent dans *Salammbô* comme dans la *Tentation de saint Antoine*, ce poème dont la donnée et l'exécution rappellent certains épisodes du *Faust* de Goethe, ne répugnent pas moins que ses prédilections pour Homère, Shakspeare, Molière, ces inventeurs et ces géants, comme il les appelait, à son enrôlement dans les rangs des esprits exclusifs qui veulent se parer de son nom et s'approprier ses succès. Lorsqu'on cherche au surplus à comprendre le programme de cette littérature qui, introduisant dans le domaine du romancier une de ces règles que revendiquaient seules autrefois l'histoire ou l'économie politique, substitue à l'inspiration émue la mise en œuvre aride de *documents* précis, lorsqu'on se demande ce que signifient ces néologismes barbares empruntés à la langue philosophique du moyen âge, *réalisme*, *naturalisme*, l'on se souvient involontairement de cette correspondance dans laquelle, dès 1836, Dupuis et Cotonet déclaraient, par l'intermédiaire d'Alfred de Musset, n'avoir jamais pu comprendre ce que c'était que le *romantisme* et renonçant à tout éclaircissement, l'on se sent disposé à terminer l'examen de la question par le souhait charitable que les deux habitants de la Ferté-sous-Jouarre formulent au début de chacune de leurs lettres : « Que les dieux immortels vous assistent et vous préservent des romans nouveaux ! »

Le mode de travail adopté par l'écrivain, ses infatigables recherches, ses lectures multipliées ont accrédité auprès de beaucoup d'esprits une erreur

dont il n'est pas entièrement irresponsable et l'importance exagérée qu'il attachait à des résultats qui dépendent du métier plutôt qu'ils n'appartiennent à l'art, la confusion abusive des moyens dont l'un dispose avec les fins auxquelles doit tendre le second, la curiosité passionnée qu'il affectait pour la forme, les procédés habiles d'un style qui subordonne trop aisément la pensée à l'image ont suffi pour le rendre suspect d'avoir obéi aux prescriptions d'un système absolu. La phrase, moins sèche, rarement aussi nette et nerveuse que celle de Mérimée, revêt parfois cette parure brillante dont étincellent les meilleures pages de Théophile Gautier; mais sous la vigueur colorée de l'expression transparait l'effort laborieux et si un goût sévère approuve les scrupules d'une conscience toujours en éveil, il regrette néanmoins des préoccupations dont l'excès, je n'ose dire : puéril, serait attesté par les témoignages les plus bienveillants. N'entendais-je point dernièrement l'un de ces frères qui rivalisent par un talent aussi aimable que leur caractère non moins que par la fidélité de leur affection pour le romancier raconter, avec cette fine réserve qui distingue l'historien du procès des ministres en 1830, une conversation significative où l'auteur de *Salammbô* confiait son ennui naïf à l'érudit qui a exposé avec autant d'ampleur que d'élégante simplicité les origines du christianisme? Flaubert se plaignait de ne pouvoir terminer une phrase dans laquelle il se trouvait obligé d'insérer deux fois le mot : cheval, et demandait à son interlocuteur comment il se tirait d'une telle difficulté lorsqu'elle l'arrêtait; grand fut son étonnement quand celui-ci

lui répondit tranquillement : « Je continue. » N'était-ce pas sous l'empire du même souci que l'été dernier, parcourant à pas précipités son cabinet de Croisset dont les fenêtres ouvertes trahissaient le mystère de ses agitations, il répétait avec des intonations différentes comme pour habituer son oreille à leur harmonie quelques paroles recueillies et retenues par des voisins dont le silence de la nuit favorisait l'indiscrétion et qu'ils comptent lire bientôt dans le roman dont ils attendent avec impatience la publication posthume ?

Si les pratiques minutieuses auxquelles l'astreignait cette étude constante des ressources de son art n'étaient pas exemptes de quelques singularités bizarres, elles dénotaient du moins l'amour profond du beau et du vrai, un labeur permanent, des aspirations incessantes vers une amélioration intellectuelle, le culte de la perfection, une idée élevée de la dignité de l'homme de lettres, l'horreur du charlatanisme et l'antipathie la plus prononcée contre les empiétements de la vulgarité dont les préjugés vieillards du romantique attardé de 1830 voyaient l'incarnation dans la bourgeoisie, comme s'il ne lui eût pas appartenu et qu'il n'eût pas consacré sa plume à la peindre ou à la charmer. Sur ce thème, toujours neuf, sa verve brutale ne tarissait guères ; mais l'ironie est une arme à deux tranchants qui blesse plus d'une fois celui qui la manie et si l'affectation évidente de ses attaques a trouvé, surtout auprès de ceux qui en étaient l'objet, une justification souriante soit dans les habitudes traditionnelles que l'héritier des Jeune-France tenait de ses prédécesseurs, soit

dans le pontificat dont quelques littérateurs contemporains se conféraient gravement le privilège, quelquefois turbulent, toujours exclusif, sur cette pente glissante l'écrivain n'en est pas moins entraîné par une chute insensible à abandonner une partie de ses qualités natives, la spontanéité de l'impression, la fraîcheur de l'émotion.

Ce n'est pas impunément en effet que l'on sacrifie au plaisir malsain d'une critique impitoyable et le cœur, malgré soi, se fermant, conserve un peu de cette amertume que l'on a sur les lèvres : l'enthousiasme s'éteint, l'âme se refroidit et le talent qui ne puise plus son inspiration aux sources vives où sa force pouvait se retremper, subit à son tour l'influence de l'atmosphère desséchée au sein de laquelle il s'est isolé. Une inévitable solidarité soumettra bientôt le caractère lui-même à la contagion de cette loi fatale : Flaubert, assombri par la solitude, attristé par le spectacle de l'humanité dont ses yeux prévenus ne voient que les défauts, cherchera un vain refuge contre son besoin d'expansion dans une indifférence ou une dureté simulées et la misanthropie semblera envahir son œuvre et s'emparer de sa nature généreuse. Mais cette attitude empruntée ne pourra persister, ses instincts affectueux éclateront et la moindre circonstance en provoquera l'effusion attendrie. « Mon Dieu ! s'écriera-t-il, mon Dieu ! dans quel temps m'avez-vous fait vivre ! » mais le jour où il lira son exclamation désespérée inscrite au-dessus du portrait gravé de saint Polycarpe, il rira le premier de ses indignations journalières et, acceptant le patronage improvisé que lui impose la gaieté de ses intimes, il

recevra désormais sous son prénom usurpé les vœux par lesquels ils célébreront le retour périodique de cet anniversaire adoptif.

Était-ce un de ces jours de fête qu'une main impériale enrichit sa demeure de l'aquarelle dont l'exécution distinguée eût permis de deviner l'auteur alors que sa délicatesse, en égalisant le peintre et le romancier dans ce gracieux envoi signé : Mathilde à Gustave, n'eût pas déjà révélé le nom d'une princesse qui a rehaussé sa grandeur passagère en ne l'employant qu'à la protection et l'encouragement des lettres et des arts ? Pour accepter cette haute et discrète sympathie, Flaubert n'avait point à faire abdication de sa fierté exigeante, car l'hommage rendu à sa plume acquérait un prix plus précieux en ne s'inspirant point de visées politiques que l'écrivain et l'altesse étaient heureux de reléguer loin de relations dont elles eussent détruit le charme. La politique d'ailleurs qui ne lui apparaissait qu'environnée de son cortège ordinaire de mesquines ambitions, de banalités solennelles et de passions exaspérées n'avait jamais exercé sur son esprit ses tentations dangereuses, et il avait sagement écarté de sa vie cette cause de querelles et de division. Aussi ses amis lui restaient-ils aussi fidèles qu'ils étaient nombreux, et l'homme qui avait su les attirer et les conserver, n'avait certes pas enfermé, malgré de trompeuses apparences, les sentiments d'une incorrigible misanthropie dans ce cœur toujours prêt à s'ouvrir et dont sa pudeur capricieuse s'ingéniait à cacher la chaleur bienveillante sous l'originalité des habitudes et le ton paradoxal du langage.

Cet humoriste qui mettait une malicieuse coquetterie à surfaire ses défauts avait même trouvé le moyen de concilier avec le temps consacré au travail les satisfactions que lui offraient de chères affections. A Paris, où il passait l'hiver, la journée du dimanche était réservée aux visiteurs : des académiciens, MM. Taine, Renan, Alexandre Dumas, Maxime Du Camp, des poètes, MM. de Banville et Coppée, s'y rencontraient avec MM. de Goncourt, Tourgueneff, Ernest et Alphonse Daudet, Charpentier l'éditeur qui représentaient le roman ; MM. Claudius Popelin, Burty, d'Osmoy parlaient des beaux-arts ; MM. de Hérédia et Guy de Maupassant esquissaient les rêves de leur jeune fantaisie ; MM. Frédéric Baudry, le bibliothécaire érudit, et Georges Pouchet, continuateur d'un nom célèbre dans la science, rappelaient la cité rouennaise et les souvenirs de l'enfance. Autour de la cheminée où grimaçaient des dieux indiens en bois colorié, assis sur les coussins du divan large et bas, les pieds appuyés sur la grande peau d'ours blanc qui fait songer aux glaces du Nord, ils échangeaient leurs pensées, se racontaient les événements littéraires, se communiquaient leurs projets, recueillant et rendant confidences et conseils avec la réciprocité qu'autorise l'estime et la franchise que commande l'amitié.

L'été venu, la maison de Croisset ouvrait ses volets, appel silencieux aussitôt entendu par d'anciens condisciples, de vieux camarades qui accouraient vers ce toit hospitalier où leurs enfants et leurs femmes trouvaient comme eux l'accueil empressé du maître ; sa cordiale simplicité désarmait bientôt

la réserve, encourageait la timidité, et le jardin s'emplissait de rires sonores et de gaies causeries. Dans cette demeure plus retirée, comme l'ange gardien de la famille et le génie du foyer domestique, la pure figure d'une sœur regrettée semblait revivre sous le ciseau de Pradier et présider à ces réunions plus intimes où se retrouvaient avec l'ancien député M. Raoul Duval et le docteur Fortin, le médecin de Canteleu, des amis de la première heure, comme M. Charles Lapière, le spirituel directeur du *Nouvelliste de Rouen*, ou M. Alfred Nion, l'avocat, notre aimable confrère, qui, plus que jamais aujourd'hui, tiendrait si bien ma place ; avec eux le tutoiement reprenait ses droits et de vives étreintes serraient la main du propriétaire qui s'avancait aussi rapidement que le lui permettait un précoce embonpoint, vêtu d'un pantalon large, d'une chemise flottante, ceint d'une écharpe de soie et enveloppé d'une longue robe de moine d'où se dégageait sur un cou vigoureux une tête forte au front vaste et dégarni, entourée d'une couronne de cheveux bouclés et animée par l'expression adoucie d'un œil bleu.

Dans cet asile presque impénétrable, quelquefois se glissait, j'ose à peine le dire, un bourgeois, et j'en sais un qui, exploitant, non sans finesse, cette vanité humaine dont les faiblesses ne sont pas inséparables du talent le plus vrai et de la plus intraitable sauvagerie, désarma l'aversion de l'écrivain pour les visites importunes et se fit pardonner son entrée dans son cabinet en saisissant sur la table ronde au tapis vert une des nombreuses plumes d'oie que Flaubert prenait et rejetait dans une large corbeille

de laque et avec lesquelles il traçait sur de longues feuilles de papier les lignes irrégulières de ses romans, trophée précieux dont l'ennemi lui laissa la possession avec une condescendance satisfaite qui suffisait à venger une classe dont il ne pouvait, au moins en cette circonstance, méconnaître le goût littéraire.

S'il supportait impatiemment la curiosité des indifférents, Flaubert ne connaissait point de limites à son dévouement amical : il le poussait jusqu'à l'intolérance. A son appel une souscription s'était ouverte pour l'érection d'un monument destiné à honorer la mémoire de Louis Bouilhet ; mais, contrairement à l'opinion du comité qu'il présidait, le conseil municipal de Rouen en 1871, pensa que le buste du poète serait plus convenablement placé dans la bibliothèque où s'étaient accomplis ses travaux que sur une des voies publiques de la ville. Irrité de cette décision, indigné des réserves assurément légitimes qui, tout en témoignant l'estime due à des œuvres dont le mérite n'était pas « à l'abri de toute critique, » ne lui accordaient qu'un rang distingué mais secondaire, Flaubert oublia toute mesure et publia une lettre où des railleries violentes, des personnalités agressives, que le respect de sa dignité lui devait interdire, étaient lancées contre des hommes dont le tort irrémissible se bornait à ne point partager exclusivement une admiration exagérée par l'affection et à vouloir que dans la cité où se dresse la statue de Corneille l'image de l'auteur de *Melœnis* trouvât comme cadre modeste et naturel l'intérieur d'un édifice consacré aux lettres et aux arts.

« Hélas ! on ne devrait, au fond, écrire contre personne en ce monde », a dit Henri Heine (1), en comparant l'humanité et ses querelles passionnées à cet hôpital où, dans une pitoyable mêlée, des malades furieux se reprochent ironiquement leurs infirmités réciproques. Qui se souvient de cette cruelle polémique et de ses regrettables excès ? Le temps est le suprême modérateur et l'impassible justicier de nos colères d'un jour : revenu à de plus calmes appréciations, Flaubert n'ignorait sans doute pas que l'un de ceux qui lui avaient pardonné d'injustes et amères railleries ne s'était pas montré le dernier à nous proposer l'éloge du poète comme sujet, adopté par acclamation, d'un prix que notre Académie décernera en 1882. Pourquoi faut-il que, réunissant dans des tombeaux voisins ces inséparables amis, une mort imprévue, dont la brutale et subite atteinte remplissait le vœu du romancier, soit venue ajouter sa triste consécration à un apaisement dont je me plais à fixer le symbole consolant dans le double hommage qui leur sera rendu par ces monuments jumeaux, édifiés par la pieuse gratitude de leurs compatriotes dans le musée-bibliothèque dont Rouen verra le prochain achèvement, pour rappeler leur cher souvenir et les regrets durables dont il est entouré ?

Saül, cherchant les ânesses de son père qui s'étaient égarées, trouva un royaume. Que les pouvoirs publics ne s'en émeuvent point ! même bonheur m'est échu. Je me défendais, en commençant cette causerie, de méfiances créées par la bizarrerie affectée des habi-

(1) Henri Heine. *Reisebilder*. Italie.

tudes et les tendances exclusives dont j'entendais successivement le blâme ou la glorification. Mais voici qu'en pénétrant plus intimement dans l'examen de l'œuvre, en interrogeant avec plus de soin les sentiments de l'homme, j'ai été, à mon insu, attiré et conquis invinciblement par une influence toute sympathique. En vain, je me représentais le sort étrange de cette victime livrée par le trépas à des entreprises que sa vie s'était usée à repousser : sa répugnance peu déguisée pour le journalisme n'avait pu le préserver des louanges posthumes de la presse, et, triomphant à mon tour d'une humilité, que son affirmation réitérée a pu rendre suspecte, j'infligerais à sa mémoire le scandale multiple d'un éloge public prononcé. . . en pleine Académie. . . par un bourgeois ! Je n'ai point hésité à accomplir le devoir que m'imposait une telle perte et devant lequel je devais incliner les scrupules motivés d'une modestie nécessaire. Aussi bien le culte du beau n'est point le privilège de ceux qui desservent ses autels et son temple est ouvert à ses fidèles comme à ses prêtres ; les morts dont le juste nom accroît le patrimoine intellectuel d'une nation ne s'appartiennent plus et leur pays a le droit, il a la mission de recommander leur exemple à la gratitude et à l'imitation de ses enfants.

Elle laisse une longue trace en disparaissant, cette figure d'honnête homme et de romancier laborieux. Inconscient des nécessités de la vie pratique, ignorant les satisfactions de la fortune dont son dévouement à sa famille lui avait dicté l'emploi le plus généreux, cachant sous l'apparence de la rudesse une exquise bonté, fondant en des effusions amicales la

glace qui semblait avoir resserré les élaus d'un cœur chaud et expansif, il a confié, avec la candeur d'un enfant, son existence entière dans les livres et dans ses écrits. Le respect de son art, les exigences de la critique sévère qu'il exerçait sur lui-même ont restreint l'étendue de son œuvre qui ne compte guère plus de 6 volumes. Si l'on aimerait à y voir plus fréquemment apparaître l'émotion morale et la sensibilité délicate qui prennent leur source dans les aspirations élevées de l'âme, il faut proclamer que la composition habile s'inspire d'une observation aussi sincère, souvent plus puissante que celle de Balzac et pare ses développements d'un style dont la sobre précision ou l'ampleur colorée défieraient parfois la plume de T. Gautier ou le burin de Mérimée. Homme de lettres, digne de ce nom, il n'a point voulu d'autres titres à la considération et la seule distinction qui ait flatté sa fierté, c'était le ruban qui sur sa poitrine témoignait que la patrie honore l'art en faisant entrer ses plus nobles représentants dans cette légion dont les chefs achètent le commandement au prix de leur sang. Son indépendance eût refusé de s'asservir aux entraves d'une coterie ou d'une école : il n'était ni maître, ni esclave, et je puis, en terminant, lui appliquer sans crainte ce portrait où L. Bouilhet, en se peignant, reproduisait à l'avance l'image de son célèbre et fidèle ami : (1).

Soldat libre, au léger bagage,
J'ai mis ma pipe à mon chapeau ;
Car la milice où je m'engage
N'a ni cocarde ni drapeau.

(1) Louis Bouilhet. *Dernières Chansons*. — Le Soldat libre.

La caserne ne me plaît guère,
Les uniformes me vont peu ;
En partisan je fais la guerre
Et je campe sous le ciel bleu.

La liberté, que l'on croit morte
Pour quelques heures de sommeil,
Près de moi se chauffe à la porte
De ma tente ouverte au soleil.

Je suis sourd au clairon d'un maître,
La consigne expire à mon seuil :
Nul, hormis Dieu, ne peut connaître
Ce grand secret de mon orgueil.

Parmi les champs de poésie
Je fourrage sans mission ;
Le capitaine est Fantaisie,
Le mot du guet Occasion.

Et loin de la poussière aride
Où sont marqués les pas humains,
Je cours, sur un cheval sans bride,
Dans des campagnes sans chemins.

RAPPORT

SUR

LE PRIX BOUCTOT

PAR M. HOUZEAU.

MESSIEURS,

Par décision de l'Académie, le prix Bouctot, d'une valeur de 500 francs, devait être décerné, en 1880, à l'auteur de la meilleure étude de la météorologie de la Seine-Inférieure, avec application, soit à l'hygiène, soit à l'agriculture, soit à la navigation.

Un seul mémoire a été soumis à l'examen de l'Académie sur cette intéressante question. Il est dû à M. Ludovic Gully de Rouen, qui a résumé et discuté les observations faites dans le département de la Seine Inférieure, par le service des ponts et chaussées, de 1866 à 1878, soit pendant une période de treize années.

Ce travail comprend les moyennes établies pour les vingt-six stations réparties dans l'ensemble du

département, quinze dans le versant de la Manche et onze dans celui de la Seine. Ces deux versants sont séparés par une ligne de faite dont la direction est de l'ouest à l'est.

La répartition de la quantité d'eau qui tombe annuellement, donne un chiffre supérieur pour le versant de la Manche (855 millim.) à celui du versant de la Seine qui n'en reçoit que 795 millim. Quant au nombre des jours de pluie, il est sensiblement le même dans les deux versants : 159 et 158.

Le classement des stations suivant l'importance de la hauteur d'eau recueillie annuellement, montre que cette hauteur varie dans la Seine-Inférieure entre des limites très éloignées, puisque Elbeuf ne reçoit que 625 millim. en moyenne, soit les 58/100 de la quantité maxima observée à Goderville (1,075 millim.)

M. Ludovic Gully a reporté sur une carte du département les chiffres qu'il avait obtenus comme moyennes annuelles des quantités d'eau et du nombre des jours de pluie, ce qui l'a conduit à constater que :

1^o Toutes les stations situées sur la ligne de faite ou de partage des deux versants de la Manche et de la Seine, ainsi que sur le plateau qui sépare ces deux versants, reçoivent une plus grande quantité d'eau ;

2^o Cette quantité va en diminuant à mesure qu'on s'éloigne du littoral.

Ainsi, Goderville, Yvetot, Bosc-le-Hard, Buchy et Forges, situés sur la ligne de faite, reçoivent

annuellement et respectivement 1,075 — 904 — 901 — 788 — 695 millim.

Cette quantité d'eau va, en outre, en diminuant, de la ligne de faite au bord de la mer d'un côté, et la Seine de l'autre ; en sorte que le relief du département se trouve ainsi accusé par la hauteur d'eau tombée en chaque point, et qui est par suite proportionnelle à l'altitude du sol.

Ces résultats sont, d'ailleurs, la conséquence de la direction générale des mouvements tournants de l'atmosphère, nous arrivant tout formés de l'océan, pour traverser l'Europe de l'est à l'ouest. La plupart des contrées voisines de la mer sont abondamment arrosées.

Les nuages, alimentés par cet immense réservoir, se déversent d'abord sur les régions riveraines, et deviennent de moins en moins pluvieux, à mesure qu'ils pénètrent plus avant dans l'intérieur des terres. Ce n'est qu'en venant se heurter contre les versants des montagnes et des plateaux, qu'ils fournissent, pour la deuxième fois, une forte quantité d'eau, plus abondante même que sur les rivages.

En classant les stations par rapport au nombre des jours de pluies, M. L. Gully constate que le chiffre minimum, obtenu à Gournay, est les 75/100 du maximum observé à Bosc-le-Hard. L'influence de l'altitude du sol est encore manifeste pour quelques stations ; mais une décroissance à peu près régulière du nombre des jours de pluie, se produit de l'ouest à l'est, ainsi qu'un rapport inverse avec la hauteur d'eau, pour certains endroits où les pluies sont d'autant plus rares, qu'elles déversent une plus grande

quantité d'eau. Ainsi, Tôtes n'a que cent-cinquante jours de pluie par an, pour une hauteur de 1,033 millim., tandis que Bosc-le-Hard compte cent quatre-vingt-treize jours pour 901 millim. seulement.

M. Gully fait remarquer à ce sujet, que la réputation fâcheuse de la capitale de la Normandie, sous le rapport de l'humidité, n'est nullement justifiée, puisque Rouen ne vient qu'au 20^e rang dans le tableau de classement de la quantité d'eau, et au 11^e dans celui relatif au nombre des jours de pluie. Le Havre, Yvetot et beaucoup d'autres localités, sont beaucoup moins favorisés sous ces rapports.

La moyenne d'eau tombée sur tout le département, de 1869 à 1878, est de 824 millim. en cent cinquante-cinq jours, soit pour une superficie de 623,000 hectares, un volume annuel supérieur à 5 milliards de mètres cubes.

Les mois les plus humides sont octobre et novembre ; les moins humides sont février et avril. Le maximum des jours de pluie a lieu en novembre et le minimum en juillet.

La répartition de la pluie dans les différentes saisons, se fait de la façon suivante :

Hiver, 188 millim. ; printemps, 170 millim. ; été, 177 millim. ; automne, 189 millim. ; celle du nombre des jours de pluie donne : hiver, 41 jours ; printemps, 36 jours ; été, 43 jours ; et automne, 45 jours.

M. L. Gully a ensuite établi les moyennes du nombre des jours où les vents ont soufflé des différents points de l'horizon ; d'où il résulte une prédo-

minance marquée des vents de sud-ouest, ouest, nord-ouest, c'est-à-dire des vents humides.

La température moyenne de la Seine-Inférieure, déduite des observations faites chaque jour à neuf heures du matin, est de $10^{\circ}8$ pour l'ensemble des stations du versant de la Manche, et de $10^{\circ}4$ pour celles du versant de la Seine, soit $10^{\circ}6$ pour le département.

Le voisinage de la mer et de la Seine donne des chiffres plus élevés, tandis que les stations plus éloignées, ou à une plus grande altitude, ont une température inférieure.

M. L. Gully, qui observe lui-même, depuis plusieurs années, les manifestations de l'ozone à Rouen, a trouvé que l'ozone se manifeste le plus sensiblement dans le voisinage d'un centre de dépression barométrique, quelle que soit la saison ; et que le degré d'intensité de la manifestation ozonée, est plus prononcé dans la partie nord que dans la partie sud du phénomène.

Enfin, M. L. Gully termine son mémoire par une application des résultats que nous venons d'exposer, aux dimensions à donner, dans les campagnes, aux réservoirs ou citernes destinés à recevoir les eaux pluviales. Sur le plateau central du département, par exemple, où il tombe en moyenne un mètre d'eau par an, c'est-à-dire mille litres par mètre carré, une ferme qui disposerait d'une superficie de toiture de trois cents mètres carrés, pourrait avoir une citerne d'une contenance de deux cent cinquante à trois cents mètres cubes, et conduire à l'aide d'une canalisation naturelle, dans un réservoir convenable, les

eaux d'égout d'un hectare de terrain. En évaluant au dixième de la quantité totale d'eau tombée par an celle qui pourrait être ainsi recueillie, on obtiendrait de cette façon, chaque année, un millier de mètres cubes d'eau à employer pour les usages de la ferme, et on éviterait la dépense, parfois considérable qu'entraîne dans les années de sécheresse le transport de cette eau à de grandes distances. Dans la partie sud-est du département, dans le pays de Bray, où il ne tombe en moyenne que 700 millim. d'eau par an, les surfaces des toits collecteurs de la pluie devraient être augmentés proportionnellement, pour avoir un égal volume d'eau. En résumé, connaissant la quantité d'eau moyenne qui tombe en un point déterminé, rien ne serait plus facile que d'établir des réservoirs dont les dimensions, calculées d'après cette moyenne, permettraient l'emmagasinage de cette eau, et d'assurer ainsi l'utilisation de cet élément si indispensable.

Ce rapide exposé suffit pour donner une idée de la manière dont M. Gully a traité la question qui avait été posée par l'Académie. Très complet sur la partie de la météorologie qui a trait à la chute de la pluie, et à sa répartition fort inégale sur la surface de notre département, il demeure absolument muet sur les variations de la pression atmosphérique, sur les indications du thermomètre, sur une plus grande fréquence des chutes de neige et de grêle, sur la marche des orages, etc . . . Ce sont là d'importantes lacunes qui ne permettent pas à l'Académie de décerner, cette année, le prix Bouctot.

Cependant, le mérite incontestable dont a fait

preuve M. Gully dans l'étude restreinte mais consciencieuse qu'il a envoyée, nous porte à considérer cette étude comme un premier grand chapitre d'un travail plus étendu qui serait adressé plus tard. M. Gully a les qualités d'un véritable météorologiste. Ce n'est pas seulement un de ces observateurs patients qui relèvent correctement chaque jour les indications des instruments, ni un scribe auquel on imposerait le calcul des moyennes. Il est instruit en météorologie, et sait en compulser les documents; mieux encore, il sait les traduire.

C'est donc en ayant égard à la valeur réelle de la présente étude, et dans l'espoir que l'auteur la complétera ultérieurement, que l'Académie décerne à M. Ludovic Gully, une récompense de 250 francs, plus une médaille d'argent.

RAPPORT

SUR

LE PRIX DUMANOIR

PAR M. HENRI FRÈRE.

MESSIEURS,

Les actes de dévoûment qui ont mérité, cette année, le prix Dumanoir, décerné par l'Académie, se sont exercés, sans bruit, dans un cercle restreint. Ils n'ont donc pas le prestige qui entoure les actions d'éclat, et le rapport que je vais avoir l'honneur de vous présenter, n'aura pas non plus, sans compter ses autres défauts, cette vivacité de couleurs que l'héroïsme répand sur les peintures destinées à le célébrer. Attendez-vous au récit le moins dramatique. C'est pour la vertu humble et cachée que je vous demande audience.

La vie que la Commission dont je suis le rapporteur m'a chargé de vous résumer est celle d'une pauvre servante, attachée à ses maîtres dans leurs malheurs et par leurs malheurs. Son existence s'est

écoulée tout entière auprès d'eux. Elle les aurait peut-être quittés pendant quelque temps pour visiter sa propre famille et prendre un court repos. Mais il aurait fallu, pour s'y résoudre, un intervalle de jours heureux, et ces jours-là n'éclairaient pas la maison dans laquelle la Providence l'avait placée. Autrefois ces dévouements domestiques n'étaient pas rares. L'ancien édifice social, construit sur des assises qui l'ont porté tant de siècles et que les architectes d'aujourd'hui prétendent remplacer avec avantage, avait parmi ses bases l'organisation hiérarchique et disciplinée de la famille et l'attachement réciproque des maîtres et des serviteurs. Il est vrai qu'au foyer domestique était étroitement scellée la pierre fondamentale de l'autorité divine. On croyait en Dieu, et quand on croit en lui, le sacrifice et le dévouement sont faciles. Les héritiers de ces croyances font comme leurs pères : ils se sacrifient et ils se dévouent. Ainsi fait Rose Morin.

La ville du Havre, où elle habite, ne lui marchand pas son admiration. De tous les côtés, même de ceux les plus opposés sur les questions qui agitent l'opinion publique, on se rencontre et on s'unit pour faire l'éloge de cette vaillante fille. Rare et touchant accord qui, à lui seul, est un éloge et le plus beau de tous. Pour employer une expression d'une des notices reçues par l'Académie, tout le Havre connaît et célèbre la *légende* de Rose Morin. La présentation de sa candidature, qu'elle est la seule à ne pas appuyer, est signée par des noms que bien peu d'autres documents verraient groupés ensemble. On parle, — beaucoup, en riant, quelques autres sans rire, —

de galants projets qui ouvriraient demain aux femmes les fonctions électives. Les hommes qui ne votent pas deviendraient ce jour là tout à fait excusables. Il n'y aurait donc plus d'abstentions. Mais si notre élue de ce soir voulait tenter sur ces nouveaux théâtres la fortune électorale, je doute fort qu'elle réussisse à composer un programme qui rallie tous les Havrais saluant à l'unanimité sa candidature d'aujourd'hui.

N'est-ce pas une note de plus, et non la moins piquante, dans cette heureuse harmonie, que d'entendre cette Havraise acclamée par les Rouennais ? Et n'est-il pas vrai, décidément, qu'entre braves gens de tous partis et de tous pays, on peut se presser les mains dans une commune étreinte, autour d'une noble figure, personnifiant le dévouement et la charité ?

Ces trente années de dévouement tiennent en vingt lignes.

Rose Morin est née à Manéglise en 1823. Elle est entrée en 1851 au service d'une famille distinguée de la ville. Elle y reçut un accueil affectueux et la rémunération que permettait alors la position de ses maîtres.

Vinrent les revers de fortune et les malheurs de toutes sortes. Au lieu de recevoir des gages, Rose Morin donna ses économies.

En 1859, c'est elle qui ferma les yeux d'un enfant de ses maîtres, après avoir passé cinquante jours à son chevet, et qui lui donna avec sa mère, à son lit de mort, le baiser d'adieu.

En 1861, la belle-mère de son maître est atteinte

d'une hypertrophie du cœur. Pendant un an, elle est entre la vie et la mort. C'est Rose qui l'assiste dans ses crises et qui la veille nuit et jour. Et quand elle succombe, c'est encore Rose qui la reçoit dans ses bras.

En 1866, son maître est frappé par l'épidémie cholérique. Sans souci de la contagion, Rose s'installe auprès de lui. Le même mal la frappe à son tour. Elle surmonte ses souffrances, continue ses soins et, mourante elle-même, entoure ce mourant de ses dernières tendresses.

Il restait à sa maîtresse une fille que la paralysie rendit impotente dès son plus jeune âge. Qui prendra soin de la pauvre petite ? Qui la descendra sur les promenades publiques ? Qui portera dans ses bras l'enfant devenue jeune fille, devenue femme ? C'est Rose, c'est toujours Rose qu'une maladie de cœur terrasse quelquefois sous le cher fardeau qu'elle dépose pour le reprendre aussitôt. Pendant ce temps, la mère va, chez ses élèves, donner les leçons qui font vivre les trois infortunées. L'année dernière, Dieu rappela à lui la pauvre infirme, que ses deux mères pleurent encore.

Voilà la vie de Rose Morin. Les commentaires sont inutiles. Ce serait gâter un pareil livre que d'écrire quoi que ce soit sur ses marges. On le ferme avec respect. C'est tout ce qu'on peut faire. Et on remercie la Providence de prendre quelquefois sur la terre ces formes vivantes, qui la rendent visible pour les plus incrédules et qui reposent les yeux de tant de honteux spectacles et de tant d'égoïsme avilissant.

Nous parlions, tout à l'heure, des vieilles pierres scellées au foyer domestique et sur lesquelles repose la solidité de ses assises. Elles sont cachées sous les cendres et peut-être usées sous les larmes de plusieurs générations. Elles ont porté le siège de l'aïeul, les outils du père et les jouets de l'enfant. C'est sur elles que s'est dressé l'âtre dont les flammes réchauffaient la famille et c'est près d'elles qu'ont prié les mères sur les berceaux des nouveaux-nés et sur la couche des mourants. Le sacrifice et le dévouement de Rose Morin se symbolisent dans ces pierres vraiment sacrées. Si elles portaient un nom, c'est le sien que j'y voudrais écrire.

L'Académie décerne le prix Dumanoir à Rose Morin.

CLASSE DES SCIENCES.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

(Classe des Sciences)

PENDANT L'ANNÉE 1879-80,

PAR M. MALBRANCHE.



Parmi les sciences dont s'occupe l'esprit humain, il n'en est peut-être pas de plus noble que celle qui, sondant l'immensité des cieux, explore ces champs de l'infini où se déroule le cortège majestueux des astres. Grâce à des instruments perfectionnés, puissants, le regard de l'homme pénètre à des hauteurs incalculables. Il étudie la composition des planètes, analyse leur éclat, les suit dans leur course rapide, prévoit leur retour, nous annonce leur jeunesse ou leur caducité. A ce titre, donnons dans ce compte-rendu de nos travaux la première place à l'Astronomie.

JUBÉ.
Sur les
planètes.

M. Jubé, qui ne nous oublie pas dans sa retraite et occupe ses loisirs en suivant les progrès de la science, nous a adressé un mémoire sur *les planètes*, qui résume ce que l'on sait de ces astres, dont le nombre s'accroît chaque année. Une curieuse observation que relève notre savant collègue, c'est que le groupement des jours par semaines de sept se retrouve par toute la terre, dans l'Inde aussi bien que chez les Arabes, les Juifs et les Assyriens. C'est, d'après Laplace, peut-être le monument le plus ancien et le plus incontestable des connaissances humaines qui paraît indiquer une origine commune.

Le travail de M. Jubé est imprimé au Précis. Nous nous contenterons de répéter seulement les paroles de Leverrier qui lui servent de conclusion. Le célèbre académicien, en présentant à l'Académie les tables de Jupiter et de Saturne, terminait ainsi : « Pendant cette longue entreprise, poursuivie pendant trente-cinq ans, nous avons eu besoin d'être soutenu par le spectacle de l'une des plus grandes œuvres de la création, et par la pensée qu'elle affermissait en nous les vérités impérissables de la philosophie spiritualiste. »

GIRARDIN.
Les poisons
et les
médicaments
chez
les Grecs.

M. Girardin nous a lu deux chapitres de son ouvrage en préparation : *Les Arts chimiques et économiques chez les anciens*. Le premier est intitulé : *Des poisons et des médicaments dans la Grèce antique*. Les philtres, les enchantements jouaient un grand rôle dans la société antique, mais les célèbres magiciennes Circé, Locuste, Médée étaient surtout des empoisonneuses. Deux compositions de cette époque

durent leur renommée à leur réputation d'antidotes : le Mithridate et la Thériaque.

On lira avec intérêt les origines de la médecine : Les malades, exposés d'abord le long des chemins, recevaient des passants des conseils dus à l'expérience ; plus tard on inscrivit sur les murs des temples les formules qui avaient réussi, et chacun y cherchait ce qui paraissait lui convenir. La médecine se spécialisa ensuite, si l'on peut dire, et nous voyons bientôt paraître les grandes figures d'Hippocrate et de Galien, dont l'influence s'est fait sentir jusqu'à l'ère moderne. M. Girardin a bien voulu nous permettre d'insérer ce chapitre au Précis.

Dans une seconde lecture, notre honoré confrère nous a communiqué un chapitre relatif aux métaux en usage chez les Romains, l'or excepté dont il a été question dans une autre partie. On savait déjà affiner l'argent au moyen du plomb dans des creusets qui ne diffèrent pas beaucoup de ceux que nous employons aujourd'hui. Le plomb était laminé et façonné en tuyaux, converti en céruse ou en minium dont les dames romaines se servaient comme fard. L'étain et le cuivre étaient alliés au plomb pour fabriquer l'airain et le bronze.

GIRARDIN.
Les métaux
en usage
chez
les Romains.

Il paraît hors de doute, par plusieurs citations de l'auteur, que l'emploi du zinc et du laiton remonte à une haute antiquité. Hœfer décrit un appareil qui servait à la préparation du Pompholix ou Laine des philosophes, dont on se servait comme aujourd'hui pour des usages médicaux.

Les premiers miroirs étaient faits d'un alliage blanc de cuivre et d'étain. Du temps de Pompée,

Praxitèle en fit d'argent, et dès lors tout le monde jusqu'aux servantes n'en voulut pas d'autres. Martial rapporte l'anecdote d'une matrone romaine qui terrassa son coiffeur avec un miroir, parce qu'elle ne trouvait pas ses cheveux arrangés à son goût. On conservait le poli au miroir au moyen de la pierre ponce, que l'on étendait avec une éponge; elle servait aussi à enlever l'humidité qui pouvait en ternir la surface. Il en existait déjà de la hauteur d'un homme dont le prix exagéré dépassait, selon Sénèque, la dote que dans les premiers temps de la République, on donnait aux filles des généraux illustres morts pauvres. Les miroirs de verre, doublés par derrière d'une feuille d'étain ou de plomb, fabriqués à Tyr et à Sidon, ne servaient qu'à la décoration des appartements.

M. Girardin termine par quelques aperçus sur les monnaies romaines. Le cuivre, allié à divers métaux, fut tout d'abord employé en morceaux pesant 327 grammes environ, sans aucun signe; c'était l'As. Plus tard, on y apposa la figure d'un bœuf, d'un bélier, emblèmes des troupeaux qui constituaient une partie de la fortune publique. Les divisions de ce type étaient duodécimales. Ce ne fut qu'en l'an 485 de Rome qu'on fabriqua de la monnaie d'argent : le *Denier* et le *Sesterce*, qui répondait à peu près, comme dimension et comme valeur, à notre pièce de 25 centimes. La monnaie d'or date de l'an de Rome 547; le denier d'or valait 25 deniers d'argent. Ces monnaies portèrent d'abord les effigies de Jupiter, de Mars, des aigles, un quadriges, etc., et plus tard le portrait du souverain.

Ces quelques fragments de l'ouvrage de M. Girardin, si rempli de documents curieux, font désirer vivement de voir bientôt son œuvre complète livrée à l'impression.

M. Girardin a donné en passant quelques détails sur les mines, qui étaient une source importante de la richesse publique. Elles étaient exploitées par des fermiers avec les capitaux d'actionnaires et sous la direction d'hommes spéciaux que l'on peut comparer à nos ingénieurs. Les ouvriers étaient pris parmi les esclaves et les condamnés; ils y succombaient promptement, car en fait de précautions, on ne faisait guère qu'établir une ventilation grossière; on ignorait les systèmes d'épuisement, et les mines ne pouvaient avoir une grande profondeur.

M. Allard, pour qui l'ancienne Rome a peu de secrets, a ajouté quelques observations relatives au régime des mines. Il y avait dans ces demeures souterraines des thermes, des théâtres, ce qui annonçait une certaine aisance parmi les ouvriers. Il s'y trouvait, au reste, des ouvriers libres. On sait quel mépris les Romains professaient pour le travail manuel et pour ceux qui y étaient condamnés. On trouve dans les commentaires de la loi Julia, qu'il ne pouvait pas y avoir d'adultère avec des femmes affranchies ou des femmes commerçantes. A ces mœurs payennes, M. Allard oppose l'idée chrétienne traduite dans un bas-relief trouvé sur un tombeau chrétien. C'est la réhabilitation du plus humble commerce, celui d'une marchande de légumes.

RIVIÈRE.
Transforma-
tion des
sulfates en
carbonates.

Après cette excursion dans l'antiquité voici de la chimie toute moderne, la chimie de l'avenir; car, sans nul doute, les procédés si rationnels dont je veux vous parler seront adoptés par l'industrie. Nous voulons parler d'un travail de M. Rivière, qui n'a pas pris sa retraite de son laboratoire. Il nous a lu un mémoire sur la *transformation des sulfates en carbonates par voie humide*. Il y expose : 1° la préparation du carbonate de baryte précipité ; 2° la transformation des sulfates en carbonates ; 3° la régénération du soufre. Dans une dernière partie, notre confrère indique les applications diverses auxquelles se prêtent les résultats précédents. Il n'a rien négligé pour mettre en évidence les avantages attachés à ces nouveaux procédés, ni le calcul atomique des réactions, ni le prix de revient, ni les détails minutieux et nécessaires des manipulations. Rien ne se perd, tout s'enchaîne, tout est utilisé par ces opérations ingénieuses qui montrent, ce que nous savions déjà, la science et l'habileté de notre confrère. Ce mémoire est imprimé.

HOUSSEAU.
Dosage du
soufre.

M. Houzeau nous avait présenté l'an dernier un élégant appareil de son invention, le *gravi-volumètre*, et il opérait devant l'Académie le dosage du sulfate dans les eaux, avec autant d'exactitude que de célérité. Cette année il nous a exposé une nouvelle application de cet instrument au dosage du soufre contenu dans les pyrites. Tandis que, par la méthode habituelle des pesées, diverses causes élèvent le chiffre du soufre et font croire à une richesse supérieure à la réalité, avec le *gravi-volumètre* on évite ces chances d'erreur et de plus, l'opération qui demande plu-

sieurs jours par les anciens procédés, peut être effectué, pour deux échantillons de pyrite, en trente minutes.

Les épidémies de fièvre typhoïde reviennent périodiquement décimer nos populations ; la science n'est pas encore fixée sur la nature et les causes de cette terrible affection endémique chez nous ; c'est pour apporter quelque lumière sur ces questions que M. le docteur P. Levasseur a cherché à mettre en relief les diverses particularités de la dernière épidémie. Elle a sévi à Rouen du mois de novembre 1878 au mois de mars 1879. Notre collègue fait remarquer d'abord l'analogie de cette épidémie avec celle de 1835, si bien décrite par Pinard. Symptômes, lésions anatomiques, localisation : tout concorde. Il étudie ensuite l'invasion de l'épidémie de 1878 dans les casernes du Champ-de-Mars, d'Amiens, de Saint-Vivien. Dans cette dernière, l'infirmerie, seule de tous les bâtiments, a été préservée et cette immunité paraît bien due à la restauration complète et intelligente qui avait eu lieu quelque temps avant l'apparition du fléau.

D^r LEVASSEUR.
Sur
l'épidémie
de fièvre
typhoïde.

En ville, on a observé des cas un peu partout, mais la maladie est cependant restée limitée entre la Seine et les mamelons du Mont-aux-Malades et du Mont-Fortin, sans franchir la Seine ni s'élever au-dessus des collines. L'Eau-de-Robec qui reçoit tant d'immondices ne paraît pas avoir facilité sa propagation, si ce n'est dans la partie inférieure enfermée entre des murailles et recouverte de ponts en mauvais état.

Sans insister sur les caractères symptomatiques

connus, M. Levasseur signale deux faits qui lui paraissent particulièrement propres à cette épidémie : *la débilitation* qui prépare le terrain à l'invasion, et *l'altération physique* qui se manifeste rapidement sous l'influence du poison typhique.

Comme traitement, notre confrère indique l'aération, le changement de milieu, la désinfection des linges, literies, déjections, l'aconit pendant la période aiguë, l'alimentation graduelle.

Dans ses conclusions l'auteur regarde comme établie l'origine fécale du principe infectieux de la fièvre typhoïde. Les conditions cosmiques et telluriques de son évolution ne sont pas encore connues, les constatations ozonométriques de notre savant collègue, M. Houzeau, nous en donneront peut-être un jour la formule.

Des tableaux graphiques, annexés au travail, indiquent la marche de l'épidémie, l'âge et le nombre des victimes, ainsi que les observations barométriques, thermométriques et ozonométriques. Ces observations, étendues à une période de six années, permettent des comparaisons fort utiles.

D^r FOVILLE.
Considérations sur le
cerveau des
criminels.

Une autre communication qui se rattache aux sciences médicales nous a été faite par M. le docteur Foville ; elle est intitulée : *Considérations anatomiques sur le crâne et le cerveau des criminels*. Depuis longtemps on a cherché les relations des qualités intellectuelles et morales avec les caractères physiques et anatomiques du cerveau. Si l'on ne peut établir un rapport absolu entre le volume de la matière cérébrale et le développement de l'intelligence, il y a du moins une certaine présomption de correspondance

entre ces deux termes. Mettant à profit quelques ouvrages nouveaux et comparant les résultats statistiques obtenus en France et en Italie, le savant directeur de l'Asile de Quatremares constate que ces études sont encore trop peu avancées pour en tirer des conclusions certaines. Les mêmes lésions se sont représentées chez un dément très doux, décédé à l'Asile, de même que chez des criminels examinés par d'autres praticiens. Le fait seul de la décapitation peut produire des altérations anatomiques et pathologiques constatées à l'autopsie. Les travaux cités concordent sur un point : c'est que les crânes des criminels peuvent être assimilés à ceux des races inférieures et colorées et surtout à ceux des hommes préhistoriques. Ce travail est au Précis.

La Société de géographie dont nous signalions, l'an dernier, la fondation parmi nous, s'affirme de plus en plus par des développements rapides. Des récits de voyage, des conférences propagent de plus en plus ces connaissances qui joignent à des renseignements utiles, à des documents historiques l'attrait du merveilleux et de l'inconnu. Vous avez admis dans vos rangs le président de la société qui est en même temps son fondateur. M. Gravier a choisi pour son discours de réception un sujet tout spécial : *les Normands sur la route des Indes*. Ce travail, imprimé *in extenso* plus loin, nous dispense d'entrer dans des détails. Voici seulement les grandes lignes du mémoire de notre nouveau confrère.

Il établit d'abord les relations suivies qui ont existé entre les Normands de la Normandie et ceux du Danemarck et de la Norwège. Il ne doute pas que les

GRAVIER.
Les
Normands
sur la route
des Indes.

récits des navigateurs scandinaves n'aient enflammé le courage des armateurs de Dieppe et de Rouen et ne les aient poussés à la découverte d'un nouveau continent. Puis, discutant les expéditions de Christophe Colomb qu'il regarde un peu comme un illuminé et d'Amerigo Vespucci, il croit pouvoir conclure que les Normands ont dû précéder de 3 ou 4 ans Vespucci sur les côtes du Brésil, « Je n'en sais rien, dit M. Gravier, usant d'un dicton paradoxal, mais j'en suis sûr. »

FÉLIX.
Réponse à
M. Gravier.

M. le président Félix, répondant à M. Gravier, rappelle d'abord les titres du récipiendaire aux suffrages de l'Académie. Il nous le montre, fils de ses œuvres, suppléant par un labeur incessant à l'insuffisance d'une instruction première, et préparant ainsi les succès qui l'attendaient dans les sciences géographiques. Examinant ensuite les travaux de M. Gravier, M. Félix rectifie ce qui lui paraît un peu excessif dans les conclusions de l'auteur. « Si le patriotisme, dit-il, applaudit aux découvertes supposées des Normands, la science attend des preuves plus certaines et irrécusables. » La géographie lui paraît un peu envahissante, cependant il est beaucoup de questions qui demandent des recherches spéciales et approfondies qui les mettent à l'abri de contestations peut-être fondées. Il juge un peu sévères les appréciations de l'auteur sur Christophe Colomb, de même que celles qui se trouvent dans l'ouvrage de Cavelier de la Salle, relatives aux missionnaires et à l'attribution des lettres de noblesse. « Quel chemin vous m'avez fait suivre, dit M. Félix dans une brillante péroraison, je n'appartiens pas à la religion

catholique et la rigueur de vos critiques m'impose l'éloge de ses ministres ; je suis roturier et vous me forcez à défendre la noblesse ; ma profession ne suppose guère une vocation belliqueuse et voici que vous me contraignez à rompre une lance en faveur du soldat. » Il ne doute pas que dans une nouvelle édition, l'auteur ne s'empresse de rectifier quelques idées trop absolues et quelques jugements trop hâtés.

M. Gravier a présenté à l'Académie un exemplaire de la réduction de la carte dressée par Le Joliet, en 1674, après son exploration du Mississipi avec le P. Jacques Marquette. Cette carte est la première qui représente le bassin du grand fleuve américain ; on avait supposé jusqu'alors que le *Père des eaux* se jetait dans la mer Vermeille ou de Californie, Joliet lui donne sa véritable direction. Sur toutes les cartes antérieures les lacs Huron et Michigan ne forment qu'une seule nappe d'eau ; à Joliet revient l'honneur d'avoir tracé entre les deux lacs la grande presqu'île de Michigan. Le tracé de la carte est, d'ailleurs, tout-à-fait sommaire ; Joliet ignorait absolument les découvertes géographiques accomplies depuis cinquante ans. Il semble ne pas connaître les travaux des Espagnols dans le golfe du Mexique, ceux des Français et des Hollandais sur la côte orientale, ni ceux des Anglais dans le détroit de Dawis et la baie d'Hudson. Il ne fait même aucune allusion aux explorations des Pères Jésuites dont il était cependant l'élève et le protégé. Cette carte, cela résulte bien de ses imperfections matérielles et de sa nomenclature, est la première de Joliet qui en

GRAVIER.
Ancienne
Carte du
Mississipi.

a fait d'autres d'une exécution beaucoup plus soignée ; elle n'en est pas moins un des plus précieux monuments de la géographie américaine.

MALBRANCHE.
Migrations
des plantes.

De la géographie à l'histoire naturelle la transition est facile, nous placerons donc ici une lecture que votre Secrétaire vous a faite sur *les Migrations des plantes*. En dehors de l'action de l'homme, la dispersion et la propagation des plantes s'accomplit sans cesse par des moyens naturels : l'eau, l'air, les glaciers, les animaux, l'homme même, à son insu, concourent à l'extension de la surface occupée par les végétaux. Grâce à des appendices ingénieux, à leur forme naviculaire, beaucoup de semences voyagent fort loin, emportées par les vents ou charriées par les flots, et envahissent des stations dont elles chassent les premiers occupants. Les oiseaux, friands de certains fruits, les emportent et fondent de nouvelles colonies ; l'homme par son industrie et ses voyages, exporte sans le vouloir des plantes indigènes et importe des plantes étrangères.

Quelques exemples, pris dans la Normandie, nous ont fait voir des migrations accomplies sous nos yeux, et j'ai conclu avec M. Drouyn de l'Huys, auquel j'ai fait beaucoup d'emprunts, que l'homme peut, substituant son action à des forces aveugles, espérer d'acclimater des espèces végétales qui lui sont utiles.

SEMICHON.
Les enfants
abandonnés.

M Semichon a entretenu plusieurs fois l'Académie de ses études sur les enfants abandonnés ; cette année il a détaché d'un ouvrage complet sur ce sujet un chapitre relatif aux *Enfants abandonnés dans l'antiquité* Notre confrère a recherché quelles étaient chez les peuples anciens les doctrines philosophiques et

sociales en ce qui concerne la vie de l'enfant. Chez les Grecs et les Romains, le père avait le droit de vie et de mort sur ses enfants ; il pouvait les vendre ou les exposer. Sans se préoccuper du cœur de la mère et du respect de la vie humaine, le monde ancien ne prenait soin de l'enfant qu'en vue de l'utilité qu'il pouvait avoir pour la famille et pour l'état. Platon, Aristote, Sénèque, comme Solon et Lycurgue, n'avaient rien trouvé de mieux pour régler le sort de l'homme à sa naissance. En Egypte, dans l'Inde et en Perse même cruauté à l'égard des enfants. Chez les Juifs, au contraire, on punissait l'infanticide, l'avortement même, et les soins donnés aux enfants expliquent l'accroissement prodigieux de la population juive. Les Celtes, les Gaulois et les Germains, plus humains que leurs vainqueurs, pratiquaient le respect des enfants,

« Nous pouvons conclure, dit M. Semichon, que dans l'ère païenne, le mépris des petits et des faibles était un fait certain, un principe universel et légalement établi. Le sort de l'enfant nouveau né surtout était celui d'un animal. et il a fallu pour l'entourer de sollicitude et d'amour que le christianisme vint imposer au monde, qui avait rangé la force et le hasard parmi ses divinités, une loi nouvelle ordonnant avant tout la conservation de la vie du prochain et le respect des faibles : la femme, l'enfant et l'esclave. »

Il semble, à priori, que l'on doit être fixé depuis longtemps sur la date de la naissance de Newton que tous les biographes font naître le 25 décembre 1642, l'année même de la mort de Galilée. M. Rivière en étudiant les modifications qu'a subies le calendrier,

RIVIÈRE.
Sur la
naissance
de Newton.

fait voir que cette date doit être reportée au 4 janvier 1643. En effet, lors de la réforme opérée par Grégoire XIII, l'année civile était en retard de dix jours sur l'année astronomique ; pour rétablir la concordance ce pontife décréta que l'on supprimerait, en cette année 1582, dix jours du 4 au 15 octobre, et, pour prévenir le retour de pareilles erreurs, on retrancherait trois jours en quatre siècles. Cette convention laisse encore subsister une légère différence équivalente à un jour pour 3500 ans. Les nations protestantes n'adoptèrent pas tout de suite le calendrier grégorien ; l'Angleterre ne l'admit qu'en 1752 ; les Russes et les Grecs ont toujours refusé de s'y conformer. Notre confrère a fait un historique très curieux des phases par lesquelles a passé la mesure exacte du temps, il en résulte que la mort de Galilée doit être fixée au 8 janvier 1642, et la naissance de Newton au 4 janvier 1643.

HOMBERG.
Alimentation
des chevaux.
Frein élec-
trique.

M. Homberg, rapporteur habituel des Bulletins de la Société nationale d'Agriculture, a continué l'examen des procédés d'alimentation appliqués à la cavalerie des Omnibus de Paris, et il confirme les résultats salubres et économiques de l'usage du maïs et de la féverolle substitués en partie à l'avoine. Ces résultats ont été constatés d'une façon très exacte par un pesage rigoureux, l'emploi du dynamomètre et une comptabilité exactement tenue sous la direction de M. Moreau Chalons dont la compétence est incontestable.

Un autre point important, c'est la conservation des grains dans des silos en tôle, substitués aux anciens greniers où les altérations des semences étaient fré-

quentes, les chances d'incendie réelles et les frais de pelletage considérables. L'économie réalisée de ce chef par la Compagnie peut se traduire par les chiffres suivants : le prix de conservation par hectolitre de grains revient à 5 fr. 34 c. avec les anciens greniers, et à 4 fr. 17 c. avec les silos.

M. Homberg soumet aussi à l'Académie les expériences faites avec le frein électrique de M. Defroy pour soumettre les chevaux méchants. Les effets en ont été satisfaisants, mais de peu de durée ; le caractère irascible et dangereux des animaux reparait souvent au bout de quelque temps. Notre collègue insiste surtout sur cette recommandation de M. Milne Edwards, déjà formulée par Fréd. Cuvier : les bons traitements, la douceur, les caresses, la persuasion, font plus que les coups et la brutalité pour soumettre un animal rétif ; et il ne fait pas difficulté d'affirmer que sur dix chevaux méchants ou réputés tels, neuf ne sont dangereux que par la faute de ceux à qui ils sont confiés.

Enfin j'ai lu à l'Académie une note insérée plus loin qui est intitulée : *la Littérature dans les spécialités pharmaceutiques*. J'y examine, en les commentant, les devises latines que l'on trouve sur les spécialités. D'un tout autre caractère que celles que l'on trouve sur les tombeaux, sur les cadrans solaires, sur les monuments anciens, ces inscriptions sont modernes, ont plutôt la note gaie, originale, plaisamment sententieuse et visent plutôt à appeler l'attention, à faire un boniment que montre d'érudition ou à éveiller une pensée sérieuse ou consolante. En passant, j'ai traité des principes mêmes de la spécialité qui a pris de

MALBRANCHE.

La
littérature
dans les
spécialités.

nos jours un développement auquel le progrès de la science est tout à fait étranger, et qui ne procède que de la spéculation.

L'Académie a perdu cette année deux de ses correspondants : BOUTRON CHARLARD et CHEVALLIER père, tous deux pharmaciens distingués de Paris, membres de l'Académie de médecine, et admis presque en même temps, il y a quarante ans, au nombre de nos membres correspondants ; tous deux décédés à quelques semaines d'intervalle, après avoir fourni une longue et honorable carrière. Remarquons en passant que l'Académie de médecine a été cruellement décimée depuis quelque temps ; Chevallier est le onzième de ce corps savant frappé pendant l'année 1879.

CHEVALLIER, né à Langres en 1793, un des doyens du corps pharmaceutique, est mort à Paris le 17 novembre dernier à l'âge de 87 ans. Il débutait à 14 ans dans le laboratoire de Vauquelin, au Jardin des Plantes. En 1812, il est obligé de partir à l'armée ; blessé devant Leipsig, il revient à Paris et obtient au concours le grade d'interne des hôpitaux. En 1822, il est reçu pharmacien et ouvre, place Saint-Michel, une officine que son activité fit prospérer. Un empoisonnement commis avec de la morphine achetée dans sa pharmacie, fut pour lui l'occasion d'une étude approfondie des sels de morphine et le point de départ de travaux nombreux. Dès 1824, il publiait avec Payen un *Traité des réactifs chimiques*, en 1825 son *Manuel du Pharmacien* avec M. Idt, et peu après, en collaboration avec MM. Richard et Guil-

lemain, les six volumes du *Dictionnaire des drogues simples et composées*. Nommé professeur en 1835, il ne cessa d'écrire dans les Revues scientifiques, les Annales d'hygiène, le Journal de Pharmacie, le Dictionnaire d'hygiène et de médecine, etc., une foule d'articles relatifs à la pharmacie, à la chimie pure ou industrielle, à l'hygiène sociale ou professionnelle. Son ouvrage le plus connu est son *Dictionnaire des falsifications des substances alimentaires, médicamenteuses et commerciales*, dont cinq éditions se sont succédé rapidement. Sa science fut surtout pratique et tous ses travaux ont un cachet utilitaire. Dans un âge très avancé, il conservait encore une activité que de beaucoup plus jeunes n'ont jamais connue.

Quant à l'homme privé, « deux traits saillants, on le proclamait sur sa tombe, marquaient son caractère : la bonhomie et une finesse toute gauloise qui explique la respectueuse sympathie que la jeunesse pharmaceutique lui a toujours témoignée. Il était pour tous le *Père Chevallier*, et ce titre, il l'a revendiqué bien des fois à la réunion des anciens élèves des hôpitaux qu'il a présidée pendant vingt-cinq ans. » « Sous ses apparences un peu brusques, dit un de ses biographes, M. Chevallier cachait un fond de bonté ; c'était un ami sûr dans ses affections ; mais le charlatanisme et la mauvaise foi n'ont pas eu d'ennemi plus implacable, car, dans toute l'austérité du mot, il était un honnête homme. »

BOUTRON (BOUTRON-CHARLARD comme on l'appelait en joignant le nom de son beau père) était élève de Vauquelin, qui en a formé tant de si distingués. Du laboratoire du savant chimiste, il entra dans la phar-

macie de Charlard ; son intelligence, son amour du travail et ses qualités morales lui concilièrent promptement l'estime de la famille où il avait été admis et il devint le successeur et le gendre de M. Charlard. C'était alors la belle époque de la pharmacie française qu'illustraient les Dumas, les Balard, les Robiquet, les Pelletier et tant d'autres qui faisaient faire à la chimie organique de merveilleux progrès. Boutron entra dans ce mouvement scientifique et y apporta un contingent important de travaux variés. Ces aptitudes scientifiques ne l'absorbaient pas tout entier, il aimait les beaux-arts, la littérature ; il avait réuni une collection d'œuvres d'art choisies et on le voit, après avoir pris sa retraite, publier un ouvrage sur mademoiselle Schudery. Nous l'aurons fait connaître tout entier si nous ajoutons qu'il possédait les qualités du cœur et une urbanité exquise.

Il était naturellement désigné par ses mérites à des fonctions variées qu'il remplissait avec distinction, en même temps qu'avec un zèle qui ne ralentissait pas malgré son âge avancé. Boutron est décédé à l'âge de 84 ans.

« Avec lui disparaît, dit le professeur Planchon, un des types honorés de la vieille pharmacie française, une de ces personnalités morales qui, devant tout à leur valeur, force l'estime de tous et en même temps un de ces esprits distingués, délicats et pleins de goût qui s'élèvent spontanément au-dessus de la foule. Digne exemple à proposer aux générations actuelles, trop souvent oublieuses des saines traditions. »

DES POISONS

ET DES MÉDICAMENTS

DANS LA GRÈCE ANTIQUE,

PAR M. J. GIRARDIN,

Membre honoraire, correspondant de l'Institut, etc.

Après avoir passé en revue l'art agricole chez les anciens Grecs, après vous avoir parlé de leurs aliments et de l'art culinaire, je crois devoir vous entretenir pendant quelques instants des poisons et des médicaments dont ils faisaient usage.

Les poisons étaient déjà nombreux et, au dire de Galien, ils auraient fait le sujet d'une foule d'ouvrages écrits par Orphée, surnommé le Théologue, Horus, Mendésius le jeune, Héliodore d'Athènes, Arate, etc. (1), mais qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Nicandre, grammairien, poète et médecin, né à Claros, ville d'Ionie, près de Colophon, dans la 160^e

(1) Galien. — *De Antidotes*, II, 7.

Olympiade, c'est-à-dire 140 ans avant l'ère du Christ, nous a laissé deux poèmes sur les animaux venimeux et les poisons. Ces livres, qui sont plutôt de véritables traités de matière médicale que des œuvres de poésie, sont intitulés : *Theriaca* et *Alexipharmaca*; ils font très bien connaître l'état de la thérapeutique et de la toxicologie en Grèce à cette époque.

Dans le premier de ses poèmes, les *Thériagues*, Nicandre décrit les serpents et insectes venimeux, indique les précautions à prendre pour éviter leurs morsures, et fait connaître les remèdes propres à les guérir. Dans le second, nommé les *Alexipharmagues*, il énumère divers poisons, végétaux, animaux et minéraux, en décrit les effets avec assez d'exactitude, et donne les moyens de s'en préserver (1).

Dioscoride commenta les poèmes de Nicandre dans son *Traité des poisons* ou *Alexipharmaca*, divisé en trois livres (2). Pline, Galien, Paul d'Egine n'ont fait ensuite que copier les deux premiers toxicologistes. L'art de composer des philtres et des poisons, qui avait acquis une malheureuse perfection entre les mains des Médée, des Circé et des Locuste, dirigea surtout la pharmacie vers les moyens de s'en garantir, et c'est dans ce but que furent composés le fameux

(1) Les poèmes de Nicandre ont été publiés en grec, à Venise, en 1499, in-fol., à Genève en 1606 et 1614, et à Hull en 1792, in-8°. — Une traduction en vers latins fut publiée en 1557 par le Dr Gorrie, de Paris. Une traduction en vers français par le Dr Grévius parut à Anvers en 1567, in-4°. — Cadet de Gassicourt a inséré une dissertation sur Nicandre dans le *Bulletin de pharmacie*, t. II, p. 337, année 1810.

(2) On doute que le *Traité des Poisons* attribué à Dioscoride soit réellement de lui.

Electuaire de Mithridate et la Thériaque d'Andromaque (1).

Il est passé dans les traditions historiques que Mithridate Eupator, le célèbre Roi de Pont, étudia dans sa jeunesse les plantes vénéneuses et se familiarisa si bien avec tous les autres genres de poisons qu'il n'en eut bientôt plus rien à craindre ; aussi, lorsque défait et poursuivi par Pompée, en l'an 63 avant J.-C., il voulut s'empoisonner, il ne put y réussir et fut obligé de se faire tuer par un Gaulois. On admet encore qu'il composa ou fit composer, pour son usage, un antidote dont Pompée trouva la formule dans sa cassette, après sa mort. Il paraîtrait que le général romain regarda cette composition comme un des plus précieux fruits de son triomphe, puisque, de retour à Rome, il chargea le médecin Damocrate de la chanter en vers hexamètres, sous le nom même de *Mithridate*. Plus d'un siècle après, l'empereur Néron craignant pour lui-même l'effet des poisons dont il avait fait un si horrible emploi, fit perfectionner le *Mithridate* par Andromaque, son médecin. Celui-ci en fit une nouvelle description en vers élégiaques, sous le nom de *Galène*, qui veut dire *Calmant*. Ce n'est que plus tard, dans un ouvrage de Galien, dédié à un Pison, que l'on trouve le même électuaire décrit sous le nom de *Thériaque*, titre du poëme grec de Nicandre sur les serpents venimeux (de *therion*, bête sauvage ou venimeuse), et probablement à cause

(1) Guibourt. — Pharmacopée raisonnée, 3^e édition, 1841, p. ij de l'avant-propos.

des vipères qui entrent dans sa composition. Ce dernier nom lui est resté (1).

Ces célèbres électuaires ont-ils jamais pu servir de contre-poisons universels, ainsi qu'on l'a cru pendant si longtemps? Cela est plus que douteux, et il a fallu la foi robuste de l'antiquité et du moyen-âge dans les propriétés merveilleuses dont on gratifiait les préparations indigestes de la Polypharmacie grecque et arabe, pour maintenir au nombre des antidotes les électuaires dont il vient d'être question.

Quoiqu'il en soit, la liste des substances vénéneuses ou réputées telles, en Grèce, comprend :

1° *Parmi les poisons du règne végétal* : le suc concentré de la ciguë, de certaines euphorbes et apocynées, d'elaterium ou de bryone, du pavot, l'opium proprement dit, la jusquiame (la graine), la mandragore (feuilles et racine), la belladone (feuilles et fruits) et autres solanées, les racines d'aconit, d'ellébore blanc et noir, les bulbes de colchique, les champignons vénéneux, le bois gentil ou *Daphne mezereum*, la renoncule âcre, etc.

2° *Parmi les poisons du règne animal* : la sangsue avalée vivante, le crapaud, la salamandre, les serpents venimeux, le sang de taureau, le miel d'Héraclée, les cantharides, le bupreste, le lièvre marin; on ignore à quelle sorte d'animal les Grecs appliquèrent ce nom; ils en disaient des merveilles. Ce serait avec ce poison que Domitien aurait empoisonné Titus (2).

3° *Parmi les poisons minéraux* : le sulfure d'arsenic

(1) Guibourt. — *Loc. citat.*, p. 262.

(2) Philostrate, *In vitâ Apollonii*.

ou sandaraque, l'acide arsenieux, le cinabre, la litharge, la céruse, la chaux-vive, le gypse.

Les effets toxiques de ces diverses substances sont assez bien décrits par Nicandre et Dioscoride, qui indiquent pour chacune d'elles des contrepoisons plus ou moins efficaces.

Les poisons le plus en usage chez les Athéniens étaient la *ciguë* que la mort de Socrate a rendu si célèbre, l'*aconit* que la mythologie fait naître de l'écume de Cerbère. Il était défendu, sous peine de mort, de cultiver cette dernière plante dans les jardins. Théophraste parle d'un poison préparé avec elle, qui tuait au bout de deux, de trois mois, et même au bout de deux ans, en un mot, en un terme longtemps fixé d'avance (1).

Médée, de Colchis, si fameuse comme magicienne, composait des breuvages empoisonnés avec le colchique. — La racine d'ellébore était surtout destinée à tuer les souris et les mouches.

Les poisons septiques, empruntés au règne animal, obtenaient en général la préférence, notamment chez les Athéniens, entre autres le sang putréfié de taureau. Certains auteurs ont avancé, mais sans aucune preuve satisfaisante, que Tanyoxercès (?), Midas, Thémistocle et Annibal auraient été empoisonnés par ce dernier moyen.

De son côté, Diodore de Sicile raconte que les Indiens avaient l'habitude de tremper leurs flèches et leurs lances dans un poison mortel fait avec des serpents pourris. Ceux qui étaient blessés par ces

(1) Theophr., *Hist. plant.*, IX, 26.

armes empoisonnées mouraient au milieu de convulsions horribles, et le cadavre prenait aussitôt une teinte livide (1).

A cette liste déjà fort étendue de substances vénéneuses connues des Grecs et sans doute aussi des autres nations contemporaines, il faudrait, suivant Hœfer, en ajouter une autre, la plus active de toutes, sans contredit, l'*Acide prussique* ou *cyankhydrique*, que les chimistes modernes ne connaissent cependant que depuis 1782, grâce aux travaux de Schéele sur le bleu de prusse.

Hœfer prétend, en effet, que les prêtres de l'Egypte employaient cet acide pour faire périr les initiés qui avaient trahi les secrets de l'art sacré. Il pense que c'était en distillant avec de l'eau les fleurs et les amandes du pêcher qu'ils se procuraient le poison en question ; *la peine du pêcher* infligée aux sacrilèges était la mort par cet acide étendu d'eau.

Les *Eaux amères* que, d'après la coutume juive et égyptienne, le prêtre faisait boire à la femme accusée d'adultère, et qui tuaient promptement, sans laisser aucune trace sur le cadavre, paraissent également à Hœfer une préparation contenant de l'acide prussique.

« Nicandre, Columelle, Dioscoride, Pline, Galien, dit-il, rapportent comme un bruit généralement répandu (*fama*), que le *persea* (pêcher) était un arbre pernicieux, vénéneux. Et ils s'en étonnent parce que, disent-ils, le fruit en est très mangeable. Ce seul indice, à défaut d'autre, aurait dû suffire pour mettre

(1) Diodor. Sic., *Biblioth. historiq.*, XVII, 103.

sur la trace du poison qu'on retirait du pêcher, dont les noyaux écrasés exhalent l'odeur caractéristique de l'acide prussique. ... Les feuilles et les fleurs du pêcher étaient souvent employées dans les opérations de l'art sacré » (1).

L'opinion de Hœfer me paraît acceptable, car l'objection tirée de ce que la découverte de la distillation est généralement attribuée à Albucasis ou à Arnould de Villeneuve, qui vivaient aux ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles, est détruite par ce fait que cette opération est décrite, d'une manière non équivoque par des auteurs du ⁱⁱⁱ^e et du ^{iv}^e siècles, qui en parlent d'ailleurs comme d'un procédé connu depuis longtemps. Le célèbre A. de Humboldt pense aussi que la distillation était déjà pratiquée au 1^{er} siècle de l'ère chrétienne (2).

Ce qui précède nous montre chez les Grecs une certaine somme de connaissances médicales. On l'a dit souvent, l'art de guérir est né avec la première souffrance de l'homme, c'est-à-dire avec l'homme lui-même ; mais on ne sait aucunement en quoi consistait la médecine dans cette enfance de l'humanité. Chez les Babyloniens, les Egyptiens, et plus tard chez d'autres peuples, on exposait les malades sur la voie publique pour qu'ils reçussent de chaque passant des conseils résultant ordinairement d'une expérience individuelle (3). Dans la suite, ceux qui

(1) Hœfer. — *Histoire de la Chimie*, 2^e édit., t. I, p. 221-232.

(2) De Humboldt. — *Examen critique de la géographie du Nouveau-Continent*, note du t. II, p. 300.

(3) Strabon, lib. III et XVI. — Hérodote, I, c. cxcvii.

avaient été atteints de quelque maladie constataient par écrit comment et par quels moyens ils avaient été guéris. Ces témoignages recueillis et gravés sur des tables votives étaient déposés dans les temples où chacun allait les consulter et choisir le remède dont il croyait avoir besoin.

Ces connaissances grossières se propagèrent par l'entremise des prêtres, et aussi par celle des héros et des rois qui ne dédaignaient pas d'exercer la médecine ou plutôt la chirurgie, car en parcourant les annales des plus anciens peuples, et notamment celles des Hébreux, on voit qu'il n'y est question que de plaies, de fractures, de meurtrissures et presque nullement des maladies internes; celles-ci étaient considérées comme des signes de la vengeance des dieux, et c'est aux magiciens, aux enchanteurs ou aux idoles qu'on s'adressait pour les faire disparaître; on faisait parfois intervenir la musique, comme on le voit dans l'histoire de Saül et de David (1).

Dès les temps historiques, la Grèce met au rang de ses dieux le médecin Esculape, fils d'Apollon; qui fit partie de l'expédition des Argonautes, vers 1226 avant J.-C. Des temples célèbres consacrés au Dieu de la médecine s'élevèrent à Epidaure et dans d'autres villes; des prêtres traitaient les malades à l'aide des herbes ou *simples* dont ils avaient découvert les propriétés curatives, mais ils entremêlaient leurs pratiques rationnelles de formules magiques, d'incantations, de sacrifices, afin d'en dérober la connaissance au vulgaire.

On pense que les premiers philosophes ont voulu

(1) *Les Rois*, 1^{er} livre, XVI, 14 et suiv.

diviniser, sous le nom fictif d'Esculape, les bienfaits de la médecine naissante. Quoiqu'il en soit, deux prétendus fils du dieu figurent, au siège de Troie, tout à la fois comme guerriers et comme médecins, Machaon et Podalire, dont les nombreux enfants, tous voués à l'art de guérir, prirent le nom d'*Asclépiades* et fondèrent trois illustres écoles à Rhodes, à Cnide et à Cos.

Dans l'île de Carpathos, l'une des plus importantes et des moins connues parmi les Sporades doriennes, M. Carle Wescher a trouvé, en 1862, une stèle brisée en deux portant une inscription grecque de près de 40 lignes, qui offre le texte d'un décret rendu par un dème carpathien en l'honneur d'un médecin nommé Ménocrite, fils de Métrodore, originaire de Samos et exerçant dans l'île de Carpathos la profession de médecin public.

Ce Ménocrite s'était distingué par son dévouement pendant une peste : la cité, reconnaissante, décerne des éloges publics à son zèle, à son désintéressement, à son courage, en même temps qu'elle vante sa science et son talent. Une couronne d'or lui est offerte ; cette récompense sera proclamée aux jeux célébrés en l'honneur d'Esculape.

Ce curieux document ajoute un chapitre intéressant à l'histoire de la médecine dans l'antiquité, en nous faisant connaître l'institution des médecins publics. Elus par la cité et payés par elle, ces médecins publics devaient leurs services gratuits à la société

(1) Rapport sur des recherches épigraphiques en Grèce, dans l'Archipel et dans l'Asie mineure, par C. Wescher. (Archives des missions scientif., 2^e série, t. I, 3^e livraison, p. 427-429).

tout entière. On lit, dans l'inscription, que Ménocrite soignait avec un égal empressement les citoyens et les étrangers, les habitants de la ville et ceux des faubourgs. Fonctionnaire de l'Etat, il ne recevait aucun salaire des particuliers. Ainsi seront mieux expliqués désormais les passages d'Aristophane, de Platon, de Xénophon, où se trouvent des allusions à ces usages. N'hésitons pas à le dire : les devoirs moraux du médecin sont retracés dans les considérants de ce décret en des termes qui font honneur à la civilisation antique (1).

L'origine de la médecine, chez les Grecs, était religieuse. Les temples d'Esculape furent les premiers hopitaux, et ses prêtres les premiers médecins. Les Asclépiades n'étaient pas, comme on l'a cru quelquefois, une famille, mais une corporation pieuse exerçant au nom du Dieu lui-même le bienfaisant ministère dont il était le patron. Née à l'ombre du sanctuaire, la médecine antique, en se sécularisant avec Hippocrate, prit dans les enseignements et dans la pratique de ce grand homme un caractère de loyauté scientifique et d'élévation morale qu'elle garda longtemps.

Comme c'est d'Hippocrate que commence la médecine scientifique, et qu'il peut être considéré comme le plus habile médecin de l'antiquité, je m'arrêterai quelque peu sur cette grande figure.

Né dans l'île de Cos, an 460 avant Jésus-Christ, l'asclépiade Hippocrate quitta sa patrie pour aller à

(1) Rapport sur des recherches épigraphiques en Grèce, dans l'Archipel et dans l'Asie-Mineure, par C. Wescher. (*Archives des Missions scientif.*, 2^e série, t. 1^{er}, 3^e livraison, p. 427-429).

Thasos, à Abdère, à Larisse, à Mélibée, à Cyzique et dans la Thessalie. Il visita la plus grande partie de l'Asie, et surtout l'Asie-Mineure. Si les prêtres d'Esculape commencèrent son instruction, c'est à l'observation directe de la nature, fécondée par un vaste génie qu'il dût l'admirable talent qu'il déploya dans le diagnostic et le traitement des maladies aiguës.

Praticien habile, il connaissait parfaitement les effets produits sur le corps par l'alimentation, le genre de vie et l'habitation. Il recommandait l'expérience, l'observation des malades et de tout ce qui peut modifier les maladies. Il n'avait et ne pouvait avoir, à son époque, que des connaissances restreintes et incomplètes en anatomie; néanmoins les écrits chirurgicaux qu'il a laissés, particulièrement sur les fractures et les luxations, ne sont pas inférieures à ses traités sur la médecine.

Les éditions complètes des œuvres d'Hippocrate ont été nombreuses; la plus récente et la plus remarquable date de 1839-51; elle est due à M. Littré.

Sa physique n'est pas très avancée, comme on peut le voir par son petit *Traité des airs, des eaux et des lieux*; mais il faut tenir compte du temps où ce *traité* fut écrit. On y trouve néanmoins de fort bonnes observations. Ainsi, à propos des eaux destinées à l'alimentation, Hippocrate dit qu'elles doivent être chaudes en hiver et froides en été. Il proscriit, d'une manière absolue, les eaux des marais et des étangs, parce qu'elles exercent des effets fâcheux sur l'économie, par suite des matières organiques en décomposition qu'elles renferment. Il interdit également, pour la boisson ordinaire, les eaux chaudes impré-

gnées de cuivre, d'argent, d'or, de soufre, de bitume, de nitre. Il recommande de ne faire usage des eaux de pluie qu'après les avoir laissé reposer et les avoir fait bouillir ensuite.

Il connaissait l'action tonifiante de l'air marin, ainsi que l'usage médical de l'eau de mer. « Le soleil, dit-il, enlève à l'eau et attire ce qu'elle a de plus subtile et de plus léger ; il en est de même pour l'eau de la mer ; ce qui est salé reste fixe à cause de son épaisseur et de sa pesanteur, tandis que le plus tenu se vaporise. » (1).

Le traitement marin était en vigueur chez presque tous les peuples de l'antiquité, et tout le monde a entendu parler du luxe que les Perses et les Romains ont déployé pour la construction non seulement des bains d'eau douce, mais même des bains de mer.

Quant aux sources thermales répandues tant dans la Grèce continentale que dans les îles et en Asie, leur emploi en médecine paraît postérieur au temps d'Hippocrate.

Hippocrate eut deux fils, Thessalus et Dracon, et un gendre, Polybe, tous trois médecins renommés et habiles. Thessalus et Dracon eurent chacun un fils du nom d'Hippocrate ; celui de Dracon, Hippocrate IV, fut médecin de Roxanes, femme d'Alexandre le Grand, 326 ans avant J.-C. D'autres membres de la famille portèrent encore ce nom vénéré, et, suivant quelques auteurs, il y eut jusqu'à sept Hippocrate dans la ligne des Asclépiades issus de Podalire.

(1) Hippocrate. — Traité des airs, des eaux et des lieux, art. 43.

Bien longtemps après le créateur de la science médicale dans l'antiquité apparurent deux autres médecins célèbres, dont je dois vous dire quelques mots, Dioscoride et Galien, parce que leur influence s'est fait sentir, comme celle d'Hippocrate, jusqu'au ^{xvii}^e siècle.

Dioscoride (Pedanius ou Pedacius), né à Anazarbe (*Cæsarea Augusta*), en Cilicie, dans les premières années de l'ère chrétienne, vécut sous Néron et sous Vespasien. Il était par conséquent contemporain de Pline, qui pourtant n'en parle pas. Il suivit quelque temps la carrière des armes, sans doute comme médecin dans les armées romaines.

Après avoir parcouru toute l'Asie-Mineure, visité la Grèce, l'Italie, l'Espagne, la Germanie et les Gaules, le plus souvent dans le but d'étudier les productions naturelles, il revint à Rome vers le milieu du ⁱ^{er} siècle et y publia, en l'an 65, un *Traité de Botanique et de matière médicale*, qui jouit longtemps d'une grande autorité, quoiqu'il soit rempli d'erreurs, et qui ne fut abandonné que lorsque les travaux des modernes en eurent montré l'insuffisance. C'est dans cet ouvrage que, pendant quinze siècles, on a étudié l'histoire de la matière médicale. Aujourd'hui même, chez les Turcs, les Arabes et les nations à demi-civilisées, il est encore l'oracle de la Médecine et de la Botanique.

Le traité de Dioscoride est divisé en cinq livres. Le premier traite des plantes aromatiques et oléagineuses; le deuxième, des plantes alimentaires et économiques; le troisième, des suc obtenus des racines, des fruits et des écorces; le quatrième a

pour sujet l'emploi médical des fleurs, des feuilles, des écorces et des racines ; le cinquième comprend les produits de la vigne et de quelques métaux.

Le catalogue des plantes dressé par Dioscoride contient environ 200 espèces de plus que celui de Théophraste ; elles y sont rangées sans aucun ordre systématique, si ce n'est celui bien vague de leurs propriétés médicales ; leur description est loin d'être aussi claire, aussi précise que dans l'œuvre de son prédécesseur. Mais au mérite incontestable qu'offre cet ouvrage, c'est de présenter la synonymie des noms vulgaires que portaient à cette époque les plantes, chez les Egyptiens, les Hébreux, les Thraces, les Romains, les Grecs et même dans l'Inde. Sous ce rapport, dit avec raison Cap dans sa notice biographique sur Dioscoride (1), cet ouvrage sert de transition, incomplète à la vérité, mais néanmoins précieuse, entre la haute antiquité et les temps modernes (2).

Le médecin d'Anazarbe parle des différents médicaments connus de son temps, résine, aloës, opium, huiles et vins composés, emplâtres, sel essentiel de vipère, corne brûlée, écorce d'orme, marrube blanc, fougère mâle contre les vers, potasse comme caustique, *fleur* ou *écaille* d'airain (oxydes de cuivre et d'étain ou de zinc) comme purgatif, *melanteria* et *chalcitis* (sulfate de fer mêlé d'oxyde rouge qui provenait des mines de cuivre de Cilicie) pour exciter le vomissement, orpiment comme escarotique, cala-

(1) Cap. — Notice historique sur Dioscoride, p. 32, — La meilleure édition de Dioscoride a été donnée par Sprengel. Leips., 1825-1830, 2 vol. in-8°.

mine, pompholix, eau de chaux, petit lait, asphalte, pétrole rouge, sucre et *tabaschir* qui transsude des nœuds des bamboux. Il insiste sur l'emploi des végétaux indigènes de préférence aux substances exotiques; et il est le premier qui ait attiré l'attention sur la sophistication des médicaments.

Il donne, en quelque sorte, l'analyse de l'airain ou plutôt du cuivre jaune (Laiton), en disant que la cadmie (oxyde de zinc) se produit pendant la calcination de cet alliage, et va, en raison de sa légèreté, s'attacher aux parois de la cheminée.

On trouve, dans le même auteur, la description de quelques opérations chimiques, de la céruse, par exemple, de l'extraction du mercure du cinabre en calcinant celui-ci dans une conque de fer recouverte d'un couvercle, *calix*, qu'en grec on nommait *ambix*. C'est très probablement de ce mot grec que les Arabes ont fait *ambic* et *alambic*, en y ajoutant l'article *al*.

Il ne s'ensuit pas que les Grecs et même les Romains aient pratiqué l'art de la distillation, car Galien n'en parle pas, bien qu'il ait vécu plus d'un siècle après Dioscoride, et qu'il ait décrit toutes les opérations de la pharmacie de son époque. Cependant les Grecs connaissaient une sorte d'*huile de térébenthine*, mais voici comment ils la préparaient, au dire de Pline (1) :

On suspendait de la laine ou une toison au dessus d'une chaudière dans laquelle on faisait bouillir de la poix. Quand cette laine était chargée des vapeurs qui s'en étaient exhalées, on l'exprimait, et le résultat se nommait *pissœleum* ou *picis flos* (fleur de poix). Cette

(1) Pline, XV, II, 7.

huile se préparait surtout dans la ville de Colophon, d'où le nom de *colophane* que porte encore le résidu de la distillation de la térébenthine.

C'est par un procédé analogue que les premiers navigateurs dans l'archipel grec se procuraient de l'eau douce à bord de leurs bâtiments. Voici ce que dit, à cet égard, Alexandre, d'Aphrodisias en Cilicie, célèbre commentateur d'Aristote, 150 ans après Pline : « On rend l'eau de mer potable en la vaporisant dans des vases placés sur le feu, et en recevant sa vapeur condensée sur des couvercles. » — Ces couvercles ou *ambix* étaient probablement des réipients. Alexandre ajoute qu'on peut traiter de la même manière le vin et d'autres liquides (1).

Saint Basile le Grand, évêque de Césarée dans le courant du iv^e siècle après l'ère chrétienne, dit aussi que de son temps on rendait l'eau de mer potable en la faisant bouillir et en recueillant sa vapeur dans des éponges que l'on pressait ensuite pour en exprimer l'eau devenue douce (2).

Ce n'est que dans les écrits de Zosime le Panopolitain, philosophe grec du iv^e siècle, initié aux mystères de l'Egypte, qu'on trouve pour la première fois la mention et les figures de véritables appareils de distillation dont les modèles se voyaient dans un ancien temple de Memphis (3). C'est là le point de départ de la distillation à proprement parler.

(1) Alexand. Aphrodis. — In Meteorolog. comment., lib. II, 15, in-4^o, 1548, Venise.

(2) Œuvres de Saint-Basile. — Paris, 1721, in-fol., t. I, p. 38, 39.

(3) Manusc. grec de Zosime, n^o 2249 de la Bibliothèque nationale. — Hœfer, t. I, p. 261 à 271.

Synésius, autre philosophe byzantin du v^e siècle, donne aussi la figure d'un appareil distillatoire en verre (1).

Ce ne sont donc pas les Arabes qui, comme on l'a cru pendant longtemps, ont inventé et pratiqué la distillation ; ils n'ont fait qu'en répandre les procédés qu'ils perfectionnèrent en Espagne, en Italie et dans le midi de la France. Geber et Albucasis en ont parlé longuement.

Galien, dont j'ai déjà prononcé plusieurs fois le nom, mérite aussi de nous arrêter quelque temps, car, après Hippocrate, c'est le médecin qui a joui de la plus grande réputation dans l'antiquité et même jusque dans nos temps modernes.

Claude Galien (Galenus) était né à Pergame, l'an 131 de J.-C. Il mourut soixante-dix ans après sous le règne de Sévère. Son père, l'architecte Nikon, fut son premier maître. Il s'attacha surtout à l'École d'Aristote et aux stoïciens. Il reçut ensuite les leçons du médecin pneumatique Satyrus et de l'hippocratique Stratoniceus. Il voyagea en Grèce, visita Alexandrie où il devint disciple d'Héraclianus, revint à Pergame et alla à Rome à l'âge d'environ 32 ans. Quelques cures remarquables le firent connaître ; les empereurs Marc-Aurèle, L. Verus et Commode se l'attachèrent. Il ne retourna dans sa patrie qu'à un âge avancé.

Il a écrit de nombreux ouvrages sur des sujets divers ; on en portait le nombre à 750 ; beaucoup ont

(1) Hœfer, *loc. citat.*, I, p. 279 et 280.

péri. Il était doué d'éloquence ; Athénée l'a introduit dans son *Banquet des savans*.

Bien qu'il n'eût disséqué que des animaux, ses connaissances anatomiques étaient assez étendues, mais sa physiologie ne repose que sur des hypothèses empruntées à Aristote. Il estimait Hippocrate et lui fit aussi beaucoup d'emprunts. Sa thérapeutique était très compliquée, chargée de formules ; il usait largement de la saignée. Il a le mérite d'avoir cherché à rattacher les maladies aux organes, d'avoir perfectionné le diagnostic et la pronostic médical. Il envoyait les phthisiques en Sicile pour respirer les vapeurs hépatiques qui sortent de l'Etna.

Les médecins arabes adoptèrent et propagèrent toutes les opinions de Galien ; pendant tout le cours du moyen âge, on ne jurait, dans les écoles, que par Galien, en médecine, et que par Aristote en philosophie.

On trouve dans les ouvrages de Galien un certain nombre de renseignements sur l'état des sciences et de l'industrie contemporaine.

La meilleure édition française de ce qui reste des œuvres de ce célèbre médecin est due à Daremberg (1).

Ce fut dans l'école d'Alexandrie qu'eut lieu pour la première fois le partage de la médecine en trois professions : médecine proprement dite, chirurgie et pharmacie. Jusqu'alors le même individu qui visitait le malade et prononçait sur la nature du mal, prépa-

(1) 4 Vol. in-8°, Paris, 1854 et suiv. — Les meilleures éditions gréco-latines sont celles de René Chartier, Paris, 1639-1679, 13 vol. in-fol., et de Kühn, Leips., 1821-1833, 20 vol. in-8°.

rait aussi le remède qui devait le soulager. En Egypte, l'art du pharmacopole se confondait avec celui du parfumeur, et même avec l'art d'embaumer les corps. On voit, dans la Genèse, que les médecins remplissaient les mêmes fonctions (1).

« Sous le règne de l'École empirique, l'art des médicaments sut conquérir une place de plus en plus digne : Sérapion, Asclépiade, Themison de Laodicée l'élevèrent au rang des arts ; les savants en firent l'objet d'une sérieuse étude, les poètes lui consacrèrent leurs chants et les souverains eux-mêmes l'honorèrent en s'y livrant à leur tour (2). »

(1) Genèse, c. L., vers. 2.

(2) Cap. — *Pharmacie*. (Instruction pour le peuple). *Les cent Traités*, t. I, p. 793.

(Fragments détachés d'un ouvrage manuscrit sur les arts chimiques, industriels et économiques chez les anciens.)

SUR LA TRANSFORMATION

Par voie humide,

DES SULFATES EN CARBONATES,

PAR M. A. RIVIÈRE.

Lorsqu'on mélange intimement deux ou plusieurs corps composés, il y a, dans beaucoup de cas, échange total ou partiel entre leurs éléments.

Bergmann expliquait ces phénomènes de double décomposition en attribuant à chaque substance une affinité constante et absolue pour un même corps, mais variable d'un corps à un autre. En partant de ce principe, il a pu dresser une table des affinités relatives des principaux acides pour chaque base en particulier, et des principales bases pour chaque acide.

Toutefois, si l'on consulte cette table, on reconnaît qu'elle est assez souvent en désaccord avec les résultats de l'expérience. C'est ainsi, par exemple, que dans les circonstances ordinaires, l'acide acétique enlève la potasse à l'acide carbonique pour former de l'acétate de potasse; d'où l'on doit conclure que

l'acide acétique a plus d'affinité pour la potasse que l'acide carbonique.

Mais si l'on fait agir ce dernier sur une dissolution alcoolique d'acétate de potasse, c'est au contraire l'acide acétique qui est déplacé, et l'acide carbonique qui entre en combinaison ; ce qui semble infirmer la conclusion précédente.

D'ailleurs, la théorie de Bergmann ne rend point suffisamment compte des décompositions partielles. On ne voit pas, en effet, pourquoi l'affinité qui détermine un commencement de réaction, semble se modifier après quelques instants d'activité, et laisse cette réaction incomplète.

Ces difficultés n'arrêtaient point Bergmann. Ces sont des anomalies, disait-il, semblables à celles que présentent les comètes dont l'orbite est encore mal déterminée, faute d'un nombre suffisant d'observations.

Berthollet, dans un essai de statique chimique, nous a donné une explication beaucoup plus satisfaisante des mêmes phénomènes qu'il fait dépendre uniquement d'une propriété toujours facile à constater, et les lois qui portent son nom ne laissent jamais d'incertitude sur la nature des réactions auxquelles les corps solubles doivent donner lieu lorsqu'on les met en présence à l'état de dissolution.

Mais parfois aussi deux corps composés dont un seul soluble, sont néanmoins susceptibles de réagir l'un sur l'autre par la voie humide, et les doubles décompositions qui en résultent ne paraissent plus pouvoir s'interpréter de la même manière.

Le chimiste rouennais Dulong s'est occupé tout

particulièrement de ces phénomènes dont il chercha l'explication dans des considérations empruntées à la nature même des corps sur lesquels il expérimentait. Il étudia dans ce but : 1° l'action des carbonates alcalins sur les sels insolubles ; 2° l'action des autres sels alcalins sur les carbonates alcalino-terreux et sur le carbonate de plomb. Le résultat de ses recherches fut consigné dans un important mémoire qu'il présenta à l'Institut le 29 juillet 1811, et dont la publication eut lieu l'année suivante dans les annales de chimie.

Dulong établit dans ce travail :

« 1° Que tous les sels insolubles sont décomposés
« par les carbonates de potasse et de soude, mais
« que l'échange mutuel des principes de ces sels ne
« peut, *dans aucun cas*, se faire complètement, ou, en
« d'autres termes, que la décomposition des carbo-
« nates n'est que partielle.

« 2° Que tous les sels solubles, dont l'acide peut
« former un sel insoluble avec la base des carbonates
« insolubles, sont décomposés par ces carbonates,
« jusqu'à ce que la décomposition ait atteint une cer-
« taine limite qui ne peut plus être dépassée. »

C'est ainsi que si l'on fait bouillir une dissolution de carbonate de potasse avec du sulfate de baryte, il se forme du sulfate de potasse et du carbonate de baryte ; tandis que si l'on opère sur un mélange de ces deux derniers sels, c'est la réaction inverse qui a lieu

Pour expliquer ces phénomènes en apparence contradictoires, Dulong fait intervenir le plus ou moins de cohésion des sels insolubles en présence des sels

solubles. Dans chacun des deux cas, la réaction s'arrête lorsque la cohésion du carbonate de baryte, en présence d'une certaine proportion de sulfate de potasse dissous, est équilibrée par la cohésion du sulfate de baryte en présence d'une proportion également déterminée de carbonate de potasse.

Il résulte de là que si l'on mélange, d'une part, les deux sels solubles, de l'autre les deux sels insolubles, dans les proportions qui tendent à se former, et qu'on mette ces mélanges en présence, ils ne devront subir aucune altération du fait de leur rapprochement. C'est en effet ce qui a lieu et j'ajouterai que sur ce point comme sur beaucoup d'autres, l'expérience avait depuis longtemps devancé les indications de la théorie.

Quelle que soit, du reste, la valeur de l'explication précédente, elle laisse beaucoup à désirer au point de vue pratique, car on ne sait rien, ou presque rien, sur ce qu'on est convenu d'appeler la cohésion des corps.

Mais à l'époque où Dulong la proposa, elle ouvrait la voie à de nouvelles recherches, et cela seul devait suffire pour la recommander à l'attention des savants.

La décomposition partielle des sels solubles par les sels insolubles ne peut avoir pour le praticien qu'une importance secondaire, par suite de la difficulté d'isoler les produits de la réaction. Mais une décomposition complète offrirait de nouveaux procédés pour la préparation de certains corps, et profiterait par cela même à l'industrie des produits chimiques.

C'est dans l'espoir d'atteindre ce but que j'ai entre-

pris de soumettre la question précédente à une nouvelle étude.

Lorsqu'une dissolution de sulfate de potasse cesse d'agir sur un excès de carbonate de baryte, nous dit Dulong, c'est-à-dire sur une proportion de carbonate de baryte supérieure à celle qui serait nécessaire pour convertir partiellement le sulfate alcalin en carbonate, l'acide sulfurique qui reste dans la dissolution est à l'acide carbonique qui s'est fixé sur la potasse à peu près comme 2 : 3 ; ce qui revient à dire que sur quinze équivalents de potasse, il en reste onze à l'état de carbonate, et quatre à l'état de sulfate, dont la séparation ne pourrait avoir lieu que par cristallisation.

J'ai reconnu, au contraire, qu'en employant du carbonate de baryte artificiel, et en modifiant légèrement le mode d'expérimentation de Dulong, on peut décomposer un équivalent de sulfate de potasse, ou de tout autre sulfate soluble, à l'aide d'un équivalent de carbonate de baryte, de manière à transformer complètement le premier en carbonate soluble ou insoluble, suivant la nature de la base, et le second en sulfate de baryte.

Il suffit pour obtenir ce résultat de mélanger, à équivalents égaux, le sulfate à décomposer, préalablement dissous, avec du carbonate de baryte récemment précipité, et de diriger dans le mélange un courant d'acide carbonique. Sous l'influence de ce gaz, *tout* le sulfate soluble se change en carbonate, tandis que *tout* le carbonate de baryte passe à l'état de sulfate.

Le sulfate de baryte ainsi formé sert à régénérer le

carbonate primitif, par un procédé qui permet en même temps d'isoler le soufre. Ces diverses opérations s'effectuant à peu près sans perte, il s'ensuit qu'un poids donné de carbonate de baryte peut servir à transformer une quantité pour ainsi dire illimitée de sulfate soluble en carbonate, avec régénération du soufre, et sans donner naissance à aucune espèce de résidu improductif ou encombrant.

Le travail que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie comprend donc trois parties bien distinctes, savoir :

- 1° La préparation du carbonate de baryte ;
- 2° Son application à la décomposition des sulfates ;
- 3° La régénération du soufre primitivement contenu à l'état de combinaison dans ces mêmes sulfates.

Comme complément de mes recherches sur les propriétés du carbonate de baryte artificiel, je traiterai en outre de la préparation de l'hydrate de baryte qui, entre autres applications, pourrait servir à l'extraction de la potasse et de la soude caustiques par la décomposition de leurs sulfates.

Préparation du carbonate de baryte.

Le carbonate de baryte naturel est très-rare en France. La Grande-Bretagne, au contraire, en possède d'importants gisements qui sont aujourd'hui l'objet d'une exploitation des plus actives. C'est dans la mine de plomb de Snailback, en Angleterre, que ce minéral fut découvert à la fin du dernier siècle. On le trouve en masses amorphes, et quelquefois à l'état cristai-

lisé. Mais par suite sans doute de sa grande cohésion, son action sur les sulfates est trop lente pour pouvoir devenir l'objet d'une application industrielle. J'utilise donc exclusivement le carbonate artificiel que j'obtiens de la manière suivante.

On sait que le sulfate de baryte se change en sulfure de baryum lorsqu'on le chauffe au rouge avec une substance réductrice. Je dissous dans l'eau bouillante le sulfure ainsi obtenu, et je le soumets immédiatement à l'action d'un courant d'acide carbonique qui le transforme en carbonate.

Voici quelques détails sur chacune de ces deux opérations.

Transformation du sulfate de baryte en sulfure de baryum.

J'emploie pour une première opération le sulfate de baryte naturel si commun dans nos départements du centre et du sud-est, et pour les opérations suivantes le sulfate artificiel dont j'ai précédemment indiqué l'origine.

De nombreux essais comparatifs m'ont démontré que l'action de la houille sur ce minéral est plus complète que celle du charbon de bois ou de toute autre substance carburée (1).

(1) Voici entre autres exemples que je pourrais citer, le compte-rendu d'une expérience comparative faite sur la houille et le charbon de bois.

J'ai mélangé, d'une part, 40 gr. de sulfate avec 8 gr. de charbon de bois préalablement calciné.

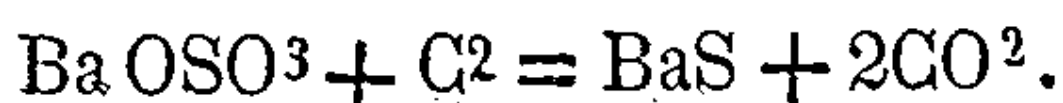
Les deux mélanges ont été introduits dans deux cornues, A et B, aussi identiques que possible, et ces cornues ont été placées l'une à côté de l'autre dans un même fourneau à reverbère et portées à la même température.

C'est donc à la houille que j'ai cru devoir donner la préférence comme agent de réduction.

Je mélange le sulfate de baryte avec $\frac{1}{5}$ en poids de houille finement pulvérisée, et je chauffe le tout au rouge dans une cornue en terre réfractaire.

Il se dégage d'abord un peu de goudron et des carbures d'hydrogène gazeux qui proviennent de la décomposition de la houille par la chaleur seule, puis bientôt de l'acide carbonique presque pur, et finalement un mélange d'acide carbonique et d'oxyde de carbone, dans lequel la proportion de ce dernier gaz va graduellement en augmentant à mesure que la température s'élève.

L'acide carbonique résulte de l'action du charbon sur le sulfate de baryte,



Le dégagement gazeux, trois fois plus rapide avec la houille qu'avec le charbon de bois, s'est arrêté au bout de 30 minutes dans la première cornue, et se serait prolongé beaucoup plus longtemps dans la seconde si l'on n'avait pas interrompu l'opération au bout d'une heure.

Après refroidissement le contenu de la cornue A pesait 29 gr.,² et celui de la cornue B 37 gr.,³.

Traités par l'acide chlorhydrique, les produits ainsi obtenus ont laissé des résidus pesant respectivement 2 gr.,³ (charbon et silice) et 21 gr. (charbon et sulfate de baryte non attaqué).

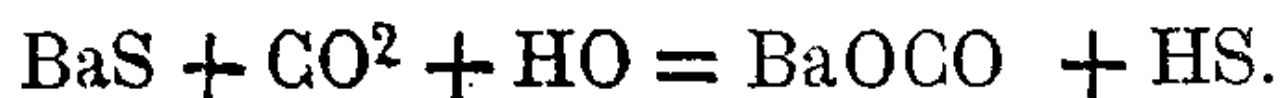
Les deux dissolutions ayant été précipitées par l'acide sulfurique ont donné, la première (provenant de A) 38 gr., et la seconde (provenant de B) 17 gr. seulement de sulfate de baryte régénéré.

Plusieurs autres expériences faites avec divers mélanges de sulfate de baryte et de substances réductrices, renfermés dans de petits creusets en porcelaine réunis eux-mêmes dans un creuset unique que je chauffais au rouge pendant 30 à 40 minutes, m'ont également donné des résultats tendant à faire considérer la houille comme le plus énergique réducteur que l'on puisse employer dans les circonstances actuelles.

Quant à l'oxide de carbone, il se forme évidemment aux dépens de l'acide carbonique qui prend naissance dans les parties centrales de la masse et cède la moitié de son oxygène au charbon avec lequel il se trouve en contact en traversant les couches extérieures.



Lorsque le dégagement gazeux s'arrête, on peut considérer la décomposition du sulfate de baryte comme terminée. Il faut alors laisser refroidir la cornue puis faire tomber son contenu dans l'eau bouillante qui dissout rapidement le sulfure de baryum et le sépare ainsi des matières insolubles qui l'accompagnent. On lave le dépôt par décantation, et on réunit les eaux de lavage à la dissolution primitive. Ce dépôt est essentiellement formé de charbon employé en excès et de sulfate de baryte non attaqué. Il contient en outre des traces d'oxyde de fer et de silice provenant de la houille, et quelquefois du carbonate de baryte dont la formation me paraît due à la présence d'un peu d'eau hygrométrique. Cette eau se décomposerait partiellement au contact du charbon en donnant naissance à de l'acide carbonique qui réagirait à la manière ordinaire sur le sulfure de baryum.



Le résidu de ce traitement, toujours peu important quand on opère sur du sulfate artificiel, pourrait être utilisé industriellement comme matière première ;

en l'ajoutant au mélange de sulfate neuf et de houille qui devrait faire l'objet de l'opération suivante.

Les récipients en terre non vernis étant toujours perméables au gaz à une haute température, il convient de maintenir un léger excès de pression dans l'intérieur de la cornue, pendant la décomposition du sulfate de baryte, afin de prévenir la rentrée de l'air extérieur dont l'oxygène réagirait sur le sulfure. C'est pour cette raison que l'emploi des creusets ordinaires donne en général de si mauvais résultats. L'air atmosphérique pénètre par endosmose dans leur intérieur, et régénère le sulfate souvent au fur et à mesure qu'il est décomposé.

J'ai fait un grand nombre d'expériences pour déterminer dans quelle proportion la houille agit le plus efficacement sur le sulfate de baryte, et c'est à la suite d'essais multipliés que j'ai adopté le rapport de $1/5$ comme toujours suffisant. Il est probable que ce rapport pourrait, sans inconvénient, se réduire à $1/6$ si l'on opérait sur de plus grandes masses que celles que j'ai dû employer.

Quoi qu'il en soit, voici, à titre de renseignement, les résultats pris au hasard dans mon registre de laboratoire, de deux expériences faites sur un mélange de cinq parties de sulfate de baryte artificiel pour une partie de houille.

Première expérience : 10 gr. de ce mélange, contenant par conséquent 8 gr.,33 de sulfate de baryte, ayant été chauffés pendant quinze minutes, dans un creuset de platine, sur un fourneau à gaz, ont perdu 3 gr.,78. Le produit de cette première opération, chauffé

pendant quinze autres minutes, a éprouvé une nouvelle perte de 0 gr.,01. Le sulfure de baryum ainsi obtenu était coloré en rose sale par des traces d'oxyde de fer. Transformé en chlorure par l'acide chlorhydrique, puis précipité par l'acide sulfurique, il a donné 8 gr.,21 de sulfate de baryte, au lieu de 8 gr.,33. Le résidu insoluble dans l'acide chlorhydrique était presque entièrement formé de charbon et pesait 0 gr.,3.

Seconde expérience : 5 gr. d'un autre mélange présentant la même composition ont été chauffés de la même manière pendant cinq minutes. Il en est résulté une perte de poids de 1 gr.,5. Une nouvelle application de la chaleur pendant un temps égal a déterminé une nouvelle perte de 0 gr.,4. Le résidu insoluble dans l'acide chlorhydrique pesait 0 gr.,11, et le poids du sulfate régénéré par l'acide sulfurique était de 4 gr.,145 au lieu de 4 gr.,166.

La décomposition par la houille du sulfate de baryte artificiel a lieu au rouge sombre; celle du sulfate naturel exige une température plus élevée. Mais, dans tous les cas, on doit éviter de chauffer jusqu'au rouge blanc, parce qu'alors la silice de la cornue interviendrait dans la réaction. Il se formerait du silicate de baryte, et le soufre, au lieu de se fixer sur le baryum, se dégagerait à l'état d'acide sulfureux, qu'un excès de charbon pourrait même convertir en soufre libre.

Le silicate de baryte qui se forme dans cette circonstance est au moins aussi fusible que la fonte. Lorsque la température est très élevée, la cornue

peut être percée. Le silicate s'écoule alors par l'orifice et se solidifie dans le cendrier (1).

En ménageant convenablement la température, on évite la formation de ce silicate, et le sulfure de baryum n'adhère jamais aux parois de la cornue qui peut ainsi servir indéfiniment.

Rien n'empêcherait, du reste, d'employer, dans l'industrie, des cornues doublées intérieurement en tôle. On n'aurait plus à craindre alors les conséquences de quelques instants d'oubli dans la surveillance du foyer.

Transformation du sulfure de baryum en carbonate de baryte.

Le sulfure de baryum, très soluble à chaud, est peu soluble à froid. On doit donc se hâter de le traiter par l'acide carbonique avant qu'il cristallise.

Dans une opération industrielle, ce gaz s'obtiendrait de la manière suivante :

Nous avons vu que pendant la décomposition du sulfate de baryte par la houille, il se dégage de l'acide carbonique accompagné soit de carbure d'hydrogène, soit d'oxyde de carbone. On dirigerait ces gaz dans un cylindre *épurateur* rempli de gypse ou de vieux plâtre, et maintenu à une température rouge. Dans ces conditions, les gaz réducteurs s'oxydent aux

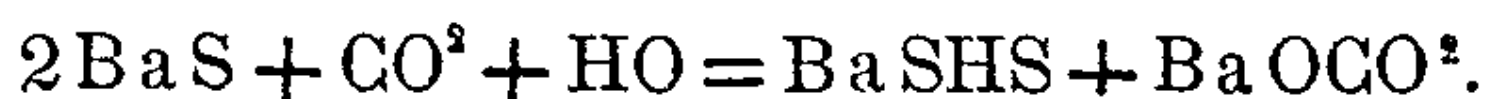
(1). On a essayé, à ma connaissance, de faire entrer le silicate de baryte dans la composition du verre ordinaire, en remplaçant une partie de la craie par du sulfate de baryte, mais les creusets dans lesquels on opérait la fusion du mélange étaient si rapidement attaqués qu'il a fallu renoncer à cette innovation.

dépens du sulfate de chaux, et passent à l'état d'acide carbonique et de vapeur d'eau.

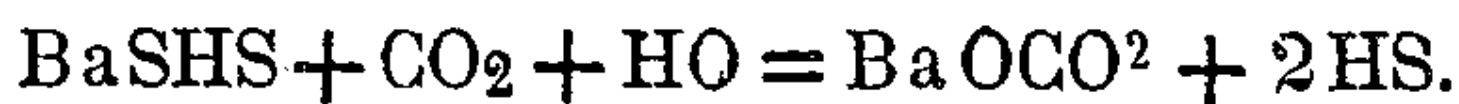
Quant au sulfate de chaux, il se change en sulfure de calcium que l'on pourrait ramener à l'état de sulfate prêt à servir de nouveau en le réoxydant par un courant d'air qu'on ferait passer à travers le cylindre sans modifier en rien la disposition de l'appareil.

Le sulfate de baryte naturel se prêterait également bien à cette opération. Mais la grande porosité du sulfate de chaux, surtout à l'état de vieux plâtre, rend son action plus efficace.

On dirige l'acide carbonique, quelle que soit son origine, dans la dissolution chaude de sulfure de baryum. Il est d'abord absorbé *sans dégagement d'acide sulfhydrique*, parce que le sulfure de baryum passe à l'état de sulfhydrate de sulfure soluble.



Mais à partir du moment où cette première phase de la réaction est terminée, chaque équivalent d'acide carbonique dégage deux équivalents d'acide sulfhydrique ; c'est-à-dire que, pour un volume d'acide carbonique absorbé, il y a deux volumes d'acide sulfhydrique mis en liberté, comme le montre l'équation suivante :

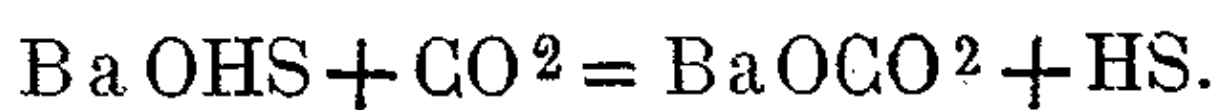


Ce résultat est encore susceptible d'une autre interprétation.

Le sulfure de baryum BaS donne lieu au contact

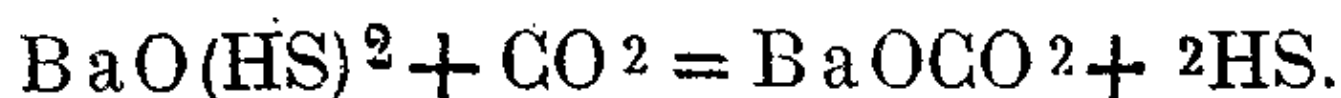
de l'eau à un dégagement de chaleur très sensible qui, par conséquent, est l'indice d'une réaction chimique énergique.

On peut admettre que cette réaction consiste, comme pour la chaux, dans une combinaison directe des corps mis en présence. Mais on peut supposer également qu'il s'établit, entre le sulfure et l'eau, un échange d'éléments qui entraîne la formation d'un sulfhydrate de baryte, $Ba\ OHS$. C'est sur cette dernière combinaison que réagirait d'abord l'acide carbonique.



Mais l'acide sulfhydrique, au lieu de se dégager, se fixerait sur le sulfhydrate non décomposé qu'il transformerait en bisulfhydrate.

Lorsque l'action de l'acide carbonique sur le sulfhydrate simple serait épuisée, le bisulfhydrate serait décomposé à son tour, et comme il ne peut se former de bicarbonate de baryte, le volume de l'acide sulfhydrique dégagé serait double du volume d'acide carbonique absorbé.

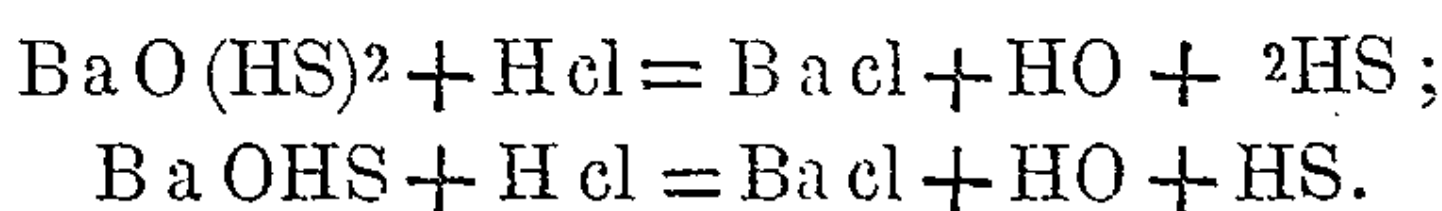


Ce qui est conforme à l'expérience.

Voici d'ailleurs comment on constate ce résultat :

On introduit 50 divisions d'acide carbonique dans une éprouvette reposant sur le mercure, et l'on y fait passer, au moyen d'une pipette, un léger excès de bisulfhydrate en dissolution ; on agite pour faci-

liter la réaction, et, au bout de quelques instants, on constate que les 50 divisions d'acide carbonique sont remplacées par 100 divisions d'acide sulfhydrique complètement absorbable par une dissolution d'acide arsénieux. Si, au lieu d'acide carbonique, on emploie l'acide chlorhydrique, ce dernier gaz dégage un volume d'acide sulfhydrique égal au sien avec le bisulfhydrate, et deux fois moindre avec le sulfhydrate simple non en excès



Tous ces résultats sont parfaitement concordants.

L'acide carbonique, si rapidement et si complètement absorbé pendant la première période de la réaction, agit beaucoup plus lentement pendant la seconde, et ce n'est qu'en l'employant en grand excès qu'on parvient à débarrasser la dissolution des dernières traces d'acide sulfhydrique qu'elle renferme, soit à l'état de combinaison, soit même à l'état libre.

Nous verrons, en parlant de l'extraction du soufre comment on pourrait modifier la marche de l'opération pour éviter les lenteurs qu'entraîne l'élimination complète de cet acide.

Transformation des sulfates en carbonates.

Soit, par exemple, à transformer le sulfate de soude en carbonate de la même base.

On détermine avant tout la proportion de carbonate de baryte sec que contient le carbonate de baryte

encore humide dont je viens d'exposer la préparation.

Pour cela, on agite la masse avec une spatule, et quand on a rendu cette masse bien homogène, on en pèse 50 gr., que l'on chauffe jusqu'à parfaite dessiccation, la perte de poids fait connaître la proportion d'eau qu'elle renferme.

Ceci fait, on mélange un équivalent de sulfate de soude, préalablement dissous, avec un poids de carbonate de baryte humide qui contienne un équivalent de carbonate sec, et l'on fait passer un courant d'acide carbonique dans le mélange. Ce gaz est complètement absorbé, et tout le sulfate de soude transformé en bicarbonate soluble, tandis que la baryte passe à l'état de sulfate insoluble.

On lave le sulfate de baryte par décantation, et on le dessèche pour le faire servir à une nouvelle préparation de sulfure de baryum.

Quant au bicarbonate de soude, on le ramène à l'état de carbonate en le chauffant en vase clos pour recueillir et utiliser l'acide carbonique qui se dégage, et on le fait cristalliser ou on l'évapore à sec comme le sel de soude ordinaire.

100 grammes de sulfate de soude à 10 équivalents d'eau, traités de cette manière par 62 gr.,5 de carbonate de baryte (la théorie indique 61 gr.) m'ont donné, une première fois, 32 gr., et une seconde fois 32 gr.,3 de carbonate de soude sec ne contenant plus trace de sulfate, ce dont je m'assurais en traitant ce carbonate par l'acide chlorhydrique, et en ajoutant à la liqueur quelques gouttes d'une dissolution étendue de chlorure de baryum. Or 100 gr.

de sulfate de soude cristallisé correspondent à 32 gr., 9 de carbonate sec. On voit que, dans les deux cas, la perte est insignifiante.

Voici, comme terme de comparaison, le résumé d'une expérience analogue faite avec le carbonate de baryte naturel :

Un échantillon très pur de ce dernier composé, pulvérisé avec soin, a été agité dans un grand volume d'eau, puis abandonné au repos. On a décanté au bout de deux minutes, et laissé déposer ce qui restait en suspension dans l'eau à l'état de poudre impalpable. 40 gr. de cette poudre ayant été mélangés avec 65 gr. de sulfate de soude cristallisé dissous dans 240 gr. d'eau, on a fait passer, pendant près d'une heure, un courant d'acide carbonique dans ce mélange, puis évaporé la partie liquide à sec. Le produit ainsi obtenu ne contenait que 40 0/0 de carbonate de soude, le reste était du sulfate de soude non altéré.

On voit par là combien l'action décomposante du carbonate de baryte naturel est inférieure à celle du carbonate artificiel.

Dans l'industrie on devrait procéder de la manière suivante :

Au lieu de faire agir un équivalent de sulfate de soude sur un équivalent de carbonate de baryte, on prendrait un peu moins de ce dernier, de manière à laisser dans la liqueur un peu de sulfate de soude après avoir épuisé l'action de l'acide carbonique. De cette manière, le dépôt serait formé de sulfate de baryte *pur*. On décanterait la dissolution sur une nouvelle quantité de carbonate de baryte plus que

suffisante pour achever de convertir le sulfate de soude en carbonate, et on terminerait comme il a été dit précédemment.

Le sulfate de baryte formé pendant cette seconde partie de l'opération contiendrait le carbonate de baryte employé en excès. Il devrait être repris, par conséquent, au début de l'opération suivante. En un mot, la décomposition du sulfate de soude devrait commencer avec du carbonate de baryte en partie épuisé et s'achever avec du carbonate neuf. On transformerait ainsi plus rapidement et plus exactement le carbonate de baryte en sulfate, et le sulfate de soude en carbonate.

Remarquons en outre que la présence d'un peu d'acide sulfhydrique dans le carbonate de baryte, soit à l'état libre, soit à l'état de combinaison, n'offrirait aucun inconvénient, car, dans les deux cas, ce gaz serait chassé par l'acide carbonique pendant l'évaporation du bicarbonate de soude.

On procéderait absolument de la même manière pour transformer le sulfate de potasse en carbonate.

Tous les chimistes savent que cette dernière transformation ne peut s'opérer avantageusement par le procédé de Leblanc, attendu que la potasse passe en grande partie à l'état de cyanure de potassium, lorsqu'on la chauffe au contact de l'azote et du charbon.

Le carbonate de potasse ne peut pas non plus s'obtenir à l'aide du chlorure de potassium par le procédé Schloësing, appliqué avec tant de succès par M. Solvay à la fabrication du carbonate de soude. Le bicarbonate d'ammoniaque, qui transforme si facilement le chlorure de sodium en bicarbonate de soude, est

en effet sans action sur le chlorure de potassium, ou ne donne lieu qu'à une réaction dont les produits, également solubles, sont inséparables par la voie humide.

Les sulfates métalliques, tels que les sulfates de cuivre, de zinc, etc., sont décomposés avec la même facilité par le carbonate de baryte. Mais alors tous les produits de la réaction étant insolubles, les nouveaux carbonates restent à l'état de mélange avec le sulfate de baryte.

Il n'est point nécessaire, pour expliquer ces divers phénomènes, de recourir à la théorie des affinités électives de Bergmann. On sait, en effet, que le carbonate de baryte, à peu près insoluble dans l'eau pure, est au contraire notablement soluble dans une dissolution d'acide carbonique (1). La double décomposition à laquelle il donne lieu dans les circonstances précédentes n'est donc qu'une conséquence très simple des lois de Berthollet. C'est ainsi que l'oxyde d'argent qui, comme l'on sait, est légèrement soluble, précipite l'oxyde de cuivre de ses dissolutions salines,

(1) D'après Fourcroy, le carbonate de baryte se dissout dans 4300 parties d'eau froide, c'est à peu près ce que j'ai trouvé moi-même. Mais l'eau chargée d'acide carbonique en dissout environ $\frac{1}{500}$ de son poids, ainsi que cela résulte des expériences suivantes :

J'ai traité une dissolution de sulfure de baryum par l'acide carbonique jusqu'à ce qu'elle précipite en blanc par les sels de plomb. J'ai obtenu ainsi un dépôt de carbonate de baryte et une dissolution de ce même sel dans l'eau saturée d'acide carbonique, 95 g. 9 de cette dissolution, évaporés à sec, m'ont fourni un résidu pesant 0 g. 188 ; ce qui donne pour le coefficient de solubilité du carbonate de baryte $\frac{188}{95712}$ ou $\frac{1}{509}$.

Une seconde expérience faite sur un autre échantillon, et dans des conditions un peu différentes, m'a donné $\frac{172}{90488}$ ou $\frac{1}{517}$; moyenne : $\frac{1}{512}$.

en s'emparant, dans des circonstances analogues, de l'acide qu'elles renferment.

Il était intéressant de rechercher si le sulfate de plomb, complètement insoluble dans l'eau pure, mais légèrement soluble dans une dissolution d'acide carbonique, se prêterait au même mode de décomposition. C'est ce que je n'ai pas manqué de faire, et j'ai reconnu qu'il se comporte avec le carbonate de baryte absolument comme les autres sulfates.

Le carbonate de plomb ainsi obtenu pourrait même devenir l'objet d'une industrie nouvelle.

On sait que ce produit se trouve dans le commerce, sous le nom de *blanc de Hambourg*, *blanc de Venise*, etc. à l'état de mélange avec le sulfate de baryte (1), ce mélange, effectué mécaniquement, ne peut être aussi intime que celui qui résulterait d'une action chimique. Il n'est donc pas douteux que le blanc de Hambourg ou de Venise qu'on obtiendrait au moyen du carbonate de baryte serait d'un meilleur usage que les blancs de plomb ordinaires.

Mais ici une difficulté se présente.

Quelque soin qu'on apporte au lavage du carbonate de baryte, il retient presque toujours un peu de sulfure de baryum, ou même de soufre libre, qui se change en sulfure de plomb dont la moindre trace suf-

(1) Le blanc de Venise est un mélange à parties égales de carbonate de plomb et de sulfate de baryte ; le blanc de Hambourg contient 2 parties de sulfate de baryte pour 1 partie de carbonate de plomb.

Lorsqu'on fait réagir l'équivalent de carbonate de baryte sur un équivalent de sulfate de plomb, on obtient un mélange qui contient un équivalent de sulfate de baryte (116) pour 1 équivalent de plomb (134).

La composition de ce mélange se rapproche donc beaucoup de celle du blanc de Venise.

fit pour communiquer au produit une teinte brune désagréable.

On pourrait, il est vrai, détruire ce sulfure avec un peu de chlore, mais le plus léger excès de réactif transformerait une quantité correspondante de carbonate de plomb en acide plombique dont la présence altérerait également la couleur naturelle du mélange.

Si donc on veut obtenir un produit d'une nuance irréprochable, on doit le préparer avec du carbonate de baryte chimiquement pur.

Voici comment on peut, dans ce cas, modifier la décomposition du sulfate de baryte.

Nous avons vu que l'acide carbonique qu'on fait agir sur la dissolution de ce sulfure est d'abord absorbé sans dégagement d'acide sulfhydrique. On arrête l'opération à la fin de cette première phase de la réaction, et l'on met à part le carbonate de baryte qui vient de se former. Quant au sulfhydrate de sulfure non attaqué, on l'abandonne pendant quelques jours à l'air libre, en agitant la dissolution de temps en temps. Dans ces conditions, une partie de l'acide sulfhydrique s'oxyde en formant de l'eau de soufre (1). Mais ce soufre, au lieu de se déposer, reste

(1) Pour juger de la facilité avec laquelle l'oxygène est absorbé par le sulfhydrate de sulfure de baryum, j'ai abandonné, sur une dissolution de ce sel à 18 ou 20°, d'une part 100 divisions d'oxygène, de l'autre 100 divisions d'air, dans deux éprouvettes de même dimension. L'absorption de l'oxygène a commencé immédiatement; au bout d'une heure il ne restait que 87 divisions de gaz dans la première éprouvette, et 94 dans la seconde; 24 heures plus tard, tout l'oxygène était absorbé dans l'une et dans l'autre, et le volume de l'air réduit, par conséquent, à 79, 2 divisions.

La lumière solaire n'accélère point l'absorption de l'oxygène; une élévation de température semble au contraire la favoriser.

en dissolution dans le sulfure ou passe à l'état d'hyposulfite.

Lorsque l'oxydation paraît suffisamment avancée, on traite le tout par l'acide chlorhydrique qui forme du chlorure de baryum, en donnant lieu à un dégagement d'acide sulfhydrique et à un abondant dépôt de soufre.

La dissolution de chlorure de baryum est portée à l'ébullition pour chasser les dernières traces d'acide sulfhydrique, puis traitée par le carbonate d'ammoniaque. On obtient ainsi un dépôt de carbonate de baryte dont la pureté ne laisse rien à désirer, et qui est tout à fait propre à la préparation des blancs de plomb (1).

Dans la pratique industrielle on remplacerait, par raison d'économie, le carbonate d'ammoniaque par l'ammoniaque caustique, et l'on dirigerait dans le mélange un courant d'acide carbonique jusqu'à refus.

Voici comment, dans ce cas, on peut déterminer à priori la proportion d'ammoniaque qu'il convient d'employer.

On neutralise d'abord complètement la dissolution de chlorure de baryum par l'addition d'un léger excès de carbonate de baryte, puis on prend 10 centimètres cubes de cette dissolution, et on précipite exactement la baryte contenue dans ces 10 centimètres cubes à l'aide d'une liqueur normale d'acide sulfuri-

(1) Il va sans dire que le chlorure de baryum pourrait également s'obtenir en traitant immédiatement le sulfhydrate de sulfure, ou même le sulfure primitif par l'acide chlorhydrique, si l'on n'avait pas intérêt à régénérer le soufre.

que. On détermine ensuite le volume d'ammoniaque nécessaire pour saturer un volume de la liqueur normale égal à celui qui vient d'être employé. C'est ce volume d'ammoniaque qu'on doit faire agir sur 10 centimètres cubes de la dissolution de chlorure de baryum.

Ces deux essais se font très commodément avec une burette alcalimétrique ordinaire.

Quant au chlorhydrate d'ammoniaque qui résulte du traitement précédent, on pourrait le décomposer par la chaux pour régénérer l'ammoniaque libre, ainsi que cela se pratique dans les fabriques de soude à l'ammoniaque.

L'emploi du carbonate de baryte obtenu comme il vient d'être dit, n'est d'ailleurs utile que pour la préparation du blanc de Hambourg ou de Venise. Si l'on voulait transformer le sulfate de plomb en tout autre composé plombique, soit, par exemple, en acétate, on le traiterait par le carbonate de baryte ordinaire, et l'on ferait agir l'acide acétique sur le produit de la réaction. Le carbonate de plomb serait seul attaqué et transformé en acétate qu'il suffirait de faire cristalliser pour l'obtenir dans un état de pureté absolue.

Régénération du soufre.

Nous venons de voir que l'acide sulfhydrique du sulfhydrate de sulfure de baryum s'oxyde partiellement à l'air libre, et que le soufre mis en liberté reste en dissolution dans le sulfure non altéré.

Ce soufre non combiné (1) se dépose rapidement

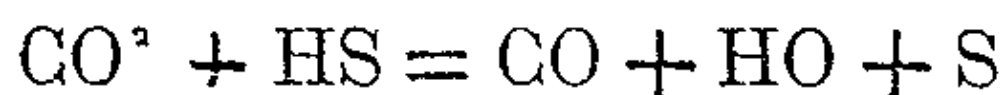
(1) Il suffit, en effet, d'agiter la dissolution avec du sulfure de carbone pour enlever la plus grande partie de ce soufre au composé barytique.

lorsqu'on traite la dissolution par l'acide chlorhydrique. On le lave avec soin, et on le dessèche à une douce température. Il se présente alors en poudre impalpable assez semblable au soufre en fleurs, mais d'une nuance un peu plus terne.

Toutefois, ce procédé serait insuffisant pour régénérer la totalité du soufre contenu dans le sulfure de baryum primitif, qui en abandonne une partie à l'état d'acide sulfhydrique.

J'ai dû, en conséquence, rechercher s'il ne serait pas possible de décomposer ce gaz, de manière à isoler le soufre qu'il renferme, et je suis en effet parvenu à lui enlever son hydrogène par deux procédés que je crois nouveaux, et dont l'un me paraît d'une exécution aussi simple que facile.

Le premier consiste à faire passer l'acide sulfhydrique qui se dégage pendant la seconde phase du traitement du sulfure de baryum, et qui est toujours accompagné d'un excès d'acide carbonique non absorbé, à travers un tube rempli de fragments de pierre ponce et maintenu à une très haute température. Sous l'influence de la chaleur, l'acide carbonique cède la moitié de son oxygène à l'hydrogène de l'acide sulfhydrique, dont le soufre se trouve ainsi mis en liberté.



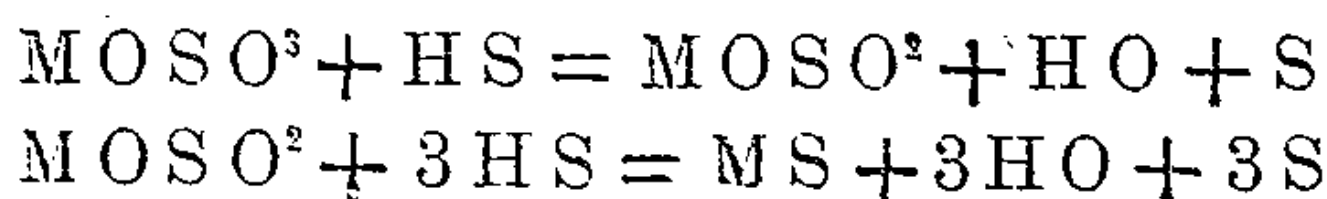
Mais cette réaction si simple en théorie, ne donne que des résultats peu satisfaisants dans la pratique. En effet, si l'acide carbonique n'est pas constamment en excès, ou si la température n'est pas assez

élevée, une partie seulement de l'acide sulfhydrique est décomposée, ou même la totalité de ce gaz traverse le tube sans subir la moindre altération.

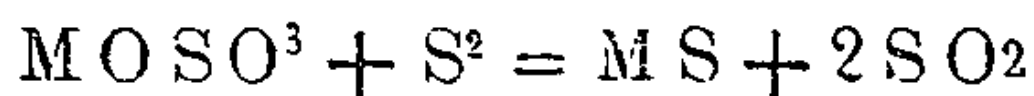
Le procédé suivant, auquel je me suis définitivement arrêté, ne présente point le même inconvénient, et son efficacité me paraît suffisamment démontrée par la variété même des circonstances dans lesquelles il m'a été donné de l'expérimenter.

Voici en quoi ce procédé consiste :

Si l'on fait passer de l'acide sulfhydrique sur du sulfate de baryte ou de chaux convenablement chauffé, l'hydrogène de l'acide se combine avec l'oxygène du sulfate qui passe d'abord à l'état de sulfite, puis finalement à celui de sulfure, tandis que le soufre de ce même acide devient libre.



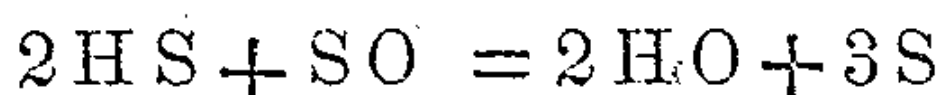
Dans certains cas néanmoins, sans doute quand la température est trop élevée, une partie du soufre se transforme en acide sulfureux, en réagissant lui-même sur le sulfate.



Je dirige donc l'acide sulfhydrique, quelle que soit d'ailleurs son origine, dans un tube rempli de fragments de sulfate de baryte naturel, ou, mieux, de sulfate de chaux à l'état de vieux plâtre porté au rouge, et je recueille le soufre en le condensant à sa sortie du tube.

Lorsque l'opération est bien conduite, la décomposition de l'acide sulfhydrique est tellement complète, alors même qu'il est mélangé d'acide carbonique, que les gaz ou les vapeurs qui échappent à la condensation sont sans action sur le papier d'acétate de plomb.

L'acide sulfureux, qui accompagne presque toujours la vapeur de soufre en proportion notable, pourrait être transformé en sulfite, ou condensé dans une dissolution de chlorure de sodium, et décomposé ensuite par un courant d'acide sulfhydrique.



La substitution d'une dissolution de chlorure de sodium à l'eau pure pour recueillir l'acide sulfureux a pour but d'accélérer le dépôt du soufre réduit, et de prévenir la formation de l'acide pentathionique, sans cependant diminuer la solubilité du gaz sulfureux.

Le sulfure de baryum qui provient de la réaction précédente peut-être employé dans la préparation du carbonate de baryte. Quant au sulfure de calcium, il me paraît préférable de le réoxyder sur place, en faisant succéder un courant d'air au courant d'acide sulfhydrique. En effet, ce sulfure, à peu près insoluble dans l'eau est difficilement décomposé par l'acide carbonique. Ce ne serait donc qu'en le traitant par l'acide chlorhydrique qu'on pourrait l'utiliser comme source d'acide sulfhydrique, et une telle opération ne pourrait devenir avantageuse que dans des conditions tout-à-fait exceptionnelles.

Le soufre obtenu comme il vient d'être dit se prête à toutes les applications du soufre ordinaire, notamment à la fabrication de l'acide sulfurique. Il y aurait même à rechercher, dans ce cas, s'il ne serait pas possible de transformer l'acide sulfhydrique exclusivement en acide sulfureux que l'on dirigerait dans les chambres en plomb où il devrait subir l'action de l'acide azotique.

Préparation de l'hydrate de baryte.

Le carbonate de baryte naturel exige une température tellement élevée pour se décomposer, que pendant longtemps on a cru qu'il était inaltérable par la chaleur seule. Mais il n'en est pas de même du carbonate artificiel (1). Il résiste, il est vrai, lorsqu'il est pur, à la température d'un fourneau à gaz ; mais additionné de 7 à 8 0/0 de houille finement pulvérisée, il se décompose, avec dégagement d'oxyde de carbone, presque aussi facilement que le carbonate de chaux naturel. Cette décomposition présente même cela de remarquable qu'elle s'effectue pour ainsi dire tout-à-coup, dès que la température est suffisamment élevée. Le dégagement gazeux est alors comparable à celui qui a lieu dans la préparation de l'oxygène au moyen du chlorate de potasse avec addition de peroxyde de manganèse.

La baryte caustique ainsi obtenue est mélangée d'un peu de charbon qu'on pourrait peut-être élimi-

(1) Cette différence dans l'action de la chaleur sur l'un et l'autre carbonate avait déjà été signalée par Fourcroy à la fin du dernier siècle.

ner par une nouvelle application de la chaleur, après addition d'une proportion convenable de carbonate de baryte ou de chaux.

Cette décomposition du carbonate de baryte ne pourrait s'effectuer industriellement dans des cornues ordinaires qui seraient attaquées par la baryte caustique. On devrait employer des cornues revêtues intérieurement d'une chemise en tôle de fer qui, dans ces conditions, ne subit aucune altération (1).

La baryte récemment préparée est tellement avide d'eau, qu'elle devient incandescente lorsqu'on l'arrose de quelques gouttes de ce liquide, et repasse en partie à l'état de carbonate, par suite de l'oxydation du charbon avec lequel elle est mélangée. Il en est encore de même lorsqu'on la chauffe à l'air libre ou dans l'oxygène.

Pour la purifier, on la dissout dans l'eau bouillante, et on la fait cristalliser par refroidissement. Ses cristaux contiennent 10 équivalents d'eau, dont 9 s'éliminent facilement par la chaleur. On obtient ainsi un hydrate, $B a O H O$, fusible vers 300° , mais indécomposable par une température plus élevée. Cet hydrate, très avide d'acide carbonique et d'humidité, doit être conservé à l'abri de l'air. C'est sous cette forme qu'il conviendrait de le livrer au commerce, si jamais il devenait l'objet de quelque application industrielle.

(1) Pour m'assurer de l'inaltérabilité du fer dans les conditions précédentes, j'ai chauffé pendant quinze minutes, dans un creuset de platine, un ressort de montre pesant 1 gr. 335, avec 10 gr. d'un mélange de 100 parties de carbonate de baryte artificiel et de 15 parties de houille finement pulvérisée. Le carbonate a été transformé en baryte caustique sans que le ressort de montre soit le moins du monde attaqué.

Il pourrait servir, par exemple, à préparer la potasse et la soude caustiques par la décomposition de leurs sulfates.

Peut-être y aurait-il lieu également de soumettre à une nouvelle étude le procédé d'extraction du sucre des melasses par la baryte, proposé en 1849 par MM. Dubrunfaut et Leplay.

Dans les laboratoires, la baryte, en raison de son équivalent très-élevé, serait d'un emploi beaucoup plus avantageux que la chaux pour caractériser l'acide carbonique.

MM. Margueritte et Sourdeval ont avancé, en 1860 que la baryte se cyanure plus facilement que la potasse en présence de l'azote et du charbon. J'ai cherché à vérifier ce fait en faisant passer un courant d'azote sur un mélange intime de carbonate de baryte artificiel et de houille, renfermé dans un tube de porcelaine fortement chauffé; mais je n'ai obtenu que de la baryte caustique sans la moindre trace de cyanure. Toutefois, je suis loin de considérer ce résultat comme définitif. L'insuccès d'une première expérience, dans des recherches de ce genre, est loin d'être concluant, et dès que les circonstances le permettront, je reprendrai l'étude de cette question dont l'importance est évidente.

Applications diverses des résultats précédents.

L'emploi du carbonate de baryte artificiel pour la fabrication des carbonates de soude, de potasse, de zinc et de plomb présenterait, selon moi, de sérieux avantages sur la plupart des procédés aujourd'hui en

usage. Nous allons dire quelques mots de chacune de ces applications.

Fabrication du carbonate de soude.

Les développements qui précèdent me dispensent d'entrer dans de nouveaux détails sur l'ensemble des opérations. Je me bornerai donc à présenter quelques considérations économiques à l'adresse de la pratique industrielle.

La comparaison du procédé de Leblanc avec le procédé au carbonate de baryte peut-être établie de la manière suivante :

Pour convertir 300 kilogrammes de sulfate de soude en carbonate par le procédé de Leblanc, il faut mélanger ces 300 kilogrammes avec 100 kilogrammes de houille et 340 kilogrammes de carbonate de chaux, puis chauffer le tout pendant 4 heures dans un four à réverbère.

On obtient ainsi 450 kilogrammes de soude brute dont on extrait, par un lessivage méthodique, 87,5 kilogrammes de sel de soude à 82° pouvant donner 375 kilogrammes de carbonate cristallisé.

300 kilogrammes de sulfate de soude devraient donner 225 kilogrammes de sel de soude pur correspondant à 604 kilogrammes de carbonate cristallisé.

La différence provient : 1° de la perte de sulfate de soude par entraînement ou volatilisation dans le four à réverbère ; 2° de la décomposition incomplète de ce sel.

Pour convertir 300 kilogrammes de sulfate de soude en carbonate par notre procédé, il faut 414 ki-

logrammes de carbonate de baryte, qui exigent, pour leur préparation, la décomposition préalable de 490 kilogrammes de sulfate de la même base. Mais les causes de perte étant nulles ou insignifiantes, le rendement en sel de soude ne peut s'éloigner beaucoup du rendement théorique, soit 225 kilogrammes, qui devraient produire 604 kilogrammes de cristaux, que nous réduirons à 500, afin de faire la part de l'imprévu aussi large que possible (1).

Les frais de fabrication non communs, et le rendement effectif peuvent donc se décomposer ainsi qu'il suit dans chacun des deux procédés :

Procédé de Leblanc.

Frais de fabrication :	
300 kil. de sulfate de soude	21 fr.
340 kil. de carbonate de chaux grossière- ment concassé.	2
100 kil. de houille de mélange.	3
150 kil. de houille de chauffe.	4 50
Frais de lessivage, d'évaporation et de con- centration	1 50
Main-d'œuvre 2 ouvriers	8
Frais généraux . . . mémoire.	
Total	<u>40 fr.</u>

(1). Les fabricants de cristaux qui emploient le sel de soude anglais à 82 degrés alcalimétriques, correspondant à 88 o/o de carbonate, obtiennent, avec 100 kil. de sel anhydre, 217 kil. de cristaux, et 12 de sel de soude dit *bas-degré*, provenant de l'évaporation des eaux-mères.

Rendement :

375 kil. de cristaux de soude à 12 fr. . .	45 fr.
Eaux-mères vendues comme lessive de soude . . . mémoire.	
Total	<u>45 fr.</u>

Bénéfice brut : 5 fr.

Résidu encombrant et sans valeur de charrées de soude.

Procédé au carbonate de baryte.

Frais de fabrication :

300 kil. de sulfate de soude	21 fr.
540 kil. de sulfate de baryte se décomposant comme il suit :	
490 kil. de sulfate artificiel provenant d'une opération précédente	n
50 kil. de sulfate naturel pour compenser les pertes	2 50
100 kil. de houille de mélange	3
200 kil. de houille de chauffe (l'expérience permettra sans doute de réduire ce chiffre) .	6
Acide carbonique provenant de la décomposition du sulfate de baryte et de l'évaporation du bi-carbonate de soude	n
Frais de lessivage, d'évaporation et de concentration	1 50
Main-d'œuvre, 3 ouvriers	12
Frais généraux . . mémoire	
Total	<u>46 fr.</u>

Rendement :

225 kil. de carbonate de soude pouvant
produire au minimum 500 kil. de cristaux à
12 francs 60 fr.

Eaux-mères vendues comme lessive de
soude... mémoire.

64 kil. de soufre (la théorie indique 71) à
12 fr. 50 les 100 kil. 8

Total 68 fr.

Bénéfice brut : 22 francs.

Pas de résidu : La décomposition du sulfate de baryte pourrait seule en produire si elle était mal conduite. Mais ce résidu entièrement composé de charbon et de sulfate de baryte non attaqué rentre-rait dans le travail courant de l'usine (1).

On voit par la comparaison des chiffres précédents combien l'application du second procédé serait plus avantageuse que celle du premier. Ces résultats intéressent donc tout particulièrement nos fabricants de produits chimiques qui aujourd'hui plus que jamais ont à lutter avec la concurrence étrangère.

Fabrication du carbonate de potasse.

La transformation du sulfate de potasse en carbonate a lieu avec la plus grande facilité, et sans perte aucune, par le procédé au carbonate de baryte.

(1) Nous ferons remarquer, en outre, que depuis quelque temps les applications du sulfate de baryte artificiel se sont singulièrement multipliées, et que par suite, il y aurait peut-être avantage à livrer ce produit au commerce au lieu de l'faire servir à la régénération du carbonate de baryte. De là une nouvelle source de bénéfices dont il y aurait lieu de tenir compte.

Le prix du carbonate de potasse, beaucoup plus élevé que celui du carbonate de soude, laisserait une large marge de bénéfice à cette industrie.

L'approvisionnement en sulfate de potasse, ou en chlorure de potassium facile à transformer en sulfate, serait d'ailleurs assuré par l'abondance des gisements de Stassfurt, en Allemagne, et par la production d'un grand nombre d'établissements en France.

Le même procédé s'appliquerait avec non moins de succès au raffinage des potasses du commerce qui contiennent parfois 15 à 20 0/0 de sulfate.

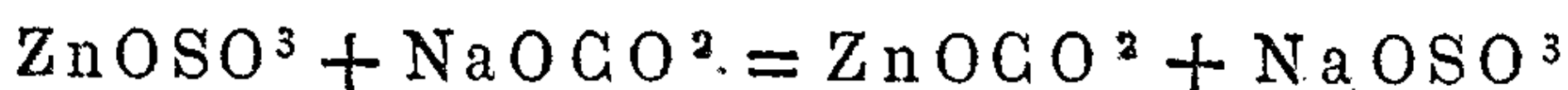
Fabrication du carbonate de zinc.

Il y a près d'un siècle que Guyton-Morveau, préoccupé des dangers que présentent la fabrication et l'emploi du carbonate de plomb, proposait de remplacer ce produit, dans la peinture, par le carbonate de zinc. Le prix élevé du zinc métallique rendait alors cette substitution impossible. Mais les progrès accomplis depuis quelques années dans les arts et dans les sciences ont enfin permis de donner satisfaction aux vœux exprimés par le célèbre chimiste de Dijon. Toutefois, c'est à l'état d'oxyde, et non de carbonate, que le blanc de zinc s'est introduit dans la pratique industrielle.

La préférence dont l'oxyde de zinc est l'objet me paraît due à la plus grande simplicité de son mode de préparation. Rien ne serait plus facile, cependant, que d'obtenir le carbonate à un prix de revient com-

parable à celui du blanc de plomb, en modifiant les procédés de fabrication de la manière suivante :

On décomposerait le sulfate de zinc par le carbonate de soude, ainsi que cela se pratique habituellement dans les laboratoires.



Mais au lieu d'évaporer la dissolution de sulfate de soude qui résulterait de ce mode de traitement, on s'en servirait pour régénérer sur place le carbonate de soude, à l'aide duquel on pourrait ainsi transformer une nouvelle quantité de sulfate de zinc en carbonate.

On pourrait aussi traiter directement le sulfate de zinc par le carbonate de baryte ; on obtiendrait ainsi un mélange intime de carbonate de zinc et de sulfate de baryte qui, sans aucun doute, pourrait remplacer le blanc de zinc dans la plupart de ses applications.

Remarquons, d'ailleurs, que la préparation de ce mélange n'exigerait point l'emploi d'un carbonate de baryte chimiquement pur. En effet, les traces de sulfure de baryum qu'il pourrait contenir se changeraient pendant la réaction en sulfure de zinc, et la présence de ce sulfure, dont la couleur est blanche, n'altérerait nullement la nuance du reste de la masse.

Fabrication du carbonate de plomb.

On obtiendrait le carbonate de plomb comme le carbonate de zinc, en décomposant le sulfate de

plomb par le carbonate de soude (1) que l'on régénérerait, comme il a été dit, à l'aide du carbonate de baryte.

Quant au mélange de carbonate de plomb et de sulfate de baryte, destiné à remplacer les mélanges commerciaux actuellement en usage, peut-être la céruse elle-même. il ne pourrait s'obtenir parfaitement blanc que s'il était préparé avec du carbonate de baryte bien exempt de sulfure. Nous avons vu comment il conviendrait de procéder pour atteindre sûrement ce résultat.

On utiliserait ainsi le sulfate de plomb qui se forme dans les chambres à acide sulfurique de nos grandes fabriques de produits chimiques, ou qui provient de la préparation des mordants d'alumine dans nos manufactures de toiles peintes, et pour lequel on n'a pas encore trouvé de débouchés suffisants.

Telles sont les principales applications dont le carbonate de baryte artificiel me paraît immédiatement susceptible. Mais il n'est pas douteux que l'expérience en fera surgir beaucoup d'autres, et que ce produit, mieux connu, acquerra dans nos établissements industriels une importance de plus en plus grande. Je m'estimerais heureux, alors, si mes constants efforts pour appeler l'attention sur ses propriétés remarquables avaient pu contribuer à le faire

(1) La décomposition du sulfate de plomb par le carbonate de soude n'est point un fait nouveau. M. Penot, professeur de chimie à Mulhouse, avait proposé, dès 1827, d'utiliser cette réaction pour la fabrication de la céruse, et M. Girardin, de Rouen, a fait voir, en 1835, tout le parti que l'industrie pouvait tirer de l'application de ce procédé.

apprécier à sa juste valeur, et à doter ainsi notre industrie d'un nouvel agent de production et par suite d'une nouvelle source de richesse.

Appendice.

J'ai fait de nombreuses expériences dans le but d'isoler le baryum. Mais je n'ai encore pu obtenir ce métal qu'à l'état d'amalgame, ou de poudre amorphe dépourvue d'éclat métallique.

Le potassium, qui décompose avec une espèce d'explosion le chlorure de magnésium anhydre, réagit également sur le chlorure de baryum, mais avec infiniment moins d'énergie. On obtient ainsi, lorsque ce dernier corps est employé en excès, un mélange intime de baryum et de chlorure de potassium qui décompose l'eau en donnant lieu à un dégagement lent d'hydrogène.

La décomposition de la baryte caustique, ou de l'iodure de baryum, par le potassium ou le sodium, ne m'a pas donné de résultat plus satisfaisant.

Il faudrait, dans toutes ces expériences, employer le composé barytique en excès afin d'absorber tout le métal alcalin, et transformer ensuite le baryum en amalgame qu'on distillerait dans un courant de gaz inerte pour se débarrasser du mercure. C'est ainsi que M. Sergius Kern, de Saint-Pétersbourg, prétend avoir obtenu le baryum dans un état de pureté absolue. D'après lui, c'est un métal blanc, ductile, d'une densité égale à 4.75, inaltérable dans l'air sec, mais s'oxydant rapidement à l'air humide.

Lorsqu'on soumet à l'action d'un courant voltaïque,

fourni par trois ou quatre éléments Bunsen, un échantillon de chlorure de sodium en fusion, ce corps se décompose avec une facilité remarquable. Le chlore se rend au pôle positif et se dégage si l'électrode est en charbon de cornue (le platine serait attaqué). Quant au sodium, il s'élève en globules liquides à la surface du bain, et brûle avec un vif éclat au contact de l'air.

Le chlorure de baryum se prête bien plus difficilement à ce genre de décomposition. Son point de fusion est, d'ailleurs, beaucoup plus élevé que celui du chlorure de sodium, ce qui rend l'expérience assez pénible à cause de la haute température du foyer. Néanmoins l'on obtient encore, avec une pile de quatre ou cinq éléments, de petits globules métalliques qui se détachent de l'électrode négative et repassent à l'état d'oxyde au contact de l'air. Mais les étincelles auxquelles cette combustion donne lieu sont moins brillantes et surtout moins nourries que celles qui résultent de la combustion du sodium.

En opérant dans une atmosphère non comburante, il est probable qu'on parviendrait à isoler ainsi une notable quantité de baryum.

Le procédé suivant m'a paru préférable à tous ceux qui ont été proposés jusqu'à ce jour pour obtenir ce métal à l'état d'amalgame.

On fait choix d'un ballon à deux tubulures diamétralement opposées, et dont l'une soit plus longue que l'autre.

La plus longue étant fermée à l'aide d'un bouchon traversé par une tige de platine, on assujétit l'appareil dans une position verticale, comme le montre

la figure ci-dessous, et on y introduit d'abord du mercure en quantité suffisante pour remplir complètement la tubulure inférieure, puis une dissolution concentrée de chlorure de baryum.

On ferme alors la tubulure supérieure avec un bouchon traversé par un crayon de charbon de cornue et muni d'un tube de dégagement que l'on fait aboutir sous une éprouvette pleine d'eau salée.

Les choses étant ainsi disposées, on fait communiquer le crayon de charbon, qui plonge dans le chlorure de baryum, avec le pôle positif, et la tige de platine, qui aboutit au mercure, avec le pôle négatif d'une pile de 12 à 15 éléments.

Dès que le courant est formé, la décomposition commence. Le baryum s'allie au mercure et le chlore se dégage à l'état libre.

Bientôt, cependant, la température de la dissolution s'élève jusqu'à près de 100° . Le chlore est alors accompagné d'oxygène, et la réaction semble entravée

sans doute par suite de la formation momentanée de l'acide chlorhydrique qui redissout le baryum au fur et à mesure qu'il est mis en liberté.

On prévient facilement, du reste, cette élévation de température en faisant circuler un courant d'eau froide autour du ballon, et l'on peut alors prolonger l'opération aussi longtemps qu'on le désire.

L'amalgame ainsi obtenu est solide à la température ordinaire, grumeleux et presque entièrement dépourvu de cohésion. Il est doué tout d'abord de l'éclat métallique ; mais il se ternit bientôt au contact de l'air. On doit donc le conserver sous l'huile de naphte ou dans un flacon à l'émeri bien bouché. Il décompose l'eau très lentement à la température ordinaire, et de plus en plus rapidement à mesure que la température s'élève. Quant à la proportion de baryum qu'il renferme, elle est toujours très faible, et pour obtenir ce métal en quantité un peu notable, il faudrait opérer sur un poids d'amalgame relativement considérable.

J'en ai distillé quelques grammes, à différentes reprises, dans un courant de gaz de l'éclairage. Mais le produit ainsi obtenu était toujours terne, pulvérulent et sans analogie avec les métaux alcalins préparés de la même manière.

LES PLANÈTES

PAR M. E. JUBÉ.

En observant attentivement le ciel, on reconnaît bientôt que, outre le Soleil et la Lune, il y a des astres qui changent de place en suivant une marche régulière ; ce sont les Planètes.

Les anciens en connaissaient cinq, qu'ils considéraient comme des divinités : Saturne, Jupiter, Mars, Vénus et Mercure.

Les apparitions et disparitions successives du Soleil, amenant alternativement la lumière et l'obscurité, donnèrent naturellement la division du temps en *jours* ; chez presque tous les peuples le jour fut lui-même partagé en 24 heures.

Quant aux jours, ils ont été groupés partout en une période qui en comprend sept, et qui constitue la *semaine*.

Il est très remarquable, dit Laplace, au chapitre III du 1^{er} livre de son Système du Monde, qu'elle se trouve identiquement la même sur toute la terre, soit relativement

à la dénomination de ses jours, réglée sur le plus ancien système d'Astronomie, soit par rapport à leur correspondance au même instant physique. C'est peut-être le monument le plus ancien et le plus incontestable des connaissances humaines ; il pourrait indiquer une source commune d'où elles se sont répandues.

Au chapitre I^{er} du livre V, dans le même ouvrage, Laplace ajoute : *Suivant Dion Cassius, la semaine est due aux Egyptiens. Cette période est fondée sur le plus ancien système d'astronomie, qui plaçait le Soleil, la Lune et les Planètes dans cet ordre de distance à la Terre, en commençant par la plus grande : Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure, la Lune. Les parties successives de la série des jours, divisés chacun en 24 parties, étaient consacrées dans le même ordre à ces astres. Chaque jour prenait le nom de l'astre correspondant à sa première partie. La semaine se retrouve dans l'Inde parmi les Brahmes, et avec nos dénominations, et je me suis assuré que les jours nommés par eux et par nous de la même manière, répondent aux mêmes instants physiques. Cette période qui était en usage chez les Arabes, les Juifs, les Assyriens et dans tout l'Orient, s'est renouvelée sans interruption et toujours la même en traversant les siècles et les révolutions des empires. Il est impossible parmi tant de peuples divers d'en connaître l'inventeur ; nous pouvons seulement affirmer qu'elle est le plus ancien monument des connaissances astronomiques.*

On ne trouve pas de trace de la semaine chez les anciens Grecs ni chez les Romains ; cet usage de grouper ainsi les jours ne paraît avoir été introduit en Europe qu'en même temps que le Christianisme.

Les Hébreux avaient adopté l'année civile des

Egyptiens, réglée à peu près d'après le retour des saisons, et comprenant 365 jours, par conséquent 52 semaines et un jour. Leurs années commençaient donc successivement par les différents jours de la semaine, en suivant l'ordre qu'ils occupent dans cette période, de sorte que tous les 8 ans le 1^{er} jour de l'année était celui du sabbat; de là les semaines d'années que les Juifs employaient dans leur chronologie, et la période de 7 semaines d'années ou de 49 ans, après laquelle revenait le *jubilé*.

Les cinq planètes mentionnées plus haut, dont la connaissance remonte à la plus haute antiquité, furent encore les seules connues jusqu'en 1781, époque où W. Herschell en indiqua une nouvelle, Uranus, astre que Flamsteed, Mayer et Le Monier avaient déjà observé et considéré comme une étoile. W. Herschell reconnut le premier qu'il avait un mouvement propre autour du Soleil, et détermina le temps de sa révolution.

Parmi les anciennes planètes, c'est Mars qui a été l'objet des plus constantes observations pendant les temps modernes. C'est d'ailleurs celle qu'on peut le plus aisément observer.

Mercure et Vénus, plus près que nous du Soleil, ne nous présentent que leur hémisphère non éclairé dans leurs positions les plus rapprochées de la Terre, et dans toutes les autres positions nous ne voyons qu'une portion de la partie éclairée ; ces astres disparaissent dans les feux du Soleil quand nous pourrions les voir dans leur plein. Les autres planètes sont bien plus éloignées de nous que ne l'est Mars ; cette dernière se rapproche parfois de la Terre à la

distance de 14 millions de lieues, et nous la voyons dans son plein lorsqu'elle est en opposition avec le Soleil. C'est en comparant de nombreuses observations faites sur la planète Mars, que Képler trouva les lois qui portent son nom.

Avant lui, Copernic, après avoir cherché dans les anciens philosophes une disposition de l'univers plus simple que le système de Ptolémée, qui était si compliqué, dans lequel on faisait mouvoir le Soleil, la Lune et les Planètes dans des épicycles autour de la Terre, avait reconnu que plusieurs d'entre eux avaient mis Vénus et Mercure en mouvement autour du Soleil ; il avait vu aussi que, suivant Cicéron, Nicéas faisait tourner la Terre sur son axe, ce qui affranchissait déjà la sphère céleste de l'inconcevable vitesse qu'aurait exigée son mouvement diurne ; enfin d'après Aristote et Plutarque il avait encore reconnu que les Pythagoriciens faisaient mouvoir la Terre et les Planètes autour du Soleil. Copernic avait donc cherché, et était parvenu à expliquer tous les phénomènes célestes en appliquant ces principes ; il écrivit en 1543 son ouvrage *De Revolutionibus orbium coelestium* qu'il dédia au pape Paul III.

De son côté, Galilée avait, un peu plus tard, perfectionné la lunette, ce merveilleux instrument, dit Laplace, qu'un heureux hasard avait fait trouver ; il avait découvert les satellites de Jupiter, reconnu les phases de Vénus, et dès lors il n'avait plus douté de l'analogie de la Terre avec les Planètes.

C'est vers cette époque que, par les conseils de Tycho-Brahé qui s'efforça de régler son ardente ima-

gination, Képler observa longtemps la marche des Planètes, surtout celle de Mars.

Dans son commentaire sur cette dernière planète, après avoir montré que les hypothèses de Ptolémée s'écartent des observations de Tycho-Brahé et des siennes de 8 minutes seulement, il dit : *Cette différence est plus petite que l'incertitude des observations de Ptolémée, incertitude qui, de l'aveu de cet astronome, était au moins de 10 minutes. Mais la bonté divine nous ayant fait présent dans Tycho-Brahé d'un très rare observateur, il est juste de reconnaître ce bienfait de la divinité. Convaincu maintenant de l'erreur des hypothèses dont nous venons de faire usage, nous devons employer tous nos efforts pour découvrir les lois véritables des mouvements célestes. Ces huit minutes, qu'il n'est plus permis de négliger m'ont mis sur la voie pour réformer toute l'Astronomie et sont la matière de la plus grande partie de cet ouvrage (1).*

Enfin, secouant le joug de l'opinion, accréditée depuis bien des siècles, que les Planètes décrivent des circonférences de cercle, il fait voir dans son ouvrage *De stellâ Martis* que l'orbe de Mars est une ellipse dont le Soleil occupe l'un des foyers, que la planète s'y meut de manière que le rayon arcteur qui joint son centre à celui du Soleil y décrit des aires proportionnelles aux temps ; puis il étendit ces résultats à toutes les planètes ; enfin en 1626 il publia d'après cette théorie les tables Rudolphines, à jamais mémorables en Astronomie, comme ayant été les premières fondées sur les véritables lois du système du monde,

(1) Laplace, *Exposition du système du monde*, liv. V, chap. IV.

et débarrassés de tous les cercles qui surchargeaient les tables antérieures.

Ce fut après 17 années d'observations, commencées sur Mars, que Képler trouva les lois qui rendirent son nom immortel, et qui lui en firent entrevoir une autre plus générale, celle de la *Gravitation universelle*, dont elles ne sont que la conséquence

Mais il était réservé à Newton d'en déduire sûrement l'existence de cette force à laquelle obéissent tous les corps, et de déterminer ses variations avec la distance et avec la masse.

Dans une notice sur la vie et les travaux de Képler, lue à l'Institut dans sa séance publique du 28 décembre 1863, M. Bertrand cite la préface adressée à l'empereur Rodolphe par ce grand et célèbre astronome, comme dédicace de son ouvrage intitulé : *Astronomie nouvelle, ou Physique céleste, fondée sur l'étude du mouvement de Mars, déduite des observations de Tycho-Brahé*. La voici.

« J'amène à Votre Majesté un noble prisonnier,
« fruit d'une guerre laborieuse et difficile, entreprise
« sous ses auspices. Et je ne crains pas qu'il refuse
« le nom de captif ou qu'il s'en indigne ; ce n'est pas
« la première fois qu'il le porte : déjà autrefois le
« terrible Dieu de la guerre, déposant joyusement
« son bouclier et ses armes, s'est laissé prendre aux
« filets de Vulcain.

« Nul n'avait jusqu'ici plus complètement triom-
« phé de toutes les inventions humaines ; en vain les
« astronomes ont tout préparé pour la lutte ; en vain
« ils ont mis leurs ressources en œuvre et leurs
« troupes en campagne, Mars se jouant de leurs

« tentatives, a détruit leurs machines et ruiné leurs
« espérances ; tranquille, il s'est retranché dans
« l'impénétrable secret de son empire et a dérobé ses
« marches savantes aux recherches de l'ennemi. Les
« anciens s'en sont plaints plus d'une fois, et l'infatigable
« explorateur des mystères de la nature,
« Plin, a déclaré Mars inobservable à l'œil humain.

« Pour moi, je dois avant tout louer l'activité et le
« dévouement du vaillant capitaine Tycho-Brahé,
« qui, sous les auspices des souverains du Danemark.
« Frédéric et Christian, a, pendant vingt années successives,
« étudié chaque nuit et presque sans relâche toutes les
« habitudes de l'ennemi, dévoilé ses plans de campagne et
« découvert les mystères de ses marches. Ses observations,
« qu'il m'a léguées, m'ont aidé à bannir cette crainte vague et
« indéfinie qu'on éprouve tout d'abord pour cet ennemi
« inconnu.

« Pendant les incertitudes de la lutte, quel désastre,
« quel fléau n'a pas désolé notre camp ? La perte
« d'un chef illustre, la sédition des troupes, les maladies
« contagieuses, tout contribuait à augmenter notre détresse.
« Les bonheurs comme les malheurs domestiques, ravissaient
« aux affaires un temps qui leur était dû ; un nouvel ennemi,
« comme je le rapporte dans mon livre sur la nouvelle étoile,
« venait fondre sur les derrières de notre armée ; les
« soldats, privés de tout, désertaient en foule ; les
« nouvelles recrues n'étaient pas au fait des manœuvres,
« et, pour comble de misère, les vivres manquaient.

« Enfin l'ennemi se résigna à la paix, et par l'intermédiaire de sa mère, la Nature, il m'envoya l'aveu de sa défaite, se rendit prisonnier sur parole, et l'Arithmétique et la Géométrie l'escortèrent sans résistance jusque dans notre camp.

« Depuis lors, il a montré qu'on peut se fier à sa parole ; content de son sort, il ne demande qu'une grâce à Votre Majesté : toute sa famille est dans le ciel ; Jupiter est son père, Saturne son aïeul, Mercure son frère, et Vénus son amie et sa sœur ; habitué à leur auguste société, il les regrette, il brûle de les retrouver, et voudrait les voir, avec lui, jouissant comme il le fait aujourd'hui de votre hospitalité ; il faut, pour cela, profiter de nos succès et poursuivre la guerre avec vigueur ; elle n'offre plus de périls, puisque Mars est en notre pouvoir. Mais je supplie Votre Majesté de songer que l'argent est le nerf de la guerre, et de vouloir bien commander à son trésorier de livrer à votre général les sommes nécessaires pour la levée de nouvelles troupes.

Depuis Képler les observations de Mars n'ont pas été discontinuées. Les lunettes et les télescopes qui donnent maintenant un plus grand rapprochement, permettent de reconnaître dans cette planète des phénomènes dont l'analogie avec ceux que nous observons sur la Terre est fort remarquable.

Le mouvement des taches qu'on aperçoit sur son disque, montre qu'elle tourne sur elle-même en 24 heures, 39 minutes et 21 secondes et $\frac{1}{3}$. Elle est entourée d'une atmosphère qui, par sa composition, ne doit pas différer essentiellement de la nôtre, et doit

être riche en vapeur d'eau, si l'on s'en rapporte aux indications fournies par l'analyse spectrale de sa lumière. On y distingue des continents et des mers. Enfin elle tourne autour du Soleil en 687 jours environ.

Comme son orbite est une des plus excentriques de notre système planétaire, que l'axe autour duquel elle effectue sa rotation est incliné de 61 degrés 12 minutes sur le plan de cette orbite, la distribution de la chaleur du Soleil doit s'y faire d'une manière très-inégale ; par conséquent le phénomène des saisons s'y trouve encore plus marqué que sur la Terre. Aussi aperçoit-on vers les pôles des parties blanches dont l'étendue augmente ou diminue suivant la position relative du Soleil par rapport à l'équateur de la planète ; ce sont des glaces qui s'accumulent ou qui fondent dans les régions polaires, comme cela se produit au moment des solstices vers les pôles terrestres.

C'est pendant ses oppositions par rapport au Soleil que Mars s'approche le plus de nous. A ces époques aussi nous pouvons le voir dans son plein. Les oppositions de 1871 et de 1873 ont été très-favorables pour l'observation des hautes latitudes nord de la planète qui se trouvaient alors fortement éclairées. Elles permirent de reconnaître de grands changements dans plusieurs des traits principaux de l'astre.

Dans le XXVI^e volume des *Transactions of the Royal Irish Academy*, M. Burton donne 20 dessins de différents aspects de Mars pendant les mois de mars, avril, mai 1871, et avril, mai 1873. A ces deux époques on vit dans la région nord une large tache som-

bre, qui a reçu le nom de *Mer de Tycho*, se déployer complètement lorsque la planète présenta une plus grande partie de son hémisphère nord à la Terre et au Soleil. Jusqu'alors les observateurs, si ce n'est peut-être en 1869, y avaient fait peu attention. La partie la plus foncée de cette tache et la mieux définie avait la forme d'une poire dont l'extrémité était tournée vers le Nord Est, dans l'intérieur du cercle arctique. *Sa couleur*, dit M. Burton, *était celle qui domine dans les parties les plus foncées de Mars : gris sombre, fortement teinté de vert bleuâtre*. Si c'est une mer, son étendue et la rapidité avec laquelle elle s'est formée, doivent surpasser de beaucoup tout ce qui est arrivé sur la Terre depuis les temps historiques.

Mais il ajoute en appendice à la note qui accompagne ses dessins, que cette tache peut avoir été cachée sous une grande étendue de glace qui se serait fondue dans cette région, ce qui me paraît plutôt supposable, car la grande excentricité de l'orbite de Mars, la longue durée de la révolution de cette planète autour du soleil (687 jours), et l'inclinaison de plus de 61 degrés de son axe de rotation sur le plan de son orbite, sont autant de causes qui doivent concourir à produire vers les pôles, pendant les différentes saisons, de fort grandes inégalités de température. Cependant ce n'est pas l'opinion de M. Burton, car il repousse cette hypothèse de l'accumulation des glaces ; il se fonde sur la ressemblance de teinte entre la mer de Tycho et les parties les plus brillantes de Mars vers son équateur ; sur l'absence de parties remarquables par leur éclat, avant l'apparition de cette tache, à l'endroit même où il l'a observée

et la persistance d'autres marques noires dans le voisinage de cette mer et plus rapprochées du pôle pendant qu'elle disparaissait. La conséquence de cette opinion est que l'apparition de la mer de Tycho serait le résultat d'un cataclysme survenu dans la planète. L'autre hypothèse me paraît plus probable.

Dans la région sud de Mars on observe une autre grande tache nommée la *Mer de Kaiser*, qui jusqu'en 1869 fut considérée, d'après Huyghens et Hook, comme le trait le plus distinct de cette planète. Les altérations apparentes qu'elle présentait étaient attribuées par la majorité des astronomes à l'inclinaison de l'axe et aux changements de conditions des deux atmosphères au travers desquelles on l'observe.

Quelques uns des dessins de M. Burton présentent une tache blanche vers la droite de la mer de Kaiser. D'autres taches semblables furent bien aussi observées sur la planète, mais l'éclat et la persistance de celle-ci, en même temps que sa plus vive apparence lorsqu'elle est près du bord du disque, font penser qu'elle est due probablement à l'accumulation permanente de cette masse éminemment réfléchissante que forment dans les régions polaires des amas de neige couronnant les sommets de hautes montagnes. La situation d'une tache semblable que l'on voit près des tropiques favorise cette supposition, qui, suivant M. Burton, serait alors la seule preuve jusqu'ici obtenue de la grandeur relative des montagnes de Mars, déduite des irrégularités de sa radiation; car celle qu'on tirerait de la longueur des ombres projetées par les inégalités du relief serait

vaine, à cause de la grande distance qui nous sépare de la planète, de son éloignement du soleil, et encore de la projection des ombres qui se fait parfois dans la direction du rayon visuel.

Une détermination de l'hypsométrie (mesure du relief) de Mars, ajoute M. Burton, serait d'un intérêt tout spécial, car sous bien des rapports c'est la planète qui dans le groupe solaire ressemble le plus à la Terre.

M. Stanislas Meunier pense que l'âge de Mars surpasse celui de la terre. Il fonde cette opinion sur ce que l'atmosphère de cette planète est moins épaisse que la nôtre, et que ses mers sont moins étendues. *Nos mers, dit-il, prendront sensiblement les mêmes contours que celles de Mars, lorsqu'elles auront suffisamment diminué de volume à la suite de leur absorption par le moyen solide. (Année scientifique, 1874).*

Les mers de Mars ont, en effet, la forme allongée, aussi bien la mer de Kaiser dans le sud que celle de Tycho dans le nord. L'astronome Prostor dit qu'elles sont en *goulots de bouteille*. Ce sont elles qui produisent les taches sombres et bleuâtres, tandis que les continents sont rougeâtres, ce qui a porté à croire que la végétation, s'il en existe sur la planète, doit être rouge.

Dans le courant du siècle dernier, deux astronomes Titius et Bode, trouvèrent entre les distances des anciennes planètes au soleil une relation assez singulière qui prit le nom de loi de Bode. Voici en quoi elle consiste : Si l'on écrit la suite des nombres

0, 3, 6, 12, 24, 48, 96. . . .

toujours en doublant le dernier nombre écrit, qu'on

ajoute 4 à chacun d'eux et qu'on en prenne le dixième, les nombres résultants donneront à peu près, en sautant celui qui occupe le 5^e rang, les distances respectives des planètes alors connues au Soleil, celle de la Terre étant prise pour unité. En opérant ainsi on trouve, en effet la suite

0,4; 0,7; 1; 1,6; 2,8; 5,2; 10...

Or, les distances des anciennes planètes connues au Soleil, rapportées à celle de la Terre au même astre, sont :

pour Mercure	0,387 ;
« Vénus	0,723 ;
« la Terre	1 ;
« Mars	1,523 ;
.	
« Jupiter	5,202 ;
« Saturne	9,538.

nombres qui diffèrent peu des précédents.

Uranus, découverte en 1781, après la connaissance de la loi de Bode, y satisfait aussi; car sa distance au Soleil est exprimée par 19,182, et la loi donnerait 19,2.

Mais cette loi n'est plus vraie pour la planète Neptune. On se rappelle que c'est en appliquant le calcul aux perturbations observées dans la révolution d'Uranus autour du soleil que M. Le Verrier démontra l'existence de cette nouvelle planète, plus éloignée du Soleil que toutes celles qui étaient alors connues, et assigna sa place dans le ciel, vérification mémo-

nable de la loi de la gravitation universelle: car sur les indications du savant astronome, données en 1846, on découvrit bientôt ce nouvel astre qu'il n'avait pas encore pu apercevoir, faute d'instrument assez puissant. En continuant à prendre pour unité la distance de la Terre au Soleil, on trouve pour celle de Neptune 30,004, tandis que la loi de Bode donnerait 38,8.

Cette loi ne pourrait donc plus être considérée que comme un résultat curieux. Cependant sa connaissance ne manque pas d'intérêt historique en astronomie. En effet, dès qu'on put observer avec de bons instruments, surtout lorsque W. Herschel eut montré tout le secours que procurait l'emploi du télescope, les astronomes, soupçonnant l'existence d'une planète correspondant au 5^e nombre de la série de Bode, se mirent à sa recherche. Ce ne fut pas en vain, car le 1^{er} jour du siècle, le 1 janvier 1801, Piazzi découvrit à Palerme, dans cette région du ciel, une petite planète qu'on ne pouvait apercevoir qu'à l'aide d'un fort télescope. Il la nomma *Cérès*. Sa distance au Soleil est exprimée par le nombre 2,766, voisin de 2,8 que donne la loi de Bode.

A cette même distance à peu près, Olbers, en 1802, découvrit une autre petite planète, *Pallas*. Une troisième fut indiquée par Harding et nommé *Junon*. Enfin Olbers en découvrit une quatrième, *Vesta*, en 1807.

Ces quatre petites planètes télescopiques, circulant dans des orbites très rapprochées, furent les seules connues dans cette région du ciel, correspondant au 5^e nombre de la loi de Bode, jusqu'en 1847.

Mais à partir de cette dernière époque le nombre des astéroïdes faisant leurs révolutions dans cette même région s'accrut considérablement : On en découvrit 3 en 1847, 1 en 1848, aussi 1 en 1849, puis chaque année suivante fut marquée par de nouvelles découvertes : ainsi en 1868 il y en eut 10, et presque tous les ans on en découvre autant, de sorte que le nombre de ces petites planètes entre Mars et Jupiter approche aujourd'hui de 200 ; c'était 192 à la fin de 1878.

Quelle est leur origine ? Comment se fait-il qu'un nombre si considérable de petits corps soient en mouvement, comme un essaim, autour du soleil ? On peut croire que ce sont les débris d'une planète qui circulait autour du soleil ; ou, si l'on admet le système de Laplace pour la formation de l'Univers, l'on peut attribuer leur existence à la condensation des différentes parties d'un anneau formé autour du soleil lorsque cet astre s'est condensé lui-même.

La première hypothèse rentrerait dans le système de M. Stanislas Meunier qui considère les aérolithes, ces pierres tombées du ciel, comme les débris d'une planète qui aurait existé dans le voisinage de la Terre, ou peut-être d'un autre satellite de notre planète, qui aurait subi une *rupture spontanée* par suite des dernières périodes de son passage de l'état liquide à l'état solide.

Mais toutes ces hypothèses sont vagues, au moins quant à présent, et il me paraît douteux qu'on puisse jamais acquérir des notions exactes sur l'origine de tous ces petits corps qui voyagent dans l'espace. Le plus prudent est de s'en tenir aux observations bien

constatées, ou aux résultats certains que donne le calcul.

En dressant de nouvelles tables pour toutes les planètes, M. Le Verrier reconnut aussi que Mercure subissait dans sa révolution des perturbations qui, bien que moins sensibles que celles d'Uranus, lui parurent suffisantes pour soupçonner la présence d'une planète encore plus rapprochée que lui du Soleil.

Ce qui le confirma dans cette idée ce fut l'observation, faite en 1859 par M. le Dr Lescarbault, d'un point qui traversa le disque du Soleil, phénomène semblable à celui qu'on observe lors des passages de Mercure et de Vénus. Des observations pareilles avaient été signalées en 1802, 1819, 1839 et 1849. Bientôt à celle de 1859 s'en joignit une nouvelle en 1862. M. Le Verrier soumit tous ces résultats au calcul et détermina les éléments de cette nouvelle planète qu'il appela *Vulcain* ; il trouva qu'elle ferait sa révolution autour du Soleil en 33 jours, 32 minutes et demie environ, à une distance moyenne de cet astre égale au cinquième de celle de la Terre, à peu près à la moitié de celle de Mercure.

De nouvelles observations sont venues donner raison à la théorie de M. Le Verrier. L'année dernière, M. Watson, aux Etats-Unis, a vu, pendant une éclipse de soleil, un astre de 4^e grandeur briller à deux degrés de ce foyer commun à toutes les orbites planétaires. On ne pouvait l'attribuer à aucune des constellations se trouvant alors dans le voisinage du Soleil.

Cette observation eut lieu pendant l'éclipse du 29 juillet 1878.

Ainsi par le seul raisonnement mathématique, le célèbre Le Verrier aura trouvé la planète qui jusqu'à présent est connue comme la plus éloignée du Soleil, et celle qui en serait la plus voisine.

En comparant l'observation de M. Watson avec celles qui avaient eu lieu antérieurement, M. Gaillon, qui a longtemps assisté M. Le Verrier dans ses longs calculs, a conclu que la planète nouvelle, Vulcain, devait faire sa révolution en 24 jours seulement, c'est-à-dire un jour de moins qu'il n'en faut pour une rotation complète du Soleil sur lui-même.

Peut-être y aurait-il deux planètes intra-mercurielles. Il est important que de nouvelles observations apportent plus de clarté sur cette question.

Un astronome allemand, M. Vogel, a analysé au spectroscope la lumière des planètes. Il a conclu de ses observations que ces astres ne sont pas lumineux par eux-mêmes, mais qu'ils réfléchissent la lumière qu'ils reçoivent du Soleil. C'était un fait déjà admis. Il a reconnu aussi que chaque planète est entourée d'une atmosphère semblable à la nôtre, contenant plus ou moins de vapeur d'eau, et qui est plus ou moins dense selon l'attraction exercée par la planète. Cependant on a cru, notamment le P. Secchi, remarquer dans les spectres d'Uranus et de Neptune, dont la lumière est très-faible, des raies lumineuses qui feraient penser que ces deux planètes ont aussi une lumière propre.

Enfin M Stanislas Meunier émit l'opinion que les

planètes les moins éloignées du Soleil, Mercure, Vénus, la Terre et Mars sont solides ; que Jupiter et Saturne sont liquides, et que Uranus et Neptune sont à l'état gazeux.

Ces différentes questions sur la constitution des planètes ont encore besoin d'être éclaircies par des observations nouvelles.

Dans sa révolution autour du Soleil, la Terre est accompagnée d'un satellite, la Lune, qui tourne autour d'elle en 27 jours 7 heures et 43 minutes environ, en lui présentant toujours la même face, de sorte que la Lune a fait un tour sur elle-même lorsqu'elle en a fait un autour de la Terre. Jupiter est semblablement escorté de 4 satellites ; Saturne en a 8, et de plus il est entouré d'un triple anneau dont le plan coïncide avec celui de son équateur, de sorte qu'il reste toujours, au moins sensiblement, parallèle à lui-même pendant la révolution de la planète. De ces trois anneaux c'est l'intermédiaire qui est le plus brillant ; il est tout à fait séparé de l'anneau extérieur, et paraît contigu à l'anneau intérieur ; celui-ci est obscur et transparent. Ce système d'anneaux n'a pas d'atmosphère, ou, s'il y en a une, elle est formée d'une couche gazeuse fort peu dense, suivant M. Vogel. La largeur de l'anneau de Saturne est de 8000 lieues ; son épaisseur est de 30 lieues seulement ; sa distance à la planète est de 6000 lieues. Herschell a vu 6 satellites à Uranus, à qui l'on n'en attribue généralement que 4 ; enfin Neptune en a un.

On était dès lors conduit à rechercher si les autres

planètes n'étaient pas aussi dans leurs mouvements accompagnées de satellites. C'est ce qu'on est parvenu à reconnaître dernièrement pour Mars. En août 1877, M. Asaph Hall découvrit à l'observatoire de Washington que cette planète a deux satellites qui semblent tourner autour d'elle plus rapidement qu'elle ne tourne sur elle-même, phénomène analogue à celui qu'on a reconnu pour la nouvelle planète, Vulcain, par rapport au Soleil. Enfin une enveloppe blanchâtre, bien définie, d'un diamètre égal à 20 fois celui de la planète, ayant été observée plusieurs fois, notamment en 1878, autour de Mars, à peu près dans le prolongement de la zone équatoriale, porte à croire qu'un essaim d'astéroïdes circule en l'accompagnant dans sa révolution autour du Soleil.

Toutes ces récentes découvertes seront sans doute soumises à de nouvelles observations qui éclairciront ce qu'elles renferment encore de vague et d'incertain ; elles excitent, en effet, à un haut degré l'attention des astronomes qui, depuis 35 ans, par le calcul, par l'analyse spectrale et par le perfectionnement des instruments de recherche, ont considérablement ajouté à nos connaissances sur la constitution de l'Univers.

Lorsqu'en 1876 M. Le Verrier présenta à l'Académie des Sciences les tables de Jupiter et de Saturne, et annonça que les théories d'Uranus et de Neptune étaient alors complètes, il ajouta : *Pendant cette longue entreprise, nous avons eu le soin d'être soutenu par le spectacle d'une des plus grandes œuvres de la création, et*

par la pensée qu'elle affermissait en nous les vérités impérissables de la philosophie spiritualiste.

Ces mêmes vérités venaient d'être affirmées à l'Académie française par un autre savant illustre, M. Dumas. L'étude de la nature ne peut, en effet, que nous fortifier dans ces sentiments.

CONSIDÉRATIONS

ANATOMIQUES

SUR

LE CRANE ET LE CERVEAU DES CRIMINELS,

PAR LE D^r FOVILLE.

J'ai eu l'occasion, dans ces derniers temps, de lire et d'analyser un assez grand nombre de travaux, presque tous écrits par des médecins, tant Français qu'Etrangers, et traitant tous, sous des aspects différents, une même question : L'étude anatomique, physiologique ou psychologique des criminels, ou plutôt de la population des établissements pénitentiaires.

De cet ensemble de travaux il semble résulter que dans tous les pays la population habituelle des prisons constitue, au milieu de notre état social, une sorte de caste à part, d'un niveau inférieur, reconnais-

sable à des caractères anatomiques, intellectuels et moraux qui la rapprochent soit des races humaines préhistoriques, soit des races contemporaines qui vivent à l'état sauvage.

Un auteur Ecossais, dont les écrits sur ces questions ont une valeur considérable, le Directeur Bruce Thompson qui a été longtemps médecin de la Prison Générale de Perth, cite les paroles suivantes d'un de ses collègues.

« Je crois avoir eu à regarder, en pleine figure,
« autant de scélérats qu'homme au monde peut l'avoir
« fait, et je crois que je pourrais les reconnaître, eux
« et les gens de leur sorte, partout où il m'arriverait
« de les rencontrer. Le voleur me paraît aussi facile
« à distinguer de la masse des ouvriers honnêtes,
« que la race des moutons à tête noire l'est des
« autres races de moutons. Leurs traits caractéris-
« tiques sont plutôt négatifs que positifs ; on les re-
« connaît à ce qui leur manque de l'aspect des autres
« hommes, bien plus qu'à ce qu'ils ont. »

Il est encore plus facile, peut-être, de reconnaître, au milieu de l'ensemble des prisonniers, les hommes mieux doués tant au physique qu'au moral, qui, bien qu'appartenant aux classes éclairées de la Société, ont été accidentellement entraînés par une passion violente à commettre quelque crime, alors qu'un Directeur de la Prison, dit encore Thompson,
« fait sa tournée en visitant chaque criminel dans sa
« cellule, il ne manque jamais de découvrir du
« premier coup d'œil tout prisonnier d'un rang un
« peu relevé, exempt de l'empreinte commune à la
« classe des habitués. »

Les auteurs aux travaux desquels je fais ici allusion ne se sont pas contentés de constater l'existence de cette classe des habitués de prison. Ils en ont fait l'objet d'études approfondies qui ont porté sur toutes les branches de l'anthropologie moderne. On a analysé la structure anatomique des prisonniers ; on a décrit leur physionomie et leurs habitudes ; on a scruté leur caractère, leurs dispositions morales, leur état d'exaltation et de dépression, leurs aptitudes intellectuelles ; on a fait plus, on a recherché la part à faire dans leur entraînement vers le crime, aux prédispositions héréditaires apportées par eux, en naissant, et on s'est appliqué à dresser les arbres généalogiques des principales familles de scélérats.

Un examen, même succinct des aspects si multiples de cette vaste étude m'entraînerait trop loin aujourd'hui ; mais j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de faire connaître ici quelques uns des résultats auxquels on est arrivé sur un des points les plus importants qui se rattachent à ce sujet, je veux parler des caractères crâniologiques que l'on constate sur les têtes des criminels et des particularités que leur cerveau peut présenter dans sa forme et dans sa texture.

De tout temps, c'est de l'examen physique et anatomique de la tête que l'on a cherché à remonter à l'appréciation des qualités intellectuelles et morales de l'homme. Le visage est considéré, à juste titre, comme le reflet de l'âme ; les dimensions et la forme du crâne donnent une mesure très-suffisamment approximative des dimensions et de la forme du cer-

veau ; et si l'on ne peut établir un rapport absolu entre la quantité de la matière cérébrale et le développement de l'intelligence, il y a du moins une certaine présomption de correspondance entre ces deux termes ; en outre, sans accorder aucune rigueur scientifique aux théories phrénologiques ni aux prétendues localisations de Gall et de Spurzheim, l'on ne peut se refuser à admettre une corrélation d'ensemble entre le développement de certaines régions cérébrales et celui de certaines facultés ; il est, notamment, généralement admis que l'extension de la région antérieure ou frontale du crâne et la richesse des portions antérieures du cerveau correspondent aux fonctions intellectuelles proprement dites, et aux aptitudes morales les plus élevées, tandis que les régions latérales et postérieures correspondent aux phénomènes d'activité musculaire, et à des impulsions instinctives d'un ordre inférieur.

Il convient donc, si l'on veut se former une idée approximative de la valeur morale et intellectuelle d'une catégorie d'individus, de commencer par étudier, chez ces individus, la forme et le développement des différentes parties de la tête ; c'est là un genre d'études qui tend à se généraliser depuis une vingtaine d'années, grâce surtout, il est juste de le rappeler, aux travaux, et aux publications de la Société d'Anthropologie de Paris.

Il était dès lors naturel que l'on soumit aux procédés de l'étude crâniométrique la population des prisons ; c'est ce qu'ont fait, récemment, plusieurs médecins, avec une patience des plus méritoires.

Si les procédés sont nouveaux, le but à poursuivre ne l'est pas complètement.

Déjà, dans un livre qui date de 1850, Ferrus (1) avait signalé l'importance de l'étude des prisonniers, au point de vue physique, moral et intellectuel, et il avait publié un certain nombre de tableaux statistiques se rapportant à cette étude. Mais on va voir que ses constatations se bornaient à bien peu de chose.

Au point de vue physique, en effet, Ferrus se contente de rechercher si, chez les détenus, la constitution est bonne, médiocre ou faible, et voici les résultats qu'il obtient sur la population des deux principales maisons centrales de France, consacrées aux hommes, celles de Melun et de Clairvaux.

« Sur un ensemble de 2153 détenus, 1455 avaient une constitution réputée bonne à leur arrivée, 471 une constitution médiocre, 327 une constitution faible. »

Au point de vue moral, Ferrus se contente de dire que sur le même nombre de 2153 détenus, il y en a 1607 qui ont le caractère bon et 827 qui ont le caractère mauvais ; à peu près les mêmes nombres sont indiqués comme ayant la conduite bonne ou mauvaise.

Sous le rapport intellectuel, Ferrus entre dans un peu plus de détails, ainsi que cela ressort du tableau suivant.

(1) *Des Prisonniers, de l'Emprisonnement et des Prisons*. Paris, Germer-Baillière, 1850.

NOMBRE DE CONDAMNÉS A MELUN ET A CLAIRVAUX.	CAPACITÉ moyenne.	INTELLI- GENCE plus développée	APTITUDE supérieure.	INTEL- LIGENCE bornée.	IMBÉCILLITÉ ou état voisin de l'idiotisme.
1.996	1.249	345	37	330	35

Il résume cette étude comparative des conditions physiques, morales et intellectuelles des prisonniers, en les répartissant en trois catégories :

1° Condamnés pervers, énergiques et intelligents ;

2° Condamnés vicieux, bornés, abrutis ou passifs.

3° Condamnés ineptes ou incapables.

Le Docteur Lombroso, médecin italien, qui a beaucoup écrit sur les aliénés et les criminels, et qui a publié, en 1878, une volumineuse monographie anthropologique ayant pour titre « *Huomo delinquente* » procède d'une manière toute différente ; c'est par la mensuration, pratiquée dans tous les sens et appliquée aux minuties les plus subtiles de l'anthropométrie qu'il s'applique à faire connaître les caractères physiques des criminels.

Il commence, naturellement, par étudier la tête ; pour cela, il donne d'abord des tableaux crâniométriques, relatifs à 89 crânes de criminels modernes, conservés dans différentes collections Italiennes, Musées anatomiques de Florence, de Turin, de Bolo-

gne, galerie Lombroso, Roggero, etc., et à douze crânes d'hommes décapités au Moyen-Age, dont les têtes, après avoir été longtemps conservées dans l'église de Saint Jean-Décollé de Milan, ont été transférées au musée civil de la même ville.

Ces têtes ont appartenu, en majorité, à des assassins; mais il s'y trouve aussi des brigands, des incendiaires, des voleurs, des faussaires.

Les tableaux indiquent, pour chacun des 101 crânes examinés, la circonférence externe, les courbes longitudinale et transversale, les diamètres longitudinal externe transversal, bizigomatique, bitemporal, vertical, bi-pariétal, bi mastoïdal, frontal, l'indice céphalique, l'indice vertical, le poids du crâne et sa capacité. Enfin des notes font connaître les particularités relatives à certains crânes, telles que l'état des sutures, le nombre des os wormiens, le volume des sinus, l'épaisseur des parois crâniennes, etc.

Les crânes modernes sont classés suivant leur provenance, c'est-à-dire d'après la province de l'Italie à laquelle appartenaient leurs possesseurs.

Les douze crânes de suppliciés du moyen-âge, conservés depuis quatre siècles, paraissaient, à la patine rugueuse de leur surface, avoir été inhumés, avant d'être exposés dans l'Eglise de Saint-Jean-Décapité; deux avaient dû être touchés et peut-être baisés par les dévots, ce qui indique, pour ces singulières reliques, sinon un culte, du moins un respect plus grand que ne semblaient le mériter les gens auxquels ils avaient appartenu.

Il paraît, du reste, que de nos jours encore, il existe en Sicile une sorte d'idolâtrie pour les crânes

des décapités, et un paysan de Mortara, qui possède une collection de crânes de condamnés, refuse de s'en défaire à aucun prix parce qu'il y attache une idée superstitieuse de protection céleste.

De l'examen de la circonférence externe et de la capacité intra-crânienne, exprimée en centimètres cubes, il résulte que, chez les criminels, la microcéphalie est très-fréquente et que la macrocéphalie y est encore plus rare que chez les aliénés et les sauvages (Hottentots et Caffres, d'après Frisch.)

La capacité de 67 crânes de mâles adultes a été trouvée en moyenne de 1466 centimètres cubes seulement, alors qu'elle serait, d'après Calori, pour l'ensemble des adultes masculins, en Italie, de 1551 centimètres cubes.

Le nombre des crânes de femmes était trop faible pour permettre des conclusions générales, mais il est à remarquer que la capacité moyenne de ces quatre crânes était égale, sinon supérieure, à celle des hommes.

Les voleurs présentent une capacité de crâne moyenne inférieure à celle des assassins, 1321 centimètres contre 1415.

Au point de vue de l'indice céphalique les 101 crânes se répartissent en :

58 brachycéphales,
26 dolichocéphales,
17 mésaticéphales.

La brachycéphalie est donc la forme du crâne prédominante chez l'ensemble des criminels ; mais elle est surtout fréquente chez les assassins et les

meurtriers ; en effet, en examinant à part les 42 crânes d'assassins, on voit que 32 sont brachycéphales, 5 dolichocéphales et 5 mésaticéphales.

Le contraire a eu lieu chez les voleurs : leurs crânes, en effet, étant au nombre de 16, il y en a 9 dolichocéphales, 3 mésaticéphales et 4 brachycéphales.

Sans entrer dans un plus grand détail de chiffres, sur les autres caractères crâniométriques de ces criminels, on peut dire, en abrégé, qu'ils se distinguent en général par la saillie des pommettes, la prédominance et le développement des os wormiens, la petitesse relative du trou occipital.

De toutes ces constatations, le Dr Lombroso conclut que l'ensemble des caractères des crânes des criminels les assimilent, non pas aux crânes des habitants actuels de l'Europe, mais aux races inférieures et colorées et par-dessus tout aux hommes préhistoriques.

Il est du plus haut intérêt de rapprocher des résultats obtenus en Italie par le Dr Lombroso, ceux récemment publiés en France par le Dr Bordier. Lors de l'Exposition d'Anthropologie qui faisait partie de l'Exposition Universelle de 1878, le musée de la Ville de Caen avait envoyé une collection de trente-cinq crânes masculins d'assassins, guillotins, tous Français. Le Dr Bordier y a ajouté un crâne exposé par le Musée Orfila de l'école de Médecine de Paris, et a soumis cette série de trente-six crânes ayant tous un caractère commun « le crime » à une analyse des plus rigoureuses, tant au point de vue anatomique qu'au point de vue pathologique ; de là une double

série de constatations qui ont fait l'objet d'un très-intéressant article publié par la Revue d'Anthropologie (1).

Le premier caractère crâniométrique étudié a été celui de la capacité cubique et le résultat a été loin d'être semblable à celui constaté par le Dr Lombroso. Tandis que ce dernier avait obtenu une moyenne de 1515 centimètres, sensiblement inférieure à la moyenne italienne contemporaine (1551), le Dr Bordier a trouvé, pour ses 36 crânes une moyenne de 1547 centimètres, supérieure à celle de crânes parisiens modernes et du moyen âge et qui n'est dépassée que par les crânes préhistoriques de Solutré (1615) et de la caverne de l'Homme Mort (1606). Aussi l'auteur, dit-il avec raison, qu'étant donnée « l'idée que nous attachons à un cerveau volumineux, « il y a lieu de s'étonner, et les honnêtes gens auraient quelque raison de s'attrister, de voir les « criminels doués d'un cerveau qui ferait souvent « envie, comme volume, à leur victime. »

La circonférence horizontale moyenne des crânes d'assassins (52,39) est, elle aussi, supérieure à celle des crânes contemporains et du moyen-âge, et elle n'est dépassée que par la mesure de la circonférence horizontale à Solutré et dans la caverne de l'Homme-Mort; mais ici, la différence en faveur des assassins est relativement moins considérable que celle de la capacité cubique.

Enfin, la majorité des crânes d'assassins du

(1) *Etude anthropologique sur une série de crânes d'assassins.*
Revue d'anthropologie, année 1879, p. 284.

D^r Bordier appartiendrait, comme celle de ceux du D^r Lombroso, à la classe des mésaticéphales ; seulement tandis que la seconde se rapprocherait surtout de la brachycéphalie, c'est au contraire vers la dolichocéphalie que la première inclinerait d'avantage.

Heureusement, l'impression défavorable causée par la supériorité de capacité cubique et de circonférence horizontale des crânes d'assassins, reçoit un correctif par l'étude comparative du développement relatif des différentes régions de ces crânes. On voit alors que la région frontale, celle qui correspond évidemment aux organes cérébraux chargés des fonctions intellectuelles par excellence, loin d'être très développée, est au contraire pauvre et étroite. Comparée à la courbe totale antéro-postérieure, et celle-ci étant égale à 100, la courbe frontale n'est que de 26,92 chez les assassins, alors qu'elle dépasse 29 au moyen-âge et dans les temps modernes, et qu'elle oscille entre 27 et 28 pour 100 aux époques proto et préhistoriques. Sous ce rapport si essentiel les assassins sont donc descendus à une limite inférieure moyenne qu'aucune race n'a jamais atteinte en France.

De même, la demi-circonférence antérieure n'est, chez les assassins, que de 44,75 centièmes de la circonférence totale, tandis qu'elle croît progressivement de 45 à plus de 48 pour 100, depuis la caverne de l'Homme-Mort jusqu'à nos jours.

On voit donc, dit Bordier, que si le cerveau des assassins a de grandes dimensions, la partie frontale n'y contribue en rien, au contraire. Ce qui est

considérable chez eux, c'est la région pariétale, celle qui correspond aux circonvolutions ascendantes, siège des principaux centres moteurs. Cette région a aussi un développement relatif très-grand, dans la plupart des crânes préhistoriques, et sous ce rapport encore, l'assassin se rapproche de nos ancêtres les plus reculés, de ceux qui vivaient à une époque où, plus que de nos jours, l'action primait l'intelligence. « Moins de région frontale et plus de région pariétale, dit l'auteur, moins de réflexion et plus d'action ; n'est-ce pas là la caractéristique de l'homme préhistorique et de l'assassin moderne. » Quant à ce grand développement de la région pariétale, l'étude de sa courbe antéro-postérieure, de sa hauteur verticale, de l'indice stéphanique et de l'indice frontal prouve qu'il se fait en longueur et en hauteur sans que le diamètre transversal y ait aucune part ; il serait, au contraire, un peu inférieur à celui des crânes parisiens des diverses époques.

La région occipitale malgré l'opinion répandue à cet égard, ne présente pas de développement anormal chez les assassins.

De l'ensemble des mesures recueillies par le Dr Bordier il résulte donc, d'une manière générale, que la moyenne des assassins, malgré le volume considérable de leur crâne, présente une véritable infériorité intellectuelle, et que ce défaut d'intelligence doit avoir des conséquences d'autant plus graves que, chez eux, au contraire, tout ce qui se rapporte à l'action, à l'activité motrice, à la violence des gestes a un plus grand développement.

Je me contenterai de déduire de ces faits, ajoute le

Dr Bordier, « que les assassins, que j'ai étudiés
« sont nés avec des caractères qui étaient propres
« aux races préhistoriques, caractères qui ont dis-
« paru chez les races actuelles, et qui reviennent
« chez eux par une sorte d'atavisme. Le criminel
« ainsi compris est un anachronisme, un sauvage en
« pays civilisé, une sorte de monstre, et quelque
« chose de comparable à un animal qui, né de parents
« depuis longtemps domestiqués, apprivoisés, ha-
« bitués au travail, apparaîtrait brusquement avec
« la sauvagerie indomptable de ses premiers ancêtres.
« On voit parmi les animaux domestiques des exem-
« ples de ce genre ; ces animaux rétifs, indomptables,
« insoumis, ce sont les criminels. »

Les caractères pathologiques constatés le plus fréquemment sur les crânes du musée de Caen ont été l'ossification prématurée de l'éburnation de la suture frontale, de la suture occipito-pariétale, de la sagittale, l'ostroporose. Cette dernière lésion est caractérisée par un épaissement de l'os qui est devenu d'un blanc mat, rugueux, et qui est criblé, ainsi que le nom l'indique, d'une myriade de petits canalicules vasculaires dilatés qui dénotent l'activité de la circulation. Le siège presque exclusif de l'ostroporose correspond aux abords de la suture sagittale, c'est-à-dire au niveau des principaux centres moteurs.

Tout en constatant les conditions d'infériorité organique, et les altérations pathologiques fréquentes chez les assassins décapités, le docteur Bordier ne conclut pas à la fatalité du crime ; il pense que même chez un enfant né avec une double tendance à l'amoin-

drissement de la courbe cérébrale antérieure et à l'agrandissement de la courbe pariétale, il est possible, par une bonne éducation morale et une instruction soignée, de corriger ces tendances fâcheuses et de détourner du crime pour ramener au bien.

Quant à la question légale, il déclare, et c'est son dernier mot « que la société a le droit et le devoir « de se mettre à l'abri du criminel, qu'il soit malade « ou non, responsable ou non. »

L'intérêt qui s'attache aux études crâniologiques, tient uniquement, il est inutile de le rappeler, à ce que le crâne traduit, d'une manière au moins approximative, la forme et les dimensions du cerveau ; l'intérêt serait donc plus grand encore si l'on pouvait étudier directement le cerveau lui-même.

Bien que ce genre d'études n'ait pas encore été fait sur un nombre de sujets suffisant pour donner des résultats d'une valeur établie, on peut déjà citer quelques travaux ayant trait, les uns à la morphologie, les autres à l'état pathologique des cerveaux des condamnés.

Sous le premier point de vue, le professeur Bénédict (de Vienne) s'est particulièrement appliqué à rechercher les rapports existant entre les fonctions et les régions cérébrales, par la comparaison des différents cerveaux humains entre eux et en recherchant les particularités anatomiques correspondant à des instincts spéciaux ou des facultés déterminées.

Pendant l'exposition de 1878, le professeur de Vienne a profité de son séjour à Paris pour mettre, à la Salpêtrière, sous les yeux de M. Charcot et de

ses élèves, les anomalies constatées par lui sur douze cerveaux de criminels.

Elles consisteraient principalement dans le plus grand morcellement des circonvolutions cérébrales par l'existence de sillons secondaires que l'on n'observe pas d'habitude et qui feraient communiquer entre eux tous les sillons principaux à existence constante. Une conséquence fréquente de la présence de ces sillons secondaires serait la division longitudinale de la première circonvolution frontale en deux circonvolutions plus petites, ce qui aurait pour résultat de porter le nombre des circonvolutions frontales à quatre au lieu de trois.

Malgré ces constatations, M. Bénédict n'entend pas, dès à présent, tirer de ses études des conclusions générales ; il se contente de dire, et ce fait seul serait de la plus haute importance s'il était reconnu généralement exact, que les cerveaux de criminels s'écartent, dans leur structure, du type normal. Mais avant d'admettre cette conclusion il faut nécessairement attendre des recherches comparatives plus nombreuses et pratiquées par des observateurs différents.

Un seul a jusqu'à présent, du moins à ma connaissance, fait connaître le résultat de ses recherches du même genre. C'est M. Hanot qui, dans une récente séance de la Société de biologie (1), a rendu compte d'une série de onze autopsies pratiquées par lui à l'infirmerie centrale des prisons de Paris. Quatre de

(1) Séance du 27 décembre 1879. Voy. *Gazette hebdomadaire* 1880, n° 2, p. 27.

ces onze cerveaux, qui n'appartenaient pas du reste à de grands criminels, étaient pourvus d'une quatrième circonvolution frontale dans chacun des deux hémisphères. La circonvolution surnuméraire était visiblement due au dédoublement de la première circonvolution frontale. M. Hanot est d'autant plus disposé à considérer cette anomalie cérébrale comme particulièrement fréquente chez les criminels, que M. Ovion, interne à l'hôpital Cochin, l'a recherchée pendant tout le cours de l'année 1879, chez les malades décédés dans cet hôpital, sans la rencontrer une seule fois. Il y a là, évidemment, un objet d'études qui ne font que commencer et qui peuvent être du plus haut intérêt. Je dirai à cette occasion que j'ai fait tout récemment l'autopsie d'un dément chronique chez lequel j'ai constaté, dans l'hémisphère gauche seulement, la division de la première frontale en deux circonvolutions secondaires. Or, cet homme avait été, toute sa vie, très doux et n'avait jamais subi de condamnation. Ce fait est donc en opposition avec les observations de MM. Hanot et Ovion.

On a plus d'une fois signalé, dans les cerveaux d'hommes suppliciés, ou morts dans les prisons, l'existence d'altérations pathologiques qui ont dû être considérées comme des preuves de l'état d'altération mentale des victimes : la justice aurait donc frappé de pauvres fous et non des criminels. Je mentionnerai, notamment, les résultats de l'autopsie de Lemaire, pratiquée en 1867 par MM. Broca et Robin (1). Ce cerveau aurait présenté, à sa convexité,

(1) Bulletin de la Société d'Anthropologie, 1867, p. 347 et suivantes.

des signes de méningite caractérisée par l'adhérence partielle de la pie-mère à la substance corticale. Une altération analogue, mais beaucoup moins étendue, se serait rencontrée, tout récemment, sur le cerveau du nommé Prunier, décapité à Beauvais et sur la tête duquel M. Decaisne a pratiqué des expériences dont le résultat a été communiqué par lui à l'Académie des Sciences.

On est loin d'être d'accord sur l'interprétation de ces faits. M. Broca n'hésite pas à déclarer que Lemaire était un aliéné irresponsable, à cause des traces de méningite existant à la partie supérieure de son cerveau. Malgré la même lésion, M. Decaisne affirme que Prunier était un simple ivrogne, et non un aliéné ; il le considère comme sain d'esprit et complètement responsable. Tous deux ont rencontré des contradicteurs. M. Maximin Legrand trouve que l'autopsie du cerveau de Prunier suffit à démontrer qu'il s'agissait d'un homme sur le point d'être affecté de paralysie générale et par contre, en 1867, M. Pruner-Bey a soutenu, contre Broca, que les altérations du cerveau constatées chez Lemaire ne suffisaient pas à établir qu'il fût aliéné. Pour appuyer son opinion, Pruner-Bey a invoqué le témoignage fort considérable de Lelut, qui explique l'adhérence de la pie-mère à la substance corticale par le fait seul de la décapitation, les méninges se collant au cerveau à la suite de la perte de fluides qui accompagne ce genre de mort. Lelut aurait constaté le fait, non seulement chez les hommes suppliciés, mais aussi sur des animaux décapités dans un but expérimental.

Si j'avais à exprimer une opinion personnelle dans

une question aussi controversée, je partagerais la réserve de ceux qui ne pensent pas que la découverte, à l'autopsie, de telle ou telle altération anatomique du cerveau, suffise pour établir *a posteriori*, l'existence d'une aliénation mentale restée latente pendant la vie ; jusqu'à nouvel ordre, je pense que la folie ne peut se démontrer que par ses manifestations symptomatiques ; rien ne saurait suppléer à la constatation, pendant la vie, des troubles intellectuels et des actes délirants.

Je crois, à plus forte raison, qu'il serait prématuré de baser son jugement, en pareille matière, sur le seul examen microscopique des éléments nerveux et de la composition histologique du cerveau.

Le professeur Villigk, d'Olmütz, peut bien avoir constaté, en examinant au microscope le cerveau de l'assassin Frend, une quantité notable de pigment répandu dans les tuniques des capillaires cérébraux, surtout dans ceux des régions frontales, et dans les cellules géantes de Betz (1). Mais l'existence de ce pigment ne suffit pas, d'après nous, pour faire classer Frend parmi les aliénés, alors que, pendant sa vie, il n'a jamais fourni aucun signe d'aliénation mentale.

Je ne pense pas davantage que le microscope puisse être, dans l'état actuel de la science, érigé en instrument de contrôle des décisions judiciaires. Lorsque, par exemple, ainsi que cela a eu lieu, il y a quelques années, aux Etats-Unis (2), un accusé a simulé la

(1) Viertel Jahrschrift für prakti Heilkunde. Prague, 1876, p. 25.

(2) Le cas de Joseph Waltz. *American journal of insanity*,

folie et que plusieurs médecins ont reconnu sa supercherie, lorsque la défense a eu pleine liberté de se produire et que toutes les formes de la procédure, auxquelles il est possible de recourir en pareil cas, ont été épuisées, lorsque après plusieurs débats contradictoires la justice a prononcé la peine de mort et que la sentence suprême a été exécutée, je pense que la conscience du chef du pouvoir exécutif qui disposait du droit de grâce et qui n'a pas cru devoir en faire usage, doit être à l'abri de tout reproche et de tout scrupule, sans qu'il soit besoin de recourir, en dernier ressort, à la contre-épreuve de l'examen microscopique du cerveau du supplicié. J'aime donc à croire que si, dans le procès en question, le gouverneur de l'Etat de New-York, M. Dix, a fait remettre le cerveau du supplicié Waltz aux médecins de l'asile d'Utica, il n'a pas obéi au seul désir d'être rassuré sur la légitimité de la peine subie.

Il est vrai que, dès le lendemain, les docteurs Gray et Swinburn ont pu lui délivrer le certificat suivant : « Nous avons examiné aujourd'hui le cerveau et les membranes de Joseph Waltz exécuté hier, et nous en avons constaté l'intégrité. » Il est heureux surtout qu'au bout de dix jours le Dr Decke, micrographe de profession, ait pu déclarer : « J'ai fait, à l'aide du microscope, l'examen complet du cerveau de Joseph Waltz et je n'y ai découvert aucune trace de maladie. »

Mais que serait-il donc arrivé si le Dr Decke, en

examinant ce cerveau, avait trouvé, comme le professeur Villigk, des dépôts de pigment dans les capillaires cérébraux et dans les cellules géantes ! Aurait-il fallu avouer que Waltz avait été la victime d'une erreur judiciaire et rendre un nouveau jugement pour réhabiliter sa mémoire (1) ?

(1) Le travail qui précède est extrait d'un article beaucoup plus développé, destiné aux *Annales d'Hygiène et de Médecine légale*.

LES NORMANDS

SUR

LA ROUTE DES INDES

DISCOURS DE RÉCEPTION

A l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen,

Lu le 30 avril 1880,

PAR M. GABRIEL GRAVIER.

MESSIEURS.

La vieille renommée de sagesse et de savoir de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen m'a toujours séduit, et j'avoue franchement que, depuis des années, j'ambitionnais l'honneur d'un siège parmi vous.

Ce qui provoquait mes désirs m'imposait la modestie. Le catalogue de vos noms me remettait en mémoire vos importants travaux et me tenait en garde contre l'aimable et trop décevante illusion. D'ailleurs les années s'envolaient peu à peu, et, avec elles, les rêves dorés de la jeunesse.

Cependant, sans avoir l'espoir de faire l'une de

ces œuvres qui forcent toutes les portes, je continuais de donner à l'étude mes loisirs et mes veilles. Sans compter sur l'honneur qui m'est fait aujourd'hui, je m'efforçais, par tous les moyens en mon pouvoir, d'être utile au pays.

Je croyais, et je crois encore, que le niveau moral des peuples s'élève au souvenir des grands hommes; je croyais, et je crois encore, que mieux on connaît son pays plus on l'aime; j'ai la conviction que les soixante sociétés de géographie qui rayonnent aujourd'hui sur la sphère, et dont les quarante mille membres serrent de plus en plus les liens qui les unissent, confondent de plus en plus leurs intérêts, concourent efficacement à la diffusion de la science, au développement des relations commerciales, au règne de la paix. C'est pour cela, Messieurs, que j'ai donné mes veilles à la mémoire de nos vieux marins et mes soins à la création d'une Société de géographie.

Sans m'abuser sur la valeur de mes travaux, je me sentais dans la bonne voie, et je ne me trompais pas, puisque cette voie m'a conduit au milieu de vous, à la place que j'ambitionnais.

Je suis bien loin d'attribuer à mon mérite les suffrages que vous avez eu la bonté de m'accorder; je serai plus sûrement dans le vrai en les reportant sur votre extrême bienveillance, sur votre désir d'encourager les hommes de bonne volonté.

Un fait dont je puis convenir, me confirme dans cette opinion.

Je tremblais en pensant au discours que vous doit tout récipiendaire, et j'avais d'autant plus de raison

que j'ai souvent admiré l'atticisme et la hauteur de vue des vôtres.

Je regrette peut-être un peu, dans mon égoïsme, que vous n'ayiez pas établi l'usage des cinq éloges qu'exigeait autrefois l'Académie Française. L'éloge éternellement répété du cardinal de Richelieu, du roi, du chancelier, du corps académique invitait à un doux sommeil favorable au récipiendaire !

Vous, Messieurs, vous laissez le champ libre. A votre élu de choisir son terrain et ses armes ! On ne peut contester que cela ne soit très libéral, mais il faut bien convenir que vous vous donnez ainsi le droit d'être exigeants.

Je crois donc difficile la tâche qui m'incombe. Néanmoins, Messieurs, je me tiendrai ferme en selle, d'abord pour vous témoigner ma gratitude, puis parce que, malgré tout, j'ai foi en votre indulgence. Ma confiance est telle que je ne craindrai pas d'aborder l'un des problèmes les plus difficiles de la géographie historique normande.

Je rechercherai si les Normands de la Normandie ont connu les navigations des Normands du Nord ; s'ils ont eu les mêmes raisons et les mêmes facilités que Christophe Colomb pour chercher à l'ouest le pays des pierres précieuses, de l'or et des épiceries ; et je demanderai aux anciennes relations la date probable de l'arrivée de nos marins sur les côtes du Brésil.

I.

Je disais en 1870, dans la préface des *Découvertes et Etablissements de Cavelier de la Salle* : « Les Normands « partagent avec les Bretons l'honneur d'avoir, les « premiers, touché au Nouveau-Monde ».

Ma pensée se portait sur l'expédition attribuée à Jean Cousin, mais j'entrevoyais, dans les brumes du couchant, les voiles audacieuses des *Rois de mer*, frères des fondateurs de la puissance normande sur les côtes de France.

J'ai raconté leur brillante épopée. Je n'y reviendrai pas. Il me suffira d'en retenir : que pendant cinq siècles les Scandinaves ont fréquenté les côtes orientales de l'Amérique du Nord ; que de 1121 à 1537 la cour de Rome a nommé des évêques au siège de Gardar, capitale du Gröenland ; que l'Amérique a souscrit aux croisades et au denier de Saint-Pierre ; que le Danemark, la Norvège, l'Allemagne et l'Italie surent qu'on trouvait à l'ouest un continent dont l'une des extrémités se perdait dans les régions polaires.

Les Normands ont-ils ignoré les exploits de leurs frères du Danemark et de la Norvège ? Nos annales et les sagas historiques établissent que les Normands de la Normandie ont toujours eu des rapports, et de bons rapports, avec les Normands des pays scandinaves. Dès lors, les skaldes ont chanté en Normandie Bjarn, les fils d'Erik, Thorfinn, et les héros des navigations boréales.

Précisons.

Après l'assassinat de Guillaume Longue-Epée (942), Louis d'Outre-mer conduisit à Laon le jeune duc Richard et envahit la Normandie. A la voix de Bernard-le-Danois (1), Harald-Blaatand, à la dent noire (2), qui se trouvait dans le Cotentin, mit en déroute l'armée royale (3).

Harald fut reçu partout avec enthousiasme. N'a-t-on rien dit de ce qui se passait alors en Islande et dans le Gröenland ?

L'enfant tiré des mains du roi Louis, devient Richard-sans-Peur. Ses voisins, inquiets de sa puis-

(1) Ce nom de Bernard n'est pas scandinave, mais il ne faut pas demander à nos vieux chroniqueurs une bien grande exactitude dans l'orthographe des noms ; ils semblent avoir eu pour règle, au contraire, de les défigurer. Dans les *Chroniques de Normandie*, par exemple, Harald Blaataand est appelé, page 27, Aigrout et Aigrolt (*Chroniques de Normandie*, édit. Francisque Michel, pour Ed. Frère, Rouen 1839). Aujourd'hui même, nous donnons sans sourciller à Hrolf le nom de Rollon.

(2) *Blaa*, bleu, signifiait autrefois noir.

(3) ORD. VITALIS. *Historiæ ecclesiasticæ*, édit. Aug. Le Prevost, t. III, pp. 86 et seq. — GUILLAUME DE JUMIÈGES, *Les Ducs de Normandie*, trad. Guizot ; Caen, Mancel, 1826. pp. 78 et seq. — Dudon de S.-Quentin, Robert Wace et Benoît de S.-Maure font des récits à peu près semblables. Les Sagas sont muettes. Les historiens danois ne mentionnent cette intervention de Harald Blaataand que d'après nos chroniqueurs. Voir MALLET, *Histoire du Dannemark* ; Genève, 1787, t. III, pp. 54-56. — DEPPING, *Histoire des expéditions maritimes des Normands et de leur établissement en France au x^e siècle* ; Paris, Didier, 1843 ; note XII. pp. 524 et seq. — *Chroniques de Normandie* (xiii^e siècle), édit. Franç. Michel, imprimées à Rouen, en 1839, pour Ed. Frère, p. 27.

sance, se liguent contre lui. Il leur répond en appelant à son aide le vieil Harald. Celui-ci ne vient pas en personne, mais le secours ne se fait pas attendre, et bientôt les évêques et les seigneurs demandent la paix à grands cris. Si les Franks et les Normands s'entendent vite, les Danois ne veulent pas lâcher prise. Séduits par la douceur du pays chartrain, ils ne parlent rien moins que de conquérir toute la France pour le duc ou pour eux. Richard leur prodigue les présents, les promesses, les belles paroles et offre des terres à tous ceux qui veulent embrasser le christianisme. Beaucoup acceptent : la Normandie reçoit ainsi une nouvelle couche scandinave et resserre les liens qui déjà l'unissent aux pays du Nord (1).

Vers 980, Harald Blaatand fut détrôné par son fils Svend. A qui s'adressa-t-il pour avoir un asile et du secours ? Au duc de Normandie (2).

En 1003, quand Svend se rendit en Angleterre, pour venger le massacre des Danois, il vint à Rouen avec quelques vaisseaux et demanda la paix au duc Richard. Richard le traita magnifiquement et la paix demandée fut conclue. Ethelred, roi d'Angleterre, était pourtant beau-frère du duc de Normandie (3).

Huit ans plus tard, le port de Rouen reçoit encore des navires danois.

(1) WILL GEMMET, lib. IV, cap. XVI et XVII, édit. Du Chesne, pp. 246, 247. — *Chronique de Normandie par Benoît, trouvère anglo-normand du XII^e siècle*, publiée par Franc. Michel ; Paris, 1838, Imp. roy., t. II, pp. 243-315. — *Le Roman de Rou*, édit. Pluquet ; Rouen, Ed. Frère, 1827, t. I, pp. 250-63.

(2) EYRIÈS, *Danemark*, collection de l'Univers, p. 31.

(3) GUILLAUME DE JUMÈGES, trad. Guizot, liv. V, chap. VII, pp. 119, 120.

Richard avait marié au comte de Chartres sa sœur Mahaut, la plus belle fille du monde, si l'on en croit Robert Wace. La pauvre princesse mourut sans enfants et sa dot devint l'occasion d'une prise d'armes.

Les Normands remportent des victoires et le résultat définitif de la campagne ne paraît pas douteux; mais la réserve équivoque du roi Robert inspire des craintes à Richard, et le bon duc appelle à son aide deux rois de mer qui pirataient sur les côtes de Bretagne.

Ceux-ci ne se font pas prier. Servir un frère, et, tout en butinant, donner de grand coups d'épée, c'était une bonne fortune !

L'arrivée de leurs navires sous les murs de Rouen met l'effroi dans le cœur des ennemis. Robert lui-même tremble pour ses états et insiste vivement en faveur de la paix.

Quels étaient ces pirates ? Les uns disent Lokmann et Olaüs, les autres Olaf et Svein. Guillaume de Jumièges assure qu'Olaüs fut baptisé à Rouen, et François Pommeraye prétend que, pendant longtemps, la cathédrale a conservé de ses reliques (1).

(1) GUILLAUME DE JUMIÈGES, trad. Guizot, liv. V, chap. XXI et XXII, pp. 123-128; édit. Du Chesne, p. 254. — *Le Roman de Rou*, t. I, pp. 333-351. — DEPPING, *op. cit.*, pp. 404-408, 531-538. — *Historia Olavi Tryggvii filii* (*Scripta historia Islandorum de rebus gestis veterum borealium*): Hafniæ, 1828, pars prior, cap. 79, pp. 171, 172, pars posterior, cap. 193, pp. 118, 119. — *Saga af Olafi Tryggva syni* (*Heimskringla*), p. 346, 47. — POMMERAYE, *Histoire des Archevêques de Rouen*; Rouen, 1667, p. 245. — RIAnt, *Expéditions et pèlerinages des Scandinaves en Terre-Sainte au temps des Croisades*; Paris, 1865, pp. 102 et seq.

De quel Olaf entendent parler les chroniqueurs ? Il y en eut deux qui furent pirates, rois de Norvège et saints. Ce ne peut-être Olaf Tryggvason. Mort en l'an mille, à l'endroit et à l'heure marquée par une femme qui avait juré sa perte et le partage de la Norvège, il ne put, en 1011, répondre à l'appel du duc Richard (1).

Est-ce Olaf Haraldsson ? Non, car les sagas qui nous racontent ses pirateries de 1011 à 1013, dans le *Valland* (nom que les sagas donnent à la France), sont absolument muettes à cet égard (2).

Lokmann et Olaüs ou Svein et Olaf ne sont pourtant pas des pirates imaginaires.

Les terribles fils d'Odin aimaient à répandre le sang des prêtres, à piller les églises, à faire coucher leurs chevaux dans les chapelles, à chanter ce qu'ils appelaient ironiquement « la messe des lances » (3). A leur nom, les moines tremblaient d'épouvante. Qui avait vu leurs flottes semblables à « une troupe » de bêtes sauvages au milieu d'une forêt » ne l'oubliait de sa vie. Comment admettre qu'un moine de Jumièges ait supposé un fait aussi considérable arrivé peut-être de son temps, dont il connut, à coup sûr, plus d'un témoin ? Benoît de Saint-Maur, poète

— ORD. VITALIS, *Historiæ ecclesiasticæ*; édit. Aug. Le Prevost, t. I, p. 177, note 1.

(1) *Saga af Olafi Tryggva syni (Heimskringla)*, p. 222, 223, 247; 256, 346. — Riant, *loc cit.* — *Historia Olavi Tryggvii filii*, *loc cit.*, pars posterior, cap. 244, p. 276.

(2) *Saga Olafs Konungs hins Helga. Haraldssonar (Heimskringla)*, t. II, cap. XIX, pp. 18, 19.

(3) AUG. THIERRY, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*; Paris, Furne, 1859, in-8°. t. I, p. 92.

anglo-saxon du ^{xiii}^e siècle, aurait donc aussi inventé les détails qu'il donne sur l'expédition piratique des deux rois de mer et sur leur appel à Rouen par le duc Richard (1) !

Il est probable que les noms des deux chefs furent mal entendus et mal écrits. Quant au fond du récit, le vieux moine des rives de la Seine dut être bien informé. Nous croyons donc qu'en l'an 1011, une flotte norvégienne a séjourné dans le port de Rouen ; nous croyons que le palais des ducs a refenti du chant des skaldes, peut-être des chants composés en l'honneur de Leif le Fortuné et des autres fils d'Erik-le-Rouge, qui venaient d'explorer les côtes de l'Amérique du Nord depuis le Rhode-Island jusqu'à Terre-Neuve.

En 1013, après avoir piraté deux ans sur les côtes du Valland (France), saint Olaf Haraldsson vint passer l'hiver à Rouen parce que, dit la saga, les Normands de la Norvège trouvent toujours chez les Normands de la Normandie, leurs frères par Hrolf-le-Marcheur, paix, amitié, sécurité (2). Haraldsson fut bien reçu et l'on causa sûrement de la patrie scandinave.

Juste au moment où il avait pris la mer, la Norvège était mise en émoi par l'arrivée de Thorfinn Karlsefn, qui rapportait de l'Extrême-Occident une

(1) *Chronique des Ducs de Normandie*, édit. Franc. Michel ; Paris, Imp. roy., 1836-44, t. II, pp. 458 et seq.

(2) *Saga Olafs Konungs hins Helga, Haraldssonar* (*Heimskringla*), t. II, cap. XIX, pp. 18, 19. — M. E. BEAUVOIS, *Rouen et la Normandie dans les sagas historiques* (Bulletin de la Société Normande de Géographie, 1879, p. 132)

riche cargaison et de curieux récits. Tous les skaldes glorifiaient ses exploits, et pour que la cour de Richard n'ait rien su de Thorfinn et de la belle Gudrida, sa femme, il faudrait que, de tout l'hiver, le duc n'ait pas donné un seul banquet.

Trois ans plus tard, au moment où elle revenait auprès de son frère, Emma, fille de Richard-sans-Peur et veuve d'Ethelred, tomba au pouvoir de Knut-le-Grand, qui s'empressa de placer sur son front la double couronne de Danemark et d'Angleterre (1). Et comme Richard réclame en faveur de ses neveux, Knut spécifie dans son contrat de mariage que la couronne passera aux enfants qu'il aura d'Emma, à l'exclusion de ceux qu'il a eus de son premier mariage. En même temps, Richard épouse Estrithe, sœur de Knut. Il la répudiera, il est vrai, mais alors les princes usaient fréquemment du divorce et cela ne tirait pas à conséquence ; quoi qu'il en soit, Knut et Richard n'en furent pas moins bons amis (2).

En 1027, Sighvat, skald d'Olaf Haraldsson, vint à Rouen dans un but commercial. L'année suivante, étant en Angleterre avec son ami Berg, il composa un *flokk* (pièce de vers sans refrain) intitulé : *Vestr-farar visor* (chant du voyage en Occident). L'auteur de la saga du roi saint Olaf Haraldsson en a conservé le

(1) *Historia Knuditarum* (*Scripta historia Islandorum*) t. XI, pp. 178, 179. — L'auteur de la Saga dit à tort qu'Emma était sœur de Robert-le-Diable et de Guillaume. La même erreur se trouve dans la Saga de Haraldsson (*Heimskringla*, t. II, cap. XIX, p. 18).

(2) EYRIËS. *Danemark*, pp. 36 et 37.

premier quatrain, que M. Eugène Beauvois traduit ainsi :

Rappelons-nous, Berg, combien de fois,
Le matin, à Rouen,
Dans nos voyages, j'ai attaché le navire
A la muraille de gauche (1).

A l'époque du voyage de Sighvat, les Scandinaves n'étaient plus exclusivement pirates et guerriers. Ils commençaient à s'occuper de commerce et se rencontraient fréquemment sur les marchés anglais avec les marchands normands dont ils partageaient peut-être les importants privilèges (2).

Aux relations de famille, qui s'affaiblirent par l'éloignement et l'altération du langage, succédèrent des relations commerciales fréquentes, même intimes, dont le *Coutumier de la Vicomté de l'Eau de Rouen* garde des traces irréfragables et persistantes. Il y est dit que les nefes et coques de Frise et de Danemark peuvent vendre leurs marchandises sans le congé du vicomte de l'Eau. Pour la nef danoise, remarque M. Ch. de Beaurepaire, elle a joui de cette faveur

(1) M. EUG. BEAUVOIS, *loc. cit.*, p. 133. — *Saga Olafs Konungs hins Helga, Haraldssonar (Heimskringla)*, t. II, p. 263, 264).

(2) « Notre commerce avec les Anglo-Saxons est fort ancien ; il devait être considérable, car ce peuple produisait peu et demandait beaucoup à ses voisins. Nous connaissons un règlement du roi Ethelred II ? promulgué en l'année 979, par lequel les marchands de Rouen, qui apportaient à Londres des vins et du craspois (du marsouin), sont exempts d'impôts. Nous faisons donc, dès le X^e siècle, le transit des vins de France pour l'Angleterre. » (FRÉVILLE, *Mémoire sur le Commerce maritime de Rouen*, t. I, p. 90).

« peut-être par privilège pour l'ancienne patrie
« normande » (1).

Enfin, par le traité d'alliance conclu le 20 septembre 1456, entre Charles VII et Christiern I^{er}, les Normands de France furent plus que jamais unis aux Normands du Nord (2).

Ne résulte-t-il pas de tous ces faits que nos Normands ont eu une notion plus ou moins précise de l'existence des régions transatlantiques, si souvent abordées par leurs frères des pays scandinaves (3) ?

On peut bien admettre qu'à bord de nos navires, le soir, quant l'état de la mer et du ciel appelait les marins sur le pont, les anciens causaient de ces aventureuses expéditions ; qu'ils en causaient encore au xiv^e siècle, en allant aux côtes de Guinée, quand ils apercevaient à l'horizon la silhouette de Lance-lote et de Fortaventure. Si de l'influence que devaient exercer ces souvenirs on rapproche l'incroyable audace des armateurs de Dieppe et de Rouen, on admettra sans peine, sinon comme certaine, du moins comme probable, plus d'une tentative ignorée sur les mystérieuses terres de l'ouest.

(1) M. CH. DE BEAUREPAIRE, *De la Vicomté de l'Eau de Rouen et de ses coutumes au XIII^e et au XIV^e siècle* ; Rouen, Le Brument, 1856, pp. 17, 267-72, 300.

(2) FRÉVILLE. *op. cit.*, t. I, p. 281. — Archives nationales, J. 457. p. II (pièce citée par Fréville). — EYRIÈS, *Danemark*, p. 124.

(3) M. D'AVEZAC, *Bref récit et succincte narration de la navigation faite en MDXXXV et MDXXXVI par le capitaine Jacques Cartier aux îles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres*. Introduction historique ; Paris, Tross, 1863, f^o IV verso.

II

Si maintenant nous nous plaçons au point de vue des connaissances cosmographiques, nous verrons que nos marins avaient les mêmes raisons que Christophe Colomb de chercher par l'ouest le *pays des épiceries*, et que les circonstances leur offraient des facilités qui manquaient malheureusement à l'immortel génois.

Lorsque Christophe Colomb exposait, devant les savants du Portugal et de l'Espagne, son projet d'aller en orient par l'occident (1), on se moquait de lui (2), on disait que son projet n'était que du vent (3). Après le succès, on ne lui marchanda pas l'admiration (4), mais alors on fit intervenir le hasard, l'au-

(1) *Buscar el levante por el poniente* ou, comme on a dit jusqu'au commencement du XVI^e siècle, *Buscando las tierras del Gran Can navegando al occidente*.

(2) Todos aquellos que supieron de mi impresa con risa le negaron burlando (NAVARRETE, *Coleccion de los viages y descubrimientos, que hicieron por mar los Espanoles desde fines del siglo XV*; Madrid, Imprenta real, 1828, t. II, p. 262).

(3) *Que todo era un poco de aire*. — Henri VII d'Angleterre « tenne tutte per vane le sue parole. » OVIEDO, *Sommario della naturale et generale historia dell' Indie occidentali*, apud RAMUSIO, *Delle navigationi et viaggi*; t. III, Venetia, 1606, f^o 66 A. — Les Génois lui répondent : « Et per questo tennero questo suo ragionamento per vna fauola et vn sogno » *Sommario della historia dell' Indie Occidentali cavato dalli libri scritti Dal Sig. Don PIETRO MARTIRE Milanese*, apud RAMUSIO, t. III, f^o 1 C.

(4) « A Londres, à la cour du roi Henri VII, dit le légat Galeas Butrigarius, quand les premières nouvelles nous arrivèrent de la découverte des *Côtes de l'Inde*, faite par le génois Christophe

dace et le surnaturel. Puis, par un revirement dont il serait puéril de s'étonner, on prétendit que le second hémisphère était connu depuis longtemps.

Pour Colomb, il crut que sa découverte était l'accomplissement d'une prophétie d'Isaïe, et qu'elle tirait toute son importance des facilités qu'elle donnerait pour la conquête du tombeau du Christ: elle devait procurer des monceaux de cet or qui donne la puissance sur le monde et « fait même arriver les âmes en paradis » (1).

Si l'on en croyait son livre extravagant des *Profe-cias*, il serait un homme providentiel, prédestiné ;

Colomb, tout le monde convint que c'était une chose presque divine de naviguer par l'ouest vers l'est, où croissent les épiceries (a thing more divine than human, to sail by the west to the east, where spices grows) » (*Memoir on Sebastian Cabot, illustrated by documents of the rolls, now first published, 1831, p. 10*).

Pierre Martyr, dans sa lettre de décembre 1493, raconte que son ami Pomponius Lætus, le grand propagateur de la littérature classique romaine, ne put retenir des larmes de joie à la nouvelle de la découverte du Nouveau Monde. (*Opus epistolarius PETRI MARTYRIS ANGLERII Medionalensis ; Amstelodami, 1670, Ep. CLII., p. 84*).

A la mort de Christophe Colomb, il y eut un revirement. Dans le fameux procès entre le fisc et don Diego Colomb, on prétendit que la découverte de l'Amérique était facile et prévue depuis longtemps.

(1) « El oro es excelentissimo : del oro se hace tesoro, y con él, « quien lo tiene, hace cuanto quiere en el mundo, llega a que « echa las animas el paraíso ». (NAVARRETE, *op. cit.*, t. I, p. 309). Navarrete fait observer en note que c'est l'or distribué en aumônes qui, dans la pensée de Colomb, fait arriver les âmes en paradis. La piété exaltée de Colomb ne permet pas, en effet, de donner à ses paroles un autre sens.

Dieu serait son inspirateur immédiat et son pilote.

Laissons ces prétentions et ces rêveries qui ne servent qu'à montrer ce puissant génie fléchissant sous le poids de la gloire et des ans; cherchons, dans ses longues et persévérantes études, ses vrais titres de gloire, ce qui dut fixer sa foi.

Etant en Portugal, il vit des navires aller à la Côte-d'Or et s'avancer d'étape en étape jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Lui-même fit un voyage à El Mina et un autre par delà l'Islande. De cette course d'environ 66 degrés, sur un même méridien, il conclut judicieusement que les zones habitables et inhabitables étaient de pures fictions, que sur tous les points de la sphère l'homme conservait la perpendiculaire, que l'on pouvait tout aussi bien naviguer de l'est à l'ouest que du sud au nord. Il refit alors ses études cosmographiques et recueillit avec soin tous les indices matériels de terres occidentales (1).

(1) Standosi egli in Portogallo, cominciò à conietturare, che, si come quei Portoghesi caminauano tanto lontano al mezo di, medesimamente si potrebbe camminare alla volta dell'Occidente, et che di ragione si potrebbe trovare terra en quel camino. Di che per meglio accertarsi, e confermaruisi, comincio di nuouo à riuedere gli auttori di Cosmografia, che altre volte haueua letti, et à considerar le ragioni Astrologiche, che poteuano corroborare il suo intento, et per conseguente notaua tutti gli indicij, de quali ad alcune persone, et marinari sentiua parlare, et da quali in alcuna maniera poteua riceuere aiuto. (*Historie del sig. don Fernando Colombo. Nelle quali s'hà particolare, et vera relatione della Vita, et de' fatti dell'Ammiraglio Don Christoforo Colombo suo Padre*, etc. In Milano, Appresso Girolamo Bordoni (1614), p. 23. L'édition originale (Venise 1571) est fort rare, même en Italie. L'édition milanaise dont nous nous servons est infidèle et mutilée.

En définitive, sa théorie repose sur trois erreurs : l'extension de l'Asie vers l'est, la réduction du volume de la terre, la possibilité d'aller directement des côtes occidentales de l'Espagne aux côtes orientales de l'Asie.

Colomb suppose que la plus grande partie de la sphère a déjà été naviguée, que l'espace restant à parcourir est compris entre les Açores et les limites orientales de l'Asie, que cet espace ne peut dépasser un tiers du grand cercle.

Sur les vingt-quatre heures qui composent le grand cercle, Marin de Tyr a connu, dit-il, du côté de l'orient, jusqu'à Thinæ, qui se trouve à la quinzième heure. D'un autre côté, les Portugais ayant avancé les côtes occidentales d'une heure par la découverte des Açores et des îles du Cap Vert (1), huit heures ou 120 degrés seulement restent à découvrir entre l'Asie et les îles du Cap Vert.

Que valent pour Colomb ces 120 degrés ?

Alfragan (2) donne au degré 56 milles et $\frac{2}{3}$.

HERRERA, *Histoire générale des voyages et conquêtes des Castillans dans les Isles et Terre-Ferme des Indes Occidentales*. Trad. N. de La Coste; Paris, 1660, pp. 4 et seq.

(1) WASHINGTON IRVING, *A History of the life and voyages of Christopher Columbus*; Paris, Galignani, 1828, t. I, pp. 53, 54. — *Historie*, pp. 24, 25. — HERRERA, *op. cit.*, p. 6.

(2) Son vrai nom était Ahmed Mouhammed Ebn Kothair ou Kethir de Fergana en Sogdiane. (Humboldt, *Examen critique*, I, 79). On devrait tout au moins l'appeler Al Ferghany. — Son œuvre fut traduite en latin par Jean de Luna, juif sévillain, dont la version fut imprimée à Ferrare en 1493, et même en 1472, si

Colomb admet cette hypothèse, très-conforme à ses vues, et ses 120 degrés en valent 90 des nôtres. Il réduit ainsi d'un quart le volume du globe et prolonge jusqu'à la Californie la côte orientale de l'Asie (1).

l'on en croit Bartolozzi (*Ricerche*, p. 133). Jacques Christmann en a fait une nouvelle traduction qui a été imprimée à Francfort en 1590. On y lit au ch. x, p. 36, *de mensura ambilus terrestris* : « Deprehendimus uni gradui cœlesti in terra respondere 56 miliaria et duas tertias unius milliaris. Si itaque multiplicabimus gradum unum in totum circulum, hoc est 360°, inveniemus circumferentiam terrestrem continere 20.400 miliaria circiter ».

(1) Pour Colomb, le degré équatorial est de 56 milles et 2/3. « La quinta consideratione, che facea più credere, che quello spatio fosse picciolo, era l'opinione d'Alfragano, e de' seguaci suoi, che mette questa rotondità della sfera assai minore, che tutti gli altri auttori, et Cosmografi, non attribuendo ad ogni grado di sfera più di cinquanta sei miglia, et duo terzi... » (*Historie*, p. 26).

Colomb dit aux Souverains espagnols, dans sa lettre du 7 juillet 1503 : « Digo que el mundo no es tan grande como dice el vulgo, y que un grado de la equinocial está 56 millas y 2/3 : pero esto a se tocara con el dedo. » (NAVARRETE, *op. cit.*, I, 300).

56 milles et 2/3 valent 14 lieues et 2/3 de mille. « Y el primero Almirante de las Indias, como consta por muchas escrituras de su mano, las cuales todos dan a cada grado 56 millas y dos tercios que constituyen 14 leguas y dos tercios de milla. (Parecer que dió D. Hernando Colon en la junta de Badajoz sobre la pertenencia de los Malucos, dems NAVARRETE, *op. cit.*, t. IV, p. 335).

M. d'Avezac prouve que les lieues du traité de 1494, qui sont celles en usage parmi les marins espagnols et portugais des ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles, se traduisent de nos jours par une valeur très approximative de 5924 mètres. (*Les voyages d'Améric Vespuce au compte de l'Espagne et les mesures itinéraires employées par les marins espagnols et portugais des ^{xv}^e et ^{xvii}^e siècles dans le Bulletin de la Société de Géographie de Paris, cahiers de septembre et octobre 1858 ; pp. 130-164 du tirage à part*).

Mais, dit-il, Marin de Tyr n'a pas connu la limite extrême de la terre orientale. Cette limite est certainement beaucoup au-delà de la quinzième heure et, par suite, à moins de huit heures des îles du Cap Vert. « Le vénitien Marco Polo et John de Mandeville assurent qu'ils ont dépassé de beaucoup à l'Orient le monde connu de Marin de Tyr et de Ptolémée. Ils ne parlent pas de la mer occidentale, bien qu'ils décrivent l'Orient (1) On peut conclure de cela que l'Inde est voisine de l'Espagne et de l'Afrique » (2).

Sur cette interprétation des récits de Marco Polo

D'après les auteurs les plus autorisés et les mesurages les plus exacts, le mille romain, dont se servait Colomb, vaut 1481^m75. M. D'AVEZAC, *Considérations géographiques sur l'Histoire du Brésil*, dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Paris* de août, septembre et octobre 1857, p. 97, note 3 du tirage à part.

Ainsi, la lieue = ...	5,924 ^m
le mille = ...	1,481 ^m 75
14 lieues et 2/3 de mille = {	un degré = 83,924 ^m
56 milles et 2/3 =	
les 360 degrés du grand cercle = ...	30,213,640 ^m
Le grand cercle ayant en nombre rond, d'après	
les données actuelles.	40,000,000 ^m
Colomb réduisait de près d'un quart . . .	9,786,360 ^m
le volume de la terre.	

(1) Colomb fait erreur. Marco Polo, parlant de Quinsai (Hlangtcheou-fou), dit : « Et encore vos fais savoir que vingt-cinq miles loing de ceste cité est la mere osiane entre grec (N. E.) et le vant, et illec a une cité qe est apellé Ganfu (Ning-po). » Marco Polo signalait donc, comme étant à 25 milles de Quinsai, la mer de Chine, c'est-à-dire la mer occidentale de Colomb. (*Voyages de Marc Pol*, édit. de la Société de Géographie, ch. . CLII p. 170.

(2) *Historie*, p. 29.

et de Mandeville, ainsi que sur la valeur qu'il attribue au degré, Christophe Colomb écrit aux souverains espagnols, le 7 juillet 1503 : « Le monde est
« peu de chose... Je dis que le monde n'est pas aussi
« grand que le croit le vulgaire, et qu'un degré de
« la ligne équinoxiale vaut 56 mille et 2/3 : cela se
« touchera du doigt (1).

Sur une même interprétation de la valeur du mille et des œuvres de Marco Polo et de Mandeville, le docte Paolo Toscanelli prolongera la Chine jusqu'au méridien de Terre-Neuve (2); et les sphéroglyphes et les cartoglyphes de la fin du xv^e siècle et de la première moitié du xvi^e verront dans l'Amérique du Nord le Mangi et le Cathay, dans l'Amérique du Sud une péninsule asiatique, dans les fleuves du Céleste-Empire des tributaires de la mer des Antilles.

Marco Polo et Mandeville eurent incontestablement sur Colomb une influence prépondérante. Les idées qu'il déduisait de leurs relations lui paraissaient d'autant plus certaines qu'il en trouvait la confirmation dans les anciens. En effet, Aristote, Strabon (3), Sénèque et Plin^e disent en substance : « l'Océan

(1) NAVARRETE, *op. cit.*, t. I, p. 300. — Voir *suprà*, p. 180, note 1.

(2) HUMBOLDT, *Examen critique*, t. I, p. 238.

(3) Eratosthènes, cité par Strabon, dit : « qu'on pourrait aller
« sur mer depuis l'Ibérie jusqu'à l'Inde en suivant le même pa-
« rallèle, n'était l'immensité de l'Atlantique. Or il se peut,
« ajoute Strabon, que dans la même zone tempérée il y ait deux
« terres habitées, plus même, surtout à proximité de ce parallèle
« qui, passant par Athènes, coupe toute la mer Atlantique. »

entoure toute la terre (1); entre les côtes occidentales de l'Espagne et les côtes orientales de l'Inde la distance n'est pas grande et, par un vent favorable, on pourrait naviguer en peu de temps de l'Espagne aux Indes ».

C'est une chose que Pierre d'Ailly répéta souvent, et ses œuvres cosmographiques étaient le *vade mecum* de Christophe Colomb.

Cette idée se trouvait encore appuyée d'un passage d'Esdras auquel Colomb accordait une grande confiance : « Et le troisième jour, il commanda aux « eaux de se réunir dans la septième partie de la « terre (2). » Le champ de la navigation devait être ainsi fort restreint. Aussi Colomb signalait-il ce passage aux souverains espagnols, dans la lettre qu'il leur écrivit d'Haïti en 1498. Non seulement il le signale, mais il le commente longuement. Le cardinal Pierre d'Ailly, dit-il, prime Ptolémée, les Grecs et les Arabes. Aristote, Sénèque et Pline, qui ont appris beaucoup des secrets du monde par Alexandre-le-Grand, César, Néron, et les Romains, prétendent

(*Géographie de Strabon*, trad. nouvelle par Am. Tardieu ; Paris, Hachette, 1867, t. I, pp. 109, 110).

Cratès, expliquant la géographie d'Homère, admet deux nations éthiopiennes, l'une à l'ouest et l'autre à l'est de l'Océan. (STRAB. *Op. cit.*, t. I, pp. 51, 52).

(1) Oceanus terras velut vinculum circumfluit (M. A. SENÉCA, *Suasoriarum*. lib. I, 1).

(2) Et tertia die imperasti aquis congregari in septima parte terræ. (ESDRAS, lib. IV, cap. VI, v. 42). Colomb (*Tercer viage de Cristobal Colon*, apud NAVARRETE, *op. cit.*, t. I, p. 261) place ce passage dans le III^e livre, mais par erreur.

que la terre est petite et l'eau peu de chose. Et comme la reine Isabelle aurait peut-être fait peu de cas des rêveries d'Esdras, Colomb a soin d'ajouter, toujours d'après Pierre d'Ailly, que saint Augustin et saint Ambroise donnent autorité aux livres d'Esdras (1).

La vérité est que les livres d'Esdras, le premier excepté, ont toujours été considérés comme apocryphes.

Colomb relevait, sans en faire la critique, tous les textes qui semblaient favorables à ses vues. Ainsi, il n'a pas remarqué que le livre apocalyptique d'Esdras, écrit hors de la Palestine, au *1^{er}* siècle de l'ère vulgaire, est en contradiction avec tous les géographes de ce même siècle et du suivant. Par suite des grandes navigations au nord-ouest et dans la

(1) El aristotel dice que este mundo es pequeno y es el agua muy poca, y que facilmente se puede pasar de Espana a las Indias, y esto confirma el Avenruyz (Averroes) y le alega el Cardenal Pedro de Aliaco, autorizando este decir y aquel de Séneca, el cual conforma con estos, diciendo que Aristotéles pudo saber muchos secretos del mundo a causa de Alejandro Magno, y Séneca a causa de Cesar Nero y Plinio por respecto de los Romanos, las cuales todos gastaron dineros é gente, y pusieron mucha diligencia en saber los secretos del mundo y darlos a entender a los pueblos; el cual Cardenal da a estos grande autoridad mas que a Tolemeo ni a otros Griegos ni Arabes, y a confirmacion de decir quel agua sea poca y quel cubierto del mundo della sea poco, al respecto de lo que se decia por autoridad de Tolemeo y de sus secuaces: á esto trae une autoridad de Esdras del 3^o libro suyo, adonde dice que de siete partes del mundo las seis son descubiertas y la una es cubierta de agua, la cual autoridad es aprobada por Santos, los cuales dan autoridad al 3^o é 4^o libro de Esdras, ansí como es S. Agustin é S. Ambrosio.... (*Tercer viage de Cristobal Colon*), apud NAVARRETE, *op. cit.*, t. I, p. 261).

mer des Indes, ceux-ci renoncent au Fleuve-Océan et ne parlent que de l'immensité de la mer ; Esdras, au contraire, plonge dans le passé pour faire revivre les sept climats des traditions mythiques de l'Inde, et pour affirmer que les eaux ne couvrent que la septième partie du globe (1).

Esdras a fait en outre une prédiction. Pierre d'Ailly ne l'a pas citée, et Colomb ne l'a pas connue. Si l'immortel génois avait lu, dans un livre qu'il croyait canonique : « Il apparaîtra une terre qui est maintenant cachée (2) », qu'aurait-il dit ? qu'aurait-il dit s'il avait pu rapprocher cette prédiction du passage du commentaire du *Songe de Scipion* où Macrobe prétend que le globe forme quatre grandes masses continentales séparées par des bras de l'Océan (3) ? Qu'aurait-il dit surtout en les rapprochant des vers prophétiques qui terminent le chœur du deuxième acte de la *Médée*, vers qui firent sur lui tant d'impression (4) ? En y

(1) HUMBOLDT, *Examen critique*, t. I, pp. 186-191.

(2) Apparebit terra quæ nunc absconditur (Lib. IV, cap. 7).

(3) D'après Macrobe, l'Océan occupe la zone torride sur toute la circonférence de la sphère, et cette zone, coupée par un second lit également circulaire, forme quatre masses continentales, ou, comme il dit, quatre îles. Que l'on suppose l'Afrique détachée de l'ancien continent et l'isthme de Panama supprimé, on aura la *terra quadrifida* de Macrobe. (*Comment. in Somnium Scipionis*, lib. II, cap. 9. — Voir HUMBOLDT, *Exam. crit.*, I, 180).

Cette étonnante théorie, répétée par Marcien Capella, est recueillie par Guillaume de Conches et Geoffroy de S.-Victor. Voir *infra*, p. , note).

(4) Juste Lipse attribue la *Médée* à Sénèque le philosophe (Lucius Annaeus), précepteur de Néron et frère de Junius Gallio (Marcus Novatus) qui devint proconsul d'Achaïe et jugea saint-

puisant un nouveau motif de confiance il n'aurait peut être pas eu tort Esdras en prédisant la découverte d'une terre cachée, Sénèque en prédisant un continent au-delà de l'*Ultima Thule*, pensaient à la Méropide de Théopompe et au *grand continent occidental* de Plutarque. Les mythes cosmographiques de Théopompe et de Plutarque reposent probablement sur des faits ayant un certain degré de certitude, et d'ailleurs nous ne sommes nullement autorisés à rejeter parmi les fictions les navigations transatlantiques des Phéniciens et des Carthaginois.

Colomb était tout à ses études quand il apprit qu'un savant astronome florentin, Paolo Toscanelli, avait assuré au roi Alfonso V, dans une lettre restée célèbre (1), qu'en naviguant toujours à l'ouest on

Paul accusé d'innover en matière de religion. Humboldt semble partager l'opinion de Juste Lipse. (Exam. crit., I, 162, n. 1).

(1) M. HENRY HARRISSE, *Don Fernando Colon, historiador de su padre, ensayo critico por il autor de la BIBLIOTHECA AMERICANA VETUSTISSIMA*; Sevilla (Sociedad de Bibliofilos Andaluces); 1871, pp. 70-72.

Dans ce bel ouvrage, M. Harrisse a publié, pour la première fois le texte latin de la lettre de Toscanelli au chanoine Martinez. Il y a joint une photographie de la copie faite de la main de Christophe Colomb. La lecture de ce difficile manuscrit est parfaite et les abréviations en sont suppléées avec beaucoup de savoir et d'intelligence.

Cet important document de l'histoire maritime du *xv^e* siècle a été découvert par don José Fernandez y Velasco, bibliothécaire de la Colombine. (M. D'AVEZAC, *Livre de Ferdinand Colomb, revue critique des allégations proposées contre son authenticité* dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, cah. d'octobre 1873, p. 46 du tirage à part).

Avant M. Harrisse, M. le comte de Paris en a fait faire une

pouvait aller facilement de Lisbonne à Quinsay, la cité du ciel (1), dans la province de Katay, où est la résidence du Grand Can ou roi des rois. Entre Lisbonne et Quinsay, la distance, de l'est à l'ouest, dit Toscanelli, est de 26 espaces de 250 milles chacun, ce qui donne un total de 6,500 milles, tandis que, de l'ouest à l'est, elle est de 46 espaces valant 11,500 milles.

Ainsi donc, pour Toscanelli, comme pour Colomb, la distance supposée entre l'Europe et l'Asie, par l'ouest, dépasse de peu le tiers du parallèle moyen de la route à tenir (2).

Comme beaucoup des cosmographes du moyen-âge, Toscanelli et Colomb supposaient dans l'Atlantique une île Antilia ou des Sept-Cités, des îles

copie qu'il a collationnée lui-même dans l'une des vastes embrasures de fenêtre de la Colombine. (Lettre communiquée par M. d'Avezac). C'est à M. Harrisse que revient l'honneur de la publication, et il a raison de dire : « Nuestros lectores habran de agradecernos, sin duda, que demos aqui por vez primera el testo fiel de tan precioso documento, conforme a la copia que hizo et mismo Cristoval Colon por su mano. »

(1) Cita del cielo, ciuitas celi (TOSCANELLI, ap. HARRISSE, *op. cit.*, p. 72). — Città del cielo (*Historie*, p. 34). — Quinsai, que vaut à dire en françois la cité du ciel. (*Les voyages de Marco Polo*, édit. de la Soc. de Géog. de Paris, ch. CLII, p. 168).

(2) « Il semble naturel de penser que ce dut être au cap Saint-Vincent, extrémité occidentale de l'Europe, qu'il plaçait le point de départ de sa route conjecturale ; et cette donnée suffit pour faire reconnaître que son estime s'appuyait, comme on devait s'y attendre à priori, sur celle de Ptolémée, de 500 stades ou 62 milles et 1/2 pour le degré équatorial. » (M. D'AVEZAC, *Les voyages d'Americ Vespuce au compte de l'Espagne*, etc., p. 135 du tirage à part).

Saint-Brandan, Satanaxio, Brasil et autres. Dans la théorie du savant florentin, elles avaient une grande importance. Cipangu (1), l'île aux temples et aux palais couverts et pavés d'or, était connue, dit-il, par Marco Polo (qui ne dit pas à quelle distance elle est de l'Asie) ; Antilia est connue des marins de l'occident (qui pourtant ne l'avaient jamais vue). L'inconnu est donc compris entre Antilia et Cipangu, soit 10 espaces ou 2,500 milles. On comprend très-bien que Colomb, suivant l'expression de son fils Fernando, se soit enflammé à la lecture de cette lettre (2).

C'est avec la carte jointe aux lettres de Toscanelli que Christophe Colomb partit de Palos à la recherche non d'un nouveau monde qu'il ne soupçonnait pas, qu'il n'a probablement jamais soupçonné, mais d'une route directe pour « aller scruter les dispositions « d'un puissant prince de l'Inde, le *Gran Can*, relativement à la religion chrétienne (3) ». Sur la foi de cette

(1) Colomb croyait que l'île de Cuba était Cipangu (le Japon) « Quisiera hoy partir para la isla de *Cuba*, que creo que debe ser *Cipango* segun las senas que dan esta gente de la grandeza della y riqueza » (*Este es el primer viage, y las derrotas y camino que hizo el Almirante D. Cristobal Colon cuando descubrio las Indias. etc.*, apud NAVARRETE, op. cit., t. I, p. 38 Journée du mardi 23 oct. 1492).

(2) Questa lettera, come io ho detto, infiammo assai più l'Ammiraglio al suo scoprimento, quantunque chi glie la mando fossè in errore, credendo, che le prime terre, che si trouassero, douessero essere il Cataio, et l'Imperio del Gran Can, con el altre cose, che egli racconta. (*Historie*, p. 37).

(3) Préambule du journal du premier voyage dans NAVARRETE, op. cit., t. I. pp. 1, 2.

carte, il se dirige avec l'assurance d'un homme qui sait devoir trouver ce qu'il cherche (1).

Les craintes, les appréhensions, les angoisses, si éloquemment exprimées par M. Ferdinand Denis (2), ne s'aperçoivent pas plus dans le journal de route que la révolte et les menaces de mort dont les poètes ont tant abusé. Encore une fois, il s'avancait avec la confiance d'un homme qui sait sa route.

Sur quelle autorité s'est fondé Toscanelli ? Sur Marco Polo. Sa lettre au roi Alfonso V et à Colomb ne laisse aucun doute à cet égard. Il a consulté Nicolo di Conti, mais uniquement pour réduire le périmètre et le nombre de ponts de Quinsai.

L'influence de Marco Polo sur Toscanelli est incontestable; l'influence de Marco Polo et de Toscanelli sur Colomb est avouée par Fernando.

Aux investigations scientifiques, Colomb a joint ce que Fernando appelle des indices de navigation (3). Nous n'insisterons pas sur ce point. Nous admettons toutefois comme réelle l'histoire d'Alonzo Sanchez, pilote de Huelva, qui, après avoir vu les Antilles, mourut dans la maison de Colomb, en lui léguant ses cartes et son journal (4). Pour réduire cette affaire à

(1) Journal du premier voyage, notamment aux dates des 15, 19, 20, 25 septembre, 3 et 6 octobre 1492.

(2) M. FERDINAND DENIS, *Le monde enchanté, cosmographie et histoire naturelle fantastiques du moyen âge*, Paris, Fournier, 1843, pp. 120 et seq.

(3) *Historie*, pp. 37 et seq. — HERRERA, *op. cit.*, t. I, pp. 6 et seq.

(4) M. LUCIANO CORDEIRO, *La part prise par les Portugais dans la découverte de l'Amérique* (Congrès international des Américains).

sa véritable valeur, nous devons ajouter qu'au moment de la mort de Sanchez, Colomb s'occupait depuis longtemps de la route de l'ouest.

En résumé, l'immortel génois ne s'est pas embarqué en aventurier, mais en homme prudent et sage, après avoir étudié son projet avec une patience et un courage qui font sa gloire.

Quand, arrivé au bout de sa carrière, il regarde la route parcourue et rappelle avec une éloquente naïveté combien « le Seigneur le favorisa (1) », il est dans le vrai ; mais quand il ajoute deux pages plus loin : « Et je dis que, pour

nistes, session de 1875, t. I, pp.274 et seq). La question est traitée avec beaucoup de savoir, de sagacité et d'impartialité. Elle peut être considérée comme résolue.

(1) De muy pequena edad entré en la mar navegando. é lo he continuado fasta hoy. La mesma arte inclina a quien le prosigue a desear de saber los secretos deste mundo. Ya pasan de cuarenta anos que yo voy en este uso. Todo lo que fasta hoy se navega, todo lo he andado. Trato y conversacion he tenido con gente sabia, eclesiasticos é seglares, latinos y griegos, judios y moros, y con otros muchos de otras setas.

A este mi deseo fallé a nuestro Senor muy propicio, y hobe dél para ello espirito de inteligencia. En la marineria me fizo abondoso ; de astrologia me dio lo que abastaba, y ansi de geometria yo arismética ; y ingenio en el anima y manos para debujar esfera, y en ella las cibdades, rios y montanas, islas y puertos, todo en su propio sitio.

En este tiempo he y visto yo puesto estudio en ver de todas escrituras, cosmografia, historias, coronicas y filosofia, y de otras artes ansi que me abrio Nuestro Senor el entendimiento con mano palpable, a que era hacedero navegar de aqui à las Indias, y me abrio la voluntad para la ejecucion dello ; y con este fuego vine a V. A. (*Libro de las profecias*, apud NAVARRETE, *op. cit.*, t. II, p. 262). — Voir *Historie*, cap. IV, pp. 14-16.

« l'entreprise des Indes, le raisonnement, les mathématiques et les mappemondes ne me servirent « de rien : j'ai accompli la prédiction d'Isaïe (1) », il nous laisse pensif, presque triste. C'est une façon de clore la question que nous n'acceptons nullement. Nous nous en tenons à ce qu'il appelait, au temps des conférences de Lisbonne et de Salamanque, « des raisons cosmographiques », et sans tenir aucun compte du merveilleux qu'il produit dans son *libro de las Profecias*, nous examinerons si nos Normands avaient les mêmes raisons que lui de chercher, par l'ouest, un passage aux pays décrits par Marco-Polo.

III

Le voyageur vénitien fait des contrées de l'Extrême-Orient un tableau qui rappelle les merveilles des *Mille et une Nuits*. Des fleuves d'une immense étendue, aux rives enchanteresses, portent partout la fraîcheur, l'abondance et la vie. De nombreux navires, richement chargés, s'y croisent avec les élégantes embarcations des seigneurs et des artisans. Dans un seul de ces fleuves, deux cents villes mirent leurs ponts de marbre ornés de colonnes, leurs temples, leurs palais d'une richesse infinie, leurs bains nombreux, vastes et splendides. A travers les bosquets où chantent les plus beaux oiseaux du

(1) Ya dije que para la esecucion de la impresa de las Indias no me aprovecho razon ni matematica ni mapamundos : llenamente se cumplio lo que dijo Isaias... (*Libro de las profecias*, loc. cit., p. 265).

monde, on aperçoit des habitations admirablement travaillées.

« Il hi a tant merchaanz et si riches qe font si
« grant mercandies, qe ne est homes qe peust dir
« la vérité, si demesurée couse sunt... Et lor dames
« sunt ausi mout deliés et angélique chouse ».

Non-seulement ces pays féériques produisent en abondance les pierres précieuses, l'or, l'argent, les épiceries ; non-seulement ils sont très peuplés, très industriels, très artistiques ; non-seulement ils sont administrés, comme les Chinois le sont encore aujourd'hui, par les plus instruits et les plus dignes, sans nul égard à la naissance et à la fortune, mais le Grand Can ou roi des rois demande des prêtres pour convertir ses peuples à la foi chrétienne (1).

Cette belle et véridique relation ouvrit à la vieille Europe des horizons complètement inattendus. L'art nautique, la cosmographie, l'astronomie en reçurent une impulsion prodigieuse. En 1339, les Normands allaient aux Canaries et aux côtes du Maroc ; en 1364, ils arrivaient aux côtes de Guinée ; en 1402, notre Jean de Béthencourt prenait possession des Canaries et montrait au vieux continent la route de l'Amérique ; bientôt arrive le prince Henri,

(2) *Voyage de Marc Pol*, édit. de la Soc. de Géog. de Paris. — *Peregrinatio Marci Pauli*, édit. de la Soc. de Géog. de Paris — *Dei viaggi di messer Marco Polo gentil' huomo venetiano* (traduit du latin, en 1320, par le frère Francesco Pipino, de l'Ordre des Frères Prêcheurs) dans RAMUSIO, *Delle navigationi et viaggi*. t. II, jusqu'au folio 60 ; Venetia, 1606. — Comparez avec le *Viaggio di Nicolo di Conti venetiano, scritto per Messer Poggio Fiorentino*, dans RAMUSIO, Venetia, 1573, t. I, ff. 338-345.

surnommé le Navigateur, et les Portugais commencent cette merveilleuse série de découvertes, cette admirable page de l'histoire de la géographie qu'ils ont couverte de tant de noms illustres, sur laquelle ils viennent encore de graver ceux de Serpa Pinto, de Capello et d'Ivens.

La relation de Marco Polo fut publiée en allemand, en 1477 et 1481, à Nüremberg et Augsbourg. Elle fut également incompréhensible pour Colomb, Toscanelli et les Normands. Peut-être n'en fut-il pas de même de celle faite à Zwolle, en 1483, à la suite de l'*Itineraria* de Mandeville (1)

Cette relation prit de suite une si grande importance qu'elle parut simultanément, traduite ou abrégée, en Allemagne, en France, en Hollande, en Italie, en Espagne, en Portugal, en Angleterre. En 1865, le savant Pauthier en comptait 56 éditions (2). Depuis, on en a fait au moins quatre, dont deux de grande valeur.

Avant la découverte de l'Imprimerie on en fit de nombreuses copies. D'où venaient-elles ? C'est ce que nous allons rechercher.

En 1298, Marco Polo était dans les prisons de Gênes et avait pour compagnon de captivité Rusticien de Pise, qui jouissait d'une réputation littéraire méritée.

Le vieux voyageur narra ses pérégrinations, Rus-

(1) Sous le titre : *M. Paul. venet. de regionibus orientalibus.*

(2) *Le Livre de Marco Polo, citoyen de Venise, conseiller privé et commissaire impérial de Khoubilaï-Khaân ; rédigé en français sous sa dictée en 1298 par Rusticien de Pise ; Paris, 1865, Introduction, p. xcv.*

ticien tint la plume et la relation fut rédigée dans cette bonne vieille langue d'oïl (1) que les Normands portèrent en Palestine, dans cette langue qui servit de moule aux *Assises de Jérusalem*, aux *Etablissements de Saint-Louis*, aux œuvres si originales de Villehardouin et de Joinville.

Pourquoi Marco Polo, qui voulait être lu par « l'univers monde », choisit-il précisément la langue de

(1) M. PAULIN PARIS, *Bulletin de la Soc. de Géog. de Paris*, t. XIX, année 1833, pp. 23-31. — *Nouveau Journal Asiatique*, t. XII, année 1833, pp. 244-254. — *Moniteur universel* du 26 oct. 1850, pp. 3, 156-57.

M. D'AVEZAC, *Un mot sur la langue en laquelle a été écrite la relation originale de Marco Polo* (Bull. de la Soc. de Géogr. de Paris, août 1841. pp. 117-120). M. d'Avezac cite Jehan Lelong d'Ypres, abbé de S.-Bertin, auteur presque contemporain, qui termine ainsi un article sur Marco Polo : « ...Quem (Marcum « Paulum) Chaan, propter suam habilitatem in suis negotiis, ad « diversas Indiæ et Tartariæ partes et insulas misit, ubi illarum « partium multa mirabilia vidit, de quibus postea **LIBRUM IN** « **VULGARI GALLICO COMPOSUIT**, quem librum mirabilium cum « pluribus similibus penes nos habemus ».

M. D'AVEZAC, *Relation des Mongols ou Tartares par le frère Jean du Plan de Carpin, de l'Ordre des Frères Mineurs*, etc., dans le *Recueil de Voyages et de Mémoires de la Soc. de Géog. de Paris*, t. IV. pp. 407-II.

HUGH MURRAY, *The Travels of Marco Polo*; Edimbourg, 1844, pp. 28. 29.

THOMAS WRIGHT, *The Travels of Marco polo*; Londres, 1854. Introd. pp. 24 et seq.

VINCENZO LAZARI. I. *Viaggi di Marco Polo, descritti da Rusticiano di Pisa*, tradotti per la primera volta d'all originale francese; Venezia, 1847, pp. XXII-XXVIII.

BALDELLI BONI, *Il Milione di Marco Polo*; Florence. 1827, t. I, pp. XII-XIV et 98.

G. PAUTHIER, *op. cit.*, pp. LXXXII-XCI.

Joinville ? Nous laissons à deux auteurs italiens du temps le soin de répondre.

Brunetto Latini, le maître du Dante, s'exprime ainsi : « Et se aucuns demandoit por quoi cist livres
« est escriz en romans, selon le langage des François,
« puisque nos somes Ytaliens, je diroie que ce est
« por.ij. raisons : l'une, car nos somes en France ;
« et l'autre *porce que la parleure est plus delitable et*
« *plus commune à toutes gens* (1) ».

Martino da Canale, auteur d'une histoire de Venise, dont le manuscrit est à Florence, a écrit en français « pour ce que la langue françoise *cort parmi le*
« *monde et est plus delictable à lire et à oïr que nulle*
« *autre* (2) ».

Voilà pour quelle cause *le Livre de Marco Polo*, qui est encore aujourd'hui la pierre angulaire de la géographie de l'Orient, fut écrit en français.

Huit ans plus tard, Thiébault, chevalier, seigneur de Cepoy, se trouvait à Venise pour une mission diplomatique. Il vit Marco Polo et lui demanda une copie de sa relation. « Et ledit sire Marc Pol, comme
« tres honnourable et tres accoustumé en plusieurs
« régions, et bien morigené; et lui, desirans que ce
« qu'il auoit uéu fut scéu par l'vniuers monde, et
« pour l'onneur et reuerance de tres excellent et
« puissant prince monseigneur Charles, filz du Roy
« de France, et conte de Valois, bailla et donna au

(1) BRUNETTO LATINI, *Li livres dou Tresor*, edit. CHABAILLE ; Paris, Imp. imp., 1863, p. 3.

(2) GÉNIN, *Des variations de la langue française*, Introduction, p. 30.

« dessusdit seigneur de Cepoy, la premiere coppie de
» son dit liure, puis qu'il l'eût fait; et moult lui estoit
« agreables quant par si preudhomme estoit annun-
« ciez et portez ès nobles parties de France. De la-
« quelle coppie, que ledit messire Thiebault sire de
« Cepoy, cy dessus nommez, apporta en France,
« messire Jehan, qui fut son ainsnez filz, et qui est
« sires de Cepoy, après son decès, bailla la premiere
« coppie de ce liure qui oncques fut faite, puis que il
« fut apporté ou royaume de France, à son tres chier
« et tres redoubté seigneur monseigneur de Valois.
« Et, depuis, en a il donné coppie à ses amis, qui
« l'en ont requis. Et fut celle coppie baillée dudit
« sire Marc Pol audit seigneur de Cepoy, quant il
« alla en Venise pour monseigneur de Valois, et pour
« madame l'empereris sa femme, vicaire general pour
« eulx deux en toutes les parties de l'empire de
« Constantinople.

« Ce fut fait l'an de l'incarnation nostre Seigneur
« Jhésu Crist mil trois cent et sept, ou mois
d'aoust (1) ».

Toutes les autres rédactions et traductions sont faites sur les manuscrits rédigés sous les yeux de Marco Polo par Rusticien de Pise d'abord, puis par le sire de Cepoy.

On nous accordera bien que si ces relations furent connues, c'est surtout en France.

Un autre voyageur, qui s'aventura sur les traces de Marco Polo, eut aussi une grande influence : c'est John de Mandeville. Parti en 1332, ses pérégrin-

(1) *Le Livre de Marco Polo*, édit. PAUTHIER, Préambule.

nations durèrent trente-quatre ans. De retour dans sa patrie, il en écrivit le récit en anglais, en français et en latin.

Cette relation fut imprimée pour la première fois en 1480, en français et à Lyon (1).

Qui donc fut le plus à portée de la connaître ? Sur quel pays eut-elle le plus d'influence ?

Un vieux conteur disait plaisamment que les Normands faisaient cette prière : « Mon Dieu, nous « ne demandons pas de biens; dis nous seulement où « il y en a ». Ces hommes d'acier qu'on retrouve dans toutes les mers, qui savent se faire bien accueillir dans tous les pays, n'ont besoin, effectivement, que de savoir où il y a des richesses, car, pour les conquérir, ils ont le droit de compter sur leur courage invincible, sur la solidité de leurs navires, sur leur probité commerciale.

Est-ce que les récits de Marco Polo et de Mandeville ne les poussaient pas vers ces merveilleux pays du *Gran Can* ?

Au moment où Mandeville publiait son livre, un armateur de Dieppe s'occupait activement de navigations lointaines, et ses navires étaient commandés par des hommes dont les noms sont gravés dans les fastes de la géographie : c'était Jean Ango 1^{er}. Jean Ango était très entreprenant, il se tenait certainement au courant des questions cosmographiques, et

(1) BERGERON, *Voyages faits principalement en Asie dans les XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*; La Haye, Jean Neaulme, 1735; *Recueil ou abrégé des voyages et observations, du S. Jean de Mandeville*, Préface, p. 2. — *Nouvelle biographie générale*, t. XXXIII, col. 171.

pour mettre à exécution ses projets, il n'avait besoin de la permission ni de l'aide de personne, ce qui lui donnait sur Colomb un immense avantage.

Nous nous demandions, il y a un instant, ce qu'aurait dit Christophe Colomb s'il avait connu le *Commentaire du songe de Scipion*. Nous nous demandons maintenant si l'on connaissait en France la théorie de Macrobe. Si nous l'avons ignorée, c'est bien par notre faute, car Guillaume de Conches et Geoffroy de Saint-Victor ont soutenu que la surface terraquée du globe est divisée par l'Océan en quatre parties, et forme quatre grands continents dont les deux de l'ouest nous sont inconnus (1).

Guillaume, né à Conches, en Normandie, est mort vers 1150. Grammairien et philosophe, il fut célèbre non-seulement par sa science, mais par les idées nouvelles qu'il mit en circulation. Son livre *Philosophia Minor* fut publié dans les œuvres de Bède, sous le titre *De elementis philosophiæ*, et dans celles d'Honoré d'Autun, sous le titre de *Philosophia Mundi* (2). Cette

(1) Cette étonnante théorie de la *Terra quadrifida* de Macrobe a été répétée par Marcien Capella. Guillaume de Conches l'a ressuscitée au commencement du xii^e siècle (*Philosophia minor*, lib. IV, cap. 3). Bède, historien des navigations scandinaves, a publié, sous le titre *De elementis philosophiæ*, le travail de Guillaume ; et ce même travail fut compris, sous le titre *Philosophia mundi*, dans les œuvres d'Honoré d'Autun.

Au xiii^e siècle, Geoffroy de Saint-Victor s'est emparé de nouveau de la théorie de Macrobe. (*Microcosmos*, Bibl. nat., fonds de S.-Victor, n^o 738, f^o 18 verso, cité par M. CH. JOURDAIN, *De l'Influence d'Aristote et de ses interprètes sur la découverte du Nouveau-Monde* ; Paris, P. Dupont, 1861, pp. 8, 9).

(2) *Nouvelle biographie générale*, verbo *Guillaume de Conches*, t. XXXII, col. 667 et seq.

œuvre, qui devait faire rêver les marins et les armateurs, comment n'aurait-elle pas été connue en Normandie, dont Guillaume de Conches était l'une des gloires ?

Quant au *Microcosmos* du chanoine de Saint Victor, il est resté manuscrit, et s'il fut connu c'est en France (1).

Les classiques grecs et latins auxquels Colomb fit tant d'emprunts, particulièrement par l'intermédiaire de Pierre d'Ailly, n'étaient pas moins étudiés en France qu'en Portugal.

Pour Colomb, Pierre d'Ailly fut un oracle ; pour les hommes de son temps, ce prélat fut le *Marteau des hérétiques* et l'*Aigle des docteurs de France* ; pour tous les temps il fut un homme remarquable : enfant d'une famille obscure, il est parvenu au cardinalat par son seul mérite.

Ses œuvres cosmographiques furent publiées, au plus tôt, en 1490 (2). C'est donc sur des manuscrits que Christophe Colomb les consultait. Ces manuscrits furent pour le moins aussi communs en France qu'en Portugal, et si les hypothèses de l'illustre prélat eurent du retentissement et de l'influence, c'est surtout dans sa patrie.

Nos Normands croyaient-ils, comme Christophe Colomb, que l'Atlantique avait peu de largeur, et que, par un bon vent, on pouvait le traverser en peu de jours ? croyaient-ils, comme Christophe Colomb, qu'au delà se trouvaient les pays merveilleux décrits

(1) *Nouvelle biographie générale*, verbo *Geoffroi*, t. XX, col. 18.

(2) *Nouvelle biographie générale*, verbo *Ailly*, t. I, col. 461-63.

par Marco Polo et John de Mandeville ? Avaient ils, comme Christophe Colomb, le désir de prendre part au trafic le plus fructueux dont on ait jamais ouï parler ? Nous répondons par ce dicton paradoxal : « Je n'en sais rien, mais j'en suis sûr ! »

IV.

Tandis que l'immortel génois portait son projet de cour en cour, offrant pour quelques vaisseaux tout un monde, nos marins de Dieppe et de Rouen n'avaient besoin, pour tenter les plus grandes aventures, que d'un mot de ces marchands qui, jadis, les avaient envoyés aux côtes de Guinée. Ce mot fut donné.

« L'an de grâce mil cinq cent trois, le propre jour
« de Monseigneur saint Jean Baptiste, s'en partirent
« du hable de Honnefleure » Binot Paulmier de Gonneville et 60 hommes pour aller aux Indes orientales.

Arrivés à la zone des calmes du Capricorne, « région
« maudite et redoutée des marins, et par eux pittoresquement stigmatisée du nom de *Pot-au-Noir* (1) », ils furent très maltraités par la mer, et le 9 novembre les trouva dans le voisinage des îles de Tristan

(1) M. D'AVEZAC, *Campagne du navire l'Espoir de Honfleur, 1503-1505. Relation authentique du voyage du capitaine de Gonneville es nouvelles terres des Indes publiée intégralement pour la première fois avec une introduction et des éclaircissements.* (Annales des voyages, juin et juillet 1869, tirage à part, p. 69, Introduction).

da Cunha, un peu au sud du parallèle du cap de Bonne-Espérance. La mer continuant à se jouer d'eux, dans les premiers jours de janvier 1504 « ils
« commencèrent à voir plusieurs oiseaux venans et
« retournans du costé du sud, ce qui leur fit penser
« que de là ils n'étoient éloignez de terre : pour quoi,
« jaçoit qu'aller là fust *tourner le dos à l'Inde orientale*,
« nécessité cy fit tourner les vesles ; et le 5 Jan-
« vier decoururent une grande terre, qu'ils ne
« purent aborder que l'assoirant du lendemain,
« obstant un vent de terre contraire ; et enchrèrent à
« bon fond.

« Et dez ledit jour aucuns de l'équipage furent en
« terre reconnoistre ; et dez le matin suyuant fut en-
« uoyé la barge ranger la coste pour trouuer port,
« et reuint l'après-midy ; et conduisit la nauire dans
« vne riuere qu'elle auoit trouuée, qui est quasi-
« ment comme celle de Orne (1) ».

La grande terre découverte était le Brésil, et la rivière assez semblable à l'Orne était le Rio San Francisco do Sul qui débouche par 26° 10' de latitude sud, dans le pays anciennement occupé par les Carijos (2).

Dans la déclaration qu'il a faite, le 19 juin 1505, devant les *gens tenants l'amirauté de France au siege general de la Table de marbre du Pallais à Rouen*, Gonneville décrit le pays et les habitants, et cette description ne laisse aucune place au doute : on croirait lire une page de Jean de Léry ou d'Yves d'Evreux.

(1) M. D'AVEZAC, *op. cit.*, pp. 94, 95 (Relation).

(2) M. D'AVEZAC, *op. cit.*, p. 72 (Introduction).

Le bon capitaine nous apprend aussi que « em-
« puis aucunes années en ça les Dieppois et les Ma-
« louinois et autres Normands et Bretons vont
« quérir du bois à teindre en rouge, cotons, guenons
« et perroquets et autres denrées (1) ». Or, *aucunes*
années avant juin 1503 supposent, à tout le moins,
trois années d'antériorité, d'où il suit que, dès la
première moitié de 1500, au plus tard, nos navires
allaient chercher au Brésil du bois de teinture.

Dans le temps même où Gonneville séjournait sur
le Rio San Francisco do Sul, un autre capitaine de
Honfleur, Jean Denis, ayant pour pilote Gamart,
de Rouen, touchait également au Brésil.

Jean Parmentier, qui signale le fait, ajoute ces
lignes remarquables : « Si le roi (François I^{er}) vou-
« lait lâcher la bride aux marchands de son pays,
« ils lui conquerraient, en quatre ou cinq années,
« le trafic et l'amitié de toutes les nations de cette
« nouvelle terre; par amour et sans violence, ils
« pénétraient plus avant que ne l'ont fait les Portu-
« gais en cinquante ans (2), et les peuples de cette
« terre les chasseraient comme leurs ennemis mor-
« tels : telle est la principale raison pour laquelle les
« Portugais ne veulent pas que les Français y viennent
« parce que, dès que les Français pratiquent en quel-
« que lieu, les habitants de ce lieu ne demandent plus

(1) M. D'AVEZAC, *op. cit.*, p. 104 (Relation).

(2) Les Cinquante ans sont une inadvertance de lecture : la
découverte ayant eu lieu en 1500 et la relation étant de 1539,
c'est quarante ans que l'auteur, Pierre Crignon, a voulu dire.

« les Portugais, ils les ont en abjection et en mépris (1) ».

La date de 1504 revient encore. Dans une enquête faite par un jésuite anonyme, en 1584, sous le titre *Enformação do Brazil et de suas capitánias*, on lit au chapitre *Da primeira entrada dos Francezes no Brazil*: « En l'année 1504, les Français vinrent au Brésil, « la première fois au port de Bahia, et ils entrèrent « dans la rivière de Paraguaçu qui est à l'intérieur « de cette même baie, y firent leur trafic et s'en retournèrent satisfaits en France, d'où vinrent ensuite trois navires au même lieu ».

De ces trois navires, l'un fut pris et les deux autres furent brûlés. Quelques hommes, parvenus à s'échapper dans une chaloupe, trouvèrent, à la pointe d'Itapuama, un quatrième navire français qui les reçut à son bord (2).

Cette rencontre fortuite, dans les environs de Bahia, prouve qu'en 1504 nos navires visitaient souvent les côtes du Brésil.

Nous avons dit, en parlant du voyage de Gonneville, que nos premières navigations aux côtes de l'Amérique du Sud remontent au moins à la première moitié de l'an 1500. Une autre pièce va peut-être nous permettre de remonter un peu plus haut.

Dans sa *Bibliotheca Americana Vetustissima*, M. Henry Harisse, du barreau de New-York, décrit, sous les

(1) *Discorso d'un gran capitano di mare francese del luogo di Dieppa*, dans RAMUSIO, *Navigazioni et viaggi*, t. III, f° 358 B. Venise, 1606.

(2) Ce curieux document a été publié par Varnhagen dans la *Revista trimensal*, t. VI, pp. 404-35. Voir spécialement pp. 412-14.

n^{os} 99 et 100, deux exemplaires d'un opuscule de 3 feuillets, sans nom d'auteur, sans lieu ni date d'impression, ayant pour titre *Copia der Newen Zéytung auss Presillg Landt*. C'est la version, très peu claire, d'un fragment de lettre écrite primitivement en italien (1), et donnant le récit d'une expédition portugaise armée en partie par Christoval de Haro.

Le navire monté par l'auteur de la lettre est arrivé du Brésil le 12 octobre « précédent (2) ».

Humboldt place ce voyage entre 1525 et 1540 (3), mais il a des doutes, et des doutes bien fondés.

L'un des exemplaires décrits par M. Harisse, a été imprimé à Augsbourg, par Erhart Oglin. Oglin ayant cessé d'imprimer en 1516, le voyage est nécessairement antérieur à cette date.

Varnhagen (4) fixe pour ce voyage la date de 1508 et veut bien faire remonter à cette époque l'arrivée des Normands au Brésil. L'expédition à laquelle se réfère le savant lusitano-brésilien était commandée par Solis et Vicente Yanez Pinçon : donc elle était

(1) M. Harisse suppose que la version originale était en portugais, M. d'Avezac pense que les dénominations de *Capo de Bona Sperantza. colfo stritto di Gibelterra, coperta, etc.*, prouvent au contraire une origine italienne). *Considérations géographiques sur l'histoire du Brésil*, p. 79. note 1 du tirage à part). — Humboldt est aussi de cet avis. (*Examen critique*, t. V, p. 249.

(2) TERNAUX-COMPANS, *Archives des voyages*, t. II, pp. 306-9, donne une traduction de cet opuscule. Humboldt en donne un long extrait. — (*Examen critique*, t. V., pp. 239 et seq.).

(3) HUMBOLDT, *Examen critique*, t. V. p. 249.

(4) VARNAGEN, *Historia geral do Brazil*; Madrid, 1854, t. I, pp. 36 et 434-35.

castillane ; donc elle ne peut être confondue avec celle de la *Copia* qui était portugaise.

Le terrain déblayé de ces deux hypothèses, nous ne trouvons plus que trois expéditions envoyées par le Portugal au Brésil.

La première, commandée par Pedralvarez Cabral et composée de treize voiles, eut lieu en 1500 (1). Tous les détails en sont bien connus. Il est impossible de l'assimiler avec celle de la *Copia*.

La troisième, ayant à sa tête Gonzales Coelho était composée de six voiles et partit de Lisbonne le 10 mai 1503 (2). Elle perdit quatre navires, et les deux autres revinrent avec un chargement de bois de teinture, de singes et de perroquets. Elle n'a aucun rapport avec celle de l'opuscule Allemand.

Il ne reste plus que la seconde. Elle avait pour capitaine Nuno Manuel, pour cosmographe Amerigo Vespucci ; elle se composait de trois navires et partit de Lisbonne le 13 mai 1501 (3).

Deux de ses navires seulement revinrent au port d'armement. La *Copia* ne désigne expressément que deux navires.

(1) A qual armada era de treze velas entre naos, navios et caravelas. (*Decada primeira da Asia de JOAO DE BARROS*; Lisboa, 1628. liv. V, cap. I, f. 86 verso, col. 2).

(2) DAMANIO DE GOES, *Chronica de Joao II*; Lisboa, 1567.

(6) Con felice augurio adunque. alli xiiij. di Maggio. M. D. I. Per comandamento del Re ci partimmo da Lisbona con tre carauelle armate, et andammo à cercare il mondo nuouo (*Sommario di Amerigo Vespucci Fiorentino di due sue nauigationi al Magnifico M. Pietro Soderini Gonfalonier della Magnifica Republica di Firenze*, dans RAMUSIO, *op. cit.*, t. I, 1563, f. 130, C.)

Elle longe la côte d'Afrique jusqu'au Cap-Vert et fait voile au sud en inclinant à l'ouest— comme celle de la *Copia*

Elle subit une tempête dans le voisinage de l'équateur et une autre sur les côtes du Brésil. L'expédition de la *Copia* essuie un tempête sur les mêmes côtes, et l'auteur anonyme dit à cette occasion : « Le pilote, c'est-à-dire le conducteur du vaisseau » est mon très bon ami, c'est le plus célèbre de tous « ceux du roi de Portugal ». C'est l'opinion que Vespucci avait de lui-même, peut-être avec raison (1). « Il a été plusieurs fois dans l'Inde, » continue le narrateur. Vespucci y était allé deux fois, en 1497 et en 1499, pour le compte de l'Espagne. « Il m'a dit et « pense, ajoute la *Copia*, que de ce cap du Brésil ou « commencement de la terre du Brésil il n'y a plus « de 600 lieues jusqu'à Malacca (*Malaqua*) ; il pense « aussi que par cette route on pourra aller à Ma- « lacca et en revenir en si peu de temps que ce sera « un grand avantage pour le roi de Portugal, à « raison du commerce des épices. *On trouve aussi que* « *que le pays du Brésil tourne et continue jusqu'à Ma-* « *lacca* (2) ».

(1) A propos de l'une des tempêtes survenues à l'expédition de Manuel, le cosmographe florentin s'exprime ainsi : « Et per qsta cagione mi acquistai non picciola gloria : di modo che dall' hora innazi appresso di loro fui tenuto in quel luogo, che i dottti sono hauuti appresso gli huomini da bene. percioche insegnai loro la carta da nauigare, et feci che cofessassero che i nocchieri ordinarij ignorantij della cosmographia, à mia coparatione non lauessero saputo niente. (*Sommario di Amerigo Vespucci, etc., dans RAMUSIO, t. I, f. 130 F.*).

(2) Il ne sera peut-être pas hors de propos de faire remarquer

Cette persistance à revenir sur ce nom de Malacca rappelle forcément Amérigo Vespucci qui rêvait et qui tenta d'aller à cette presqu'île par la voie que suivit plus tard Fernando de Magalhaes.

Dans la lettre qu'il écrivit de Lisbonne à Pietro Soderini (1), le savant cosmographe dit qu'au moment où le roi Emmanuel le fit demander, il formait le projet de retourner au *Pays des Perles*. Et dans sa lettre à Médicis sur son troisième voyage on lit :
« J'espere pouvoir ajouter peut être à la relation de
« mes différents voyages celle d'une quatrième expé-
« dition. J'ai le vif désir de me rendre de nouveau
« dans cette partie du monde qui s'étend vers le
« midi. Pour exécuter ce projet, on a déjà armé et
« abondamment chargé de vivres deux caravelles.
« Je passerai donc au levant par le Sud, et, arrivé là, je
« ferai des choses dignes d'éloges, utiles à ma patrie

ici que, sur le globe Lenox de 1511, l'Amérique se termine au sud par un tracé conjectural semblable à celui de l'Afrique. (Soc. Normande de Géographie, cah. d'oct.-nov.-déc. 1879, p. 219). Sur une mappemonde de Joan. Ruysch jointe au Ptolémée de 1508 (imprimé par Evangelista Tosino et rédigé par Marc de Bénévent et Jean Cotta), l'Amérique du Sud est représentée, sous le nom de *Terra Sanctæ Crucis Sive mundus novus*, comme une île d'immense étendue. Une légende ajoute : *Hæc regio a plerisque alter terrarum orbis existimatur* ». Il est dit aussi sur cette mappemonde que l'on n'a pas encore atteint l'extrémité du continent. (Voir HUMBOLDT, *Examen critique*, t. II, p. 5 et seq. ; t. V, p. 20, note 2).

(3) *Di Amérigo Vespucci fiorentino lettera prima drizzata al Magnifico M. Pietro Soderini Gonfaloniere perpetuo della Magnifica et excelsa Signoria di Firenze, di due viaggi fatti per il Serenissimo Re di Portogallo*, dans RAMUSIO, *op. cit.*, t. I, f. 128 A.

« et honorables pour la mémoire de mon nom. Cette
 « entreprise sera la consolation de ma vieillesse qui
 « arrive à grands pas. Tout est prêt, il ne manque
 « que l'ordre du roi, et nous naviguerons à pleines
 « voiles, s'il plaît à Dieu que nous réussissions (1) ».

Cette idée de passer à l'orient par le sud, exprimée à la fois dans la *Copia* et dans les lettres de Vespucci, est reproduite dans une carte de Ruych jointe au Ptolémée imprimé à Rome, en 1508, par Evangelista Tosino (2). Un autre fait digne de remarque, c'est que l'expédition de Magalhaes fut armée sur les instances et en partie aux frais de Christoval de Haro, en haine du Portugal (3), et que Magalhaes montra au

(1) Ho in animo di nuouo andare a cercar quella parte del mondo, che riguarda mezo giorno : et per mandare ad effetto cotal pensiero gia sono apparecchiate et armate due carauelle et fornite abbodantissimamente di vettovaglie. Mentre adunque io andero in leuante faccedo il viaggio per mezzo giorno nauighero per ostro. et gionto che saro la, io faro molte cose a laude et gloria di Dio, a vtilità della patria, a perpetua memoria del mio nome, et principalmente a honore et alleuiamento della mia vecchiezza, laquale è gia quasi venuta. Sicche in qsta cosa niente altro ci maca seno il comiato del Re, et ottenuto che l'hauero a gra giornate nauigaremo. il che piaccia a Iddio che ci succeda felicemente. (*Sommario di Amerigo Vespucci Fiorentino di due sue nauigationi al Magnifico M. Pietro Soderini, etc.*, dans RAMUSIO, *op. cit.*, t. I, f. 133 A).

Par lettre du 23 août 1506, Philippe I^{er} invite les officiers de la Contractation à mettre le plus tôt possible à la disposition de Vicinti Anes (Vicinte Yanez Pinçon) et d'Amerigo (Amerigo Vespucci) la armada nécessaire *para descobrir la especeria*. (NAVARRETE, *op. cit.*, t. III, pp. 294, 321).

(2) Carte du Ptolémée de 1508. Voir *suprà*, p. 206, note 2.

(3) M. D'AVEZAC, *Considérations géographiques sur l'histoire du Brésil*, p. 79 du tirage à part.

roi d'Espagne, sur une mappemonde, la route qui devait le conduire au succès.

Revenons à Manuel et à la *Copia*.

Après avoir fait au sud-ouest 700 lieues, peut-être 800, peut-être 1800, Nuno Manuel découvrit, par 5^e de latitude australe, une côte qui lui parut faire partie d'un continent. Si sa longitude était exacte, le lieu d'atterrage serait la Punta do Mel. Mais en suivant avec attention les rums et les distances, Navarette porte cet atterrage un peu plus à l'est, au cap Saint-Roch (1). C'est précisément au cap Saint-Roch que vinrent prendre terre les navires de la *Copia*.

Nuno Manuel prend à son bord trois indigènes qui désirent l'accompagner en Portugal. La *Copia* dit : « Le capitaine amène aussi un homme de ce pays qui a voulu voir le roi de Portugal ».

« Le peuple de cette côte, » dit la même pièce, « n'a ni loi, ni roi ; mais ils respectent les vieillards et leur obéissent. »

Selon Vespucci, les hommes de ce pays « n'ont ni roi, ni empereur, chacun est son propre roi .. » Dans les conseils, les anciens influencent les jeunes gens et les amènent à faire tout ce qui leur convient (2) ».

D'après la *Copia*, on dit aussi que les gens de ce pays vivent jusqu'à 140 ans.

(1) NAVARRETE, *op. cit.*, t. III, p. 272, note 2.

(2) Non hanno Re, ne imperio ; ciascuno è Re a se stesso.... I vecchi ne parlameti muouono i giouani et gli tirano nella loro openione ou unque lor piace (*Sommario di Amerigo Vespucci*, dans RAMUSIO. t. I, f. 131 C).

Pour Vespucci, « les femmes vivent cent cinquante ans, autant qu'on le peut comprendre (1) ».

Les deux narrateurs assurent qu'au Brésil il y a beaucoup (2) de lions. Similitude étrange ! Il n'y a pas de lions au Brésil. Le *puma* du Pérou, qui reçut dans la suite le nom de lion d'Amérique, n'a ni la taille, ni la crinière, ni la tête, ni la queue, ni la robe, ni le courage, ni la force du lion (3). Comment deux hommes racontant les premières explorations du Brésil ont-ils pu se rencontrer pour confondre avec le roi des animaux le puma du Pérou ?

Les deux narrateurs n'ont pas vu d'or, mais l'un et l'autre a su des indigènes que le pays en renferme en abondance (4).

Il y a deux choses que l'homme de mer n'oublie jamais dans ses relations : le nom du navire et celui du capitaine. Il y a une exception, unique peut-être, elle est commune à Vespucci et à l'auteur de la *Copia*.

Ne résulte-t-il pas, de toutes ces coïncidences, que

(1) Viuono cento cinquanta anni per quanto si pote intendere. (Dans RAMUSIO, *op. cit.*, t. I, f. 131 D).

(2) RAMUSIO, *op. cit.*, t. I, f. 131 E.

(3) BUFFON, éd. Richard; Paris, 1855, t. III, pp. 280, 81.

(4) « Le capitaine amène un homme de ce pays qui a voulu voir le roi de Portugal. Il dit qu'il veut lui indiquer tant d'or et d'argent qu'il y a dans ce pays que ses sujets ne pourront le transporter. » *Copia der newen zeytung auss Presillg Landt*.

Il paese non produce metallo alcuno, saluo che oro, desquale ve n'è grandissima copia : benche noi in questo primo viaggio noi n'habbiamo portato niente : ma di questa cosa noi ne hauemmo certezza da tutti i paesani, iquali affermauano questa parte abbondar di oro. (RAMUSIO, *op. cit.*, f. 131 E).

l'exploration racontée dans la *Copia der Newen Zeitung auss Presillg Landt* doit être identifiée avec celle que Vespucci a faite, en 1501, sous Nuuo Manuel, pour le compte du Portugal ? Nous disons oui, avec d'autant plus de confiance que cette partie de notre étude a eu l'approbation de notre cher et regretté maître, M. d'Avezac (1).

Ce qui pour nous, Normands, fait l'importance de la *Copia*, c'est ce passage : « Les habitants de
« cette côte rapportent que de temps en temps ils
« voient arriver d'autres navires, montés par des
« gens qui sont habillés comme nous ; d'après ce
« qu'en disent les indigènes, les Portugais jugent
« que ce sont des Français ; ils ont généralement la
« barbe rousse »

Les Portugais, ennemis et rivaux de nos matelots, étaient les meilleurs juges de la question, et, comme le dit M. Paul Gaffarel, il faut nous incliner devant leur perspicacité commerciale (2).

A cette époque lointaine, alors que l'on évitait avec soin d'éveiller l'attention des rivaux, aller de temps en temps des ports de Normandie au Brésil, cela supposait évidemment quelques années. Or, quelques

(1) M. D'AVEZAC était arrivé au même résultat que nous par d'autres considérations que nous ignorions alors (Voir *Considérations géographiques sur l'histoire du Brésil*, pp. 16, 17, 82, 236-238 du tirage à part).

(2) M. PAUL GAFFAREL, *Histoire du Brésil français au XVI^e siècle* ; Paris, Maisonneuve, 1872, p. 2 ; ouvrage fortement étudié, d'une lecture agréable. Nous en avons rendu compte dans le Bulletin de la Société de Géographie de Paris, cahier de novembre 1878.

années avant 1501 reportent à la fin du xv^e siècle, en 1497 ou 1498, les premiers voyages de nos marins aux côtes de l'Amérique du Sud.

Est-ce le dernier mot ? Des doutes restent encore. Le dimanche 3 novembre 1493, Christophe Colomb découvrit Haïti, et « Las Casas a entendu dire « que les premiers qui vinrent découvrir et peupler « Española apprirent des indigènes que, peu de « temps avant l'arrivée des Espagnols, des hommes « blancs et barbus comme eux avaient abordé dans « l'île (1) ».

Quels étaient ces hommes blancs et barbus ? M. Luciano Cordeiro (2), qui rapporte le passage, ne serait pas éloigné de les croire portugais. Ne s'agirait-il pas de l'expédition attribuée à Jean Cousin ?

Il y a quelque temps, nous avons combattu, comme trop absolues, les conclusions de M. Paul Gaffarel sur l'expédition de Cousin ; aujourd'hui, nous sommes perplexe. Ces trois lignes de l'évêque de Chiapa nous font rêver. Jean Cousin, élève de Pierre Descelier, est impossible, comme M. Ch. de Beaurepaire l'a démontré (3) ; mais l'expédition supposée de 1488 était très-possible, et les hommes blancs et barbus

(1) Anade Casas, que los primeros que fueron a descubrir y poblar la isla Espanola (a quienes él trato) habian oido a los naturales que poco anos antes que llegasen habian aportado alli otros hombres blancos y barbados como ellos. CASAS, *Hist. de las Ind.*, lib. I, cap. 13 y 14. — Cité par Navarrete, *op. cit.*, t. I, p. XLVIII, et par M. Luciano Cordeiro, *op. cit.*, pp. 274, 75.

(1) M. LUCIANO CORDEIRO, *loc. cit.*

(3) M. CH. DE BEAUREPAIRE, *Recherches sur l'Instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789*, t. III, pp. 197 et seq.

des légendes haïtiennes pourraient bien être des Normands.

Nous pensons avoir démontré que les Normands fréquentaient les côtes du Brésil en 1497 ou 1498 au plus tard ; il est permis d'espérer qu'un jour on fera la preuve de l'expédition de 1488.

Ce dernier point résolu, nous ne pourrons pas encore nous flatter d'être les découvreurs de l'Amérique : cet honneur restera toujours à Christophe Colomb. Mais il serait glorieux pour notre marine normande d'avoir trouvé deux fois le Nouveau Continent : au x^e siècle, par une navigation des plus audacieuses ; en 1488, quatre ans avant Christophe Colomb, par ses connaissances nautiques.

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. GRAVIER,

PAR M. J. FÉLIX,

Président.

Votre sincérité, Monsieur, provoque ma franchise et il me siérait mal d'attribuer à une modestie que le choix de l'Académie comme votre mérite rendraient déplacée l'aveu ingénu dont vous avez bien voulu me faire la gracieuse confidence. Je vous flatte trop pour que j'y contredise, et je me sens disposé à convenir, puisque vous avez l'amabilité de l'affirmer, que vous caressiez depuis plusieurs années l'espérance de vous asseoir au milieu de nous. Malgré la réserve dont vous entouriez la manifestation de ce désir, vos amis (ils sont nombreux) ont pu être surpris du retard prolongé que nous mettions à remplir votre attente, si légitime qu'elle dût vous paraître. Si je n'ai pas à justifier des suffrages que motivent vos travaux, il m'appartient de défendre (en est-il vraiment besoin ?)

la Compagnie que j'ai l'honneur de représenter d'un reproche uniquement fondé sur l'apparence

Votre indépendance sait s'affranchir d'une soumission aveugle aux jugements de l'opinion publique, mais elle se refuse aussi à afficher pour ses décisions une puérile indifférence. Le labeur persévérant, le courage obstiné qui inspiraient et soutenaient des recherches attestées par des œuvres empreintes d'une solide érudition, n'avaient pas échappé à l'attention de vos nouveaux confrères, et néanmoins ne voyez dans cette révélation ni une malice à votre adresse ni une trahison à son égard, je crains que l'ajournement qu'ils imposaient à votre admission n'ait été un peu intentionnel. Vous pardonneriez, (n'est-ce pas ?) aux enfants d'un pays où les idées positives exercent un empire étendu, un calcul qu'autorise leur prudence native, et vous ne feriez pas difficulté d'approuver que, préférant aux promesses toujours chanceuses d'un avenir incertain les résultats acquis par une expérience dont vous accusiez les longueurs, ils aient, sans se hâter de les cueillir, assisté à l'éclosion des fleurs qui leur présageaient les fruits dont ils sont heureux aujourd'hui de constater l'abondance et la maturité.

Cependant, « les années s'envolaient et avec elles « les rêves dorés de la jeunesse » ; vous le dites avec un regret que je conçois, hélas ! pour l'avoir éprouvé, mais en bannissant toute amertume ; car vous compreniez et vous laissez entrevoir avec une discrétion, dont je voudrais vous emprunter la réticence significative, que le temps a emporté dans son cours le dernier scrupule, les dernières hésitations qui pou-

vaient menacer les succès d'une compétition triomphant désormais sans combat.

C'est que le temps n'est pas ce génie destructeur que l'antique tradition nous dépeint promenant avec une implacable impassibilité la faux dont il est armé sur les mondes dévastés et leur infligeant le niveau d'un irréparable anéantissement; c'est un puissant collaborateur dont l'association aux efforts de l'humanité favorise l'enfancement de la nature : sa marche perpétuelle, dont votre inconstance gourmande tour à tour la lenteur ou déplore la rapidité, féconde le développement toujours renouvelé de ce règne matériel dont la Providence nous a donné l'éphémère royauté et sous son action incessante mûrit la moisson du grain qui tout à l'heure tenait dans la main du semeur et se dresse dans sa hauteur majestueuse le chêne qui n'était naguère qu'un gland infime échappé à la dent vorace des animaux. N'est-ce point surtout dans le domaine de la pensée que cette douce et pénétrante influence répand sa sérénité communicative, qui, maîtresse des préjugés vieillis autant que dédaigneuse des exagérations juvéniles, modère les entraînements, adoucit les nuances, tempère les ardeurs, substitue au bruit de la lutte le calme de la concorde et, sans porter atteinte à la liberté, sans gêner l'expansion des doctrines, sans exclure la diversité des systèmes, insinue dans les esprits, les plus opposés par leurs tendances, cette bienfaisante contagion du respect pour les opinions d'autrui, de la tolérance pour leur expression ? A son entrée dans la carrière que sa vie s'usera à parcourir et dont son audacieuse présomption défie tous les obstacles, l'homme, qu'il

en ait ou non la notion exacte, s'éprend pour la vérité d'un amour qui le possède tout entier : un zèle généreux, souvent passionné, enflamme son cœur ; pour le but élevé que son ambition se propose, il ne connaît ni ménagements, ni transactions et il emploie au service de cette noble cause, si bien défendue par une tranquille impartialité, la forme acerbe, le ton tranchant, les préventions hostiles qui sont les armes ordinaires et nécessaires de l'erreur. Mais à mesure qu'il s'avance sur ce chemin où il abandonne à chaque épine quelque illusion, son caractère se transforme, sa vue s'éclaircit, ses idées deviennent moins absolues : renonçant à l'aigreur agressive qui dans tout contradicteur lui montrait un adversaire, il apprend que la perfection ne se rencontre pas sur cette terre qui donne pourtant le spectacle consolant de la supériorité du bien sur le mal, et pesant dans une balance plus égale les événements de l'histoire, il apporte à la discussion des questions qu'ils soulèvent les habitudes de sage retenue et de courtoise conciliation qui lui sont inculquées par la fréquentation plus assidue de ses semblables et les leçons de l'âge mûr.

Etes-vous parvenu, Monsieur, à cette étape fortunée dans votre voyage sur la route que tous nous parcourons ? Je me plais à le penser et en supposant que le trajet eût été trop long, je n'en saluerais qu'avec plus de plaisir votre arrivée à cette halte, puisqu'elle nous permettrait de regarder votre nomination comme la récompense de vos tentatives pour l'atteindre, et qu'elle serait en même temps pour nous la garantie la plus sérieuse de votre utile concours. Nous vous

avions d'ailleurs si longtemps attendu que l'impatience nous a gagné : nous ne nous repentons point d'y avoir cédé, certains que vous seriez prêt à faire les quelques pas qui pourraient vous séparer du séjour pacifique que je vous décris, résolu de vous aider cordialement à vous installer dans cette région, qui ne saurait rester la seule ignorée d'un aussi savant géographe.

La réunion dont je me félicite de vous ouvrir l'accès, n'inscrit en effet que deux mots sur son programme : conscience et travail. Ennemie du parti pris et des théories exclusives, elle repousse avec le même soin les vivacités du langage, l'âpreté des contestations, les violences de la pensée et ses membres attentifs à éviter tout froissement par des concessions réciproques, soucieux de ne blesser aucune susceptibilité, voient accepter la spontanéité d'appréciation qu'ils n'aliènent par aucun sacrifice dans ce cercle d'auditeurs bienveillants où leur liberté ne rencontre d'autres limites que celles qui sont fixées par la déférence due à des convictions qu'ils honorent et par les égards que commandent des bienséances dont nul ne songerait à enfreindre la loi. Ces sentiments sont les vôtres, Monsieur, et il vous méritent l'accueil sympathique que vous recevez ; vous n'avez pas, (je m'approprie vos expressions) la prétention de forcer notre porte : la déclaration était superflue et vous avez reculé devant une tâche trop facile, car notre porte ne vous était point fermée et nous ne demandons qu'à l'ouvrir aux hommes laborieux dont nous comptons la présence dans nos rangs comme une précieuse conquête. Si cachée qu'elle fût, votre

vie studieuse nous avait été dénoncée par vos écrits ; une curiosité, que nous ne regrettons point et qui puise son excuse dans l'intérêt qu'ils nous avaient inspiré, nous a fait pénétrer plus profondément dans l'intimité secrète de votre existence, et nous avons appris que, fils de vos œuvres, par une énergique persévérance et au prix d'efforts acharnés, vous avez réussi à combler les lacunes d'une instruction entravée par des difficultés matérielles que j'oserai dévoiler, au risque d'offenser votre pudeur, puisque la charge qui m'est confiée m'impose le devoir, aussi agréable qu'impérieux, de proclamer la dignité avec laquelle vous les avez surmontées. Consacrer les courts intervalles de repos que laisse le service militaire à l'étude de la rhétorique et à la connaissance du grec et du latin ; après avoir dépensé son activité à s'acquitter exactement d'un emploi commercial, malgré les fatigues, les préoccupations et les nécessités journalières, disposer de ses veillées pour s'initier à la pratique des langues anglaise, portugaise et espagnole, et pour se livrer aux recherches les plus ardues de la science géographique, c'est, (j'atteste que je ne traduis ici qu'une opinion unanime), imprimer à ses facultés une direction aussi utile à ses concitoyens qu'à soi-même, c'est remporter un triomphe auquel nous étions jaloux de nous associer, c'est offrir un exemple, trop rarement suivi et dont une Compagnie qui a pour mission d'encourager toutes les manifestations du beau et du bien, n'hésite pas à s'enorgueillir en s'attachant avec empressement celui qui a donné un si haut et si salubre enseignement.

A tous ces titres, Monsieur, vous ne pouviez manquer de nous appartenir ; n'en était-il pas un autre d'ailleurs, et non moins puissant, dont vous pouviez revendiquer l'efficace patronage ? Je vous parle de la prédilection toute spéciale que vous témoignez aux voyageurs normands. Les enfants de ce pays doivent vous savoir gré de cette préférence, d'autant plus élogieuse que la malignité populaire a moins ménagé leur réputation. Beaucoup d'entre nous ont émigré d'autres provinces, poussés comme vous, sur cette vieille terre, par les hasards de leur carrière, ont cédé à l'attrait qui s'emparait de leur cœur à l'aspect d'une nature calme et opulente, au contact d'une race sérieuse, entreprenante et sage, et opposant par leur séjour une protestation désintéressée à des dictons malveillants, ils y ont fixé leur tente et se sont octroyé la naturalisation neustrienne. Personne, moins que vous, ne peut se reprocher cette usurpation, car vous l'avez rachetée par des travaux consacrés à votre patrie adoptive, et nul de ses fils n'aurait, avec un soin plus pieux, édifié à côté de son berceau natal, un monument plus complet, que celui où votre zèle a exposé ses glorieux navigateurs à l'admiration de leurs descendants. Ces grands navigateurs, vous nous les montrez débarquant de la Scandinavie sur nos côtes, où ils s'établissent ; vous nous initiez aux relations qu'ils conservent avec leurs frères restés dans le Nord ; à leur suite, à travers les siècles et les flots, vous nous guidez jusque sur les rivages de l'Afrique et de l'Amérique, où ils disputent aux Espagnols et aux Portugais l'honneur des découvertes et le succès des colonisations. Vous identi-

fiant à leurs projets, jusqu'à leurs personnes, vous frémissiez de leurs périls, vous applaudissez à leurs victoires, vous vous indignez des rivalités qu'ils combattent : séduisante illusion, dangereuse pourtant, si elle conduisait un auteur, par une complaisance familière à ceux qui vivent dans la fréquentation des héros, à partager parfois à son insu les préventions qui les dominent, à se faire l'écho de leurs antipathies nationales, et à se croire tenu d'épouser leurs querelles publiques ou privées. Si de pareils entraînements avaient exercé une influence involontaire sur votre plume, l'avenir nous rassurerait contre leur persistance ou leur retour. Bien des pages, heureusement pour notre plaisir futur, vous restent à composer, avant d'achever l'œuvre à laquelle vous avez eu la noble ambition d'attacher votre nom, et le succès de celles, que tous nous avons lues, vous forcera un jour de les présenter sous une nouvelle forme au public lettré. Vous méfiant d'une tendance, à laquelle il est si naturel d'obéir, vous saurez résister à la faiblesse indulgente, qui sollicite le cœur d'un père en faveur de l'enfant dont il trace le portrait ; ceux qui consentent à y céder, se taisent sur les défauts du modèle, pour ne célébrer que ses qualités ; leur raison, en descendant sur cette pente glissante, y perd la netteté de vue et la fermeté de discernement indispensable pour assurer l'exactitude et l'impartialité du jugement ; ils compromettent ainsi la ressemblance du personnage, ils l'embellissent d'une perfection imaginaire.

Jamais leur passion n'y voit rien de blâmable
Et dans l'objet aimé tout leur devient aimable.

« L'esprit, » a dit La Rochefoucauld, « est toujours « la dupe du cœur. » N'importe après tout, Monsieur, que vous ayez, peut-être sans le vouloir, prouvé la justesse de cette maxime ! l'on sent du moins que vous ne sauriez assister froidement au développement des grandes entreprises, et au spectacle des mâles actions ; le lecteur s'échauffe vite au rayonnement de votre enthousiasme ; votre bonne foi est si évidente, votre amour de la vérité éclate avec tant d'expansion, votre humanité pour les faibles et les opprimés anime votre style d'un tel accent de charité, votre imagination s'approprie avec un tel bonheur les sentiments du voyageur qu'elle accompagne dans ses pérégrinations, votre science le vulgarise si humblement pour initier les profanes à ses mystères, qu'ils se déterminent aisément à désarmer les rigueurs de la critique.

Elle aurait mauvaise grâce à s'exercer sur les mœurs violentes des hardis conquérants, qui ont donné leur nom à ce pays, sur les raisons qui les guidaient vers nos côtes. Vous le sentiez si bien, Monsieur, que pendant que vous ne ménagez pas votre sévérité aux excès commis par les Espagnols, dans les siècles suivants vous réservez un indulgent oubli à des cruautés que vous vous abstenez d'apprécier. C'est que les idées qui ont assuré le règne de la civilisation moderne ne sont pas des règles absolues, qui permettent de juger équitablement les actes accomplis par ces hommes du Nord, incapables de comprendre leurs prescriptions élevées, et de s'y soumettre. Je n'en voudrais pour preuve que cet épisode raconté, par un de leurs meilleurs historiens. Teborwald, attaqué dans sa maison,

demande aux envahisseurs, pourquoi ils sont hostiles à un homme qui ne leur a fait aucun mal. « Des motifs ? » répondent-ils, « nous autres gens de mer n'en avons point ? Notre seul but, c'est de prendre les biens et tuer les hommes, » et ils le brûlent avec quinze des siens, dans sa demeure qu'ils ont préalablement pillée.

Lorsque sur leurs barques rapides les Scandinaves touchèrent les bords de la Manche, ils obéissaient en effet, à l'intérêt aventureux du pirate, avide des richesses offertes par un climat plus doux. Une autre séduction ne les décidait-elle point à braver les dangers auxquels ils s'exposaient ? J'admettrai volontiers, avec l'auteur que je viens de citer, qu'accessible à des charmes dont la transmission héréditaire interdit de regarder la réputation comme usurpée, ces intrépides guerriers poursuivaient aussi dans leurs excursions la conquête des femmes de la Neustrie. Le caractère de ces timides beautés contribuait d'ailleurs, par un double contraste avec le tempérament de leurs rivales et de leurs ravisseurs, à provoquer la passion brutale de ces vainqueurs audacieux. « Dans le mariage héroïque, a dit Michelet (2) « la femme ne peut aspirer à l'égalité « qu'en devenant un homme, un héros » ; et si l'on en croit les légendes historiques, les rudes compagnes de ces terribles *rois de mer*, fidèles à cet idéal, devaient, par leur humeur altière, rendre le cœur de leurs

(1) Depping. — *Histoire des expéditions des Normands et de leur établissement en France au X^e siècle*, t. I, chap. 1.

(2) Michelet. — *Origines du droit français cherchées dans les symboles et formules du droit universel*, t. I, chap. 2.

époux encore plus sensible à des qualités vraiment féminines.

Devançant Herminie, Gildippe, Clorinde, créations poétiques, rêvées par l'imagination du Tasse, *les vierges au bouclier* imposaient à un ennemi le poids de leur vengeance ou disputaient à un amant la possession de leur personne, dans des combats où la victoire ne couronnait pas toujours les armes du sexe fort. Olaf Tryggvason, roi de Norwége, tente de convertir sa femme, Sigrid, la fière, au christianisme qu'il vient d'embrasser. Irrité de sa résistance, il l'injurie et lui jette son gant au visage. Il ne peut éviter le piège qu'elle lui a tendu, et, pour ne pas tomber dans les mains d'une épouse implacable, il se précipite dans les flots, échappant par la mort à une captivité humiliante. Thorborge, fille du roi suédois, Eric, tue ou chasse, après les avoir vaincus, tous les prétendants qui se présentent, jusqu'à ce que le roi Rolf s'empare du château qu'elle défendait et qu'elle lui livra avec son cœur. Alfilde, à la tête d'une troupe de compagnes, toutes vêtues en hommes et armées, commande une bande de pirates qui l'a élue pour son chef. Alf, qui recherche son hymen, la rencontre ; le casque de la guerrière est fendu dans la lutte, la vue de ses traits et de son abondante chevelure arrête le bras de ses adversaires, et elle consent à récompenser, en l'épousant, celui qui a triomphé de son courage (1).

De pareils exploits excitaient sans doute l'enthousiasme des peuples sauvages qui les voyaient s'ac-

(1) Deppiug. — *Loc. citat.*

complir, mais ils ne pouvaient susciter ces sentiments tendres et reposés qui sont l'essence et l'honneur de l'union conjugale dont ils assurent la durée, et qui ont leur source, non dans une égalité démentie par la nature, mais dans la protection virile accordée à la faiblesse native et à la soumission volontaire. La vie calme, les soins domestiques, la paix du foyer, retinrent bientôt en Neustrie les Scandinaves, qui y étaient venus en pillards, et fixés sur ces rives, sans oublier la patrie absente, conservant même avec leurs frères, qui y étaient restés, des relations ininterrompues, ils s'associèrent par la pensée à leurs périlleuses navigations, et partagèrent les désirs qui leur faisaient chercher à l'ouest les pays enchanteurs dont l'or, les épices et les pierreries récompensaient les fatigues de la route. Poussés par leur instinct voyageur, ceux-ci s'évertuèrent sur les mers lointaines, et vous nous montrez ces hardis précurseurs de Christophe Colomb, dont la gloire a absorbé leur souvenir dans un oubli auquel vous avez su les soustraire, bravant les courants, les tempêtes, les glaces, trouvant un nouveau monde dès le ^x^e siècle, et gravant, en témoignage de leur séjour en Amérique, l'inscription dont l'archéologie essaie, avec plus de zèle que de certitude, d'arracher le secret au roc de Dighton.

Cette justice accordée à des tentatives trop longtemps méconnues ou ignorées, dans une œuvre où vous fortifiez avec succès les renseignements traditionnels que les sagas nous ont transmis par les données plus exactes de la cosmographie, ne vous a pas paru suffisante pour formuler exactement l'éten-

due des revendications que vous élevez en faveur des marins normands. Vous aviez démontré leur présence en Amérique, près de 500 ans avant l'arrivée de Colomb; le travail intéressant dont vous nous réserviez la primeur tend à prouver qu'ils y sont revenus au xv^e siècle, avant le célèbre génois, et que leurs découvertes, au cours de cette période féconde pour l'activité maritime, n'étaient que la conséquence et la continuation des expéditions de leurs ancêtres. A cette époque, l'Angleterre et la Neustrie avaient vu l'établissement définitif de leurs envahisseurs, et ce n'était plus du Danemark et de la Norwège que partaient leurs flottilles, mais des ports de Rouen et de Dieppe, où les Jean Cousin et les Paulmier de Gonneville armaient des vaisseaux, destinés à porter les produits du commerce et les bienfaits de la civilisation aux lieux où leurs prédécesseurs s'étaient signalés par leurs cruautés et leurs déprédations.

Ce n'est point de la place, où la confiance excessive de mes confrères m'a appelé, que j'oserais soulever la moindre objection contre la réhabilitation peut-être prématurée à laquelle applaudit leur patriotisme, et je me rallierais à leur approbation avec un empressement dont mon incompetence serait la meilleure justification, si je ne craignais que votre ardeur à exalter leurs compatriotes ne vous ait, sans doute à votre insu, rendu bien sévère pour l'homme illustre qui jusqu'à présent était en possession de l'honneur d'avoir découvert le Nouveau-Monde. Il ne vous suffit pas de lui enlever, (est-ce à juste titre ?) cette gloire que l'admiration de la postérité s'était habituée

à lui concéder ; vous lui reprochez d'avoir gardé le silence sur les voyages et les travaux de ses devanciers, faiblesse commune pourtant à ses contemporains, calcul partagé même par nos marins qui observaient sur leurs recherches et sur leurs navigations une réserve commandée à cette époque, où toute l'Europe poursuivait le même but et tentait les mêmes efforts, par des nécessités commerciales et des devoirs politiques. J'implore, après sa mort, un peu plus d'indulgence pour celui dont la vie fut si malheureuse et, au risque de vous paraître un contradicteur obstiné, je ne puis même m'associer aux sentiments de tristesse que vous ressentez lorsque son humilité s'affirme en ces termes touchants que vous me permettrez de reproduire aussi : « Je dis que pour l'entreprise des Indes ne m'ont servi ni raisonnements, ni mathématiques, ni mappemondes : j'ai vraiment accompli ce que dit Isaïe. » Je confesse, au contraire, que cet aveu modeste m'émeut profondément et je ne saurais voir le signe regrettable d'un affaiblissement sénile dans cette attitude simple du vieillard qui incline sa tête blanche devant Dieu dont la main l'a dirigé et qui reporte, avec une foi ingénue, le mérite de son œuvre immortelle non à une conception humaine, mais à l'inspiration qu'il a puisée aux sources vives de la religion ; je ne puis me joindre à la protestation que vous élevez au nom de la science ; je partagerai l'orgueilleuse satisfaction des immenses résultats acquis par son concours ; je ne me refuse pas à célébrer les travaux accomplis par ses représentants les plus accrédités ; mais, loin de m'en affliger, j'honorerai dans le pieux hommage

rendu par Christophe Colomb à la puissance souveraine et créatrice qui dispose des vents et des flots l'abaissement spontané auquel se réduit le héros et qui constitue, à mes yeux du moins, sa plus réelle grandeur.

J'ai hâte, Monsieur, de m'éloigner d'un terrain où vous marchez si sûrement, mais qui m'est si peu familier. Ce n'est pas que j'éprouve une indifférence inavouable pour la géographie dont vous êtes l'un des disciples (j'allais dire l'un des maîtres) les plus dévoués : il me faudrait oublier que votre chaleureuse propagande m'a attiré, en nombreuse compagnie, dans la société que vous avez fondée pour encourager son étude et qui a reconnu votre vaillante initiative en vous conviant à la présider. Je tiens d'ailleurs à ne point être signalé comme un de ces esprits arriérés qui se désintéressent des préoccupations où nous vivons et, (si on emprunte son langage,) alors même que je n'obéirais pas à un penchant prononcé d'utiles travaux, je jugerais très inopportum de protester par la plus innocente raillerie contre la faveur actuelle que leur accorde l'opinion publique. Si pourtant ma timidité s'enhardissait à exprimer un vœu que sa modération ne rend peut-être pas indigne d'être exaucé, je souhaiterais que ce privilège attaché à une science éminemment profitable ne devint pas un monopole et que la littérature comme l'histoire fussent admises à partager l'engouement un peu exclusif qu'elle a provoqué. Je sais bien que l'ambition de quelques ardents initiés ne s'arrête devant aucune limite et serait disposée à adopter le large programme embrassé par Pic de la Mirandole dans

sa thèse *de omni re scibili*. Pour eux les annales du monde historique et préhistorique, la météorologie, la géologie, la botanique, la minéralogie, la zoologie, la physiologie, la médecine, l'agriculture, l'économie politique (ai-je tout énuméré ?), ne sont que des annexes de la géographie dont le domaine universel comprendrait la généralité des connaissances humaines. Votre raison éclairée, sans méconnaître la solidarité qui unit toutes les sciences en un brillant faisceau et assure par une alliance réciproque leur concours à notre développement physique et moral, se refuserait à une usurpation contre laquelle, (oserais-je vous le dire ?) vous avez, d'avance, quoi qu'involontairement, protesté dans plusieurs passages de vos écrits en émettant des opinions historiques que des recherches plus spéciales et plus approfondies auraient préservées d'une contestation peut-être fondée. Avant que vous ne me permettiez de discuter avec vous quelques unes de ces propositions, j'aimerais à remplir une tâche plus douce et je voudrais vous remercier sincèrement de m'avoir encore fourni l'occasion d'invoquer votre exemple à l'appui d'une réparation que je réclame d'un passé injustement traité. Vous avez dû voir avec surprise, les préventions de certaines personnes et leur ferveur nouvelle, dont les bruyantes manifestations ne garantissent pas la longue durée, assigner une origine toute récente à la sympathie qui entoure vos études favorites, et bien qu'aucun brevet n'ait été pris pour une aussi remarquable invention, datée cependant de l'année 1870, la découverte de la géographie. Ces exagérations n'avaient-elles point déjà rencontré en

vous le contradicteur le plus sérieux ? La mode et le succès n'ont pas eu le don de susciter tardivement votre affection, et votre prédilection ancienne pour la science que vous venez représenter parmi nous, s'était affirmée avec une fidélité assez assidue pour qu'on puisse proclamer que votre constance l'a chérie, non comme une maîtresse choisie par le caprice d'une fantaisie passagère, mais comme une épouse qui a absorbé votre unique et votre premier amour.

En doutent-ils, ceux qui ont lu cette vie de Cavellier de la Salle, par laquelle, il y a plus de dix ans, votre plume signalait son début et qui méritait à son auteur un prix décerné par la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure ? Œuvre de jeunesse, où, par un heureux présage, se discernent la patience des investigations, la recherche minutieuse des documents, l'exactitude scientifique, qualités que développe l'expérience, mais où des appréciations, que vous avez quelquefois adoucies dans des écrits postérieurs et auxquelles aujourd'hui vous donneriez une forme moins vive, trahissent en quelques endroits la passion irréfléchie et les généreux emportements d'un âge dont les défauts même ne sont pas sans charme. Dans cette fraîche et pittoresque description des voyages accomplis en Amérique par le glorieux Rouennais, émule de Laudonnières et de Cartier, dans l'odyssée de ce hardi pionnier qui marchait sur les traces de Jean Ribault, que vous avez fait revivre pour nous en publier la relation dès son second voyage à la Floride, les scènes gracieuses, les épisodes touchants, les paysages riants ou majes-

tueux, sont dépeints avec une verve séductrice et des couleurs brillantes, qui donnent à un récit véridique l'intérêt que notre imagination demande souvent au roman.

S'il me fallait rejeter dans le domaine de la rêverie les faits que vous racontez, j'aurais pourtant quelque hésitation à classer votre ouvrage dans le genre littéraire que je viens de nommer. Dans les tragédies antiques le destin, la fatalité expliquent les péripéties mystérieuses et les catastrophes émouvantes. L'art moderne a remplacé ce ressort vieilli par l'intervention d'un personnage dont le mélodrame a surtout abusé : je veux parler du traître qui cause toutes les infortunes comme tous les crimes et ne rencontre sa punition qu'au dénouement traditionnel où triomphe la vertu. Vous ne vous êtes point, je le crains, dans la composition de votre première œuvre, assez méfié de ce cette poétique populaire, et votre esprit hanté par des préoccupations assurément sincères, paraît avoir succombé, sans défense, à une obsession dont une critique plus froide des événements, et un examen plus calme de leurs causes, prémuniraient aujourd'hui votre jugement. Les Récollets, les Sulpiciens, les Jésuites, avaient porté chez les peuplades du Nouveau-Monde avec les idées religieuses dont ils étaient représentants autorisés, les germes d'une civilisation que retrouvaient nos colons et nos navigateurs, et ils avaient acheté, souvent au prix de tortures mortelles, un droit incontestable au respect, sinon à l'admiration. Autant, plus peut-être que personne, je me sens à l'aise pour rendre à ces Ordres une justice non suspecte, et

pour implorer de votre impartialité quelque atténuation aux arrêts que vous prononcez, surtout contre le dernier. Je me résigne facilement à découvrir chez les hommes, quelque haute que soit la mission qu'ils remplissent, les imperfections inhérentes à la faiblesse de leur nature; mais pardonnez-moi de ne pas me contenter des légers indices réunis par la prévention de leurs ennemis, pour dénier tout sentiment de patriotisme et d'humanité aux prêtres à qui vous croyez pouvoir imputer tous les malheurs de Cavelier de la Salle, leur imposant un rôle dont la vraisemblance s'adapterait mieux, ce semble, aux fictions du théâtre qu'aux réalités de la vie. Les naufrages, les accidents inévitables des expéditions lointaines, les maladies amenées ordinairement par la fatigue et par les variations brusques de la température, les mensonges des naturels, le découragement ou la désertion des compagnons du voyageur, les poursuites rigoureuses de ses avides créanciers, la perte même de ses cartes et de ses mémoires égarés dans les archives du ministère de la marine, tous ces incidents journaliers, auxquels n'échappe aucun explorateur sont pour vous le résultat de machinations souterraines, d'intrigues obscures, dont vous infligez la responsabilité aux Religieux que votre héros croise en sa route.

Je répugne à penser, Monsieur, que votre décision demeure aussi absolue, et c'est dans votre livre même que je puise quelques motifs d'espérer un adoucissement nécessaire à un verdict dont la rigueur étonne. La lance d'Achille guérissait les plaies qu'elle avait faites : je n'ose, malgré l'ardeur de vos

convictions, et la vivacité avec laquelle vous les exprimez, risquer une comparaison entre vous et le bouillant fils de Pélée, et cependant votre amour de l'équité est si grand, vous avez un tel désir de ne dissimuler aucune pièce du procès, dont je vous demande la révision, et qui exige une plus patiente instruction, que vous ne parvenez point à vous soustraire au besoin consciencieux de restituer aux ecclésiastiques expatriés, qui apprenaient aux sauvages les noms de Dieu et de la France, le mérite de leur dévouement désintéressé. Comment n'auriez-vous point été désarmé par l'abnégation héroïque de ces missionnaires en assistant à leurs épreuves ? L'un d'eux, Louis André est forcé de se nourrir de gland, de mousse, de ce lichen insipide et gluant qu'on appelle la tripe de roche, d'écorce d'arbres et de vieilles lanières de peaux d'élan : « Notre faim », dit un autre, « nous accompagne depuis le matin « jusqu'au soir ; » et néanmoins, ils se remettent en campagne « la teste prête à recevoir le coup de hache « plus souvent que tous les jours », ajoute un de ces courageux pionniers. « Si nos religieux de l'Eu- « rope », écrit Hennepin, avec une naïve simplicité, « essuyoient autant de fatigues et de travaux, et s'ils « faisoient des abstinences semblables à celles que « nous estions souvent obligés de faire dans l'Amé- « rique, l'on demanderoit point d'autre preuve de la « canonization ; il est vrai que nous ne méritions pas « toujours dans de semblables conjectures, et que si « nous souffrions, c'est que nous ne pouvions nous « en dispenser. » S'en seraient-ils dispensés, s'ils l'avaient pu ? L'histoire du jésuite Isaac Jogues, ré-

pond à la question. Saisi par les Iroquois, il demeure leur prisonnier, pendant une année, attendant chaque jour la mort qu'ils ont sous ses yeux donnée à l'un de ses compagnons ; sa captivité cesse, les Hollandais le délivrent, et lui permettent de revenir en France ; les anthropophages, qui l'ont torturé, ont mangé ses deux mains, et ce martyr vivant qui a obtenu du pape le droit de célébrer la messe avec les tronçons qui lui restent, ne formule qu'une prière, celle de retourner au Canada. Quelles que soient nos croyances, nos prédilections, ou nos antipathies, inclinons-nous, Monsieur, devant ces grandes figures ; que leur austère et immuable beauté, au milieu des révolutions que perpétue notre inconstance politique, domine nos mesquines agitations, nos querelles misérables, et nos ambitions éphémères, et que, nous inspirant les mâles résolutions, les énergiques volontés, les aspirations immatérielles, elle nous rappelle l'indissoluble alliance de la science et de la religion, qui naguères encore présidait aux entreprises terminées par la fin prématurée du prêtre catholique Debaize, et du missionnaire protestant Livingstone !

Je vous soupçonne, Monsieur, de vous être fait quelques-unes des réflexions auxquelles je m'abandonne, lorsque vous avez relu cet essai, où se reflétait un entraînement auquel vous résisteriez maintenant, et les ouvrages qui l'ont suivi nous montrent votre pensée, désormais rasserenée, votre style adouci, dans la brochure que vous consacrez à ceux qui ont successivement parcouru *la route du Missisipi*, comme dans la relation, que vous avez éditée, après

M. Paul Baudry, du *Voyage des religieuses Ursulines de Rouen à la Nouvelle Orléans en 1727*. Je ne serai donc pas téméraire en prédisant qu'une nouvelle édition de la vie de Cavelier de la Salle, dont l'apparition accompagnerait avec tant d'à-propos l'érection du monument que lui doit sa ville natale, ne repousserait pas les légères corrections, que votre conscience scrupuleuse méritait bien de lui voir amicalement signaler. En prévision de ce jour prochain, et tenant à m'associer jusqu'à la fin au succès qu'il vous présage, j'aurai encore l'indiscrétion (votre courtoisie aura la patience de ne point s'en offenser), de vous exprimer quelques désirs, auxquels vous donnerez, avec non moins d'empressement une entière satisfaction.

S'abstenir de généraliser les exceptions, ne pas adopter les idées actuelles, comme le criterium infaillible des faits accomplis dans les siècles passés, constater avec exactitude le rôle joué, dans l'ancienne société, par le peuple et le clergé des villes et des campagnes, ne point isoler de leurs grandes actions les fautes de la Noblesse, de la Royauté, du Tiers-Etat, reconnaître au cours de la formation et du développement de notre unité les avantages et les imperfections de nos institutions successives, ce sont des règles qui s'imposent à tout écrivain soucieux de conserver l'impartialité nécessaire à ses appréciations historiques. Vous ne manquerez point, Monsieur, de saisir la première occasion qui s'offrira de les remettre en lumière, et lorsque nous applaudirons avec vous à l'anoblissement du grand explorateur rouennais, dont vous vous constituez le champion, nous n'au-

rons plus à regretter de voir jointe à l'éloge d'une mesure aussi juste, cette observation, au moins bien absolue que « cette élévation rémunérait *habituellement* des services inavouables. » Avons-nous donc trop de gloires à célébrer et trop d'illustrations à honorer ? Si dans des circonstances assez rares pour être retenues et flétries par l'histoire, pareille faveur s'égare sur une tête indigne, ne savons-nous point que les titres conférés récompensaient le plus souvent la bourgeoisie laborieuse, dont l'activité se dépensait virilement dans les emplois diplomatiques, administratifs, judiciaires ou municipaux, et seriez-vous tenté, après plus ample informé, de déclarer cette distinction déplacée, lorsqu'elle couronnait la carrière des Ponponne, des Thou, des Harlay, des Lamoignon, ou des Molé ? Et ces héros du devoir, qui sur vingt champs de bataille ont joué leur existence, devaient-ils leur écusson à l'intrigue ou à de basses complaisances ? Qu'il réponde, ce hardi breton, qui, prisonnier des Anglais, fixait sa rançon à un chiffre énorme, en disant « au prince de Galles ; « il n'y a fileuse dans le royaume qui ne file pour « gagner ce qu'il faudra pour me mettre hors de vos « lacs » ; ce Duguesclin, triomphant dans la mort, et recevant sur son cercueil les clés de la ville qu'il assiégeait ! Qu'ils protestent, Bayard, sans peur et sans reproche, Montmorency, souche et lignée d'une race de braves, Châteaubriand, autorisé à porter dans les armes nationales, accolées à celles de sa famille, cette fière devise achetée par sa valeur : « Mon sang « teint les bannières de France » ! Dans cette longue liste écrite pour la postérité, les temps modernes

n'ont-ils pas aussi leurs pages, qui ne sont pas restées blanches ? Les souvenirs d'Austerlitz, de Marengo, d'Auerstædt, de Jemmapes, de Magenta, de Sébastopol et de l'Isly, pâlisent-ils à l'ombre des lauriers de Bouvines, de Ravenne, de Rocroy, de Denain et de Fontenoy ? Sans percer le nuage qui entoure le drapeau, sous lequel la victoire s'est donnée à notre patrie, sans vouloir discerner ses couleurs à travers la fumée de la poudre et la poussière du combat, notre orgueil légitime, acceptant avec une égale gratitude ce double héritage de vaillance et d'honneur, ne confond-il point, dans le même respect, la mémoire de Luxembourg, de Davoust, de Desaix, de Hoche, de Turenne, de Marceau, de Villars, de Kléber et de Condé ? Oserait-on enfin, sur la vieille terre, qui a donné le jour à ces intrépides enfants, qui s'appellent Ney, Lannes, Victor, Moncey, Pélissier, Bugeaud, effacer du bout d'une plume française le blason que ces plébéiens parvenus se sont tracé à la pointe de leur épée ? Votre patriotisme s'en indignerait, Monsieur, et comme moi, fils reconnaissant d'une génération dont l'avènement accompagnait la chute d'une institution dont les services ont racheté les faiblesses, vous sauriez pour les juger avec une plus indulgente équité, ne point oublier cette nuit mémorable du 4 août 1789, où sur la provocation spontanée du vicomte de Noailles et du duc d'Aiguillon, les gentilshommes français faisaient l'abandon généreux de leurs privilèges à un peuple justement avide d'égalité.

N'admirez-vous point, Monsieur, le chemin que

vous m'avez fait suivre, sans me prévenir au départ du but vraiment bizarre où vous m'avez conduit ? Je n'appartiens pas à la religion catholique, et la rigueur de vos critiques m'impose l'éloge de ses ministres ; je suis roturier, et vous me forcez à défendre la noblesse ; ma profession ne suppose guère une vocation belliqueuse, et voici que vous me contraignez à rompre une lance en faveur du soldat. En traçant de son obéissance et des devoirs auxquels elle l'astreint un tableau, dont vous regrettez maintenant la couleur assombrie, et où vos yeux plus éclairés ne reconnaîtraient ni votre main, ni votre cœur, vous subissiez, je le sais, l'empire de passions dont l'expérience vous a heureusement affranchi, et la pression de circonstances éphémères que le temps a entraînées dans son vol. Ne le prouviez-vous pas lorsque rachetant noblement (me pardonneriez-vous cet adverbe ?) une phrase imprudente, vous vous soumettez à cette règle inflexible que vous aviez déjà pratiquée, et rentriez dans les rangs d'une armée, dont les débris se réunissaient pour disputer à l'envahisseur le sol de notre cher pays ? N'est-ce pas, j'en appelle à votre témoignage, j'en attesterais au besoin la parole d'un chef qui les a commandés dans plus d'un combat, et qui rend à l'Académie par sa présence bienveillante un honneur dont elle reconnaît tout le prix, n'est-ce pas qu'il est beau l'obscur dévouement de ces humbles concitoyens que l'ambition ne guide point, dont la gloire n'allège pas les fatigues ignorées, dont le nom est d'avance voué à l'oubli et qui, dans la lutte où ils défendent l'indépendance nationale, abritant leur modeste et utile courage sous

les plis du drapeau dont l'insuccès n'a pu ternir l'éclat, soutenus par le seul sentiment du devoir accompli, s'exposant à la mutilation et à la mort sans paraître même soupçonner les sacrifices auxquels se résigne leur austère obligation ? Saluons ces vertus silencieuses, dont la vie militaire nous offre des modèles si accomplis ; que nos âmes amolies se raniment et se réchauffent à ce foyer toujours brûlant ; écoutons les viriles leçons que l'on recueille à cette grande école du respect et du désintéressement ; entretenons le feu sacré qu'alimente l'amour de la patrie ; n'abdiquons point nos espérances, et peut-être « Celui de qui relèvent tous les empires, » et dont la clémence arma jadis le bras de ma compatriote Jeanne, la bonne Lorraine, fera-t-il luire le jour béni, où les exilés comme moi pourront encore une fois contempler le bronze où revit le vaillant Fabert et voir flotter les couleurs de la France sur les remparts de leur ville natale, redevenue vierge du contact impur de l'étranger.

Nos discords apparents sont apaisés, je l'espère, par la franchise de nos explications : s'il en existait encore une trace, je recommanderais ma cause à l'un de vos héros les plus chers, et j'implorerais auprès de vous la protection du roi des Canaries, dans la familiarité duquel vous avez vécu. Il était noble et soldat, ce normand, dont la vie a été racontée en cette prose naïve qui donne une saveur si piquante aux récits écrits dans notre vieille langue. L'édition que vous en avez donnée pour la Société de l'Histoire de Normandie, rehaussée d'une carte dont l'antiquité sollicite le curieux et intéresse le savant, est rendue

plus précieuse par la préface dont vous l'avez fait précéder, et par les nombreux documents que vous avez su recueillir. Une chance heureuse pour vos lecteurs n'a-t-elle pas permis au biographe de Cavelier de la Salle et de Jean de Béthencourt, de mettre à profit la bienveillance courtoise et la gracieuse générosité de la famille qui compte avec fierté les deux grands navigateurs au nombre de ses ancêtres et qui s'est réjouie, en vous ouvrant ses archives déposées dans un château voisin, de confier à votre talent éprouvé le soin d'honorer leur mémoire. Vous n'avez pas failli à ce nouveau devoir, et vous transportant d'Amérique en Afrique, vous nous faites assister à la conquête des Canaries, tentée et achevée dès les premières années du xv^e siècle par le rude guerrier dont les exploits, quelquefois sanglants, obtiennent, d'une complaisance qu'un Français serait malvenu à blâmer, des circonstances atténuantes que vous refusez impitoyablement aux Espagnols, nos rivaux sur les mers.

Votre affection pour les Normands ne s'en est pas tenue à cette relation des voyages d'un de leurs plus courageux aventuriers et dans un travail récent, complétant toutes les données relatives aux explorations entreprises sur ces côtes, vous nous montrez leurs marins, dont votre zèle jaloux fait ressortir la supériorité, devançant les Portugais sur la route du Cap de Bonne-Espérance.

C'est ainsi que, grâce à vous, Monsieur, cette longue épopée des expéditions maritimes parties des ports neustriens pour l'Afrique et l'Amérique, a eu son histoire et son historien. Je me félicite d'avoir

été appelé, dans une revue trop rapide pour l'importance de votre œuvre, à en indiquer du moins les principaux contours, et de pouvoir applaudir à l'accomplissement d'une tâche qui honore à la fois le pays qui l'a inspirée et l'auteur qui l'a conçue et menée à bonne fin, payant ainsi avec usure la dette de reconnaissance que de nombreuses affections et de nombreux encouragements lui avaient fait contracter. Les réserves bien timides, qui n'ajoutent que plus de précision aux louanges méritées par de semblables travaux, vous démontrent la haute estime que leur accorde l'Académie, et laissez-moi vous le répéter, la franche sympathie de celui qui n'a pas craint de les formuler. Votre dignité se trouverait à bon droit offensée de l'expression de cette banalité complimentaire (académique disent nos envieux), qui ne comporte ni un examen sérieux, ni un jugement indépendant; au milieu de l'enivrement des éloges, les triomphateurs romains savaient entendre la vérité et, votre caractère, votre talent exigeaient cet hommage, le seul qui soit digne de vos écrits et de vous.

Vos investigations habituelles, malgré l'exactitude que vous leur imposez, ont dû plus d'une fois exciter en vous les mouvements d'une imagination dont la malignité publique se plaît à gratifier les voyageurs, ceux surtout qui, comme vous, viennent de loin. Xavier de Maistre a accompli un voyage prolongé dans sa chambre : sans ressentir plus de fatigues, sans courir plus de dangers, n'employant à son exemple d'autre moyen de transport qu'un fauteuil, vous avez, plus hardi que lui, franchi les mers, fouillé les forêts de l'Amérique et exploré les déserts.

Lorsque d'un œil attentif vous suivez les pas des découvreurs qui maintenant encore tentent de s'ouvrir un passage à travers des régions ignorées, vous associant par la pensée aux labeurs de leur journée, à la difficulté de leur marche, vous apercevez avec joie l'oasis où, près d'un frais ruisseau, autour du foyer qui éclaire l'obscurité d'une nuit calme, s'échangent, pendant le repos, les confidences du passé, les espérances de l'avenir. Eveillez-vous, Monsieur, de ce rêve qui n'était qu'un présage : vous êtes arrivé à l'endroit où vous attendent des confrères désireux de vous faire oublier, par leur accueil, les lenteurs et les épreuves de la route, heureux de vous admettre sous la tente hospitalière où, leur contant vos travaux et les initiant à vos projets, vous charmerez les loisirs d'une halte bientôt abrégée par votre impatiente et féconde activité.

REMARQUE

A L'OCCASION DE LA

DATE ASSIGNÉE A LA NAISSANCE DE NEWTON

PAR M. RIVIÈRE.

Tous les biographes de Newton, depuis David Brewster, jusqu'aux collaborateurs de Michaut et du Dr Hoefer, le font naître le 25 décembre 1642, l'année même de la mort de Galilée, et la plupart d'entre eux, à l'exemple de Philarète Chasle, ne manquent pas d'établir un rapprochement providentiel entre ces deux événements. Le créateur de la physique expérimentale venait de disparaître, mais c'était pour faire place au plus illustre représentant de la science moderne; la continuation de son œuvre était donc assurée. Les plus enthousiastes vont même jusqu'à faire remarquer que cette date du 25 décembre, anniversaire de la naissance de Jésus-Christ, était le présage d'une mission en quelque sorte divine, comparable à celle du fondateur de la morale évangélique.

Je suis loin de contester l'intérêt que ces rapprochements peuvent offrir à ceux qui seraient disposés

à voir dans une coïncidence, selon moi toute fortuite, une manifestation des secrets desseins de la Providence. Mais dans le cas actuel, la coïncidence qu'on invoque n'existe même pas. Je crois pouvoir établir, en effet, que Newton n'est point né le jour de Noël, ni même dans l'année 1642, au commencement de laquelle eut lieu la mort de Galilée, de sorte que les réflexions, dont ces deux dates ont été l'objet, font plus d'honneur à l'imagination qu'à l'étendue des connaissances de leurs auteurs.

Pour faciliter l'intelligence de mon raisonnement, je demande à l'Académie la permission d'entrer dans quelques développements préliminaires.

On sait que l'ancienne année vague des premiers Egyptiens était de 360 jours seulement, répartis en 12 mois de chacun 30 jours. L'année tropique étant au contraire de 365 jours et une fraction, il résultait de là, que chaque année civile se trouvait en avance de 5 jours sur le commencement de l'année précédente, de sorte qu'une date quelconque se trouvait transportée successivement, en rétrogradant, à travers toutes les saisons. Supposons en effet que la 1^{re} année civile commence à l'équinoxe du printemps, la 2^e année commencera 5 jours auparavant (je néglige à dessein la fraction), la 3^e année 10 jours, la 4^e année 15 jours, et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'accumulation des erreurs ait ramené le premier jour de l'année en concordance avec le phénomène astronomique qui a servi de point de départ, ce qui doit arriver au bout de 72 ans.

Les inconvénients d'un pareil système chronologique sont frappants. Les travaux agricoles, par

exemple, qu'il convenait d'exécuter en été à une certaine époque, devaient avoir lieu en plein hiver, 36 ans plus tard.

On ne tarda pas à s'apercevoir de cette anomalie, et pour la faire disparaître, on augmenta de 5 jours l'année civile qui se trouva ainsi composée de 12 mois et de 5 jours complémentaires. Ce fut à l'époque de l'arrivée des Hébreux en Egypte, dix-huit siècles avant J.C., que s'accomplit cette première réforme. Pour la justifier aux yeux des voyageurs grecs, les Egyptiens disaient qu'Apollon jouant avec la lune, lui avait gagné la 72^e partie du jour.

Quoiqu'il en soit, cette addition de 5 jours à l'année civile était insuffisante, car elle laissait subsister une partie de l'erreur que l'on voulait corriger. Aussi la plus grande confusion régna-t-elle bientôt de nouveau dans le calendrier des Egyptiens, et dans celui des Grecs et des Romains qui avaient adopté, avec quelques modifications de détails, le même mode de division du temps.

Hipparque, astronome grec qui vivait dans le II^e siècle avant J.-C., avait reconnu que la durée de l'année tropique était à très peu près de 365 jours $\frac{1}{4}$. Ce fut pour tenir compte de cette fraction que Jules César, sur l'avis de Sosigène, astronome d'Alexandrie, décréta l'addition d'un nouveau jour complémentaire tous les 4 ans, de sorte qu'à partir de cette époque, sur 4 années consécutives il y en eut 3 de 365 jours et 1 de 366. Le 6^e jour complémentaire était intercalé après le 6^e jour des calendes de mars et portait la même date que le jour précédent, de là la

qualification de bissextiles attribuée aux années de 366 jours.

L'année égyptienne était trop courte, mais l'année julienne était trop longue. En effet, la durée de l'année tropique n'est pas tout-à-fait de 365 jours 6 heures, mais seulement de 365 jours 5 heures 48 minutes, c'est-à-dire 11 minutes 12 secondes de moins. En intercalant un jour dans chaque période de 4 ans, on ajoutait donc 44 min. 48 secondes de trop, ce qui au bout de 128 ans environ entraîne une erreur d'un jour entier.

Le concile de Nicée, qui régla, en 325, les points fondamentaux de la doctrine chrétienne, s'est aussi occupé du calendrier. Il adopta l'intercalation julienne, tout en reconnaissant ce qu'elle avait d'imparfait, et pour faire concorder l'année civile avec les mouvements du soleil, il fixa avec soin la date de l'équinoxe du printemps, qui se trouvait être le 21 mars en l'an 325.

Mais la concordance qui existait alors entre cette date et le grand phénomène auquel elle devait s'appliquer ne pouvait subsister indéfiniment, et en 1582, c'est-à-dire 1257 ans après le concile de Nicée, la somme des erreurs accumulées par l'intercalation julienne s'élevait à 10 jours environ, de sorte que l'équinoxe du printemps se trouvait en avance de 10 jours sur la date que lui assignait le calendrier. Pour rétablir la concordance, il fallait retrancher 10 jours à l'année 1582; c'est ce que fit le pape Grégoire XIII qui décréta en outre que le retranchement s'opérerait du 4 au 15 octobre, parce qu'entre ces deux dates il n'existe aucune grande fête célébrée par l'Eglise. Le 1^{er} octobre 1582 se trouvant être un lundi,

on compta donc les jours de la 1^{re} semaine de ce mois de la manière suivante : Lundi 1^{er} octobre; mardi, 2; mercredi, 3; jeudi, 4; vendredi, 15; samedi 16, et ainsi de suite.

Mais il ne suffisait pas de corriger les erreurs passées, il fallait encore en prévenir le retour, et puisque la différence de 11 min. 12 sec. entre la durée de l'année civile et celle de l'année tropique, répétée 128 fois, formait un jour entier, on devait, pour atteindre le but proposé, retrancher un jour tous les 128 ans à l'année courante, et la faire, par conséquent, de 365 jours si c'était une année bissextile et de 364 si c'était une année commune.

Toutefois pour éviter l'introduction dans le calendrier d'une 3^e espèce d'année dont la périodicité ne pouvait être déterminée par un calcul aussi simple que le retour quadriennal des bissextiles, voici ce que l'astronome Louis Lilio proposa, et ce qui fut adopté par le Pape.

Un retranchement d'un jour tous les 128 ans forme à peu près 3 jours en 4 siècles. Grégoire XIII décréta donc qu'à partir de l'an 1600, la soustraction d'un jour porterait sur 3 des années bissextiles de chaque période de 400 ans, qui redeviendraient ainsi des années communes.

Or on sait que dans le calendrier julien les années bissextiles sont celles dont le millésime est divisible par 4. D'après cela, toutes les années séculaires, c'est-à-dire celles dont le millésime se termine par deux zéros, étaient bissextiles. Mais pour simplifier autant que possible l'application du nouveau calendrier, on décida que le retranchement précédent s'appliquerait

aux bissextiles séculaires dont le nombre de siècles ne serait pas divisible par 4. Ainsi l'année 2000 restera bissextile, comme l'année 1600; mais 1700, 1800, 1900, 2100, 2200, 2300 ont été ou seront des années communes

C'est en cela que consiste ce qu'on est convenu d'appeler la réforme grégorienne

Nous remarquerons que les conventions précédentes ne corrigent pas d'une manière absolue l'erreur du calendrier julien. En effet, nous avons vu que pour atteindre ce but il faudrait retrancher un jour tous les 128 ans, ce qui fait 3 jours en 384 ans. Or la soustraction de 3 jours n'a lieu que pour une période de 400 ans; elle laisse donc subsister une légère erreur dont la répétition nécessitera une nouvelle suppression d'un jour dans 3500 ans. Mais bien que nos prévisions s'étendent aujourd'hui plus loin qu'autrefois, il serait inutile de régler d'avance les choses pour un temps si éloigné, car la longueur de l'année tropique, base de tous ces calculs, n'est pas rigoureusement constante.

Le calendrier grégorien fut immédiatement adopté par tous les peuples catholiques; mais les états protestants repoussèrent pendant longtemps une réforme qui venait de la cour de Rome. Elle fut admise en Allemagne, cependant, grâce aux efforts de Leibnitz, dès l'an 1700. L'Angleterre, au contraire ne l'adopta qu'en 1752, et la Suède en 1753. Les Russes et les Grecs sont de nos jours les seuls peuples catholiques qui refusent de s'y conformer. Il résulte de là que leur calendrier est aujourd'hui en retard de 12 jours sur le nôtre.

On comprend maintenant comment la date du 25 décembre 1642, assignée à la naissance de Newton, ne peut plus coïncider ni avec le jour de Noël, ni même avec le jour de la mort de Galilée. Cette date, en effet, rapportée à l'ancien calendrier, doit être avancée de 10 jours, et par conséquent, reportée au 4 janvier de l'année 1643 pour pouvoir être comparée à la date de la mort de Galilée, qui eut lieu, d'après le calendrier grégorien, le 8 janvier 1642.

Si l'on voulait exprimer les deux dates en prenant pour base le calendrier julien, il faudrait reporter la date de la mort de Galilée au 29 décembre 1641, et l'on voit que dans l'un comme l'autre cas rien ne motive le rapprochement sur lequel on a si souvent insisté.

LA LITTÉRATURE

DANS LES SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES,

PAR M. A. MALBRANCHE.

On relève aujourd'hui avec beaucoup de soin les inscriptions antiques ; elles touchent à la légende ou à l'histoire, celle ci y cherche la lumière et y prend un point d'appui. Les inscriptions dont je vous demande la permission de vous entretenir sont modernes, et ne relèvent que de la curiosité. On n'y trouve pas habituellement une pensée sérieuse, salubre ou consolante, comme celles qu'on lit sur les tombeaux ; elles n'éveillent pas des réflexions utiles, philosophiques, comme quelques-unes que l'on rencontre sur les cadrans solaires ; elles n'ont pas pour but de fixer une date, un événement, d'honorer une mémoire comme celles des monuments historiques. Les inscriptions ou devises latines dont il s'agit ont plutôt la note gaie, une visée originale, plaisamment sententieuse ; elles ne se proposent que d'éveiller l'attention, passez moi le mot, de faire un

boniment, de délier les cordons de votre bourse. Nous les trouvons sur les *Spécialités pharmaceutiques*.

N'en soyons pas surpris : de tout temps on a parlé latin dans l'Ecole, non pas à la façon de M. Purgon, qui dissimulait son ignorance sous le latin des mots, mais comme résultat d'une érudition réelle. Beaucoup d'œuvres des anciens médecins et apothicaires sont écrites en latin. Il n'y a pas longtemps encore que le Codex était rédigé et que les praticiens formulaient dans la langue de Cicéron. Sans chercher à faire montre de connaissances, quelquefois contestables, dans le cas qui nous occupe, on trouve piquant, original, bien porté, d'orner d'une devise latine, ces spécialités pharmaceutiques, qui revêtent toutes les séductions : séductions des boîtes et des flacons élégants, des étiquettes splendides ; séductions des prospectus, pleins de promesses alléchantes, si facilement acceptées par les souffrants et les découragés ; séductions de la forme des substances, présentées de façon à plaire à l'œil, et à éloigner toute prévention fâcheuse ; une devise latine fait bien dans le tableau et joint à ces attractions le soupçon d'une érudition possible.

L'*Elatine*, dont le nom grec veut dire : *Sapin*, se distingue par une double devise : *auxilium naturæ dolenti*, et cette autre *prudentiâ profero sanitatem*. Cela convient à toute espèce de remède, et ne fait que traduire sous une forme concise et littéraire le fond de tous les prospectus. Son concurrent le *Sirop de Sève de Pin maritime* semble lui répondre dans la même langue : *morbi non eloquentiâ sed remediis curantur*. Très certainement, cependant, un peu d'éloquence ou

si vous voulez, une bonne parole, qui est au reste l'éloquence du cœur, est un auxiliaire précieux pour le médecin. Celui qui sait gagner la confiance de son malade, faire pénétrer dans son esprit sinon la certitude, au moins un vif espoir de guérison, prévenir la tristesse et le découragement, celui-là aura beaucoup d'atouts dans son jeu et le plus de chances de succès.

La *Cantharide* qui n'est vraisemblablement pas l'insecte auquel les anciens donnaient ce nom, est un de nos révulsifs les plus communs et les plus énergiques. Ses propriétés vésicantes sont fréquemment mises à profit, mais on conçoit sans peine que, prise intérieurement, son usage soit mortel. On a donc pu dire de ce coléoptère : *lethum ac remedium fert*. Cela se lit sur les mouches de Milan qui, sous la forme spécialité, ne sont autre chose qu'un petit vésicatoire.

Le Dr Deb, a pris pour devise de ses produits : *ante scientiam morbus fugit*. Pas toujours, cher docteur, mais enfin il suffit que cela arrive souvent, car il y a nécessairement un jour, une heure où la maladie triomphe à son tour, où la science impuissante et désespérée rend les armes, une minute où ce cœur, qui survit à tout, *ultimum moriens*, cesse de battre ; cette minute là, c'est la mort.

Un remède qui opère promptement, qui ne manque pas son effet et qui est en même temps agréable à prendre, n'est-ce pas le *summum* des desiderata du malade, on dirait aujourd'hui le comble de la médication. Eh bien, la *Limonade Rogé* a la prétention de le réali-

ser, elle a imprimé sur ses flacons cette séduisante légende : *tuto, cito et jucundé*, empruntée à Celse.

Un fabricant de chocolat, il y a déjà longtemps, Menier n'était pas encore inventé. Debeauve et Gallais, eut l'ingénieuse idée de mettre sur ses produits : *utile dulci*. Le poète latin auquel il empruntait cet aphorisme voulait que l'orateur, dans son discours, remplît ces deux conditions; je crains bien, ce soir, de n'avoir à vos yeux ni l'un ni l'autre. J'aurai peut-être cela de commun, sans pouvoir en tirer une excuse, avec beaucoup d'orateurs de notre temps. Quant aux spécialistes, leur préoccupation constante, c'est de flatter l'œil, de plaire au goût, de *dorer la pilule* ; *dulci, dulci*, c'est déjà quelque chose de prévenir la répugnance, le dégoût, de faire accepter cette vilaine chose que dans son effroi le patient appelle une drogue : *dulci*, c'est bien ; mais *utile*, c'est l'affaire principale, c'est le fond que la forme ne peut pas emporter, et sans lequel le remède n'est qu'une spéculation, qu'une duperie.

Voici une autre inscription qui, quoique paraissant un peu prétentieuse, n'est qu'exacte : *urbi et orbi*. Les spécialités, en effet, sont internationales ; il n'y a pas de frontières ni d'océans qui les arrêtent ; le monde entier est livré à leur activité et soumis à leur domination, domination de l'opinion, de la mode. L'Amérique, entre autres, offre aux spécialités des débouchés immenses. *Urbi et orbi*, cette devise accompagnée de deux hémisphères se lit sur le *Fer Coquet*. Une ancienne devise de la corporation des Merciers, cette expression n'avait pas le sens qu'elle a aujourd'hui, Mercier vient de *merces*, marchan-

dise, et cette riche corporation se livrait au grand négoce, une ancienne devise, dis-je, rendait la même pensée sous une forme plus heureuse : au-dessous d'un soleil et de navires, on lisait : *te toto orbe sequemur*.

La Peptone de Defresne a une marque de fabrique qui ne se comprend pas tout d'abord : on croirait voir une colombe, erreur ! c'est un estomac, et, à côté, une main qui tient un flambeau avec la légende : *fiat lux*, Certaines mauvaises langues prétendent qu'elle n'est pas encore faite ; mais songez donc, c'est une maison dans laquelle il faut savoir ce qui se passe, et l'on ne peut qu'écouter aux portes et voir un peu par les fenêtres dont les rideaux sont fermés. Pour moi je crois que beaucoup d'obscurités sont dissipées et que la médecine commence à voir clair dans notre organisation. Ecoutez plutôt ce que je lis dans un prospectus, d'autant plus que de la Peptone à la Pepsine il n'y a que la main. Les physiologistes savent aujourd'hui que la *Phtyaline* digère les matières féculentes, la *Pepsine* les matières azotées et la *Pancréatine* les matières grasses Et si vos organes digestifs, paresseux ou malades, n'en produisent pas assez, cela se vend en paquets, et vous pouvez vous assimiler tout aliment, aussi bien qu'un *Drosera*, qu'un *Sarracenia*, ou la première plante carnivore venue.

Voici maintenant sous une forme aphoristique exposées les propriétés de l'huile de foie de morue : *salus ex morrhua multis, omnibus vigor*. Je me sens tenté de lui répondre, en rimant selon l'usage des vieux dictons : *nonnullis patitur, omnibus ejus horrescitur fætor*.

Mais on a aujourd'hui tant de moyens d'adoucir les saveurs, d'éteindre les âcretés, de dissimuler les odeurs, de dorer les pilules, que l'on fait accepter des malades les choses les plus désagréables; puis l'espoir de la guérison fait surmonter bien des répugnances et triompher de bien des amertumes. Que les dragées de Méynet leur soient légères !

Renovant incendia vitam. Je cherche en vain quelle relation il y a entre cette devise mythologique qui accompagne un Phénix renaissant de ses cendres et le médicament qu'elle recouvre. C'est un Elixir tonique roborant. La fièvre qui vous consume, pauvre malade, peut-elle sous de propices influences engendrer une rénovation salutaire ? *Renovant incendia* ! ou bien la chaude panacée doit-elle, en brûlant toutes les parties endommagées, donner naissance à une nouvelle vie ? Mystère !

J'ai gardé pour la dernière la plus ancienne que j'aie relevée, parce qu'elle va nous occuper un peu plus longuement. Elle est prise sur le célèbre Rob de Boyveau-Laffecteur qui rapporta à son inventeur de gros bénéfices. Il y a 50 ans de cela ; la spécialité n'avait pas alors les développements ni les allures de l'époque actuelle. On inventait alors quelque chose ; cette chose avait quelques propriétés ; les journaux de médecine la faisaient connaître à un public restreint et compétent. Aujourd'hui, la plus simple préparation est mise en flacons, ornée d'étiquettes brillantes, son efficacité est souvent douteuse, qu'importe ? le prix est élevé, la presse qui vit des annonces fait son éloge, lui prête les mille échos de sa publicité, et le public crédule accepte facilement un médi-

cament dont son journal lui dit tant de bien. Aujourd'hui c'est par plusieurs milles que se nombrant les spécialités ; en tête du volume qui les contient on pourrait inscrire cette ancienne devise : *mille modi mortis, mille salutis erunt.*

Je reviens au Rob de Boyveau ; on lit sur ses étiquettes : *Cave dolum* traduction libre : méfiez-vous des contrefaçons ; ce qu'un autre inventeur plus récemment a exprimé sous une autre forme : *Vide cui fides.* Aujourd'hui l'arsenal de la médecine possède des engins variés qui ont fait négliger, sinon oublier la célèbre panacée du Dr Giraudeau de Saint-Gervais, mais le Rob a eu son ère de prospérité, mieux que cela, de célébrité.

L'auteur de la *Némésis* écrivit pour lui un petit poème qui fut, dit-on, grassement payé et, devint pour la spécialité une brillante et poétique réclame. Sous ce titre étrange, flamboyant : *Syphilis*, il chanta en beaux vers, incisifs, nerveux, ardents, les bienfaits du traitement végétal. Barthélemy sent lui-même le besoin, dans une courte préface, de s'excuser du choix de son sujet. « Séduit, dit-il, par l'étrangeté même du sujet. . . entraîné par la hardiesse d'une excursion dans ce domaine en friche, j'éprouvai une sorte de plaisir à réaliser ce vers d'Horace :

Nil intentatum nostri liquere Poëtæ,

« Je voulus expérimenter une association entre la médecine et la poésie, et découvrir si la fable n'exprime pas une vérité en nous disant qu'Apollon est le père d'Esculape. En un mot, s'il est permis de formuler

la bizarrerie de ma pensée, par une sorte d'expression blasphématoire, par la plus monstrueuse des antithèses ; je me suis dit que tous les genres se trouvant aujourd'hui exploités, usés, triturés, tous les sujets littéraires étant déflorés, il n'en existait aucun qui fut plus vierge que la *Syphilis* ».

Epouvanté d'abord par la nature de la composition et par le nom seul de l'alarmante héroïne de ce poème, Barthélemy chercha et réussit, à mon avis, à faire absoudre l'impudicité de la matière par la chasteté de l'exécution.

Permettez-moi quelques citations de ce morceau peu connu qui mettront en évidence sa facture et sa forme littéraire en même temps que le côté réclame.

L'auteur débute par cette véhémence apostrophe qui n'est pas sans mérite :

Syphilis ! à ce nom que, saisi de scrupule,
Un vulgaire lecteur s'épouvante et recule,
Qu'il inflige à mon œuvre un pudibond mépris,
Qu'importe ! Je m'adresse à ces graves esprits
Dont l'œil philosophique embrasse pour domaine
Tout ce qui touche au sort de la nature humaine,
Ceux qui n'ont pas l'orgueil de croire au-dessous d'eux
Ce que le monde appelle effrayant ou hideux,
Et qui, de l'ignorance affrontant l'anathème,
Sèment au champ public la vérité... quand même !

Plus loin, il attribue la dégénérescence humaine à ce fléau. . . agent mystérieux, qui naquit, on ne sait en quel temps, en quels lieux ?

Si l'homme, chaque jour, décroît et dégénère,
Si le moule sublime, où Dieu l'avait jeté
Pour en sortir tout plein de force et de beauté,
Multiplie aujourd'hui tant de formes grossières,

Tant de contrefaçons des épreuves premières,
C'est que, depuis Adam, des éléments pourris
Se sont joints au limon dont nous étions pétris.
Quelquefois, en touchant ces armures massives,
Que les vieux arsenaux conservent pour archives,
Masses d'armes, brassarts, cuirasses, boucliers,
Que portaient autrefois nos aïeux chevaliers,
Nous sommes étonnés de ce harnais de guerre
Qu'à peine notre bras peut soulever de terre,
Et nous nous demandons si, chez l'homme d'alors
La taille était plus haute et les muscles plus forts ;
N'en doutons pas, leurs fils, triste progéniture,
Ont déchu, par degrés, de force et de stature.

Après avoir décrit de son pinceau réaliste les affreux ravages du mal, l'auteur, dans un second chant, cherche le remède. Longtemps on crut le mercure l'unique moyen de combattre le fléau. Dans un ingénieux plaidoyer, il expose et les dangers du mercure et la supériorité du traitement végétal que le Rob allait inaugurer. Voici d'abord la condamnation de l'ancien système.

Qui du métal liquide adorateur fervent,
L'infuse dans le corps qu'il tue en le sauvant.
Malheur à qui réclame un tel auxiliaire !
Des feux de syphilis vengeur incendiaire,
Son dévorant poison, une fois introduit,
Deviendra plus mortel que le poison détruit ;
Tyran plus absolu que celui qu'il remplace,
Il enracinera son empire tenace
Dans la chair, dans le sang, dans les os du martyr,
Et nul pouvoir humain ne l'en fera sortir.
En vain, dans le creuset de la noire chimie
On mitige avec soin sa substance ennemie,
En vain, vous le changez, pour tromper le soupçon,
En poussière impalpable, en limpide boisson,
Quel que soit le mortier où votre art le triture,
Le rebelle métal conserve sa nature,

Et bientôt, dépouillé de son masque changeant,
Reprend sa forme crue et coule en vif argent.

L'auteur nous conduit ensuite des hopitaux à
Bicêtre et à Charenton, devant

Ces idiots hagards, ces visages flétris,
Tous ces hommes souffrants sont des hommes guéris.

Et termine en exposant les merveilleuses ressour-
ces du règne végétal.

Le culte du mercure est un culte idolâtre.
La nature n'est point une injuste marâtre :
Celle qui fait connaître aux grossiers animaux
Des spécifiques sûrs qui soulagent leurs maux,
Qui conduit leur instinct jusqu'au pied d'une plante,
Pour son plus beau chef-d'œuvre est non moins vigilante.
Gardons-nous d'en douter ; pour prolonger nos jours,
Elle ne soustrait pas ses généreux secours,
Elle n'enfouit point dans l'empire des gâmes
Ses féconds élixirs, ses parfums et ses baumes ;
Elle étale au soleil et met sous notre main
Sa grande pharmacie ouverte au genre humain ,
Et tandis que la terre, abondante nourrice,
Montre ses végétaux afin qu'il se guérisse,
Elle cache avec soin, dans un gouffre profond,
Le fer qui le détruit et l'or qui le corrompt.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX

DE LA

CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS,

1879-1880,

PAR M. L'ABBÉ JULIEN LOTH,

Secrétaire de cette classe.

La présidence de M. Félix laissera dans nos annales de précieux souvenirs. Nos séances ont été bien remplies, et les travaux auxquels nous avons prêté une attention sympathique, figureront avec honneur dans le trésor littéraire déjà si riche de notre compagnie.

Bien que Labruyère ait constaté, non pour lui, mais pour les autres, « que tout est dit, et que l'on vient trop tard depuis près de sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent, » les hommes qui cultivent leur esprit ont et auront toujours quelque chose à dire. Il faut croire que notre temps ne regarde pas les sujets d'étude et d'entretien comme épuisés,

puisqu'il multiplie chaque année les livres par milliers, et qu'au train actuel, il n'y aura pas dans un siècle de bibliothèque assez vaste au monde pour contenir les volumes qui se suivent et s'accumulent tous les jours.

Notre compagnie ne publie qu'un volume par an. C'est déjà une preuve de goût. Elle fait, dans ce volume, une large place aux travaux d'histoire locale qui ont le mérite d'être inédits et de ne pouvoir être entrepris ailleurs. S'il faut en croire Martial, il y a de tout dans un livre, quel qu'il soit, du bon, du médiocre et même du mauvais.

*Sunt bona, sunt quædam mediocra, sunt mala plura
Quæ legis hic; aliter non fit, Avite, liber (1).*

Voilà qui pourrait, au besoin, nous rassurer; mais si nous avons à demander grâce pour nos publications, nous nous réclamerions surtout avec confiance des nombreux services qu'elles ont rendus à l'histoire nationale. Cette année notre Précis comprend, dans cet ordre de travaux, une notice de M. d'Estaintot sur les origines, jusqu'ici indéterminées, de la Cour des Aides de Normandie.

La Normandie fut soumise, jusqu'à l'invasion anglaise, à la juridiction des Généraux et de la Cour des Aides établis à Paris par les ordonnances du 26 janvier 1382 et du 9 février 1387. Charles VII ayant reconquis notre province en 1450, voulut la doter d'une juridiction financière spéciale. Supprimée à la mort de ce roi, la Cour des Aides de Normandie fut,

(1) L. I, épig. 17.

sur la plainte des Etats, rétablie par Louis XI dont les lettres patentes sont datées du 19 novembre 1462. Au siècle suivant, la Cour comptait deux présidents, quatre généraux, quatre conseillers, un avocat et un procureur général. En 1649, le nombre des magistrats fut porté à trois Présidents, vingt-sept conseillers, un procureur général et deux avocats généraux. Cette cour subsista dans cet état jusqu'au moment où elle fut confondue avec la chambre des Comptes (1705) pour ne former qu'une compagnie souveraine sous le titre de Cour des Comptes, aides et finances de Normandie.

M. de Glanville a fait revivre le souvenir de l'une des portes de Rouen qui faisaient partie de la première enceinte, et subsista jusqu'en 1560 sous le nom de porte Sainte-Appolline.

Son histoire se relie à celle de l'antique prieuré de Saint Lô, et nous rappelle un des privilèges de ce monastère. La station de la célèbre procession du *Corpus Domini*, le dimanche des Rameaux, à Saint-Godard, avait lieu près de la porte Sainte-Appolline. Un curieux procès engagé en 1353 à l'occasion de cette solennité nous initie aux mœurs et aux coutumes de nos aïeux, aussi fidèles à leurs croyances que fermes dans leurs droits. La porte Sainte-Appolline qui se composait d'une large baie à plein cintre, ouverte dans un épais massif de maçonnerie, flanquée de petites tourelles ornées de statues et terminées en poivrières au toit aplati, a disparu dans les travaux exécutés au xvi^e siècle.

Les archives de l'une des nobles familles de notre département, la famille d'Ambray, ont fourni à

M. de Beaurepaire le sujet d'une étude sérieuse et attrayante. Il a pu reconstituer, à l'aide des comptes tenus en 1558 par Guillaume le Fieu, receveur et payeur de l'Ecurie de la Reine, l'état de l'Ecurie de la Reine Catherine de Médicis.

On sait le goût de Catherine pour l'exercice du cheval : « nulle dame de la Cour ne maniait mieux un cheval que la reine » disait le président Henault, et Brantôme nous assure qu'« elle estoit fort bien à cheval et hardie et s'y tenait de fort bonne grâce. C'était l'un de ses grands plaisirs de faire de grandes et vites traites » et cela jusqu'à l'âge de soixante ans et plus.

Son écurie n'avait cependant rien de la magnificence et du luxe qu'on pourrait supposer. Le nombre des montures était de 49, y compris les mulets de selle et de trait. Comme voitures, on n'y trouvait qu'un coche à deux chevaux, une charrette à deux chevaux, un « charriot branlant » pour les dames, un autre pour les demoiselles et un troisième pour les femmes de chambre, plus deux litières à l'usage de la Reine, et traînées par des mulets.

Les fonds affectés à l'entretien de l'écurie et aux gages du personnel, d'ailleurs assez nombreux, ne dépassaient pas 45,564 livres.

En comparant, à l'aide de ces comptes, toutes les ressources que la puissance royale avait mises à la disposition d'une des Reines les plus célèbres et les plus fastueuses du xvi^e siècle avec celles qui sont à la disposition des familles opulentes de nos jours, il est aisé de juger des progrès accomplis depuis lors,

et du développement que le luxe proprement dit a pris parmi nous.

Le mouvement littéraire accompli à Rouen de 1827 à 1837, inauguré par la publication du *Roman de Rou* par M. Pluquet, et terminé par l'édition du *Roman de Brut* de M. de Lincy a été étudié avec une sorte de piété filiale par M. Henri Frère. Il se plaît à rappeler les travaux d'érudition qui ont vu le jour pendant cette période de dix années si remplies et si pleines de sève et d'élan littéraires, et célèbre avec raison leurs auteurs dont les noms ne périront pas dans notre province : MM. Liquet, Deville, de la Querrière, Hyacinthe Langlois, Deshayes, Edouard Frère.

Il n'oublie pas la part que l'Académie a prise à ce généreux essor, les encouragements donnés à Court, à M. Deville qui organisait le Musée d'antiquités, à M. Pouchet qui fondait le Muséum, à M. Passy, dont elle publiait la statistique géologique ; les membres éminents qu'elle recevait dans son sein, tels que MM. Floquet, Girardin, Brévière, Emm. Gaillard, de Stabenrath.

En 1828, se fonde la Société des Amis des Arts, et la première Exposition de peinture des artistes normands s'orne des œuvres de MM. Bellangé, Court, de Boisfremont, Morel-Fatio, Gustave Morin, Dumée, M^l^e Espérance Langlois. La *Revue de Rouen* a été l'un des instruments les plus énergiques du développement des lettres et des arts dans cette période si féconde. Les poètes rivalisent avec les écrivains. Qui ne connaît parmi nous les vers de MM. Le Filleul des Guerrots, Théodore Le Breton, Victor Lecoupeur, Blanchemain, Amélie Bosquet, M^{ms} Desbordes-Valmore,

Ulric Guttinger, De Lérue qui tenaient en haleine l'opinion publique, plus sensible alors à une poésie charmante qu'aux polémiques fatigantes des journaux?

La *Revue rétrospective* et pleine de charme à laquelle se livre M. Frère, n'est pas seulement un hommage rendu à ce passé déjà si loin de nous, elle lui permet de tirer cette conclusion, que la province peut décentraliser, quant elle le veut; les dix années qu'il a rappelées, sont une éloquente démonstration de cette vérité.

Nous ne sortirons pas de notre contrée, en mentionnant ici l'étude consciencieuse, que M. Hédou a faite du peintre Le Mettay, de Fécamp. Né le 19 juillet 1726, Le Mettay remporta, en 1748, l'un des grands prix de Rome. Il séjourne dans cette ville plusieurs années, et de retour à Paris, en 1756, se présente pour être reçu à l'Académie de peinture. L'esquisse qu'il fournit est agréée, mais vingt-six jours après, il meurt à la force de l'âge, épuisé par les fatigues d'un travail excessif. Les œuvres de Le Mettay ne sont pas très nombreuses. Le musée de Fécamp possède deux de ses tableaux, et l'église Saint-Etienne, un troisième. Les œuvres de ce peintre ne sont pas sans mérite, puis qu'elles ont été plusieurs fois reproduites par la gravure. Leur composition décèle une remarquable habileté, et rappelle la manière de J. Vernet. Si une mort prématurée l'a empêché de s'élever à la gloire, il mérite, cependant, le souvenir de l'histoire normande et l'attention des hommes délicats.

Quittons pour un instant le riant domaine de

l'art, et abordons avec M. Homberg le terrain de la philosophie. Sous un titre badin, la *Chique-naude*, l'étude de M. Homberg, sur un texte de la Bible, *fiat lux et facta est lux*, a pour but d'apporter de nouveaux éléments à l'accord de la science et de la foi. Le mot *lux*, traduit en français par lumière, exprime-t-il suffisamment tout ce qui est compris par le mot hébreux *avor* ? Par lumière, ne faut-il pas entendre chaleur, électricité, magnétisme, mouvement, forces attractives et répulsives, affinités chimiques, les divers effets d'une cause identique, comme la science le démontre chaque jour ? Ainsi compris, le mot hébreu *avor* donne au texte biblique une portée immense. Si *avor* doit être entendu dans son sens le plus large, il en est de même du mot *jour*, qu'il faut traduire par époque indéterminée. Par là, les diverses opérations constatées par le récit biblique, se trouvent successivement confirmées par les observations scientifiques. Les matérialistes qui veulent expliquer la création par les seules forces de la matière, suivent l'ordre adopté par Moïse, et s'expriment à peu près comme lui ; seulement ils omettent l'essentiel, l'acte créateur qui a posé tous les autres, le *Fiat*, qui les comprenait tous en germe, ou si l'on veut, la *Chique-naude*, de Voltaire.

De la Bible à Homère, la distance n'est pas longue. Nous la franchissons en compagnie de l'un de nos membres correspondants, le capitaine Tauxier, qui a développé dans un mémoire envoyé à l'Académie, une hypothèse ingénieuse sur l'origine du récit aux Phéniciens dans l'Odyssée. Ce savant mémoire n'a

rien perdu à être analysé, par notre collègue, M. Danzas, etc'est même le travail de ce dernier qui a toute la valeur d'une œuvre originale que l'Académie a décidé d'insérer dans son Précis.

Les érudits n'ignorent pas que le récit aux Phéniciens de l'Odyssée, donne lieu à des difficultés insolubles au point de vue de la situation des lieux. On a pensé qu'Homère l'avait intercalé dans son œuvre, après l'avoir emprunté de toutes pièces à un autre rapsode. Cependant il n'y a pas deux manières dans Homère, le langage et le style y sont d'une unité parfaite. Il faut s'arrêter à cette supposition que le grand poète grec a emprunté, non la forme, mais la matière de ce récit, à un poème plus ancien, en le remaniant et en y mettant, avec son style, l'empreinte de son génie. Ainsi s'expliquent les contradictions géographiques qu'on rencontre dans ce récit, corrigé quelque peu par Homère qui a parlé en homme de son temps, en tenant compte des progrès réalisés dans la science géographique, tout en respectant dans leurs parties principales les données de l'ancienne poésie. L'auteur de ce poème primitif devait être Dorien, selon M. Tauxier. M. Danzas, estime, d'après des considérations historiques, exposées avec sagacité, qu'il était Eolien, et plus particulièrement, un habitant de la Béotie.

Puisque nous avons parlé du prince des poètes, c'est ici le lieu de rapporter la dissertation sérieuse et élégante de M. Marais sur Shakespeare. Après avoir présenté le grand poète anglais sous les deux aspects bien différents de son génie, dans la tragédie et le drame, où il paraît sombre, terrible, sanglant,

et dans la comédie où il est étincelant de verve et de gaieté; après avoir montré en lui l'historien des passions et des crimes, et le chantre gracieux de la fantaisie la plus délicate, M. Marais se plaît à étudier deux de ses types préférés, la jeune fille et la femme. Juliette, Desdemone, Ophélie représentent l'amour et reposent le regard par leur figure sympathique. La jeune fille devenue femme se présente au poète sous des traits moins aimables. Ses défauts ne sont pas déguisés, et si elle est le plus souvent « perfide comme l'onde », elle apparaît dans le roi Lear, et dans Macbeth, sous des aspects repoussants. M. Marais a suivi ce filon d'une mine si abondante, sans prétendre l'épuiser. Il est d'ailleurs de ceux qui admirent Shakespeare sans réserve et qui saluent en lui le père, non-seulement du drame moderne, mais encore du romantisme, dans la bonne acception du mot.

L'Académie a aussi ses poètes, et si nous avons fait entendre, les années précédentes, nos regrets de voir les muses délaissées, nous devons constater avec bonheur, cette année, que leur culte a repris faveur parmi nous.

Notre Précis publiera plus loin les gracieuses inspirations de M. De Lérue dans ses quatrains sur les *Mois*, ses généreux élans dans le *Drapeau de Genève*; la vieille chanson toujours jeune de M. Henri Frère, et sa touchante *Ballade*, les sonnets vigoureux de M. Paul Allard, et la spirituelle composition de M. Decorde sur les Académies de province.

Nous n'avons fait, selon notre coutume, qu'indiquer les sujets traités dans les travaux que nous venons de mentionner; le lecteur les trouvera, non sans

profit et sans satisfaction, dans leur texte même, parmi les Mémoires dont l'Académie a ordonné l'impression.

Les travaux que nous allons analyser n'ont pu trouver place dans nos publications, soit à cause de leur étendue, soit parce qu'ils n'étaient pas entièrement inédits. Ils n'en sont pas moins dignes d'attention.

M. de Duranville a retracé la vie et la mort d'André de Brancas de Villars, gouverneur de Rouen en 1591. La Ligue mit ce vaillant homme de guerre en évidence. Il défendit notre ville contre le Béarnais qui fut, comme on sait, obligé de lever le siège le 20 avril 1592. Villars, nommé par Mayenne amiral de France, se distingua dans toutes les actions de la campagne de 1592 à 1593, et établit solidement à Rouen son autorité. Il se rallia, grâce aux habiles négociations de Sully, à la cause de Henri IV en 1524 et devint le véritable représentant du roi en Normandie. L'année suivante (1595) Henri déclare la guerre à l'Espagne. Le général espagnol, comte de Fuentès, cherche à s'emparer de Doulens. Villars réunit une poignée d'hommes, quitte Rouen le 15 juillet et se porte en Picardie, dans l'intention de porter secours à la garnison de Doulens. Villars se trouve en présence de forces très supérieures, et charge l'ennemi avec une bravoure égale à sa témérité. Repoussé une première fois, il recommence l'attaque; sa troupe est anéantie; il ne lui reste plus que cinq hommes et il combat toujours. Accablé par le nombre, il est renversé de cheval et fait prisonnier. Les Napolitains qui l'avaient capturé trai-

taient de sa rançon, lorsqu'un officier espagnol survenant le frappa au visage, aux cris de *mora, mora*. L'amiral de France fut percé de vingt-sept blessures et mourut sur le champ de bataille. Il n'avait que trente-quatre ans. Le corps de Villars fut rendu aux Français qui lui firent de magnifiques funérailles. Il arriva à Rouen le 31 juillet. Déposé provisoirement dans le fort Sainte-Catherine, il fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église Cathédrale, avec une pompe royale, le 5 septembre. Son cœur fut transporté au Havre et déposé dans l'église Notre-Dame. Son épée et sa pertuisane, données par lui à Thomas du Fossé qui avait servi sous ses ordres, conservées depuis religieusement dans la famille du Fossé, ont été cédées par elle au Musée départemental des Antiquités où elles se trouvent aujourd'hui.

M. l'abbé Loth a étudié, dans un travail qui doit prendre place dans une publication ultérieure, l'action oratoire de Bourdaloue. Les reproches que lui fait Fénelon dans ses dialogues sur l'éloquence sont-ils fondés ? Bourdaloue prêchait-il les yeux fermés, comme une certaine tradition le rapporte ? M. Loth répond à ces deux questions. Quant à la seconde, M. Loth estime et s'efforce de prouver que si, au début, le grand orateur a pu adopter cette méthode, il s'en est certainement affranchi plus tard, lorsqu'il a été plus maître de lui. Il montre par les témoignages unanimes des contemporains quelle grande part eut l'action de Bourdaloue dans les succès toujours soutenus et toujours éclatants de sa prédication.

Les souvenirs littéraires sont souvent pleins de

charme. La mémoire n'est-elle pas le miroir où nous aimons à regarder les absents selon l'aimable Joubert ? C'est cette pensée qui a inspiré M. de Lérue dans l'étude intime qu'il a communiquée à l'Académie du salon de M. Victor Hugo en 1844. Admis à cette époque aux soirées du lundi et du jeudi du grand poète, M. de Lérue n'a rien oublié de ce qu'il a vu et entendu. M. Victor Hugo avait alors 42 ans et était dans la maturité de son génie et tout le prestige de sa gloire. Il recevait les écrivains et les poètes en renom de ce temps et était le centre où convergeaient, dans ce cénacle, toutes les pensées et toutes les admirations.

Que d'idées sublimes ou singulières, que de paradoxes ou de prophéties non moins étranges ont été remués dans ces entretiens du soir ! M. de Lérue a conservé ce souvenir comme l'un des meilleurs de sa jeunesse et a bien voulu en faire jouir notre compagnie.

Sous ce titre : *Carnet d'un touriste*, notre honorable confrère a continué les excursions commencées l'année dernière à travers la ville de Rouen. Il examine, cette année, les travaux en cours d'exécution, notamment ceux du quartier Martainville, et il trouve pour chanter les rives du vieux Robec, du Ruissel et de l'Aubette, des accents de poète et d'archéologue. Puis, il étudie en moraliste les causes de la décadence physique et morale des classes ouvrières agglomérées dans les centres populeux. Il signale, à ce point de vue, les inconvénients des garnisons nombreuses, avec leurs effectifs flottants, et les habitudes qu'elles entraînent. M. de Lérue consacre au nouveau Musée des pages

pleines de fines observations et de sympathiques éloges. Il rappelle les noms des artistes normands dont les bustes méritent de figurer dans la décoration des nouveaux bâtiments. Et se laissant aller au cours de ses idées, l'ingénieux écrivain émet des vœux relatifs à la police, à l'hygiène, à la viabilité, à l'inspection sérieuse et fréquente des denrées alimentaires, à la facilité des communications, à la construction d'un nouveau pont, à diverses améliorations enfin à apporter à l'administration de notre ville qu'il recommande à la sollicitude de nos édiles et à l'attention des amis du progrès.

Un couteau normand trouvé dans la Seine à Rouen en 1879 nous a valu une nouvelle communication de M. de Lérue. La forme et les ornements de cet objet permettent de le rapporter à l'époque franco-normande, du VIII^e au XII^e siècle. C'était une arme de luxe, à l'usage de quelque puissant seigneur. Le lieu où ce riche couteau a été trouvé, et l'imagination aidant, permettent de supposer qu'il a pu servir au meurtre d'Arthur de Bretagne, dont le corps fut jeté dans la Seine, après avoir été poignardé. M. de Lérue reconnaît lui-même que son hypothèse est hardie. Mais est-il défendu aux archéologues d'avoir de l'imagination ?

M. Samuel Frère nous a ramenés à la réalité en dissertant, avec l'esprit et la compétence qui distinguent ses communications artistiques, sur les expositions, autrefois et aujourd'hui. Les opinions de M. Samuel Frère ne manquent pas non plus de hardiesse. Au lieu d'un salon annuel de

six mille numéros, il voudrait une exposition bi-annuelle de 600 numéros, et même si cela est nécessaire de 60 numéros. On sera sûr au moins que ces 60 sujets seront des œuvres remarquables, dignes d'élever le niveau intellectuel et esthétique des masses, aptes à réveiller le goût assoupi, selon lui, depuis vingt ans par les fumées capiteuses des toiles et des opéras frelatés. Nous ne pouvons suivre notre confrère dans les développements ingénieux et parfois sévères qu'il donne à sa critique des expositions actuelles. Mais où l'on aimerait à s'arrêter avec lui, c'est quand il fait l'historique des expositions en France.

La première exposition des Beaux-Arts eut lieu à Paris, au mois d'août 1673. Elle fut organisée par l'Académie de Peinture et de Sculpture, sous le patronage de Louis XIV. Les expositions continuèrent dans les galeries du Louvre jusqu'en 1791. Elles constituaient, par le choix qui présidait à leur composition, et par les catégories d'artistes éprouvés qui y étaient admis, de véritables écoles de goût qui dirigeaient le sentiment artistique français et perpétuaient les saines traditions.

Les rapports sur les ouvrages offerts à l'Académie ont été, cette année, plus nombreux encore que de coutume. Nous avons trop souvent insisté, dans nos compte-rendus annuels, sur l'attrait et l'utilité de ces modestes travaux, qui sont comme le pain quotidien des Sociétés savantes, pour y revenir aujourd'hui. L'Académie les tient en haute estime, pour plus d'une raison, et les écoute toujours avec une atten-

tion marquée. Elle remercie MM. de Lérue, de Duranville, d'Argis, d'Estaintot, Hédou, Nion, Danzas, d'avoir bien voulu, soit à propos des ouvrages de nos nouveaux confrères, soit au nom de diverses commissions, soit enfin pour les publications des Académies correspondantes et des autres Sociétés savantes renvoyées à leur examen, faire jouir ses membres du fruit de leurs lectures et de leurs observations.

La mort n'a pas fait heureusement dans nos rangs de vides nouveaux. Nous avons pu les ouvrir avec une joie sans mélange à des hommes jeunes et déjà distingués par les services qu'ils ont rendus à l'art normand, tels que M. Gaston Le Breton et M. J. Adeline. L'Académie a conféré l'honorariat au plus éminent représentant des beaux-arts dans ses rangs, à M. Gustave Morin, qui a bien mérité de notre Compagnie et de notre ville qui lui avait confié les richesses de son Musée de Peinture, auxquelles il n'a pas peu ajouté, et la direction de son Ecole municipale de dessin. Nous avons reçu enfin, — avec quel accueil, quelle cordialité, tous le savent, — M. Maillet du Boullay, conservateur du Musée des Antiquités, devenu nôtre et par droit de conquête et par droit de naissance, puisqu'il succède à son père et à son aïeul, qui ont laissé parmi nous les plus précieux souvenirs. Son discours de réception sur l'Architecture à l'époque de la Renaissance, et la charmante et docte réponse de M. le Président sont encore présents à votre souvenir.

Nous terminons ce rapport, comme nous l'avons

commencé, en félicitant l'Académie de pouvoir ajouter ainsi, chaque année, d'excellentes pages à ses volumineux mémoires. Les érudits et les délicats qui les liront — il s'en rencontrera dans tous les temps — rendront justice à nos efforts et à notre bonne volonté.

MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.

NOTICE

SUR

LES ORIGINES DE LA COUR DES AIDES

DE NORMANDIE,

PAR LE V^{te} D'ESTAINOT.

Les origines de la Cour des Aides de Normandie ont été jusqu'à ce jour assez peu nettement précisées. Farin, dans son *Histoire de Rouen*, qui parut en 1668, écrit : « On ne sait pas assurément quand cette compagnie a été érigée en Cour souveraine (1). »

Dans l'édition que publia du Souillet en 1738, alors que depuis 1705 cette juridiction était englobée et confondue avec la Chambre des Comptes, on lit : « Cette compagnie d'officiers des aides fut érigée en forme de cour souveraine et réglée en juillet 1543 (2) ».

Le *Flambeau astronomique* de 1716 dit carrément : « La Cour des Aides a été établie à Rouen le 5 août 1370 ».

M. Periaux, dans son *Histoire de la ville de Rouen*,

(1) T. I, p. 228.

(2) T. I, 2^e partie, p. 90, éd. in-4^e.

publiée en 1874, suit cette version : « Charles V établit le 5 août 1370 la Cour des Aides ; cette cour fut confirmée le 5 septembre 1483 ».

On comprendrait mal ce vague dans les origines d'une juridiction souveraine, dont la création dut être considérée comme un bienfait pour la province, si l'on ne savait que, dès le ^{xvii}^e siècle, la plupart des lettres patentes, se rattachant à son institution, étaient déjà égarées et perdues.

Aussi devons-nous considérer comme une bonne fortune d'avoir retrouvé dans l'une des collections manuscrites de notre bibliothèque municipale l'une des lettres patentes qui se réfèrent à sa constitution définitive par Louis XI (1), et d'avoir pu la compléter à l'aide des énonciations d'un manuscrit provenant de la belle collection léguée par M. le marquis de Martainville à la ville de Rouen. Ce manuscrit, compilé par les soins des Bigot de Sommesnil, est probablement l'œuvre de Jean Bigot, gendre de Groulard qui, reçu conseiller en 1612, mourut en 1646 doyen de la Cour des Aides et fut père du célèbre Emery Bigot de Sommesnil.

Ce manuscrit est actuellement conservé à la Bibliothèque sous le n° Y/6 (2).

(1) *Chartres concernant l'Histoire de Normandie* (Y/29), t. V, n° 44.

(2) Ce manuscrit porte pour titre : « Etablissement de la Cour des Aydes de Normandie. » Il a 437 pages et de nombreux feuillets blancs entre chaque chapitre.

Il nous a paru intéressant de relever pour les chercheurs les titres de ces différents chapitres.

I. De l'establissement de la Court des Aides de Normendie.
— II. Du premier président. — III. Du second président. —

Voici les renseignements que nous y avons recueillis.

Après avoir indiqué que jusqu'à l'invasion anglaise la Normandie fut soumise à la juridiction des généraux et de la Cour des Aides établis à Paris par les

IV. Des généraux. — V. Des conseillers. — VI. Des avocats généraux du Roy. — VII. Du procureur général. — VIII. Du greffier. — IX. Du receveur payeur des gages. — X. Des huis-siers. — XI. Des avocats communs. — XII. Des procureurs communs. — XIII. De la maison de la Court. — XIV. De la conciergerie. — XV. De l'estendue de la juridiction de la Court. — XVI. De l'ancien ordre qui se gardait en la Court au jugement des procès. — XVII. De l'ordre establi entre les Cours de Parlement et des Aydes. — XVIII. De l'ordre entre ladite Court et la Chambre des Comptes. — XIX. De l'autorité de ladite Court sur les trésoriers généraux de France. — XX. De l'autorité de ladite Court sur les baillis, vicomtes, leurs lieutenants et autres. XXI. De l'autorité de ladite Court contre les autres personnes. — XXII. Des autorités et exemptions attribuez aux officiers de ladite Court. — XXIII. De la congnoissance des nobles. — XXIV. Des décrets. — XXV. Des octrois. — XXVI. Des estappes. — XXVII. De l'ordre observé pour la contribution à la nourriture des pauvres.

La Bibliothèque de Rouen possède deux autres manuscrits relatifs à la Cour des Aydes, déposés sous les nos Y/7 et Y/8 ; ils peuvent aujourd'hui encore rendre de véritables services. Le premier porte pour titre : « *Extraits des registres de l'audience conseil et arrests par rapport de la Cour des Aides de Normandie* », et contient l'analyse des 157 premiers registres de la Cour par ordre chronologique. Le second est intitulé : *Repertoire des patents de la Cour des Aides de Normandie*. » Ce répertoire, qui comprend : 1. l'*Extrait du livre rouge* ; 2. l'indication des patentes contenues aux 32 volumes contenant les transcriptions opérées de 1521 à 1633, a été relevé sur les tables faites à cette date par deux commis du greffe de la Cour des Aides, Amontous et Le Seène. Ils sont accompagnés de tables de noms d'hommes faites avec soin et faciliteraient singulièrement les recherches dans les volumes de la Cour des Aides, aujourd'hui déposés aux archives départementales de la Seine-Inférieure.

ordonnances du 26 janvier 1382 et du 9 février 1387, notre manuscrit apprend que cette invasion eut pour conséquence toute naturelle d'en distraire la Normandie, qui releva directement pour ses aides de la Chambre des Comptes établie à Rouen.

Mais en 1450, lorsque Charles VII eut reconquis notre province, il voulut que cet avantage de posséder une juridiction financière provinciale lui fût conservé, et « il ordonna un auditoire en la ville de Rouen pour congnoistre, juger, déterminer et sentencier comme cour souveraine ainsi comme faisoient les généraux à Paris, de toutes matières touchant les aides de Normandie et ses deppendances ». Notons toutefois cette réserve importante que la juridiction de la Cour des Aides de Paris fut maintenue en ce qui concernait certains privilégiés et spécialement « le privillège des communautés et particuliers nobles, monnoiers et autres exempts ». Charles VII commit pour ladite justice gouverner » le sieur d'Esternay et M. Pierre du Reffuge, « appelé avec eux ou l'un deux aucuns des conseillers et officiers de ladite ville, en tel nombre que bon leur semblerait (1) ».

Cet appel facultatif, pour le jugement des difficultés soumises à la juridiction des aides, d'officiers de juridictions étrangères, est un point assez important à noter, il subsista jusque vers 1466.

Au xvii^e siècle, cette ordonnance originale ne se retrouvait plus, ni les décisions rendues par cette cour primitive, « d'autant, ajoute notre manuscrit, que les registres ont été perdus et égarez, et ceux qui

(1) Manuscrit cité.

restent commencent au 8 mars 1455, mais ce que dessus est recueilli de la déclaration du roi Louis XI du 19 novembre 1462 ».

En 1455, la Cour des Aides de Normandie se compose de deux généraux : Jean Favé et Nicolas Le Normand ; de Guillaume Picart, procureur général ; d'un greffier, Rémon Manissier, et d'un huissier, Cardin Lorget. Elle subsista en cet état jusqu'au décès de Charles VII, le 22 juillet 1461.

A sa mort, elle fut supprimée, et le grand sénéchal de Normandie, Louis d'Estouteville, fut chargé de connaître du fait desdites aides pendant un an.

Il paraît toutefois que les fonctionnaires créés par Charles VII exercèrent jusqu'en décembre 1462.

Ce fut sur la plainte des Etats de Normandie, dont l'influence est à noter en ce point, que Louis XI, par lettres patentes du 19 novembre 1462, rétablit la Cour des Aides pour juger les questions de sa compétence, non plus avec les restrictions que comportait sa constitution primitive par Charles VII, mais avec la plénitude de juridiction dont jouissait dans son ressort la Cour des Aides de Paris.

Elle ne se composait toutefois encore que de deux généraux, Guillaume Picart et Jehan Favé, avec un procureur général, un huissier et un greffier ; et elle se complétait encore à l'aide de conseillers assesseurs empruntés aux juridictions de la ville.

Au ^{xvii}^e siècle, on ne possédait aucuns registres de cette nouvelle cour antérieurs au 1^{er} janvier 1464.

Sa juridiction se trouva momentanément interrompue pendant le temps que Rouen demeura au pouvoir du duc de Bourbon qui s'y maintint d'octobre 1465

au 17 janvier 1466 sous le nom du duc de Berry, frère du roi, ou tout au moins pendant ce temps les anciens titulaires furent remplacés par Jean du Servay (1) et Jean Hesbert.

Lorsque l'autorité de Louis XI eut été rétablie, il semble qu'au lieu des assesseurs empruntés aux juridictions de la ville, le roi ait créé des conseillers en titre. On ne retrouve pas toutefois les lettres patentes en vertu desquelles ils furent institués ; seulement dans un arrêt de décembre 1466, cité par notre manuscrit, Louis Danois et Le Gouppil sont cités avec le titre de conseillers des aides.

En juin 1467, Giles Gouppil est installé dans la même fonction ; mais, à cette date, parmi les quatre conseillers en fonctions figure en tête Jean du Mesnil avec la qualité de vicomte de Rouen.

C'est vers ce moment que se placent les lettres patentes auxquelles nous faisons allusion en commençant.

Elles font suite à des lettres antérieures dont la date n'est pas exactement rapportée, mais qui sont de l'année 1475, lettres par lesquelles le roi, « pour ce que ladite Cour n'avoit point de président ce qu'il est nécessaire d'avoir pour le bien de nous et de nos-dits subjects » en instituait un aux gages de 600 livres par an et appelait à cette fonction M^e Jean du Verger, docteur en chacun droit, précédemment con-

(1 Nous ne savons si ce nom est bien écrit, ou s'il ne faudrait pas lire celui du sieur d'Esternay, qui fut l'une des victimes de la soumission de la Normandie au roi. (MASSEVILLE, *Hist. de Normandie*, IV, p. 276)

seiller au parlement de Paris, et président au parlement de Toulouse.

Les lettres que nous avons eues sous les yeux confirment dans leur préambule les faits généraux que nous venons de rappeler et notamment le fait de la création de la cour des aides par Charles VII, et de sa confirmation par Louis XI.

« Comme pièce et du vivant de nostre très cher seigneur et père que Dieu absoille, à la prière et très grant pourchas de nos subjects de nostre pays et duchié de Normandie et pour le soullaigement d'iceulx nostre dit feu seigneur et père eust créé et ordonné une court de généraulx sur le fait de la justice de nos aides audit pays à estre tenue en nostre dite ville de Rouen pour illec estre décidez en souveraineté et dernier ressort toutes les causes et querelles touchant le fait de nosdits aides dudit pays... et après nostre dit advénement à la couronne avons icelle court. . fait entretenir audit lieu de Rouen et en icelle eussions ordonné deux généraulx de la justice, plusieurs conseillers et ung procureur et par ce que icelle court n'avoit point de président... nous avons puis naguères fait et créé un président à ladite court des généraulx des aides... »

Elles ont en outre pour but, après avoir rappelé les gages alloués à ces différents officiers et qui étaient de 600 liv. pour le président, de 300 pour les généraux, de 100 pour les conseillers et le procureur général, de remédier, disent-elles, à un abus qui avoit été constaté.

Le recouvrement de ces gages ne se faisait jusqu'alors que « par appointement » sur les amendes

et exploits qui peuvent venir à ladite Cour « qui est chose de grand esclandre » de sorte que « pour icelle court mettre en bon ordre et que lesdits conseillers et autres officiers puissent vivre honnestement chacun en droit soy, pour leur donner mieulx cause de besongner et entendre à l'exercice de leurs offices et garder nos droits en ladite justice et aussy entendre à la judication des causes et matières qui sont et seront pendantes en ladite court, » le roi prit le parti d'assigner leurs gages sur des fonds dont le recouvrement fut moins incertain.

Le roi autorisa donc le receveur des amendes et exploits de la Cour. à toucher directement du receveur général des domaines au pays de Normandie, à partir du 1^{er} janvier suivant, le montant des gages des officiers de la Cour, s'élevant en totalité à 1,650 livres, y compris 50 livres attribuées audit receveur « tant pour sa peine et salaire d'icelui cueillir et faire venir, que pour recueillir et faire le paiement auxdits président, généraulx, conseillers et procureur de leurs dits gaiges. »

Les généraux des Comptes de Paris furent invités à les passer en compte au même général.

Ces lettres patentes sont datées du Plessis du Parc les Tours le dernier décembre 1475. Elles sont suivies de la formule de l'enregistrement par « les généraulx conseillers du Roy nostre sire sur le faict et gouvernement de ses finances, » le tout vidimé par Pierre Vincent et Robert de Saint-Saëns, tabelions jurez à Rouen, à la date du 1^{er} août 1476, et scellé du sceau de la vicomté de Rouen.

Ce vidimus n'était sans doute que l'exécution

stricte d'une disposition des lettres patentes qui obligeaient le receveur des amendes de la Cour de justifier de l'emploi des 1,650 livres par lui touchées, d'une part en rapportant les quittances délivrées par les officiers de la Cour, et de l'autre en y joignant « les présentes ou vidymus d'icelles fait sous le scel royal pour une foys seulement. »

Terminons cette notice par l'indication de quelques dates utiles à retenir pour l'histoire de la Cour des Aides.

Le 1^{er} mai 1519, François I^{er} l'augmenta par la création de deux nouveaux généraux des aides aux gages de 300 livres, et porta les gages des conseillers à 200 livres.

En juin 1543, il érigea un second président, un général et quatre conseillers nouveaux, disposition qui fut rapportée le 16 juillet suivant, en ce qui concerne ces derniers, de manière à ne maintenir qu'un seul des quatre offices de conseillers créés.

La Cour comptait alors deux présidents, quatre généraux, quatre conseillers, un avocat et un procureur général.

En may 1552, Henri II, sous le prétexte de rendre la Cour des Aides de Normandie égale à celle de Paris, mais en réalité pour subvenir au déficit du trésor royal, créa les quatre conseillers en office et qualité de général aux gages de 300 l., et ajouta trois nouveaux généraux, ce qui en portait le nombre à douze.

En novembre 1581, création de quatre nouveaux offices de généraux, réduits à deux par arrêt du

conseil du 5 août 1582, au moyen de 5,000 l. versées par chacun des anciens conseillers, et d'une augmentation de 50 l. de gages acceptée par le roi.

En février 1632, création d'un nouvel office de conseiller.

Par édit du 8 mars 1585, les gages avaient été augmentés pour les présidents de 200 l., pour les conseillers de 100 l., pour les avocats généraux, alors au nombre de deux, et pour le procureur général, de chacun 130 l.

Il y avait aussi deux secrétaires de la Cour, appointés à 200 l. de gages et deux huissiers.

A la suite de l'érection de la Cour des Aides de Caen en 1638, de sa réunion à celle de Rouen avec semestre par édit de mai 1641, de la révocation des semestres par la déclaration de paix de mars 1649, le nombre des magistrats se trouva définitivement composé de trois présidents, vingt sept conseillers, deux avocats généraux et un procureur général, et la Cour des Aides subsista dans cet état jusqu'à l'édit d'octobre 1704, interprété par autre édit de janvier 1706 qui la confondit avec la Chambre des Comptes pour ne former qu'une compagnie souveraine sous le titre de Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie.

La nouvelle Cour eut dès lors 63 conseillers, tant maîtres que généraux (1).

(1) Bibl. Martainville Y/81. *Etat du Parlement de la Cour des Aides et de la Chambre des Comptes de Rouen*, manuscrit de 115 pages, poussé jusqu'en 1730.

Tel est l'ensemble des renseignements que nous avons cru intéressant de réunir et que nous compléterions, si l'Académie le croyait utile, par la liste assez peu nombreuse des magistrats qui occupèrent successivement, pendant deux cent cinquante ans, les sièges de cette juridiction souveraine.

LA PORTE SAINTE-APPOLLINE

A ROUEN,

PAR M. DE GLANVILLE.

Lorsque l'on jette les yeux sur un des anciens plans de la ville de Rouen, on voit que le système de remparts destinés à sa défense au moyen-âge se composait d'une ceinture de puissantes courtines, reliées entre elles par un assez grand nombre de portes plus ou moins fortifiées. L'une de ces portes s'élevait à l'extrémité de cette partie de la rue Grand-Pont que l'on appela la *rue des Carmes*, lorsque les religieux de cet ordre vinrent y établir leur monastère. Elle fut connue d'abord sous le nom de porte *du Grand-Pont*, puis ensuite de porte *Sainte-Appolline* ou *Appollinaire*, à cause d'une chapelle qui plus tard fut construite près de là. Elle devait faire partie de la première enceinte de Rouen ; mais rien, dans le dessin, assez grossier et peut-être peu exact, que nous a laissé Jacques Le Lieur dans son précieux manuscrit du *Cours des Fontaines*, ne peut nous renseigner sur l'âge que l'on peut assigner à la cons-

truction dont il a voulu nous laisser la représentation.

Elle se composait d'une large baie à plein cintre, ouverte dans un épais massif de maçonnerie, flanquée de petites tourelles, ornées de statues et terminées en poivrières au toit applati. A la façade intérieure deux ouvertures carrées, accompagnées d'une lucarne à pignon amorti par un épi en plomb, accusaient l'existence d'appartements situés au-dessus de la porte.

Si cette partie des fortifications ne fut pas célèbre par de sanglants combats, si elle ne fut pas, comme l'une de ses voisines, témoin du fait extraordinaire d'un sire de Cívile deux fois mort et deux fois ressuscité, si son architecture ne fut pas des plus remarquables, elle ne manquait pas cependant d'une certaine élégance, et son histoire, intimement liée à celle de l'antique prieuré de Saint-Lô, nous rappelle un des privilèges les plus remarquables de cet illustre monastère.

Dans toutes les processions solennelles et publiques, les chanoines réguliers de Saint-Lô entraient seuls dans le chœur de la cathédrale, à l'exclusion de tous les autres corps religieux, qui faisaient leurs processions chacun de leur côté, en se réunissant au clergé des paroisses de Sainte-Croix-Saint-Ouen, de Saint-Nicaise ou de Saint-Vivien.

Mais de toutes ces solennités, la plus imposante, celle qui faisait ressortir avec le plus d'éclat la supériorité de Saint-Lô sur les autres monastères, c'était la célèbre procession, dite du Corps saint, dont l'origine et les cérémonies, racontées par tous

les anciens auteurs, ne doivent pas être répétées ici ; nous ajouterons seulement quelques détails que nous croyons inédits ou du moins peu connus.

Tous les ans, le jour des Rameaux, de grand matin, en vertu d'une fondation de Guillaume Bonne-Ame, quarante-huitième archevêque de Rouen, deux prêtres plaçaient dans un tabernacle portatif un ciboire contenant la sainte hostie ou *Corpus Domini* et le portaient, sans grande pompe, à l'église de Saint-Godard et le déposaient au milieu du chœur, sur une table richement décorée à cet effet, pour l'offrir à la vénération des fidèles qui venaient en foule l'adorer.

Deux heures après, les religieux de Saint-Lô, accompagnés du clergé des paroisses qui dépendaient de leur territoire, se rendaient à la cathédrale dans l'ordre prescrit par leurs règlements : la croix, la bannière et *deux cierges ardents* marchaient en avant ; le chantre et les clercs, composant le chœur, venaient ensuite ; puis les châsses renfermant les reliques de saint Lô et de saint Rumphaire, et en entrant dans le chœur, ils prenaient leur place habituelle sur les stalles hautes du côté gauche, c'est-à-dire à la place d'honneur, où ils recevaient les rameaux bénits par Monseigneur, avant même les chanoines de Notre-Dame.

Lorsque la procession se mettait en marche pour aller rechercher à Saint-Godard le *Corpus Domini*, les échevins présentaient au prieur les clefs de la ville qu'il devait porter solennellement pendant la cérémonie, accompagné de quatre arquebusiers marchant deux en avant et deux par derrière avec messieurs de

la ville. C'était le chantre de Saint-Lô qui entonnait l'antienne *Pueri Hebræorum*, et tous, réunis au chapitre de la cathédrale, l'accompagnaient jusqu'aux limites de leur territoire, où toutes les cloches du monastère se faisaient entendre pendant que la procession passait ; puis les religieux rentraient au couvent et le cortège continuait sa course jusqu'à Saint-Godard, où l'on célébrait la messe suivie d'une prédication.

Au retour, lorsque la procession, rapportant le Saint-Sacrement, était arrivée au carrefour *de la Crosse* près la porte Sainte Appolline, le cortège s'arrêtait et l'officiant plaçait le Saint-Sacrement sur un reposoir magnifiquement décoré, que le propriétaire de la maison voisine était obligé de faire tous les ans à ses frais. Pendant cette station, le maître de l'école de chant et quatre ou cinq jeunes clercs, montés dans la maison d'un certain Robert Etienne, dite l'Hôtel du Grand Pont, construite en travers de la rue sur la porte de la ville, chantaient *Gloria laus*, etc., répété par le chœur des musiciens, et messieurs du chapitre, agenouillés devant le reposoir, attendaient patiemment l'arrivée des chanoines de Saint-Lô. A ce moment, le prieur ouvrait la porte avec les clefs qui lui avaient été confiées le matin ; la procession entra aussitôt dans la ville en chantant : *Ingrédiente Domino*, etc., et la foule des assistants se précipitait à sa suite.

Après avoir accompagné le Saint-Sacrement jusqu'à la cathédrale, les religieux revenaient au couvent portant toujours avec eux les clefs de la ville, et le soir messieurs les échevins venaient offrir leurs services et leurs remerciements au prieur suivi du cha-

pitre, et les clefs lui étaient rendues *sous la condition de bien garder la ville.*

Cette procession, pendant laquelle, suivant les expressions des manuscrits du temps, on portait solennellement, *à grant multitude de torches et lumineaires, le corps de Nostre Seigneur J.-C.*, était la plus célèbre de celles qui avaient lieu à Rouen. Sur son passage toutes les maisons étaient pavoisées, les murailles tendues de tapisseries, de riches étoffes et de feuillages, et les rues jonchées de fleurs. Les chants d'allégresse, les cantiques sacrés, les flots d'une foule recueillie, accourue de tous les points de la ville et des campagnes environnantes, se portant avec empressement au devant du cortège et souvent même entravant sa marche, tout rappelait l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem quelques jours avant sa passion douloureuse.

Les archives de l'archevêché nous fournissent un curieux document qui prouve à lui seul l'importance que l'on attachait alors à la solennité de cette journée. C'est une lettre de Philippe V, roi de France et de Navarre, datée de 1320, par laquelle il ordonne au *Verdier*, ou officier des eaux et forêts d'alors, de laisser prendre chaque année, et à perpétuité, aux gens de l'église de Roaen, dans sa forêt du Rouvray, tout le buis qui leur sera nécessaire pour célébrer convenablement le dimanche des Rameaux, jusqu'à la concurrence d'une charretée attelée de deux chevaux.

Les choses se passaient ainsi tranquillement depuis trois siècles et sans que personne eut eu la pensée d'y mettre obstacle. Cependant une année, c'était en 1393, un certain Regnault Cousin, alors propriétaire

de la maison où l'on avait pour habitude de chanter le *Gloria laus*, supportant avec peine que l'on s'introduisît ainsi chez lui librement et même sans avoir demandé sa permission, prétendit se soustraire à une servitude gênante et qu'il regardait comme la violation de son domicile.

Il arriva donc qu'au moment où le maître chantre, accompagné de ses élèves, se disposait à monter dans l'hôtel *du Grand-Pont* pour entonner l'antienne accoutumée, il trouva la porte close et solidement fermée à la clef. Ce fut en vain que d'une main empressée et ferme il fit résonner à l'intérieur du logis les coups redoublés du heurtoir de fer forgé qui était appendu aux ais de l'huis antique ; ce fut en vain que la foule, trompée dans son attente, impatiente du contre-temps imprévu qui la privait de l'une des parties de la cérémonie qui lui étaient les plus chères, se mit à faire entendre des murmures, un silence complet répondit seul à l'intérieur à tous ces bruits du dehors.

Le premier moment de surprise passé, les échevins se concertèrent entre eux : « Ce n'était pas
« ainsi qu'ils entendaient user de leur droit, d'un
« droit qui ne leur avait jamais été contesté ; ils
« étaient en possession d'une servitude, sanctionnée
« par un usage de plusieurs siècles ; ils en étaient
« les gardiens ; ils ne devaient pas y renoncer légèrement pour complaire aux caprices d'un homme
« bizarre ; ils devaient en jouir, ils en jouiraient. »

Ceci dit, le Bailli, qui faisait partie du cortège, comprenant que le propriétaire de l'hôtel avait voulu se soustraire par l'absence aux conséquences d'une entreprise trop hardie, dont il redoutait la suite,

ne crut pas devoir permettre qu'une plus longue attente prolongeât indéfiniment le service divin et prit sur lui de faire ouvrir la porte de force et de son autorité privée.

Cet obstacle levé, la cérémonie put être continuée librement suivant l'usage.

Mais un semblable résultat ne pouvait satisfaire maître Regnault Cousin ; il avait rêvé toute autre chose. Son premier plan de campagne, bien que savamment étudié, avait manqué son effet ; il dut en chercher un autre. Cette fois, il crut devoir s'adresser à la justice ; il porta une plainte en règle devant l'Échiquier de Normandie, et sur l'ordre du roi, la cause fut renvoyée au Parlement de Paris.

Nous avons trouvé l'arrêt longuement motivé, dans lequel la Cour engage les parties, pour le bien de la paix et pour éviter les longueurs et les frais d'un procès, à entrer en arrangement « de la manière
« qui ensuit : C'est assavoir que le dit Regnault
« Cousin ou son procureur, pour l'amour et faveur
« qu'il a à la dicte église, accorde que le jour de
« Pasques fleuries le maître de l'école de chant ou
« autre pour lui ou deux ou trois ou quatre de ses
« enfants de mestier viennent faire le service en
« la manière accoustumée en son dit hostel et les
« dis doyen et chapitre, ou le dit maistre, seront
« tenus de faire savoir, par aucune personne à ceulx
« qui sont au dit hostel, que ils veuillent venir faire
« le dit service et les y sera tenus laisser entrer
« sans refus faire sans préjudice que y fache au dit
« Cousin ou à son héritage. Lequel accord les dictes
« parties ont agréable et le promettent tenir. »

Cet arrêt fut donné sous forme de charte par Charles VI, roi de France, le 22 février 1394. Mais deux siècles environ plus tard, un nouvel obstacle devait s'opposer à l'exercice des droits du chapitre sur l'hôtel du Grand Pont.

Le 15 mars 1539, un certain Allorge, sieur de Pissy, avait vendu, aux bourgeois et conseillers de la ville de Rouen, la maison à lui appartenant, bâtie sur la porte de la ville, attendu que lesdits bourgeois et conseillers voulaient les abattre l'une et l'autre pour élargir la rue. Ils avaient même déjà commencé la démolition, lorsque Monseigneur l'archevêque et Messieurs du chapitre firent opposition à la continuation des travaux et intentèrent un procès au sieur Allorge. Cependant la porte Sainte-Appolline et les appartements situés au-dessus furent abattus ; mais ledit Allorge, sieur de Pissy, prit l'engagement par acte authentique de préparer à ses frais dans l'avenir un reposoir convenable pour recevoir la procession et y placer le corps de Notre Seigneur et de tenir à la disposition du chantre, dans la maison voisine, les appartements nécessaires pour que le service accoutumé pût avoir lieu suivant l'usage.

Nous devons à l'obligeance de notre savant archiviste la communication des pièces à l'appui des faits que nous venons de signaler.

LES LETTRES A ROUEN

De 1827 A 1837,

PAR M. HENRI FRÈRE.

Les dix années, comprises dans ce titre, et pendant lesquelles nous nous proposons d'étudier la part que, sans trahir son génie industriel et commercial, notre glorieuse cité a prise dans les travaux historiques et littéraires de cette époque, commencent à la publication du *Roman de Rou* par M. Frédéric Pluquet et se terminent à celle du *Roman de Brut* par M. Le Roux de Lincy.

Ce n'est pas que nous ayons la pensée de restreindre à ces étroites limites l'opportunité d'une pareille étude. Au commencement de ce siècle, MM. Rever et Auguste Le Prevost avaient imprimé, le premier à l'histoire de Normandie, le second à celle de Rouen, un mouvement considérable. Dès 1817, Hyacinthe Langlois et Brevière avaient entrepris la publication des monuments de la Normandie avec des notices historiques et descriptives. De 1819 à 1820, Hyacinthe Langlois cataloguait, avec M. Aug. Le Prevost, les 1052 manus-

crits que possédait alors la bibliothèque publique de la ville. En 1821, M. Eustache de la Quérière et lui dotaient notre archéologie locale de « la description historique des maisons de Rouen les plus remarquables par leur décoration extérieure et par leur ancienneté. » Le même artiste étudiait, en 1823, notre cathédrale et les vitraux remarquables de nos églises. En 1819, M. Pierre-Periaux qui venait d'introduire à Rouen la lithographie, publiait le *Dictionnaire historique des Rues et Places de la Ville*. En 1825, Th. Licquet, justement frappé des observations et des recherches précieuses contenues dans les récits du voyage que venaient de faire à Rouen et en Normandie les anglais Dawson Turner en 1820 et Dibdin en 1821, traduisait le second de ces ouvrages, sur lequel un chapitre entier, consacré à la bibliothèque de Rouen, avait plus particulièrement fixé l'attention du nouveau bibliothécaire de la ville. L'année suivante, faisant mieux encore, il composait le *Guide de Rouen* dont allaient se servir, cette fois avec sécurité, les compatriotes de Turner et de Dibdin.

Et si, au lieu de s'enfermer dans nos murs, ce reconnaissant hommage au passé embrassait la province entière, que ne faudrait-il pas dire encore de l'organisation de la Commission des Antiquités par M. le comte de Kergariou, préfet de la Seine-Inférieure, en 1818 ; de la fondation de la Société Linnéenne et de la Société des Antiquaires de Normandie en 1824, et des autres œuvres enthousiastes par lesquelles M. de Caumont illustre sa jeunesse !

Les arts excitaient moins de ferveur que les études historiques : c'était cependant une œuvre importante que la *Galerie des Peintres célèbres* publiée en 1821 par le conservateur du Musée, M. Lecarpentier.

La poésie avait de nombreux représentants, qu'elle n'aurait pas tous avoués, mais qui, tout au moins, s'autorisaient de son culte pour publier beaucoup de pièces de vers dans les Précis de l'Académie et dans les Bulletins de la Société d'Emulation. Leurs vétérans étaient les docteurs Vigné et Marquis, l'imprimeur Pierre-Duménil, leur doyen M. d'Ornay, bientôt centenaire.

Plusieurs membres de ces sociétés traitaient aussi en prose des sujets philosophiques ou purement littéraires et sans faire des chef-d'œuvres, — ces hommes modestes n'y prétendaient pas, — discutaient sur ceux des lettres grecque, latine et française.

Quant aux sciences, tout à fait en dehors du cadre de cette étude, qu'il me suffise de rappeler les noms de MM. Leturquier de Longchamps et Marquis, des docteurs Blanche et Flaubert, du chimiste Vitalis, pour faire honneur au Rouen savant de ce temps-là.

Si, donc, nous ne prétendons en aucune façon dater de 1827 les lettres rouennaises du XIX^e siècle, nous imaginons moins encore les faire tomber en décadence en 1837. C'est au contraire un plaisir pour nous de rendre hommage à ceux de nos contemporains qui marchent avec tant de succès sur les pas de leurs illustres devanciers. On me permettra de ne citer personne, pour ne froisser aucune modestie. Les noms que je dirais sont trop connus pour que l'opinion publique ne les prononce pas avant moi. Et

ceux que j'oublierais auraient trop de mérite pour que mon oubli fût excusable.

Les dix années qui se sont écoulées de 1827 à 1837 ne se distinguent des précédentes et des suivantes que par deux raisons ; mais toutes deux capitales. La première, c'est qu'elles circonscrivent, dans la grande et large période du développement de l'esprit public provincial, l'espace pendant lequel il a été fait le plus d'efforts en tous sens pour amener cette émancipation. Jusque-là, on avait labouré ; plus tard on récoltera et on labourera de nouveau : mais c'est dans ces dix années qu'on a le plus semé. La seconde, c'est qu'elles ont pour encadrement deux faits tellement importants dans cette partie de l'histoire des lettres rouennaises qu'il serait peut-être impossible d'en trouver d'équivalents et d'aussi propres à dater une époque littéraire. La publication du *Roman de Rou* par M. Frédéric Pluquet en 1827 a été saluée par un juge compétent, M. André Pottier, comme ayant cette portée. « Il est juste de le rappeler ici. — disait-il dans la « *Revue de Rouen* de 1837, à l'occasion de la publi- « cation du *Roman de Brut*, — et de peur que notre « génération trop oublieuse n'en ait déjà perdu le sou- « venir, cette entreprise de si pénible labeur, de « risque si hasardeux et de spéculation si désinté- « ressée, fut tentée et menée à bonne fin, avant que « le goût pour ces monuments de notre antique litté- « rature se fût réveillé de sa longue torpeur, et sur- « tout avant que les Crapelet, les Sylvestre, les « Techener, et quelques autres à la suite, se fussent « efforcés de rouvrir les filons de cette mine aban- « donnée. De sorte qu'il est exact de dire que, dans

« cette occasion comme dans tant d'autres, ce fut la
« province qui donna l'impulsion à la capitale, et que
« c'est en quelque sorte de la Normandie que partit
« le signal de la résurrection de tous les écrivains
« primitifs de notre langue. » M. Pottier n'oublie pas
les services antérieurement rendus à la cause de
notre vieille littérature par les Méon, les Roquefort,
dont les publications précédèrent de quelques années
la mise au jour du *Roman de Rou*. Mais leur compa-
raison lui inspire la conclusion suivante : « Le *Roman
de Rou* n'en reste pas moins, malgré ces précédents,
la première tentative bien avérée de cette espèce
d'exhumation littéraire, de même que, par l'import-
tance du sujet et le fini de l'exécution consciencieuse,
il présente encore le plus remarquable modèle du
genre. »

Cette perfection était due au concours à peu près
général que tous les érudits de l'époque, MM. de Ro-
quefort et Méon les premiers, donnèrent à M. Plu-
quet. Les savants étrangers ne refusèrent pas non
plus le leur. M. Hylander, professeur à l'Université
de Lund en Suède, et qui s'était voué à l'étude de
l'histoire des hommes du Nord, avant et depuis leur
établissement en Neustrie, fournit généreusement le
sien. L'histoire des expéditions maritimes des Nor-
mands et de leur établissement en France au x^e siècle
pour laquelle l'Académie des sciences et belles-lettres
avait couronné M. Depping en 1822, fut également
consultée.

Mais ce fut avant tout une œuvre normande
à laquelle participèrent M. Pluquet, d'abord, qui
était de Bayeux, puis M. de Sierville, de Valognes;

M. Louis du Bois, de Lisieux ; M. Edouard Lambert, aussi de Bayeux. Les archéologues rouennais, MM. Auguste Le Prevost, H. Langlois et Hénault, archiviste du département, y prirent une part assez active pour que leur signature suivit les notes dont ils enrichirent le texte. Les gravures sont de H. Langlois. Enfin, ce fut un libraire rouennais, Edouard Frère, dont on me pardonnera de citer ici le nom, qui eut le dévouement, la science et l'énergie nécessaires pour grouper ces érudits et ces artistes, et donner l'unité à leurs multiples efforts. Son père et prédécesseur, Christophe Frère, l'avait préparé à cette tâche par une éducation très complète et par de longues études en Angleterre. A la différence du *Roman de Brut* dont l'impression put être, dix ans plus tard, donnée à un Rouennais, M. N. Périaux, le *Roman de Rou* fut confié aux presses d'un Parisien, M. Crapelet, presque sans rival pour ce genre de publications.

Œuvre normande, œuvre rouennaise par ses auteurs, le *Roman de Rou* l'était surtout par son sujet. On l'a appelé l'*Iliade Normande* et c'est justice. C'est l'histoire du règne des ducs de Normandie jusqu'à la sixième année de celui de Henri I^{er}. Ecrivant dans le milieu du xii^e siècle, l'auteur s'en rapporte, pour les siècles antérieurs au sien, à Dudon de Saint-Quentin et à Guillaume de Jumièges ; mais il ajoute des observations personnelles et parle la langue de ses héros. Il s'identifie avec eux et laisse éclater contre les Français la haine dont les Normands les poursuivaient encore. Dans cette explosion du sentiment personnel et local, les mœurs nationales se lisent à livre ouvert.

Il semble que l'identité des intérêts, la solidarité du patriotisme, la communauté des affections et des antipathies, étendent la vie du poète au delà de sa tombe et de son berceau et fassent de Robert Wace le contemporain de Rollon et de Guillaume. Et ce Robert Wace est un poète, ne l'oublions pas. Vico n'a pas dit sans raison : « Le vrai poétique est plus vrai que le vrai historique. » M. Chéruel, en commentant cette profonde parole et en l'appliquant à l'étude des histoires provinciales et de l'histoire de Normandie en particulier, fait bien comprendre comment l'enthousiasme et la flamme de la poésie, pénétrant dans la prose ou les vers des vieux récits, éclairent les agitations contemporaines, rallument les passions populaires, et rendent la vie aux morts.

Au point de vue purement littéraire, la publication du *Roman de Rou* fut aussi un grand événement. En le commentant en 1829 dans ses sources philologiques, M. Raynouard l'a jugé tel. C'est ainsi qu'il faut l'apprécier dans ses sources poétiques. Je ne parle pas seulement de la prosodie à laquelle obéissent ces 16,500 vers. A la longue strophe monorime de la tradition d'Arthur, Robert Wace, avant les trouvères français de la fin du xii^e siècle, substitue les vers de huit syllabes rimés deux à deux, à la façon des fabliaux. Mais, remarque plus importante, il a des élans de sensibilité, des retours attristés sur la mélancolie de la destinée, en un mot, de la poésie sincère et vraie. Il faudra attendre un siècle pour que cette poésie jaillisse en bien plus grande abondance et dans un cadre plus propice, il est vrai, des admirables fabliaux de Marie de France. Ecoutez

comment ce *clerc lisant*, comme il se qualifie lui-même, traduit la tristesse qu'inspire à l'homme l'inévitable chute de tout ce qu'il aime et de tout ce qu'il édifie.

Toute rien se torne en déclin ;
Tout chiet, tout muert. tout vait à fin ;
Homs muert, fer use, fust (bois) porrist,
Tur font, mur chiet, rose flaistris,
Cheval trebusche, drap viesist :
Tout ovre fet od mainz périssist.

Trois cents ans plus tard, l'expression se sera grandement embellie, la forme aura pris de l'élégance et de la grâce, la tristesse amère et profonde aura déjà tourné à la rêverie, mais la pensée n'aura pas plus de puissance, la poésie plus de grandeur, lorsque Villon, dans sa *Ballade des Dames du temps jadis*, demandera aux neiges d'antan où sont Flora, Héloïse, la reine Blanche et Berthe aux grands pieds.

II

L'histoire politique et littéraire considérablement enrichie, le plus curieux monument des antiquités et de la poésie normandes rendu au monde savant, tel est le début des dix années qu'embrasse cette étude. Vont-elles y répondre ?

Jusqu'à Rollon, l'*Histoire de Rouen* avait été écrite par M. Licquet. Infatigable travailleur, après avoir fait représenter en six ans quatre tragédies en 5 actes au Théâtre-des-Arts, pendant qu'il accomplissait les

travaux historiques dont nous avons parlé en commençant, il avait encore trouvé le temps de composer pour le concours de la Société d'Emulation de Rouen de 1826, un mémoire très complet sur l'histoire religieuse, morale et littéraire de Rouen jusqu'au premier duc de Normandie. La publication du *Roman de Rou* fournissait des matériaux précieux pour la continuation de cette histoire à partir de Rollon jusqu'à Henri I^{er}. Le lauréat de la Société d'Emulation poursuivit son œuvre. En 1835, il publia l'histoire de Normandie jusqu'en 1066, et la même année, M. Depping la continua jusqu'en 1204, date de la fin du règne de Jean-sans-Terre. L'année suivante, le frère de M. Théodore Licquet, M. Alexandre Licquet, traduisit l'histoire des Anglo-Saxons que sir Francis Palgrave avait composée en 1831 et dont les deux derniers chapitres ont fait de nombreux et justes emprunts au *Roman de Rou*. M. Francisque Michel, professeur de littérature étrangère à la Faculté de Bordeaux, inaugurait en même temps la brillante série de ses études normandes par le premier volume de ses chroniques anglo-normandes des ^x^e et ^{xii}^e siècles publiées sur les manuscrits les plus précieux de Londres, Cambridge, Douai, Bruxelles et sous les auspices de M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique.

A côté de ces œuvres de longue haleine, beaucoup d'autres méritent d'être signalées et complètent l'ensemble de ces remarquables travaux historiques. Ce sont en 1827, les *Vues de Rouen de Jacques Bacheley*, par M. de la Querrière; le *Saint-Georges de Boscher-ville*, par M. Deville; les *Bas reliefs des stalles de la*

cathédrale de Rouen et l'Abbaye de Saint-Wandrille, de Langlois; en 1829, le *Château Gaillard*, de M. Deville; le *Jumièges*, de M. Deshayes; les *Recherches sur les origines de l'imprimerie normande*, par Edouard Frère; en 1832, la *Peinture sur verre, d'après les principaux vitraux des églises de Rouen et la Danse des Morts du Cimetière de Saint-Maclou*, de Langlois; en 1833, la *Feste aux Normands*, du même auteur, travail qui nous ramène encore à Robert Wace, auteur d'un poème sur ce sujet, et l'*Histoire du privilège de Saint-Romain*, de M. Floquet.

III

Un grand nombre de ces travaux ont paru dans les Précis de l'Académie ou dans les Bulletins de la Société d'Emulation auxquelles appartenaient presque tous leurs auteurs.

La Société d'Emulation, que présidaient des archéologues tels que M. Deville en 1838 et Langlois en 1837, se consacrait alors à l'archéologie et à la littérature plus volontiers qu'aujourd'hui. Ses Bulletins, toujours très nourris, mais avec une préférence marquée pour les sciences appliquées à l'industrie, contiennent pendant ces dix années quantité d'études où l'industrie et le commerce étaient absolument désintéressés. On y trouve presque toutes les premières publications de Langlois. Les Bulletins de 1828 et de 1829 renferment les fragments de deux tragédies; celui de 1830, une grande partie de la traduction en vers du *Paradis Perdu*; ceux-

là et les suivants, quantité de fables, élégies, sonnets, épîtres, poèmes de toute espèce. Quand nous étudierons la poésie de nos dix années, nous en signalerons quelques uns. En 1835, la Société d'Emulation institua ses cours publics qui ont pris depuis un si utile développement.

Sans aucune infériorité, mais avec la réserve qui convient à de pareils concurrents et en de telles matières, l'Académie luttait contre sa rivale. Elle avait conservé son ancien prestige. Les premiers fonctionnaires de la ville tenaient à honneur d'entrer dans ses rangs. Préfets, généraux, magistrats, maires, presque tous passaient avec la courtoisie et la grâce lettrée de cette génération sous le joug du scrutin et du discours de réception. M. de Vandœuvre, procureur général, présidait en 1827; M. le comte de Murat, préfet, en 1829. Mg^r le cardinal prince de Croy fut reçu en 1824. Le baron de Vanssay et le marquis de Martainville, l'avaient été en 1820. Cependant, à partir de 1828, l'usage s'établit de conférer de droit le titre d'académicien aux autorités les plus importantes de la cité. On commença par l'archevêque et le préfet; puis on étendit un peu la liste.

Le renom des savants et des littérateurs partageant avec les notabilités les faveurs du scrutin académique ne jetait pas moins d'éclat sur la compagnie que les travaux de ses membres, le succès de ses concours et l'intelligence de ses délibérations. En 1837, elle reçut M. Deville, qui allait bientôt organiser le Musée d'Antiquités; en 1828, Court, dont la *Mort de César* avait obtenu un très grand succès au

salon de 1827 et qu'elle voulut récompenser en lui commandant le tableau de *Corneille reçu au théâtre par le prince de Condé*, ce qui lui permettait d'honorer à la fois la vieille gloire du poète et la jeune renommée du peintre; en 1819, M. Floquet qui devait consacrer à Bossuet l'admiration de toute sa vie et qui y préludait en commentant déjà, dans son discours de réception, les hymnes de Santeuil vantées par ce grand génie. La Classe des sciences ne faisait pas des acquisitions moins précieuses : en 1829, M. Girardin ; en 1830, M. Pouchet, en train d'organiser le Muséum. C'est aussi en 1829 qu'elle couronnait la statistique géologique du département par M. Antoine Passy et en 1830 qu'elle publiait ce remarquable travail. En 1832, elle reçut MM. Brevière, Emm. Gaillard et de Stabenrath. Le Précis s'enrichissait de ces conquêtes. L'inventaire des gloires, des antiquités, des curiosités rouennaises se dressait rapidement dans ses pages instructives, sous la main de cette réunion de savants. C'était le vœu que formait pour les académies de province M. Jouffroy, quand il donnait aux académiciens de Besançon, ses collègues d'origine, ces sages conseils :

« L'art des Académies de province est de dégager, dans la recherche générale de la vérité, les recherches particulières qui touchent spécialement la province, ou dont la province seule possède les éléments et, se résignant à n'être sur le reste qu'un intermédiaire utile, de se consacrer exclusivement à ces recherches, d'en organiser le plan, d'en tracer la méthode, de les exciter par tous les moyens en son pouvoir, et de réunir en elle tous les rayons qui peuvent les éclairer.

Toute Académie locale, qui saura se faire ainsi sa part, la gardera ; on ne demandera pas à quoi elle est bonne, on le verra ; la province, interrogée sur sa littérature, sur son histoire, sur sa géographie, sur sa statistique, sur sa géologie, sur ses souvenirs et ses espérances, sur ses gloires et ses infortunes, sur tous ce qui la touche, sur tout ce qu'elle sait et qu'elle seule peut savoir, répondra et répondra juste ; et le corps de ces réponses, formé par l'Académie, deviendra pour la Compagnie un monument glorieux, pour la science un document original, pour la province une source abondante de poésie, de patriotisme, de lumière et de vie. »

Si l'Académie de Rouen avait été directement touchée par ces avis, elle n'aurait pas autrement agi. *Notices sur Alain Blanchard*, de M. Licquet ; *Particularités de la vie de P. Corneille*, par plusieurs membres ; *Recherches sur l'ancien pont de Rouen*, par M. Deville ; *Anecdotes normondes*, de M. Floquet ; *le Siège de Rouen en 1418*, de M. Emm. Gaillard ; *les Palinods*, par MM. Licquet et Ballin ; *Jouvenet*, par M. Hellis, voilà les travaux d'*intermédiaires utiles*, pour prendre les expressions de M. Jouffroy, auxquels se livrait la Compagnie.

Les membres correspondants les plus illustres aimaient à entretenir avec elle des communications directes. Dans la même année, en 1827, Victor Hugo lui adressait son drame de *Cromwell* et M. Brunel les états de situation du percement de son tunnel sous-marin. En 1831, M. Berger de Xivrey lui présentait un mémoire sur la nouvelle édition du *Trésor de la langue grecque* de Henri Estienne que publiait alors

M. Firmin Didot, et, dans les années suivantes, des travaux archéologiques d'un intérêt plus spécial pour Rouen et la Normandie.

IV

On voit combien étaient nourries les séances des sociétés savantes, et avec quelle activité se développait la vie intellectuelle de la cité. Comme pour l'accroître encore, des étrangers venaient à Rouen et y ouvraient des cours, dont quelques-uns eurent un très vif succès. Tel fut le cours de littérature professé par M. Charles Durand en 1828, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, et dont les auditeurs demandèrent l'impression. M. Tougard, avocat, répondit à ce désir la même année.

La municipalité s'ébranla à son tour, et nous allons la voir s'associer par des fondations précieuses au mouvement local, dont personne ne peut plus contester l'importance à l'époque que nous étudions.

En 1828, les chaires de dessin, de chimie appliquée aux arts et de botanique furent données, la première à Hyacinthe Langlois, la deuxième à M. Girardin, le brillant élève de Thénard, et la troisième à M. Pouchet, que recommandait déjà le nom de son maître, le savant de Blainville, et qui devait plus tard illustrer le sien. En nommant M. Pouchet à la chaire de botanique que laissait vacante le décès de M. Marquis, la municipalité le chargea d'organiser un musée d'histoire naturelle dont elle lui confia

la direction avec une chaire de zoologie. Quatre ans plus tard, M. Pouchet transférait à Trianon le Jardin-des-Plantes, encore limité au jardin que lui avait donné l'Académie sur le quai de Paris, et commençait son cours d'histoire naturelle. Le 18 mai 1834, le Museum ouvrait ses portes au public.

La même année, le 27 juillet, le Musée d'antiquités ouvrait les siennes. Créé par un arrêté du 10 décembre 1831 du baron Dupont-Delporte, qui, sous le premier Empire, avait fondé à Parme un musée archéologique, il fut organisé par M. Deville, avec l'aide de Langlois, le même infatigable Hyacinthe Langlois, dont le nom se retrouve dans toutes les œuvres de ce temps, et dont l'intelligence, l'érudition, le talent, le désintéressement et les malheurs font une des figures les plus attachantes de cette galerie contemporaine.

C'est aussi la date de la création de la Société des Amis-des-Arts, dont le premier président fut M. Deville, et de l'ouverture de la première exposition de peinture des artistes normands. Les beaux-arts devaient ce double succès au conservateur du Musée, M. Garneray. Les récompenses du Salon de 1833 ne furent distribuées qu'en 1835, le 5 janvier. L'histoire eut deux grandes médailles d'or, qu'obtinent MM. Court et de Boisfremont. Je remarque, parmi les autres lauréats, MM. Bellengé, Morel-Fatio, Gustave Morin, Brevière, Dumée, M^{lle} Espérance Langlois. Voyez quels artistes fixaient alors leurs pinceaux dans notre antique cité, et avec quelle vigueur poussait sur ses vieux murs cette floraison nouvelle des lettres et des arts ! M. Louis Boulanger venait aussi

d'obtenir un grand succès avec son *Mazeppa*. Victor Hugo lui dédiait des pages des *Orientales* et des *Feuilles d'automne*. Alexandre Dumas préparait avec lui le *Voyage en Espagne*, dans lequel il devait, en compagnie de Maquet, tendre au jeune Dumas fils, à la suite d'une course de taureaux, ce verre d'eau que le buveur de quinze ans rendit célèbre, en le rendant à moitié vide avec cette parole : « Donnez le reste de ma part au *Mançanarez*. » Si j'en crois cependant une feuille qui a joué un grand rôle dans ces événements, et dont je parlerai plus tard d'une façon spéciale, l'acquéreur du *Boissy d'Anglas* de Court ayant proposé à l'Administration municipale, après la fermeture du Salon, de l'exposer au Musée, avant de l'emporter en Angleterre, eut le chagrin de voir cette proposition refusée et les admirateurs de Court durent aller contempler son tableau dans une ancienne écurie de la place des Carmes.

La municipalité s'était montrée plus généreuse en 1834, lors de l'inauguration de la statue de Pierre Corneille; elle collabora sans réserve à ce grand événement littéraire. Une députation de l'Académie Française, conduite par M. Lebrun, directeur, et à laquelle, s'étaient joints Alexandre Dumas et d'autres célébrités, assista à la cérémonie. Les deux auteurs dramatiques annoncèrent l'intention de prononcer l'éloge de Corneille. Était-il leur ancêtre ? Ils le croyaient peut-être, malgré la difficulté de les rattacher l'un et l'autre à un aïeul commun. Le public lettré saisit entre les discours de l'auteur de *Marie Stuart* et celui de l'auteur d'*Henri III* trop de divergence de vues pour les membres d'une même famille.

On prétendit même qu'ils oublièrent un peu la statue dans leur entraînement à controverser devant elle. Fort heureusement et à temps, le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen se souvint de Corneille, et prononça un discours, qui sans présenter la finesse des deux premiers, eut au moins le mérite de parler du *Cid*. Les académiciens de Paris se conduisirent avec beaucoup de courtoisie à l'égard de leurs confrères de Rouen. Ils leur firent, au siège de leurs séances, une visite qui fut l'occasion d'une réception solennelle.

La Société d'Emulation avait pris l'initiative de l'érection du monument. Elle était aussi dignement représentée. Son président, Hyacinthe Langlois, et MM. Lecoupeur et Girardin avaient été chargés de faire aux illustres étrangers les honneurs de la ville. Avec David d'Angers, l'acteur Lafon, Charles Nodier et bien d'autres, capables de goûter ce fantastique spectacle, on visita l'aître Saint-Maclou à la lueur des torches. Ce fut d'un romantique digne du temps. Dans un concours ouvert par la Société, trente pièces de vers furent présentées : celle de M. Wains Desfontaines, d'Alençon, eut le prix.

Quelques semaines plus tard, la mort de Boieldieu et la douloureuse cérémonie de la translation de son cœur à Rouen réunirent de nouveau les sociétés savantes et les autorités de la ville. L'Académie en fit, à son tour, le sujet d'un concours de poésie ; le même lauréat remporta la couronne. Pour honorer également la mémoire de l'auteur de la *Dame Blanche*, M. de Boisfremont offrit à l'Académie le beau portrait qui orne encore aujourd'hui la salle de ses séances.

V

En rappelant ces événements de 1834, nous avons laissé en arrière l'année dans laquelle naquit la *Revue de Rouen*. Il ne serait pas juste de négliger plus longtemps la fondation de cette publication périodique, l'un des faits les plus saillants de nos dix années d'études, l'un des instruments les plus énergiques du développement littéraire par lequel elles se signalent.

Dès 1831, M. de Caumont avait fondé à Caen la *Revue Normande*. Comme le disait le titre de cette feuille, elle avait demandé le concours de savants et de littérateurs de la province entière. Ceux de Rouen ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils formaient un groupe assez compact pour marcher isolément ; ils se détachèrent de M. de Caumont et publièrent, en janvier 1833, le premier numéro de la *Revue de Rouen*. Le directeur était M. J. Olivier, connu, autant qu'un livre inconnu peut faire connaître son auteur, par un volume de poésies — *Confiteor* — publié l'année précédente. En tête de ses péchés, M. Olivier aurait pu confesser un amour immodéré de l'école romantique. Son manifeste du 10 janvier 1833 en reproduit tous les excès :

« Les cités, disait-il, les chemins, les canaux sont les os de la société ; les métiers et les vaisseaux sont ses membres, le labour est sa chair, l'art est son âme ; et cet ensemble de la société est aussi intimement lié que l'âme et le corps d'un seul homme.

« C'est bien le moins que nous, hommes de l'art, que la vague des systèmes politiques empâte sans

cesse de son écume, et ballotte comme des herbes sans racine, cherchions quelle sera la fin de ce trouble, et si cette tourmente ne jette pas sur la plage quelques gemmes et pierres précieuses. Or, parmi les cristaux que la tempête du siècle a déjà tirés de l'Océan, la décentralisation dont je parle n'est pas un des moins limpides, un de ceux dont le reflet aura le moins d'éclat, »

Si la décentralisation vantée par la *Revue de Rouen* avait dû se faire longtemps dans ce style, ses cristaux océaniques n'auraient pas tardé à aller rejoindre ceux plus terrestres des épicereries voisines. Le premier numéro contenait un roman de M. Achille La Rive, un autre roman, mais un roman involontaire, d'Alexandre Dumas sur le *Siège de Rouen*, d'assez jolis vers de M^l^e Desbordes, devenue M^{me} Valmore et dont le mari jouait au Théâtre-des-Arts, et un article sur un drame local, intitulé le *Comte Ponthis de Sainte-Hélène* ou le *Bagne et l'Etat-Major*. Il était en trois actes. Ce n'était pas trop pour expliquer le titre. Le second numéro était déjà plus nourri. De très beaux vers d'Auguste Barbier, un autre *Siège*, celui de Dieppe, récit fidèle de M. Ludovic Vitet, lui donnaient du corps et de l'intérêt. Les numéros suivants penchaient encore du côté où le premier était tombé. Sauf quelques étincelles, comme une lettre amusante écrite par Léon Gozlan, à titre d'encouragement, le Recueil s'éteignait, juste au moment où le réveil de la vie provinciale donnait à l'Ouest la *Revue de Bretagne*, au Midi la *France Provinciale d'Avignon* et la *Revue du Midi*; à Douai, les *Annales du Nord*, et bientôt à des centres de peu d'importance toutes sortes

de feuilles mensuelles ou hebdomadaires, tombées en pluie et passées de même.

Heureusement au commencement du deuxième semestre, M Olivier se retira avec ses vagues, son écume, ses herbes et ses cristaux, et ce fut pour la Revue une retraite propice. La direction passa à un comité dont les membres les plus influents étaient MM. Rouland, Deville, Pottier, Chéruel. M. Rouland marchait visiblement à leur tête. C'était alors un jeune substitut de 27 ans, ne se sachant probablement pas appelé aux hautes fonctions qui l'attendaient, et ignorant que le modeste portefeuille dans lequel il portait ses articles à l'imprimerie Périaux contiendrait un jour les papiers de l'Etat. Déjà, cependant, la netteté du style, la maturité des pensées, leur enchaînement logique, l'habileté du choix dans les sujets traités, et jusqu'à la froideur calculée dont s'enveloppait cet esprit, maître absolue lui-même, le marquaient pour de brillantes destinées. Ses compagnons en avaient-ils conscience ? Dans tous les cas, ils subissaient son ascendant. C'est lui qui, non encore content des améliorations réelles apportées à la Revue par le comité de rédaction, et le concours du vicomte Walsh, de Méreaux, de Langlois, irrité des vers sans poésie, des récits de voyage interminables dont la signature *Garneray* faisait le seul intérêt et des vieilles copies qu'on n'en avait pu complètement écarter, prit résolument la parole le 1^{er} janvier 1835, annonça la volonté de procéder autrement, et rédigea son programme dans les termes suivants :

« Réduites ainsi à de minces aumônes, et forcées

pourtant de tenir leurs engagements, les Revues acceptèrent une foule de compositions, qui révélaient bien moins le genre ou la capacité de leurs auteurs, que l'inquiète impatience de leur imagination.

« Une revue de province est principalement consacrée à la localité au centre de laquelle elle vit et se développe. Si elle se réduit à copier, toujours et de loin, les modes littéraires qui n'ont souvent de grâce et de fraîcheur qu'à Paris, elle perd sa physionomie particulière, son intérêt spécial ; elle renie, en quelque sorte, le pays dont elle devait produire les richesses intellectuelles, et se traîne misérablement au milieu de son bagage de contrebande et d'imitation. Nous voulons donc, avant tout, parler de littérature, de sciences et de beaux-arts, au profit de notre Normandie. »

M. Rouland prit pour aide de camp, ou pour employer un style moins militaire, pour gérant, M. le baron Richard. C'était un homme de beaucoup d'esprit, plein de verve et d'activité, instantanément prêt sur toutes sortes de sujets, et qui l'a bien prouvé en passant, toujours en équilibre, par les fonctions les plus diverses, archiviste, maître d'hôtel, préfet. Railleur spirituel, causeur amusant, une qualité nécessaire, la mesure, lui manquait complètement. Il se brûlait à ses feux d'artifice. Il a écrit dans la Revue cent articles qui étonnent par l'audace de leurs attaques, et l'excès de leurs critiques. Comment M. Rouland ne le retenait-il pas ? Loin de là, la plume magistrale du substitut s'est complètement associée aux plaisanteries endiablées du baron Richard dans la campagne la plus folle qu'il ait entreprise, la campagne

de l'Académiade. C'est en effet contre l'Académie que se sont longtemps exercées la verve gamine de l'un, la froide et dédaigneuse ironie de l'autre. » L'Académie est comme une toupie, disait M. Richard, « plus on la fouette, plus elle ronfle. » — « Le siècle se rit des Académies, reprenait M. Rouland, « lorsqu'il les trouve par hasard au bout de ses télescopes comme des planètes perdues ; et ailleurs : « — La critique sérieuse se prend de pitié pour la « ridicule mystification des Académies de province. »

L'*Académiade* est un poème en quatre chants commencé dans la *Revue* de 1836 et terminé l'année suivante. C'est une satire de l'Académie, profondément injuste je n'ai pas besoin de le dire, et passablement ennuyeuse, il faut prendre la peine de l'ajouter, car ce qu'écrivait M. Richard était rarement ennuyeux. Dans le genre plaisant et gouailleur qu'il cultivait, les notes explicatives dont il a fait suivre chaque chant sont plus amusantes que les chants commentés. Ces notes ne lui ont pas encore suffi. Il imprima une sorte d'affiche représentant les principales victimes du poème. Ces attaques dégénérèrent en personnalités tout à fait regrettables, dont il n'y aurait aucun intérêt à continuer le récit. La *Revue de Rouen* n'est pas d'ailleurs un recueil bien rare. On peut y suivre, dans tous leurs détails, ces dernières phases d'une assez sotte aventure.

Elle eut un dénouement bien inattendu. En 1842, M. Richard entra à l'Académie et bientôt au bureau, où il occupa les fonctions de secrétaire perpétuel pour la Classe des lettres, et où il ne souffrit plus qu'on rît des Académiciens.

Sauf cette méchante guerre contre une laborieuse et savante compagnie dont quelques membres appartenaient à la rédaction du Recueil, ce qui achevait le trouble et la confusion, la *Revue de Rouen* tint, pendant plusieurs années, les promesses du programme de M. Rouland. Elle eut le concours actif d'écrivains d'une très haute valeur. M. Chéruel y a donné sur les histoires provinciales en 1836, un article que n'eût pas désavoué Augustin Thierry, et sur Saint-Ouen, en 1837, des renseignements du plus grand intérêt. Pendant la même période, M. Girardin y a publié une partie de ses biographies normandes ; M. Homberg, des articles humoristiques ; M. Pottier, M. de Stabenrath, M. Deville, des recherches archéologiques ; M. Bach, professeur de philosophie au Lycée de Rouen, M. Vacherot, qui le remplaça lorsqu'il fut envoyé, en 1836, à la Faculté des lettres de Besançon, des études élevées sur les origines de la scholastique et sur les écoles ecclésiastiques ; M. le docteur Parchappe des articles de critique littéraire, notamment sur les *Voix intérieures* de Victor Hugo, que la *Revue des Deux-Mondes* venait de condamner, non sans appel. MM. Théodore Lebreton, Blanchemain, Beuzeville, Le Flaguais, M^m. Lucie Coeffin, M. Adolphe Dumas, auteur de *Stances à Corneille*, récitées sur le Théâtre-des-Arts, en 1833, y écrivaient des vers, et M^{lle} Amélie Bosquet des romans, qui n'étaient pas sans une certaine grâce, froide et voilée, mais auxquels l'imagination et l'intrigue faisaient défaut. Enfin, MM. Dumée et Gustave Morin, Bellangé, Polyclès Langlois, Renouard, de Solimont et d'autres artistes cités par M. Hédou dans

son remarquable et récent travail sur la lithographie à Rouen, y dessinaient des illustrations souvent charmantes et toujours soignées. M. Gauguin y faisait le compte-rendu des salons ; d'autres, celui des théâtres. C'était un recueil appelé à vivre longtemps si la province qui en était dotée en avait mieux apprécié l'utilité. Malheureusement, il a cessé d'exister en 1852, et les deux tentatives faites depuis, pour lui rendre la vie, n'ont réussi qu'à attester l'intelligence et le dévouement de leurs auteurs et l'indifférence du public.

Ce dégoût ne s'est manifesté qu'à la fin du règne de Louis-Philippe. Au contraire, en 1833 et 1834, et surtout en 1835 et 1836, la dernière des années dont nous occupions, on se passionnait pour ou contre la *Revue*. Il n'était pas de querelle littéraire, de controverse scientifique, de dispute archéologique où elle ne prît parti. L'esprit public était tenu en haleine. Un souffle généreux et chaud circulait dans l'air. C'était une période de fécondité intellectuelle. Les manuscrits s'entassaient dans les imprimeries sur les tables des compositeurs. Les candidats se pressaient aux portes des sociétés savantes. En 1834 et 1835, neuf nouveaux membres entraient à l'Académie, parmi lesquels MM. Grégoire, Bergasse, Chéruel et Garneray.

VI

Parmi les signes du temps, il faut placer l'abondance de la poésie. Jamais on n'a fait plus de vers qu'à cette époque. Sonnets, élégies, fables, satyres,

poèmes de toute sorte campaient aux pieds de la côte Sainte-Catherine, et semblaient vouloir l'assiéger, comme en 1591 l'armée d'Henri IV préparant l'assaut du fort. Mais la poésie se défendait sur son Parnasse comme Villars dans ses bastions, et ne cédait pas. Il nous reste à parler de ces combats fréquents, de ces œuvres nombreuses dont la plupart sont certainement médiocres, mais qui presque toutes méritent le respect parce qu'elles sont sincères, et quelques-unes de justes éloges parce qu'elles se sont élevées au-dessus des autres.

Je laisse de côté les poètes qui ne sont pas tout à fait ou à peu près rouennais. Les *Chants religieux et mélancoliques* de M. Thuret, les *Chants solitaires* de M. Bourlet de la Vallée, les *Chants neustriens* de M. Le Flaguais, le Recueil de M^{me} Lucie Coeffin, et bien d'autres vers normands de ce temps-là échappent donc à la présente appréciation. Il est aussi plus convenable de ne rien dire des versificateurs rouennais absolument oubliés, et pour lesquels l'oubli est le plus doux des jugements. Ce qui étonne, dans cette catégorie, c'est qu'on ose faire imprimer et mettre en vente de pareilles platitudes. Ainsi, quand Louis-Philippe est venu à Rouen avec la reine et ses fils, en 1831, il s'est trouvé un auteur qui, sous le pseudonyme d'*Un jeune grenadier d'un bataillon rural*, a composé sur ce voyage un poème en quatre chants, imprimé chez M. Periaux, dans lequel se trouvent ces vers :

D'Orléans et Nemours du bal font l'ouverture ;
Mais Orléans des pas donne seul la mesure.

Son frère, dont un pied venait d'être blessé,
Ne bat point le tapis de son pas cadencé.
Ce prince adolescent, aussi beau que l'Aurore,
S'excuse, avec regrets, auprès de Terpsichore.
Les plaisirs, un moment, cessent leurs joyeux cours ;
De sensibles regards s'étendent sur Nemours.
On admire ses traits, vrai miroir de son âme.
Sous l'habit de lancier on dirait une dame.
Et puis, s'exagérant ses légères douleurs,
Quelques femmes alors semblent verser des pleurs.
Chez l'heureux d'Orléans quelle ardeur ! quelles grâces !
Pour le voir, de son coude on serre les espaces.
Déjà d'un œil furtif le sexe a parcouru
Les formes, la beauté dont le ciel l'a pourvu.

Et dire que ces quatre chants coûtaient un franc, et qu'ils se sont vendus ! C'est l'amnistie de la *Geneviève de Brabant* de M. Duputel et de la *Jeanne Darc* de M. Pierre Dumesnil, dignes grenadiers, eux aussi, du même bataillon rural.

Sans qu'il soit intéressant de s'y arrêter, il n'est que juste de mentionner les tragédies d'*Alain Blanchart* et de *Biron* de M. Dupias ; divers poèmes, notamment un *Voyage du Roy en Alsace*, de M. le capitaine Fossé, membre de l'Académie ; de fort agréables compositions de M. Beuzeville, réunies plus tard en un volume sous ce titre : *Les Petits Enfants* ; de spirituelles épîtres de M. Frédéric Lequesne.

M. Le Filleul des Guérots s'est fait un nom comme fabuliste. Les Précis de l'Académie contiennent un grand nombre de ses œuvres ; c'était le La Fontaine attitré des séances publiques. Avoir réussi dans la fable, à quelque degré que ce soit, c'est un rare mérite. Il n'existe pour ainsi dire pas d'apologue

dont le sujet n'ait été traité par le maître du genre. Il est vrai que lui-même avait imité ses devanciers, non seulement les plus connus, mais les plus obscurs, tels que Pierre Blanchet et Guillaume Haudent. Qu'importe ! en les imitant, il a su demeurer lui-même inimitable. Le pire écueil pour ses successeurs, c'est de s'exposer à lui être comparés, et la similitude inévitable des sujets rend inévitables aussi ces comparaisons. M. Le Filleul des Guérôts a cependant réussi à en découvrir quelques-uns dont la nouveauté l'a sauvé de ce danger. Je citerai, entre autres, sa fable *La Femme et le Serin*. Le poète expose en vers bien coupés, avec du naturel et de la simplicité, comment la femme ne prit aucun souci de l'oiseau tant qu'il vécut :

Mort (vous allez penser peut-être que je raille),
 La voilà qui lui fait les plus touchants adieux,
 Qui recueille en pleurant ses restes précieux,
 Et qui, finalement, veille à ce qu'on l'empaille
 Pour l'avoir toujours sous les yeux.
 La chose n'est pas sans exemple :
 Moi, qui vous raconte ceci,
 Je connais d'un défunt mari
 Un portrait que souvent la veuve en pleurs contemple ;
 Un fidèle portrait, bien tendrement chéri....
 Dont par mainte boutade et par mainte querelle,
 Tous les jours que Dieu fit, on vexa le modèle.

M. Censier, depuis président à la Cour, faisait aussi des fables en 1831. Le Bulletin de la Société d'Emulation de 1831 en contient une, fort bien tournée, intitulée : *Le Dromadaire et la Girafe*. M. Duputel

en a beaucoup composé : je crois plus poli de n'en rien dire.

Un des poètes dont on s'occupait le plus à cette époque, c'est le travailleur modeste et consciencieux qui signait : Théodore Lebreton, ouvrier. Ses *Heures de repos d'un ouvrier* ont été réunies et publiées en 1837. La *Revue de Rouen* en avait eu la primeur. On citait particulièrement l'*Oiseau captif*, l'*Ode sacrée*, *Une Espérance*, la *Vocation d'un poète*. C'est dans cette dernière pièce qu'il disait :

Et quand viendra pour toi l'heure où la force tombe,
Etreinte par la faim, ce vampire cruel,
Si ton corps épuisé dans la lutte succombe,
Tu ne descendras point tout entier dans la tombe,
Car le poète est immortel !

La *Revue de Paris* remarquait dans ses vers « beaucoup de noblesse, de pensée et même d'expression. » La *Gazette de France* « leur cadence harmonieuse et les sentiments qu'ils expriment. » David d'Angers fit à Th. Lebreton un éloge encore plus précieux en lui envoyant l'exemplaire de *Jocelyn* que Lamartine lui avait offert. Plusieurs artistes dessinèrent son portrait et le publièrent dans les recueils du temps. Il a mérité cette célébrité par la ferveur avec laquelle, au milieu de ses rudes travaux professionnels, il cherchait à formuler ses sentiments dans la langue délicate des dieux.

Les *Elégies* de M. Victor Lecoupeur ont de la grâce et de la sensibilité, On lit avec émotion ses *Stances à l'âme d'un enfant* :

Si tôt mourir, enfant ! . . . A la porte du monde
Tu regardas un jour, et soudain tu partis,

Comme un cygne naissant, qui, déjà las de l'onde,
A son premier essor, vole aux divins parvis ;
Et, de là, regardant les plaisirs de la terre,
Ecoutant les regrets de ta mourante mère,
En plaignant son erreur, tu pleures... et souris.

M. Blanchemain avait à peu près la même manière dans les poésies qu'il publiait à cette époque. Le souffle et l'originalité lui faisaient peut-être défaut ; mais il y suppléait par beaucoup de sentiment, de tendresse et de rêverie. Dans son élégie *Le Coin du cimetière*, publiée dans la *Revue de Rouen* en 1836, ce poète de vingt ans traduisait ainsi la douleur que lui inspirait la mort d'un frère :

Je colorais en moi mille tableaux d'enfance,
Que le souvenir vague, à défaut d'espérance,
Peuplait de rêves décevants ;
Et comme un songe heureux venu d'un autre monde
Je revoyais l'enfant avec sa tête blonde
Et son sourire de dix ans.

Et nous courions tous deux dans les vertes allées
Avec les papillons et les mouches ailées ;
Je tenais sa main dans ma main ;
Partageant avec lui d'enfantines tendresses,
Lui souriant du cœur, et nos jeunes caresses
Interrompaient notre chemin.

Tout autres étaient les qualités de M^{lle} Amélie Bosquet ; pas d'émotion, peu de sensibilité, mais une certaine force et un réel talent d'expression. Elle a trop souvent et avec trop de franchise décrit le mal dont elle souffrait, pour ne pas comprendre, la première, la cause de la froideur de sa Muse :

Que je puisse prier dans une pure ivresse !
Je ne vis pas, mon Dieu ! je m'éteins lentement ;
Qu'un puissant aiguillon stimule ma faiblesse !
De la joie ou des pleurs ! ne fût-ce qu'un moment.
Mais rien ! rien ! de l'ennui . . . Pas d'âme à ma pensée.
Pas de soleil aux cieux ; pas de parfums dans l'air ;
Sur la fleur qui pâlit, plus de douce rosée !
Elle va se flétrir au souffle de l'hiver.

Et ailleurs :

Je trompe « on » ennui par de vaines pensées ;
Je tire de mon cœur quelques notes glacées,
Ou je cherche un rayon du soleil du midi
Pour rendre la chaleur à mon sang refroidi.

Doit-on considérer M^{me} Desbordes-Valmore comme un poète rouennais ? Langlois a donné sa biographie et son portrait dans le Bulletin de la Société d'Emulation de 1833. La *Revue de Rouen* se l'était attachée. Elle était souvent à Rouen, et c'est dans notre ville qu'elle reçut ces vers de Lamartine :

Ta voix enseigne avec tristesse
Des airs de fête à tes petits,
Pour qu'attendri de leur faiblesse,
L'oiseleur les épargne et laisse
Grandir leurs plumes dans les nids.

Et c'est de Rouen qu'elle lui adresse sa réponse :

Je suis l'indigente glaneuse,
Qui d'un peu d'épis oubliés
A paré sa gerbe épineuse,
Quand ta charité lumineuse

Verse du blé pur à mes pieds.
Oui Toi seul auras dit : — Vit-elle ?
Tant mon nom est mort avant moi !
Et sur ma tombe, l'hirondelle
Frappera seule d'un coup d'aile
L'air harmonieux comme toi !

Par de nombreux liens, ce serait une gloire rouennaise. Mais que dire d'elle qui n'ait pas été dit ? Et quel plus juste éloge faire de ses vers que de les citer ?

M. Ulric Guttinger aurait eu avec elle, au jugement de M. Sainte-Beuve, une certaine parenté de talent.

« C'était dans la poésie, a dit l'éminent critique, comme un talent de femme, le talent ne survivant jamais à l'émotion, le début toujours vrai et parfois puissant, des traits faciles, et bientôt la fatigue et le vers libre pour se soulager, et pas de conclusion. Plus d'une de ses élégies peut se rapprocher de celles de M^{me} Desbordes-Valmore. »

Nodier, Hugo, de Vigny l'aimaient beaucoup. C'est à lui que Musset a écrit :

Ulric, nul œil des mers n'a mesuré l'abîme,
Ni les héros plongeurs, ni les vieux matelots ;
Le soleil vient briser ses rayons sur leur cîme,
Comme un guerrier vaincu brise ses javelots !
Ainsi, nul œil, Ulric, n'a mesuré les ondes
De tes fortes douleurs, etc.

Dans les *Fables et Méditations*, le poète rouennais lui a répondu :

Mais bientôt d'autres chants de ta Muse égarée
Me la font voir encore aux passions livrée !
Tu doutes, tu maudis, tu bénis au hasard.
Un farouche dédain endureit ton regard,
Tu ne sais où tu vas ! Disant l'âme immortelle
Et que Dieu la créa, tu ne fais rien pour elle !
On croirait par instants que, comme Lucifer,
Tu n'as connu le ciel que pour choisir l'enfer !

Ingrat, j'allais prêcher ! quelle inutile peine !
Le génie a sa voix, et son sort qui l'entraîne ;
Son sentier inconnu, changeant, capricieux,
Qui descend bien longtemps pour remonter aux cieux.
Je ferais à te suivre une stérile étude,
J'espère en ton ami si cher : la solitude ;
Qu'il te recueillera dans ses bras caressants,
Que Dieu, pour revenir, te donnera le temps.
De toutes ses faveurs, hélas ! c'est la dernière !
Puisse-t-il à tes yeux amener la lumière,
Des fruits de la sagesse orner enfin ton front,
Te donner à Racine et t'oter à Byron !

M Ulric Gultinger est né à Rouen en 1785. Il est entré à l'Académie en 1813, et en 1829, étant allé se fixer à Paris, devint membre correspondant. De tous les poètes que nous avons cités, c'est assurément celui qui a le plus d'envergure. Plein d'imagination et de feu, il donne à ses vers la flamme et l'élan. Ce n'est plus un versificateur, c'est un poète.

Voici, dans un genre plus familier, un sonnet bien vécu, extrait de ceux qu'il a publiés en 1837, à la suite de ses *Fables et Méditations* :

UN JEUNE HOMME.

Ah ! trop funeste ami ! fatale expérience !
J'ai cru votre conseil et j'ai dit que j'aimais . . .
Que n'avez-vous pu voir le courroux de ses traits,
Lorsqu'elle m'a crié : Sortez de ma présence !

Vous blâmiez ma lenteur, mon respect, mon silence,
Mais tant qu'ils ont duré, du moins, je la voyais !
Loin, bien loin du bonheur, eh bien, je le rêvais,
Et voilà tout perdu grâce à votre science !

Eh ! quoi. vous souriez, voyant mon désespoir !
Est-ce une perfidie, ou croyez-vous avoir,
Malgré moi-même, éteint cette adorable flamme ?

Savez-vous, je mourrai, moi, loin de cette femme ;
Et que faire à présent qu'on ne veut plus me voir ?
Répondez donc ! — Enfant, retournez-y ce soir.

Le départ de M. Guttinger n'allait pas laisser Rouen sans un poète vraiment lyrique. Quand il commençait à se taire, un autre commençait à chanter. Ces nouveaux accents avaient de la vigueur et du charme. A celui qui les faisait entendre, Victor Hugo écrivait en 1836 : « Vous avez tout ce qui fait le poète, l'esprit qui pense et la voix qui chante : *os et mens*. » — Et Béranger, dans une délicieuse lettre qu'il faudrait citer toute entière, à la gloire de son auteur et à l'honneur de son destinataire : « Ce n'est pas ma
« voix cassée et tremblante qui fera ce miracle,
« malgré le retour du printemps qui réveille l'oi-
« seau, comme vous le dites bien, mais qui ne peut
« rendre au bois tous les rossignols de l'année pas-
« sée. Il est vrai qu'il fait éclore beaucoup de voix

« nouvelles. Tout me fait croire, Monsieur, que la
« vôtre est de celles-là Elle s'y prend à ravir pour
« charmer l'ombrage où je suis venu m'asseoir vieux
« et las, las du monde et du bruit. » Le talent dont
la jeunesse méritait déjà ces éloges s'est développé
au milieu de nous. Cet esprit qui pense et cette voix
qui chante, nous les avons entendus dans les *Méan-*
dres (1), nous les entendrons longtemps encore.

VII

Qu'on me pardonne de m'être oublié peut-être un
peu trop longtemps à ce doux bruit des vers. Aussi
bien, nous sommes arrivés au terme de notre course.
Nos dix années sont parcourues ; nous avons inter-
rogé leurs savants, admiré leurs artistes, écouté
leurs poètes. L'année 1836 se termine, et la publica-
tion du *Roman de Brut* vient achever le cycle com-
mencé par la publication du *Roman de Rou*.

Le *Roman de Brut* renferme, dans un récit de seize
mille vers, l'histoire fabuleuse des rois de la Grande-
Bretagne par Robert Wace, depuis Brut, arrière-
petit-fils d'Enée, jusqu'à Cadwallader. Pour l'histoire
de Normandie, c'est un document moins précieux
que pour l'histoire d'Angleterre ou de Danemark.
Mais c'est un monument considérable du Moyen-Age.
MM. Leroux de Lincy et Mamès, de l'Institut, entre-

(1) *Méandres et Miscellanées*, par M. de Lérue.

prirent de le restituer à la science. Pour opérer cette restitution, l'éditeur rouennais du *Roman de Rou* fut encore celui dont on demanda et dont on obtint le généreux concours. Les mêmes savants rouennais et normands, M. A. Le Prevost, M. Deville et d'autres, qui avaient participé avec M. Pluquet à la mise au jour de la première œuvre de Robert Wace, furent heureux de se retrouver autour de la seconde. Enfin M. Periaux fournit ses presses. Il faut bien comprendre que des publications de cette nature et de cette importance causent dans le monde lettré la même émotion qu'une révolution dans le monde politique. Un rapport adressé dès 1831, par M. Edgard Quinet, au ministre des travaux publics constate la nécessité d'arracher à la poussière des siècles ces vieilles épopées françaises perdues dans la solitude des bibliothèques royales; il mentionne comme les plus urgentes à imprimer le *Perceval* et le *Brut*. Obligé de choisir, il se décide pour le roman de Chrestien de Troyes; mais il déplore de ne pouvoir en même temps publier le *Brut*. « Le *Brut*, dit-il avec un peu
« d'exagération, a une richesse incalculable de tra-
« ditions historiques : ce sera la mine nécessaire de
« toutes les recherches futures sur nos origines ;
« mais enfin le génie de l'écrivain, quoiqu'il s'y
« décèle par intervalles, est enchaîné au texte de la
« généalogie d'un peuple, et j'espère, dans mon intro-
« duction générale, donner un examen suffisamment
« complet de ses éléments historiques, en attendant
« sa publication qui est indispensable. » En note, l'éloquent rapporteur mentionne une tentative faite

par un savant Danois, M. Abrahams, venu tout exprès à Paris pour publier le *Brut*; mais cet étranger dut abandonner une entreprise que les Français eux-mêmes craignaient d'aborder et dans laquelle personne n'était résolument entré avant MM. Leroux de Lincy et Edouard Frère, qui la menèrent à bonne fin, en 1836.

De cet examen des travaux accomplis en dix ans par notre Rouen lettré, il ne nous reste plus qu'à tirer la conclusion. Elle consiste bien moins à comparer cette période aux autres afin de chercher laquelle serait la plus brillante ou la plus fructueuse, qu'à affirmer une fois de plus la possibilité de la décentralisation littéraire. Comme en beaucoup d'autres matières, sur lesquelles s'est longtemps exercée la controverse, il n'y a pas là de question de principe. C'est une question de fait. La décentralisation existe quand on veut. Que la province travaille, qu'elle étudie, qu'elle pense, qu'elle écrive; et elle décentralise. Les dix années que voilà servent à cette démonstration. Sans doute, le succès est plus difficile qu'à Paris, où la presse conduit en quelques semaines à la célébrité un auteur obscur. Mais, d'une part, le succès n'est pas tout : la conscience d'avoir fait avancer d'un pas l'histoire ou la philosophie de son pays vaut bien quelque chose. Et d'un autre côté, si dans nos anciennes cités, la récompense se fait plus attendre, il est rare que le vrai mérite ne l'obtienne pas. L'opinion publique est

comme le timbre de nos vieilles horloges. Elles retardent quelquefois, mais quand elles sonnent l'heure attendue, c'est une note aimée et familière qui vient frapper l'oreille et retentir doucement dans le cœur.



NOTICE

SUR UN COMPTE DE

L'ÉCURIE DE LA REINE CATHERINE DE MÉDICIS

DE 1558,

PAR M. CH. DE BEAUREPAIRE.



Il y a neuf ans environ, les héritiers de M. le vicomte Dambray eurent l'heureuse pensée de faire don, aux Archives du Département, de quelques vieux registres de comptes, qui leur paraissaient présenter un certain intérêt historique.

Ces comptes sont parfaitement tenus et fort bien écrits. Ils pourraient, si l'aridité du texte et des chiffres ne rebutait pas, être mis à profit, par quelque travailleur patient, pour une étude sur les impositions et sur les finances de la Normandie au temps de Henri III et de Henri IV.

Un seul (et c'est le plus ancien) est étranger à l'histoire de notre province. C'est aussi le plus intéressant, parce qu'il a trait à une femme célèbre, qui s'est trouvée mêlée aux plus grands événements de

la seconde moitié du XVI^e siècle, je veux parler de Catherine de Médicis.

Le registre dont il s'agit, de format in-folio, composé de 397 feuillets, en parchemin, porte pour titre : « *Ecurie de la Reine, l'année finie en décembre M. V^c L VIII. Compte premier de Me Guillaume Le Fieu, auquel la Royne, par ses lettres patentes, signées de sa main, et de maître Simon Fizes, secrétaire de ses finances à Paris, le XXIX^e jour d'avril M. V^c L VIII, a donné et octroyé l'estat et office de receveur et payeur ancien de son Ecurie... des recepte et despence faictes par le dit Le Fieu, à cause des deniers par luy receuz pour convertir et employer au fait de son office durant l'année commencée le premier jour de janvier mil V^c L VII et finie le dernier jour de décembre ensuivant l'an révolu mil V^c L VIII.* »

Le Fieu était auparavant receveur des aides, tailles et taillon à Nogent-sur-Seine. Il fut nommé receveur de l'Écurie de la reine, sur la démission faite en sa faveur par Gouvet Mosnier ; il prêta serment, en cette qualité, entre les mains du cardinal de Sens, Garde des Sceaux de France. Plus tard, on le voit prendre le titre de secrétaire ordinaire de la reine et de seigneur de Méréville. Il devint, en dernier lieu, receveur général de Normandie, et en remplit les fonctions pendant plusieurs années. Son successeur fut Henri Dambray, un des aïeux de M. le vicomte Dambray.

En tête du registre sont transcrites les lettres patentes de nomination de Le Fieu à l'office de receveur de l'Écurie. On voit, par d'autres lettres, transcrites au même registre, que la reine avait, peu de temps auparavant, divisé l'office de trésorier général

de sa maison, exercé pour lors par maîtres Gouvet Mosnier et Pierre Girard, en 3 offices distincts, celui de trésorier et payeur des gages de ses officiers domestiques ; celui de maître de sa Chambre aux deniers ; enfin celui de receveur et payeur de son Écurie. Après avoir *désuni* ces offices, elle les avait rendus alternatifs, ainsi que l'étaient ceux du roi, « afin, comme elle le marquait expressément dans ses lettres, qu'il fût impossible aux comptables de retenir ses deniers entre leurs mains. » Le Fieu portait le titre de receveur ancien ; Jean de Beauquesne avait celui de receveur alternatif. L'un et l'autre touchaient 500 l , de gages par an.

Pour nous faire une idée complète de la maison de cette princesse, il nous serait nécessaire d'avoir à notre disposition les comptes de ces trois offices. Nous ne faisons aucun doute qu'on y trouverait des renseignements précieux sur le règne de Henri II.

A défaut de ces comptes, qui nous manquent, et dont la perte est irréparable, essayons, du moins, de tirer parti de celui qui nous a été conservé, et qui se trouve maintenant en notre possession, grâce à la libéralité des héritiers de M. le vicomte Dambray. Après tout, l'Écurie n'était pas un objet de faible considération dans le train d'une maison princière, et, pour nous en tenir à un exemple, l'on sait qu'il n'y avait rien dont le roi Henri II tirât plus vanité que du nombre et de la bonté de ses chevaux, si ce n'est pourtant de l'adresse et de la valeur de ses pages.

Nous verrons, d'ailleurs, par l'examen que nous allons faire de notre compte, que ce document mentionne autre chose que des dépenses d'Écurie

Mais, avant d'en venir à cette analyse, il est à propos de dire quelques mots de l'état de la France et de la composition de la maison royale en cette année 1558, à laquelle il faut nous reporter.

L'année précédente avait été fatale à la France. Elle avait été marquée par un grand désastre : la défaite de Saint-Quentin, où avait péri l'élite de la noblesse française, où le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André avaient été faits prisonniers. Un moment même on avait craint de voir les Espagnols victorieux se porter sur Paris, sous les ordres de Philibert de Savoie, et une véritable panique s'était répandue dans la capitale du royaume.

Mais, dès le début de l'année 1558, tout avait changé de face. Le duc de Guise, rappelé en toute hâte de l'armée d'Italie à la première nouvelle de nos malheurs, investi de la dignité nouvelle de lieutenant-général de France, avait justifié la confiance qui s'attachait à son nom et l'honneur fait à sa personne en s'emparant, en plein hiver, après un siège de huit jours, de la ville de Calais que les Anglais possédaient depuis deux cent dix ans.

Ce succès, qui mit le comble à la gloire du duc de Guise, excita le plus grand enthousiasme dans toute la France, et causa une extrême surprise à toutes les cours de l'Europe, encore sous l'impression de la bataille de Saint-Quentin. Cette victoire fut suivie de la prise de Guise, de Ham, de Thionville, où mourut malheureusement le maréchal de Strozzy. Dans le même temps, l'alliance de l'Angleterre avec l'Espagne était rompue par la mort de la reine d'Angleterre,

et celle de la France avec l'Écosse était cimentée par le mariage de la reine Marie Stuart avec le dauphin de France qui fut, depuis, François II.

L'avenir semblait assuré, et, d'autre part, en considérant l'état de la famille royale, les espérances les plus brillantes paraissaient légitimes. Henri II était alors dans toute la force de l'âge et, pour ainsi dire, au plus haut degré de sa puissance. Il avait, de son mariage avec Catherine de Médicis, qu'il avait épousée en 1533, quatre fils et trois filles : François II, dont nous venons de parler ; Charles, depuis roi sous le nom de Charles IX ; Henri, depuis roi sous le nom de Henri III ; François, depuis duc d'Alençon ; Élisabeth, née à Fontainebleau le 2 avril 1545, qui fut mariée au roi d'Espagne, Philippe II ; Claude, née à Fontainebleau le 12 novembre 1547, qui fut mariée à Charles II, duc de Lorraine ; Marguerite, duchesse de Valois, née le 14 mai 1553, qui fut mariée à Henri de Bourbon, roi de Navarre.

Le compte que nous avons à examiner se rapporte donc à une des plus heureuses années du règne de Henri II.

Glanons tout d'abord, dans ce document, quelques noms et quelques notes qui paraissent s'y trouver par hasard.

Simon *Burgensis* était alors médecin ordinaire du roi ; Honorat de Castellan était médecin du roi et premier médecin de la reine ; M. Valeren était médecin du dauphin.

Le peintre de la reine s'appelait Nicolas Rebours. On voit qu'elle lui adressa une lettre au mois de

juillet. C'était lui, sans doute, qui avait été chargé de faire ce tableau où était l'effigie du roi, dont on mentionne le transport de Villers à Montceaux au mois de juillet, ainsi que les portraits de messeigneurs et dames enfants du roi, qui furent expédiés par un exprès, de Paris à Beauvais, au mois d'octobre.

Autres officiers ou fournisseurs de la reine mentionnés : Lambert de Bayonville, panetier ordinaire de la reine, auquel on fournissait l'entretien de deux chevaux ; Claude Morot, tapissier de la reine ; Jacques de la Fons et Pierre Le Ber, marchands de soie, fournissant l'argenterie de la reine ; Michel Bouilly, maître-queux en cuisine commun de la reine ; Gacien Piballeau, chaussetier de la reine.

Les fonds affectés à l'entretien de l'Écurie, en 1558, s'élevaient à 45,564 l. (1).

Le compte s'en rendit devant M. de Curton, chevalier d'honneur, et Mgr l'évêque de Nevers, surintendant des maison et finances de la reine, et autres personnages. On paya, en janvier, à Mathurin Lusault, orfèvre de Paris, souvent qualifié *orfèvre de la reine*, 171 l. pour solde de neuf marcs d'argent, à raison de 19 l. le marc, employés à faire des jetons aux armoiries et devises de la reine. Ces jetons furent distribués aux officiers qui tinrent le bureau de la dépense. Ils leur furent présentés dans des bourses de velours vert, et leur tinrent lieu de gratification.

(1) Le 18 mai, on versa à Le Fieu 11,391 l. 3 s. 9 d. en 80 écus pistolets à 46 s. pièce, six-vingt dix oboles à 25 s. ; 360 l. en gros de Nesle ; 164 l. en gros angelots ; 8,900 l. en douzains ; le reste en liards.

Le compte se fit, en 1558, au moyen de deux cents jetons de cuivre qui coûtèrent 30 sous le cent (1).

Cet usage de compter par jetons était général alors, de même que celui de rémunérer, à l'aide de jetons les officiers chargés de la vérification des comptes.

Nos jetons d'aujourd'hui n'ont pas une autre origine, ainsi que l'indique, du reste, suffisamment leur nom; mais il y a deux siècles et plus qu'ils ont cessé d'être employés comme instruments de comptes, et que le compte par chiffres a été substitué au compte par jet. Au commencement du XVII^e siècle, on apprenait encore aux enfants, dans les écoles, à compter de ces deux manières (2).

Les officiers qui dépendaient du service de l'Écurie étaient nombreux. C'étaient, en premier lieu, Jean de l'Hospital, sieur de Sainte-Mesme, premier écuyer; René de Noyant, Ch. de Marconnay, sieur de Montaray et de la Barbelinière, Alexandre Schmouria, écuyers servants; Hélié de Odeau, contrôleur; Louis de Maliveau, sieur de Vaulx, ordonné par la reine pour avoir l'œil et regard en l'Écurie et pour la conduite des pages sous et en l'absence des écuyers, aux gages de 300 l.; messire Jean de Beaulmer, prêtre, chapelain de la chapelle pour dire la messe et montrer aux pages : ses gages étaient de 80 l.

Venaient ensuite dix laquais de corps, aux gages de 120 l. par an; six valets de pied pour les demois-

(1) On fit, cette même année, un coin pour la fabrication des jetons. « Pour ung coin et pille de fer, aux armes et devises de la reine, pour faire et marquer les getons, tant d'argent que de cuivre, servant aux comptes de l'Écurie, 6 l. 18 s. 7 t. »

(2) V. le contrat de fondation des écoles de Dieppe. Archives de la Seine-Inférieure. D. 2.

selles, à 80 l. ; quatre valets de pied pour les charriots branlants, à 70 l. ; huit palefreniers, à 120 l. ; cinq muletiers de litière, à 100 l. ; cinq fourriers, à 150 l. ; deux valets de pages, à 90 l. ; deux maréchaux de forge, aux mêmes gages ; un capitaine de charroi, Nicolas Guesdon, à 180 l. ; un capitaine des mulets de charge de la reine, à 380 l. ; trois charretiers de chariots branlants et un muletier des coffres de mesdames, à 120 l. ; un tailleur, Antoine Spire, à 40 l. ; un sellier, à 60 l. ; une lavandière, à 10 l. ; deux pourvoyeurs pour la nourriture des montures, à 30 l.

On avait rattaché à l'Écurie le *gouvernement* des chiens dont était chargé un nommé Jean Étienne, à qui on payait 4 s. par jour, 50 s. par mois pour son entretien d'habillement, et de plus 20 s. pour fournir de la paille aux chiens, pour les graisser et pour les frotter.

Le goût du chien, en tant qu'animal de luxe, était encore inconnu, comme il paraît l'avoir été généralement dans toute l'antiquité. Il n'a guère commencé en France que sous Henri III, et certainement Catherine n'a pas dû l'inspirer. Tout ce que l'on trouve, dans le compte de l'Écurie, c'est que la reine acheta, au mois de mars, de grosses chaînes de fer pour attacher de grands lévriers blancs ; qu'elle acheta plus tard une autre grosse chaîne de fer pour attacher le grand lévrier, dont elle fit présent à Mgr. d'Orléans, et qu'au mois de novembre elle envoya ses grands lévriers au cardinal de Lorraine.

L'Écurie était loin de répondre au chenil, ce qu'on eût pu affirmer sans crainte d'erreur d'après la

seule autorité de Brantôme qui nous apprend que la reine « estoit fort bien à cheval et hardie, et s'y tenoit de fort bonne grâce ; qu'elle avoit tous jours fort aymé d'aller à cheval jusques en l'âge de 60 ans et plus qui, pour la faiblesse, l'en privarent, en ayant tous les ennuis du monde ; car c'estoit, ajoute-t-il, l'un de ses grands plaisirs et à faire de grandes et vistes traictes. Je pense, dit-il encore dans un autre endroit, que dès longtemps ne fut reine ny princesse mieux à cheval ny s'y tenant de meilleure grâce. » Et ailleurs : « Il faisoit beau voir, quand la Reine alloit par pays. Vous eussiez veu 40 ou 50 dames ou damoiselles la suivre, montées sur de belles haquenées, bien harnachées, et elle se tenoit à cheval de si bonne grâce que les hommes ne s'y paroissent pas mieux... Virgille, qui s'est voulu mesler d'escrire le haut appareil de la reine Didon, quand elle alloit et estoit à la chasse, n'a rien approché au prix de celluy de notre reyne... ne luy en déplaie. »

Son goût pour les belles montures lui avait fait établir en Auvergne un haras dont était gouverneur François de la Guesle ; et MM. de la ville de Clermont, qui avaient tout intérêt à obtenir sa faveur, ne crurent pouvoir mieux faire pour lui faire leur cour que de lui offrir sept jeunes mulets de leur pays. On note encore, parmi les présents qui lui furent faits en 1558, un coursier turc et une haquenée, qui lui furent donnés par le roi ; un traquenard, qui lui fut donné par M. de Sainte-Mesme ; un cheval de page, qui lui fut envoyé par un anonyme. D'après son ordre, un marchand de chevaux se rendit à la foire Saint Denis avec le sieur de Noyant, et y

acheta deux haquenées, qui furent amenées devant elle au Louvre, avant la conclusion du marché. D'après les achats qu'elle commanda, on voit qu'elle affectionnait particulièrement la couleur noire. Cependant ce furent sur des haquenées blanches qu'elle et ses filles, les princesses Élisabeth et Claude, parurent aux fêtes qui furent célébrées à l'occasion du mariage du dauphin avec Marie Stuart.

Le nombre des montures de la reine était, au mois janvier, de 49 : 5 mulets de corps, le cheval du muletier, 3 mulets pour la seconde litière, 3 petits mulets de selle, 6 haquenées de corps, plusieurs autres haquenées de dames et de demoiselles, désignées par les noms des personnes qui les montaient ou qui les avaient montées : « La Chambre, Sainte-Mesme, Auzances, les Pruneaux, sur quoi monte la Contine, le traquenard noir, sur quoi monte Meray, plusieurs courtauts et chevaux de relai, la vieille Burlemont, servant à porter les bagues, le petit cheval du nain, etc. »

En décembre, le nombre des montures s'était élevé à 57, non compris les haquenées des dames d'honneur, qui étaient Mesdames de Curton, d'Apchon, de Gauguier, de Castellan, de la Mothe, d'Avaugour, de Sallon, de la Bourdaisière, de Saruel. Les princesses Élisabeth et Claude avaient aussi chacune une haquenée, et pour leurs litières 3 mulets (1).

(1) Prix de quelques chevaux. Mai, cheval de poil gris pour page, 60 l. — Courtaut de poil bai pour un palefrenier, 72 l. — Juillet, 2 haquenées noires, 115 écus les deux. — Traquenard de poil noir pour la personne de la reine, 175 l. — 2 chevaux pour la personne de la reine, 276 l. les deux. — Octobre, haquenée

Je ne vois citer, comme voitures de la reine, qu'un coche à 2 chevaux, une charrette à 4 chevaux de trait, un chariot branlant pour les dames, un chariot branlant pour les femmes de chambre. Ce dernier était tiré par 4 chevaux.

Il y avait de plus 2 litières à l'usage de la reine, l'une et l'autre tirées par des mulets. La première était tendue de velours noir et de satin rouge cramoisi; les brancards en étaient feutrés avec des clous dorés.

Comme, pour la réparation de ces voitures, on ne s'adressait qu'à de simples menuisiers, on est fondé à supposer qu'en fait de carrosserie, on était encore dans l'enfance de l'art.

Le compte de l'Écurie nous fait connaître le nom de demoiselles de la cour, ces divinités humaines, comme les appelait Brantôme. Ce document peut servir soit à compléter, soit à contrôler l'énumération qu'on en trouve dans les mémoires de ce chroniqueur, trop connu pour sa galanterie.

La dame d'honneur de la reine était Françoise de Breszé, duchesse de Bouillon, femme du gouverneur de Normandie. Elle touchait, sur la recette de la reine, 450 l. pour l'entretien de son chariot et de 2 montures à l'usage de ses femmes, et 350 l. pour la nourriture de 2 mulets de litière et pour 2 accoutrements de velours. Jeanne de Bretagne, dame de Bressuire,

baie, 60 écus d'or. -- Haquenée rouanne pour madame Élisabeth, 100 l. — Novembre, 2 grands mulets, 300 l. — Haquenée de poil gris pour mademoiselle du Ludde, 50 écus d'or. — Dépense d'un cheval, 100 s. par mois. — Dépense d'une haquenée, 4 s. 6 d. par jour. — Dépense de bouche d'un laquais, 5 s. par jour.

dame de la reine, touchait 100 l. pour l'entretien de son chariot. Catherine De la Fontaine, demoiselle de Normet, avait remplacé M^{lle} de la Motte, comme gouvernante des demoiselles Claude de Beaulne, Françoise de Burlemont, Jeanne de Bourdeilles, (la parente de Brantôme) M^{lles} Rouet, Vineul, Charlus « de très bonne et ancienne maison d'Auvergne », Limeuil, « l'une des belles et spirituelles filles de la cour », S.-Léger, Richebourg, Cabrienne, Meray, Thénies, Guetinière, de Pons, du Ludde, de la Chambre. Elles avaient à leur service un valet, Jean d'Écosse, et un valet de pied, Geoffroi Sallet, une femme de chambre, du nom de Loubée, une grecque, du nom de Marie. On comptait aussi, parmi les femmes de chambre de la reine, la signora Clerice et la signora Elyne, qui étaient évidemment des italiennes.

Les pages de la reine étaient au nombre de 12. Tous portaient des pourpoints de toile blanche, barrée de soie verte, des saies de drap vert, bandées de velours, les bandes enfermées, de chaque côté, de passements de soie et découpées ; des collets de cuir de maroquin, avec passement ou broderie de soie blanche et verte et de grandes aiguillettes de soie verte ; des ceintures de velours vert ou bleu, suivant les circonstances ou la saison, des ceintures de buffle, doublées et arrière-pointées, garnies de ferrures blanches polies ; plusieurs sortes de bonnets : des bonnets de velours vert surmontés de touffets de plumes blanches ; des bonnets à oreillons, qu'ils mettaient sous leurs chapeaux, quand ils étaient en voyage, sans compter des bonnets de laine rouge

pour la nuit. Leurs chapeaux étaient de taffetas vert orné de gros cordons de soie blanche ; leurs chausses, de drap vert, doublées et nervées de taffetas avec aiguillettes ; leurs manteaux, de drap vert avec cannetilles et passements de velours.

La reine leur fournissait à chacun une paire d'heures garnie d'un sac de cuir ; une écritoire garnie de plumes, d'encre et de canivets, un étui garni de peigne, de miroir et de ciseaux.

Elle payait leur valet ; leur barbier, Nicolas Genest, qui était en même temps leur chirurgien ; leur maître d'escrime, Noel Carré, auquel elle donnait 4 l. 12 s. par mois.

Nous avons déjà nommé leur maître d'école ou leur instituteur, comme on voudra l'appeler : c'était le chapelain de l'Écurie, Jean de Beaulmer. La vie errante de la cour autorise à penser que, quels que fussent le zèle et la capacité de cet ecclésiastique, il ne pouvait faire de ses élèves que d'assez mauvais latinistes. Mais, sans doute, il suffisait à leur dame qu'ils fussent médiocrement instruits, pourvu qu'ils fussent habiles dans les exercices du corps, qu'ils eussent de la grâce et de la valeur, et pour cela on comptait sur les leçons et sur l'exemple des écuyers. Quelques années de page au service du roi ou d'un prince étaient considérées alors comme le plus brillant prélude, comme l'apprentissage le plus avantageux de la carrière militaire.

On disait, d'un page qui entraît au service de la reine, qu'il avait été donné à la reine. Quand il avançait en âge et qu'il sortait de page, la reine lui faisait cadeau de 138 l. pour s'équiper d'habillements. C'est

ce qu'elle paya, en 1558, à Antoine de Sarrebourg, à Jérôme de Bosdran, à Pernay, à Coefferie, à Bienassis, à Pilobier, à Frédéric Quosquy dit Polacre. Ce dernier, comme l'indique son nom, était un seigneur polonais. La reine lui fit don, outre les 138 l. d'usage, de 56 l. pour retourner dans son pays.

On voit, par ce que nous venons de dire, que le vert et le blanc étaient les couleurs de Catherine. On retrouve les mêmes couleurs dans le costume de ses laquais; de ses petits laquais, de ses palefreniers et de ses fourriers.

On fournit aux trois petits laquais, Gui Richard dit Brusquet, le More et le petit Georges, des manteaux de drap vert, des pourpoints de velours blanc et vert, et d'autres pourpoints de toile blanche, barrée de soie verte ;

Aux 7 laquais, des bonnets de velours vert, d'autres bonnets de laine verte, des manteaux de drap vert brun, des chausses de drap vert, doublées et nervées de taffetas blanc, et d'autres chausses d'estamet vert, couvertes de bisette blanche, nervées de taffetas blanc à haut volant;

Aux muletiers, des manteaux et des saies de drap vert;

Aux fourriers, des hoquetons de drap vert et blanc, orné de paillettes d'argent en façon de broderie à la devise de la reine, qui était, comme nous l'apprend Brantôme, un arc-en-ciel avec ces mots grecs : *φωσ φερει νδε γαληνην*, *elle apporte lumière et sérénité.*

Le vert se retrouvait encore dans la couleur des malles des palefreniers et dans celle des tapis qui

paraient les chambres des dames et des demoiselles de la reine :

Les princesses Élisabeth et Claude, auxquelles on avait donné aussi leur maison, avaient des couleurs différentes. Pour Madame Elisabeth, on avait adopté le jaune et le violet ; pour Madame Claude, le jaune et le noir. Je ne saurais dire quelles étaient leurs devises (1).

Suivant un goût bizarre de l'ancien temps, la reine entretenait un nain, une naine et une folle. En février, on voit ramener, de Moussy à Paris, une naine pour la reine. En novembre, on alla quérir à Beauvais la gouvernante de la folle qui était tombée malade au moment du départ de la Cour. Le nain s'appelait Merville. On dépensa pour lui, en novembre, 13 l. pour lui faire un manteau d'écarlate ; 4 l. 10 s. pour lui faire une paire de chausses d'estamet noir à haut volant doublées de taffetas noir. Ce personnage paraît avoir joui de la confiance de la reine. Au mois d'août, le petit nain fut envoyé, de Reims à Laon, « faire recommandation au roy de la part de la dame. »

Catherine entretenait encore 5 chantres et violons dont les noms sont cités (peut-être sont-ce des noms d'artistes) : Adrien Le Fèvre, Michel Le Fèvre, Pierre

(1) Leur maison se composait de 2 demoiselles, mademoiselle de Maricourt et mademoiselle de la Porte, ayant chacune leur haquenée ; de 4 laquais, Pierre Le Clerc dit la Mothe, Jacques Anceau, Jean Neron, François Lamyrault ; de 4 pages, d'un maréchal de forge ; ils avaient chacun une haquenée, leur litière et 3 mulets de litière.

Bovyn, Madalin Dialbert, et Mathurin Dugué. Elle leur fournissait à chacun 5 s. par jour pour la nourriture de leur cheval.

Au mois de mars, elle dépensa 72 l. « pour une chariotée neuve, complète, couverte de cuir, doublée de drap vert, équipée et montée sur roue, pour mener à sa suite une demoiselle italienne joueuse de luth, dite la Boulonnoise. »

Au mois de juillet, elle acheta pour François Baillo, joueur de musette, une paire de chausses et un pourpoint.

Elle entretenait aussi, par charité, quelques écoliers à Paris. Elle paya à Bertrand Callot, pédagogue, la pension de Jean de Gymart et celle de Claude de Anserville, et elle lui donna, en plus, 2 s. 6 d. « pour avoir fait confesser ledit Gymart, et recevoir Notre Seigneur à Pâques. » D'autres articles de dépenses sont relatifs à Arthur Du Gats, maître des enfants de chœur de Saint-Honoré de Paris, pour avoir appris à chanter en musique à Léon Daventure, l'un de ses écoliers; à un sellier, pour l'apprentissage de Florentin Thibault; à Nicolas Riboullet, tailleur, pour l'apprentissage de François Trouvé, entretenu par elle aux écoles.

Brantôme nous apprend que la reine « aymoît fort à tirer de l'arbaleste à jalet et s'en tiroit fort bien, et que toujours, quand elle s'alloit pourmeuer, faisoit porter son harbaleste; et quand elle voyoit quelque beau coup, elle tiroit. »

Il s'agit ici « d'une espèce d'arbalète avec laquelle

on lançoit soit des jalets ou galets, c'est à dire de petits cailloux ronds soit des balles de métal. (1) »

Le compte de l'Écurie prouve combien Brantôme était, à cet égard, bien informé.

On voit, en effet, que partout où la reine se rendait, elle se faisait suivre « de son jeu de galets ou de la table à jouer aux martres (2). »

Les articles de parfumerie sont indiqués sans grand détail. Il est question de l'envoi, de Paris à Fontainebleau, de 2 caisses de bouteilles de senteurs ; de petits sacs à mettre poudre de senteurs ; de poudre violette pour garde-robcs.

Les coupes de verre devaient être encore, à cette époque, un objet d'une assez grande rareté. Car on voit un garçon chargé d'apporter sur une hotte, de Saint-Germain à Paris, 12 coupes de verre, au mois de décembre ; et sur la table des pages, on ne servait que des verres de terre et de bois.

J'imagine aussi que les melons devaient être rares et recherchés, en voyant la reine dépêcher un laquais pour aller en chercher à Liancourt au mois de juillet, et à Crécy au mois d'août.

(1) « Jeu où l'on pousse un palet sur une longue table qui est entourée d'une rainure ou creux, où si l'on tombe on perd le coup. » *Dictionn. de Trévoux*.

(2) Mai, « cheval qui a porté le jeu de galets de la dame.

Juin, juillet, même indication. « Cordeau pour servir à lier, sur un charroi, la table à jouer aux martres. »

Août, on lie les tables du jeu de martres sur des charrettes. Le capitaine Guesdon fait mener une table à jouer aux martres de Villers à Montceaux.

Novembre, la reine envoie chercher, de Saint-Germain à Paris, la table pour jouer aux galets.

Décembre, cheval qui porte le jeu de galets.

En fait d'objets de toilettes, on n'indique avec détail que les chapeaux, lesquels sont payés, je ne sais pourquoi, sur les fonds de l'Écurie. Je serais fort surpris si le luxe de la reine et de ses filles, sur ce point, ne paraissait des plus mesquins aux élégantes de notre temps.

Voici une observation à laquelle on sera sans doute plus sensible.

Si grande que fût la richesse des châteaux royaux, les objets qui servaient à leur décoration n'étaient pas en si grand nombre, qu'il ne fallût les transporter d'un lieu à l'autre, à la suite de la cour. C'est ce qu'on remarque pour les meubles en général, spécialement pour les lits et pour les tapisseries.

Janvier — Tapisseries ramenées de Saint-Germain-en-Laye à Paris.

Février. — Tapisseries portées de Paris à Fontainebleau.

Mars. — Lits, tapisseries, chenets de fonte, portés de Paris à Montceaux, rapportés à Paris, quand la reine alla trouver le roi à Fontainebleau.

On porte par charroi du Louvre à Fontainebleau, les tapisseries de la dame. On rapporte, de Montceaux à Paris, une garniture de lit en toile d'argent, avec 9 pièces de tapisserie, de même toile et de satin cramoisi, qu'on place dans la salle du Louvre.

Mai. — On mène par pays les besognes, lits, coffres de la dame et de ses demoiselles. Meubles apportés de Paris à Montceaux pour y recevoir le roi.

Septembre. — Lit de poste de la dame, porté par pays.

Octobre — Lit de la dame porté à Beauvais. Meu-

bles de la dame portés à Montceaux ; portés de Montceaux à l'abbaye de Faremoutiers.

Décembre. — On porte sur un mulet, de Saint-Germain à Paris, le lit de Madame de Montpensier.

Le compte de l'Écurie nous fournit quelques détails sur les personnages avec lesquels la reine était en correspondance, et permettrait de la suivre, pour ainsi dire, jour par jour, dans ses nombreux voyages.

Nous nous bornerons à quelques détails.

Les lettres qu'elle écrivit, au nombre de cent et quelques, étaient portées par diligence et par chevaux de poste ; quelques-unes furent confiées au petit laquais Guy Richard dit Brusquet. Plusieurs furent adressées au roi, au camp ; au cardinal de Lorraine, à Poix et à Reims ; à M. de Carnavalet, au camp ; à la reine de Navarre, à Noisy ; à M^{me} de Montpensier (13 lettres) ; à M^{me} de Guise, à Nanteuil et à Joinville (9 lettres) ; à M^{me} de Montmorency, à Chantilly (2 lettres) ; à la maréchale de Strozzi ; à la maréchale de Saint-André ; à la duchesse de Valentinois, à Anet (4 lettres) ; à M^{me} de Bouillon, à Paris et à Sedan (2 lettres) ; à M^{lle} de Bressuire (4 lettres) ; à l'abbesse et à la prieure de Longpré (6 lettres) ; aux religieuses de Longpré et à celles de Faremoutiers.

Itinéraire de la reine. Janvier. Séjour au palais du Louvre à Paris. Des bateliers passèrent par eau la dame la veille des Rois, quand elle alla au palais ; le jour de la prise de Calais, quand elle alla de nouveau entendre la messe au palais ; le dernier jour de janvier, quand elle se rendit avec ses dames et demoiselles entendre la messe aux Chartreux. Cette fois, elle paya aux bateliers 4 l. 2 s. pour leur peine.

Février. Le roi s'était rendu à Calais, et on avait fait conduire à Saint-Germain-en-Laye les enfants de France. Une fois, la reine, étant à Paris, se rendit en masque à l'hôtel des Carneaux. Elle paya 16 s. pour les torches de cire de ceux qui la conduisirent. Départ pour Fontainebleau avec arrêt à Corbeil.

Mars. Séjour à Fontainebleau et à Montceaux, maison de prédilection de la reine. Le roi passa une partie de ce mois à Fontainebleau. Un charretier conduisit en charrette un coffre où étaient les toiles pour servir à la Cène de la reine, 10 s.

Avril. Départ de Fontainebleau, arrêt à Corbeil, séjour à Paris pour les noces du dauphin. Charrette de la dame, conduite du Louvre à Notre-Dame de Paris et au palais par les deux chevaux du coche. Trois archers font faire place devant la litière de la dame allant de Notre Dame au palais. A l'hôtel des Balances, *desroy* extraordinaire pour les mulets, haquenées et courtauts de l'Écurie allant à Notre-Dame et au palais. Dîner de MM. les écuyers et pages, 50 sous. Deux haquenées blanches empruntées pour conduire par la ville de Paris deux filles de chambre de la reine durant les festins des noces du roi dauphin, du 23 avril à la fin du mois.

Mai. Séjour à Paris. On mène dans le chariot branlant de la reine les femmes de chambre de mesdames, du Louvre à Notre-Dame, de Notre-Dame au palais et du palais au Louvre. La dame à Tournay, à Crécy, à Fontenay, à Montceaux où elle reçoit le Roi, à Villers-Cotterêts. Souper à Faremoutiers avec M^{me} Claude. Dîner à Dammartin.

Juin. Séjour à Montceaux, voyage à Nanteuil, vraisemblablement chez M^{me} de Montmorency.

Juillet. Séjour à Nanteuil, à Villers-Cotterêts. Voyage à Longpont, à Fère, à Maisons. Séjour à Saint-Germain-en-Laye.

Août. — Séjour à Reims, à Paris, à Château-Thierry.

Septembre. -- Mois passé à Paris et à Saint-Germain-en-Laye. Un jour, étant à Paris, la reine traverse la Seine pour aller entendre la messe aux Chartreux.

Octobre. — Séjour à Saint-Maur-des-Fossés, à Vincennes. La reine se rend à Beauvais. Mention du déjeuner des pages qui menèrent la litière de la dame au devant de M. le connétable.

Novembre. — Séjour à Beauvais. L'Écurie de la reine loge à l'enseigne du *Lion rampant*; la reine se rend de Beauvais à la rencontre du connétable. Départ pour Saint-Germain-en-Laye; séjour audit lieu.

Décembre. — Séjour à Saint-Germain et à Paris; voyage à Meudon. Départ pour Montceaux. Retour à Paris dans le coche du roi dont était conducteur André Todesse. Deux fois, étant à Paris, la reine se rendit, avec la dauphine Marie Stuart, du Louvre au Palais. Une autre fois, cette dernière se rendit seule, aussi par bateau, à la Sainte-Chapelle, pour y entendre la messe.

Tous ces déplacements ne se faisaient pas sans de grands embarras ni de grandes dépenses. Le train de la reine n'eût pas suffi au transport des personnes de la cour et de leurs bagages. Il fallait faire, à

chaque voyage, des levées de chevaux et de paysans. Lors du voyage de Paris à Fontainebleau, au mois de février, un sergent de Gonesse vaqua durant six jours, avec le capitaine du charroi et un archer, à la levée des chevaux dont on avait besoin. Au mois de mai, le même sergent vaqua durant quatre jours à faire la levée du charroi ; un archer, sous la charge du prévôt de l'hôtel, fut employé six jours à la même besogne, pendant que le capitaine du charroi « adressoit les charretiers allans par pays ». En juin, on prit les laboureurs de Villers-Cotterêts pour servir le jour du départ. En juillet, un archer du prévôt de l'hôtel se rendit aux villages lever des chevaux pour aller de Fère à Reims, et un sergent fit commandement aux laboureurs des environs d'amener leurs chevaux « pour le partement de Fère à aller à Reims. » Comme il n'est pas question, dans notre compte, de paiements faits aux laboureurs requis par les sergents et les archers, il est naturel de supposer que l'on considérait le service auquel on les astreignait comme une charge obligatoire, qui n'était pas plus rémunérée que la corvée.

Mais du moins on payait les guides qu'il fallait prendre le long des chemins : on trouve, en effet, des articles de dépense relatifs à une guide qui guida la dame en la forêt de Senard, au mois de février ; — à une autre qui guida la dame, de Melun là où était l'assemblée, au mois de mars ; — à une autre qui guida la dame, de Longpont à Fère, au mois de juillet ; — à une autre, qui guida la dame, de Meudon à Saint-Germain ; — de Paris à Livry ; — de Livry à Claye ; — de Lagny à Paris, au mois de décembre.

Ces notes auraient pu être plus étendues, si je n'avais craint de mettre la patience du lecteur à une trop rude épreuve.

Comme il faut à tout travail une conclusion, voici celle que je crois pouvoir tirer de cette analyse, si incomplète qu'elle soit.

En comparant, à l'aide de ce compte, toutes les ressources que la puissance royale avait mises à la disposition d'une des reines les plus célèbres du xvi^e siècle avec celles qui sont, presque sans effort et comme naturellement, à la disposition, je ne dirai pas d'un haut personnage ou d'un représentant de l'État, mais d'un homme opulent de notre temps, il est aisé de juger des progrès qui ont été accomplis depuis cette époque jusqu'à nos jours. Le luxe ne s'est pas développé dans une moindre proportion, et si nous ne savions qu'en fait de grandeur tout est relatif, nous aurions peine à comprendre que de Thou ait pu qualifier Catherine de Médicis *femina superbi luxus*, et nous trouverions quelque exagération dans ce récit de Brantôme : « J'ay ouy conter, dit-il, que nostre Roy d'aujourd'huy (il s'agit de Henri IV), quelques dix-huit-mois après qu'il se vist un peu avant dans la fortune et espérance d'estre un peu roy assez universel, se mist un jour à discourir avec feu M. le mareschal de Biron des desseings et projets qu'il faisoit pour un jour faire sa cour plantureuse, belle et de tout ressemblable à celle que nostre reyne entretenoit ; car alors elle estoit en son plus grand lustre et splendeur qu'elle fust jamais. M. le mareschal luy respondit : « Il n'est pas en votre puissance ny de « roy qui viendra jamais, si ce n'est que vous fissiez

« tant avec Dieu qu'il vous fist ressusciter la reyne
« mère pour la vous ramener telle. » Brantôme
parlait du train de maison de Catherine de Médicis
avec une admiration que le temps et la vue des
autres cours n'avaient pu affaiblir. Il est à supposer
qu'il eût pensé et parlé bien différemment, s'il eût
pu prévoir les splendeurs de la cour de France sous
les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

LE PEINTRE LE METTAY

PAR M. HÉDOU.

Après vous avoir entretenu de Le Mire, de Le Veau et de Le Prince, je vous demande la permission de vous retracer aujourd'hui la biographie d'un autre artiste normand, du peintre Le Mettay. Ne croyez pas que cette nouvelle étude soit le résultat d'un pari et que j'aie fait la gageure de ne m'occuper que des célébrités artistiques normandes dont le nom commence par l'article *Le*. Non, cette coïncidence n'est que le simple effet du hasard. Dernièrement je recevais des mains de M. Billard, que vous connaissez tous, ce très zélé conservateur-adjoint de notre Musée d'antiquités qui est en même temps un très honnête et loyal marchand d'objets d'art, un manuscrit de Charles Le Carpentier (encore un *Le*), l'ancien directeur de l'École de Dessin de Rouen. Je m'emparai avec transport de cette notice sur Le Mettay, croyant avoir mis la main sur un travail inédit; mais quelle fut ma déception, en faisant quelques recherches, de trouver que ce n'était que la copie presque textuelle de l'article consacré par Guil-

bert, dans ses *Mémoires biographiques*, au peintre de Fécamp. Cette découverte me désillusionna complètement sur le mérite de Le Carpentier comme critique d'art et biographe et je crains fort que si le précepte latin : *Ab uno disce omnes* est vrai, l'auteur des Notices sur les peintres célèbres et du Traité sur le paysage ne soit qu'un compilateur. Ne voulant pas faire une troisième édition des Biographies de Guilbert, j'allais renoncer à Le Mettay et à ses œuvres, quand mes recherches commencées me firent découvrir certains documents précis et intéressants qui me permettent de vous faire l'historique exact de la vie de cet artiste qu'une mort prématurée a empêché de devenir peut-être un grand peintre et un rival de Joseph Vernet.

Je vous ai dit que Pierre-Charles Le Mettay était normand et presque notre compatriote. En effet il est né à Fécamp où il a été baptisé en l'église Saint-Étienne de cette ville, le 19 juillet 1726, et la famille Clouet, si honorablement connue dans notre ville, descend d'une branche de la famille Le Mettay de Fécamp, peut-être d'un frère de notre artiste. Vous voyez donc que l'étude de la vie et la critique des talents de ce peintre ne sont pas sans intérêt pour nous.

Voici, à l'appui de l'état civil de Le Mettay, un extrait des registres de la paroisse de Saint-Étienne de Fécamp :

« Le vendredy dix-neuf de Juillet 1726 pierre
« Charles, fils légitime de pierre Le Mettay et de
« Marianne Marcotte, a été baptisé par discrète per-
« sonne Maistre Gabriel Alexandre David, prestre

« curé de cette paroisse le parrain pierre Le Mettay
« et françoise Lethuillier, tous deux de cette pa-
« roisse. »

« Au registre signé : Le Mettay et françoise Le-
« thuillier. »

Notons en passant que la naissance de l'enfant coûta probablement la vie à la mère, car celle-ci décéda le 24 juillet 1726, c'est-à-dire cinq jours après son accouchement.

Cet extrait de baptême, outre son intérêt chronologique, a l'avantage de nous donner l'orthographe exacte du nom de l'artiste que presque aucun auteur n'a écrit correctement. Il est connu sous les noms de Le Mettay, de Mettai, de Mettais et de Mettay et principalement sous ces dernières formes abrégées. Siret, dans son *Dictionnaire des Peintres* (dernière édition) va même jusqu'à en faire trois peintres et à lui consacrer trois articles sous les noms de Le Mettay, de Mettai et de Mettais. Il a ainsi agi évidemment par conscience et pour faciliter les recherches, mais il n'en a pas moins d'un simple mortel fait une trinité. Il eût été plus correct en énonçant les deux derniers noms de renvoyer le lecteur à l'article Le Mettay. Ce reproche, que nous adressons à Siret, n'eût probablement pas été formulé par celui qui y était le plus intéressé, car nous verrons plus tard que l'artiste lui-même signait toujours *Mettay* et non *Le-Mettay*.

D'après la note de Le Carpentier, le père de notre futur artiste exerçait la profession d'orfèvre et par conséquent ne devait pas ignorer absolument les premiers éléments du dessin. Il est très probable qu'il

chercha à inculquer à son fils les principes de son métier et à lui donner le goût de travailler le métal. Il n'est pas moins vraisemblable que l'enfant, loin d'être rebelle aux leçons paternelles, en profita au contraire plus peut-être que la famille ne l'eût désiré et que son goût pour le dessin, aidé par de grandes dispositions naturelles, lui fit apprendre en peu de temps ce que le père pouvait lui enseigner. Si cette éducation première n'avait pas suffi pour faire un dessinateur, encore moins un artiste, elle avait néanmoins donné ce résultat considérable d'avoir éveillé la vocation de cette jeune intelligence.

Dès lors Pierre-Charles ne rêva plus que le voyage de Paris. En présence de la persistance de la volonté de l'enfant, son père finit par acquiescer à ses désirs et le laisser partir pour la capitale, sous la conduite toutefois d'un parent qui existait encore au commencement de ce siècle et qui, quoique d'un âge très avancé, eut assez de mémoire pour donner à Le Carpentier quelques détails sur le jeune peintre de Fécamp. Ces confidences durent être faites vers 1810, car le manuscrit de Le Carpentier est daté de 1818 et il porte qu'il avait recueilli *il y a peu d'années* ces renseignements de la bouche du vieillard plus qu'octogénaire.

Aidé sans doute de quelques recommandations utiles, le jeune Fécampoïs entra chez M. de Sercus, ingénieur distingué, mais il n'y resta pas longtemps. Il s'aperçut bientôt qu'il avait fait fausse route et que les études de dessin auxquelles il fallait se livrer dans le cabinet de l'ingénieur ne ressemblaient en rien à celles après lesquelles il aspirait. Il n'avait

point voulu venir à Paris pour manier le tireligne ou le compas, mais bien pour tenir le crayon et le pinceau.

Donc il remercia M. de Sercus, et, à peine âgé de seize ans, il réussit à se faire admettre dans l'atelier du peintre qui était alors en possession de la faveur du public et de la Cour, dans l'atelier de François Boucher.

Sous la direction du premier peintre du roi, ou, pour être plus dans le vrai, de la marquise de Pompadour, Le Mettay fit de rapides progrès qui ne durent point faire regretter à ses parents d'avoir consenti à le laisser suivre son penchant pour la peinture.

En cinq années il fut en état de concourir pour les grands prix que décernait l'Académie royale de Peinture et de Sculpture et qui procuraient aux lauréats un séjour de trois années à Rome. Il se présenta donc et obtint un succès complet que nous trouvons constaté dans l'extrait suivant du sixième registre des procès-verbaux de l'Académie :

« Samedi 6 avril 1748.

« Ensuite l'Académie après avoir examiné les différentes épreuves faites par les étudiants pour être admis à travailler aux grands prix n'a jugé de capables à y concourir que les nommés Jollain, Doyen, de La Traverse, Mettay et Huttin pour la peinture et les nommés Dumont, Caffiery et Perache pour la sculpture. »

(Oⁱ 1926. T. VI. p. 140.)

Le Mettay prit donc part en 1748 au concours du prix de Rome. Avait-il déjà tenté l'aventure ? Nous,

l'ignorons. En tous cas, s'il avait déjà concouru, le succès n'avait pas couronné ses efforts.

En effet M. J. J. Guiffrey, auquel nous sommes heureux d'adresser nos plus sincères remerciements pour les communications précieuses qu'il a bien voulu nous transmettre comme toujours avec la plus gracieuse obligeance, nous renseigne utilement à ce sujet dans le savant et beau volume qu'il a consacré aux Caffieri.

Nous y lisons, page 171 :

« Les procès verbaux académiques nous appren-
« nent que les Compositions des années précédentes
« avaient été jugées tellement faibles que le prix n'a-
« vait pas été décerné depuis 1745. Aussi afin de-
« remplir les places vacantes deux concours se suc-
« cédèrent la même année pour la peinture comme
« pour la sculpture. »

Le procès verbal de la séance de l'Académie du 31 août 1748 nous édifie complètement et sur les sujets traités par les élèves et sur les résultats de leurs travaux :

« Samedi 31 août 1748.

« L'Académie s'est assemblée par convocation générale pour juger les grands prix faits par les élèves
« sur trois sujets tirés de l'Ancien Testament, dont
« deux représentent Caïn qui tue son frère Abel et
« Abraham qui renvoie sa servante Agar et le troisième Joab poursuivant Absalon suspendu par les cheveux à une branche d'arbre.

« La Compagnie ayant fait l'ouverture des boîtes
« qui avaient été exposées pour le jugement des
« grands prix, les voix prises et comptées à l'ordi-

« naire, le sieur Mettay qui a fait le tableau marqué
« A s'est trouvé mériter le premier grand prix de
« peinture, le S^r Caffiery qui a fait le bas-relief mar-
« qué G le premier prix de sculpture. »

(Arch. nat. O¹ 1926 — T. VI. p.161)

De cet extrait il résulte que Le Mettay avait été aussi reçu le premier en loges puisqu'il avait le tableau marqué A, tandis que Caffiery n'avait été reçu que le septième, son bas-relief représentant Caïn tuant Abel ayant été marqué de la septième lettre de l'alphabet.

Nous n'avons pu savoir cependant quel avait été le sujet de concours traité par Le Mettay. Toujours est-il que le succès du jeune élève normand avait été aussi complet que possible, puisqu'il avait remporté la première place au concours préparatoire et le premier grand prix au concours définitif.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser et à ce qui se pratique aujourd'hui, les élèves qui avaient obtenu les premiers prix restèrent encore plusieurs mois à Paris sans recevoir leur brevet et leur feuille de route.

Ce n'est que le 31 décembre 1748 que l'on commença à s'occuper d'eux et que l'Académie apprit qu'ils devaient bientôt se mettre en route. Voici l'extrait du procès-verbal qui mentionne cette communication :

« Mardi 31 décembre 1748.

« ... En terminant la séance, M. Coypel a annoncé
« à la Compagnie que M. de Tournhem avait arrêté
« que les S^{rs} Mettay et Caffiery iraient à Rome in-

« cessamment et le Sr Hutin au mois de septembre
 « prochain, et que les autres élèves qui ont eu des
 « prix dans les deux concours précédents entreraient
 « dans l'école royale. »

(O^l 1926. T. VI, p. 468).

Cependant, dit M. J. J. Guiffrey, les lauréats attendirent encore plusieurs mois l'accomplissement des formalités habituelles. Le brevet de Caffiery porte la date du 13 mars 1749. Il est probable que celui de Le Mettay fut signé le même jour, car un autre document administratif tiré des archives nationales (Oⁱ 2249, fo 330) nous apprend que le même jour Caffieri et Le Mettay reçurent les deux cents livres que l'administration accordait alors, comme indemnité de voyage, aux élèves couronnés pour se rendre à Rome, indemnité qui fut, l'année suivante sur les indications de Coypel, portée à trois cents livres.

• ... au sieur Hutin, élève de l'Académie royale de
 « peinture, sculpture et architecture établie à Rome
 « pour le service du Roy, 200 l. par gratification en
 « considération des frais de voyage qu'il est obligé
 « de faire pour se rendre à lad. Académie, ci 200 liv.
 « 7 may 1749, au Sr Mettay autre. 200 liv.
 « pour idem, ci. 200 liv.
 « 7 may — au Sr Caffiery. 200 liv.

En même temps que cette gratification de 200 liv. les élèves durent recevoir l'ordre de se mettre en route. Cet ordre fut-il exécuté sans retard ? Il se peut que non ; il se peut encore que les voyageurs en prirent à leur aise, car ils n'arrivèrent à destination que le 2 juillet 1749. C'est du moins cette date que porte la lettre que le peintre De Troy, Directeur de l'Ecole

de Rome, adressait au Directeur des Bâtiments et par laquelle il lui annonçait l'arrivée des nouveaux élèves, à la réserve toutefois de Caffieri qui n'arriva que quelques jours plus tard.

Une fois installés, Le Mettay et ses camarades se mirent au travail et les études suivirent leur cours ordinaire sans aucun événement remarquable jusqu'au commencement de l'année 1751, époque à laquelle l'arrivée de M. de Marigny, provoqua au sein de l'Académie royale à Rome de grandes réjouissances.

Il ne sera pas ici sans intérêt de dire un mot de la façon toute bienveillante avec laquelle De Troy dirigeait l'Académie, et du concours qu'il donna à ses élèves lorsque ceux-ci voulurent faire une brillante réception au futur Directeur des Bâtiments. Pour cela nous ne saurions mieux faire que d'emprunter à Caffieri lui-même quelques passages de la notice biographique qu'il consacra à De Troy et qu'il lut le 2 octobre 1762 à l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, plus de dix ans après la mort du peintre.

« Si ses talents, dit-il, et son habileté dans la peinture l'avoient fait choisir pour être à la tête de cette
« Académie, il n'en étoit pas moins digne par les sentiments de noblesse et de désintéressement avec
« lesquels il l'a gouvernée et qui l'ont fait chérir et
« estimer de tous les pensionnaires qui y ont été de
« son temps. On peut dire qu'il honoroit lui-même
« cette place faite pour donner du lustre à tous ceux
« qui en sont revêtus. Dès qu'un pensionnaire arrivoit, son premier soin étoit de lui faire sentir toute

« l'étendue de la grâce qu'il avoit reçue du Roi et de
« l'exciter à s'en rendre digne par son travail et par
« son zèle; il lui indiquoit avec bonté les moyens sûrs
« de réussir, lui recommandoit d'étudier les grands
« maîtres et surtout l'antiquité, de tâcher d'imiter
« leurs beautés sans paroître les copier sensiblement,
« et de se faire une manière propre en suivant toujours
« la nature. Lorsque des pensionnaires le prioient
« de venir voir quelque chose qu'ils avoient fait, il
« s'y prêtoit très-obligeamment, et leur disoit son
« sentiment avec droiture. Si quelquefois il avoit
« beaucoup à reprendre, la chose ne se passoit que
« tête-à-tête; mais pour conserver la bonne intelli-
« gence et l'estime que les pensionnaires doivent
« avoir entre eux, il attendoit que l'on fût rassemblé
« dans son cabinet et disoit : « Messieurs, avez-vous
« vu le tableau ou le morceau de M. un tel ? C'est
« une très bonne chose. » Ensuite de quoi il en fai-
« soit une petite analyse et renvoyoit son auteur
« content; par là, il l'encourageoit à mieux faire et
« excitoit parmi les autres une noble émulation. Il
« les punissoit avec dignité, ne les avilissoit
« jamais, et s'il arrivoit que quelqu'un méritât des
« peines sévères, il les imposoit avec précaution, évi-
« tant particulièrement tout ce qui auroit pu causer
« quelque éclat et nuire à la réputation du pension-
« naire en le mettant mal avec ses supérieurs, et lui
« attirant le mépris de ses confrères. Enfin il les
« exhortoit sans cesse à se rendre dignes des grâces
« et des bienfaits du roi en faisant honneur à la na-
« tion par leurs talents; il leur disoit qu'ils devoient
« travailler avec d'autant plus de zèle qu'il étoit de
« leur gloire et même de la sienne, lorsqu'ils expo-
« seroient quelques ouvrages aux yeux du public,

« d'égaliser au moins les peintres et sculpteurs romains,
« et que c'étoit ainsi qu'il les annonçoit lui-même
« dans toutes les occasions, soutenant avec noblesse
« la gloire de son roi et l'honneur de sa nation aux
« dépens de ses propres intérêts.

« M. le marquis de Marigny, déjà destiné à remplir
« la place qu'il occupe aujourd'hui avec tant de dis-
« tinction, voyageoit en Italie en 1750, et, pendant son
« séjour à Rome, vint loger au Palais de l'Académie
« de France; la joie de tous les pensionnaires ne se
« peut exprimer. Nous fûmes charmés de possé-
« der pour la première fois un futur directeur géné-
« ral rempli de la noble avidité d'acquérir des
« connoissances, et dont le goût pour les arts annon-
« çoit la gloire dont il jouit et qu'il répand sur eux.
« Pour lui témoigner notre sensibilité à l'honneur
« que nous recevions, nous résolûmes d'aller en
« corps lui demander la permission de célébrer cet
« heureux événement, et, pour en laisser des
« marques à la postérité, de nous accorder son por-
« trait. M. le marquis de Marigny parut touché de
« ces témoignages d'amour et de reconnoissance, et
« nous octroya obligeamment notre demande. En sor-
« tant de chez lui, nous allâmes tout de suite chez M.
« de Troy lui faire part de la grâce que nous venions
« d'obtenir et le prier instamment de vouloir bien
« faire lui-même le portrait de M. le marquis de
« Marigny Il s'y prêta avec sa bienveillance ordi-
« naire, et y travailla sur le champ. Ce portrait très
« ressemblant et fait dans la grande manière est
« placé dans le grand salon.

« Nous voulûmes encore donner des marques de
« notre satisfaction, et pour cet effet nous convinmes
« entre nous de donner un bal magnifique où toute

« la noblesse romaine seroit invitée par des billets.
« Nous fîmes part de ce projet à M. de Troy qui en pa-
« rut très content, et nous dit que, puisque nous nous
« engagions à donner une fête, il falloit quelque
« chose qui fût digne de M. le marquis de Marigny,
« et qui ne diminuât rien de l'idée avantageuse
« qu'ont les Romains de la délicatesse et du goût des
« François. Il eut la générosité de vouloir en partager
« les frais par moitié avec nous, en nous en laissant
« cependant toute la gloire, car il nous demanda
« comme une grâce de garder comme un secret in-
« violable la part qu'il y avoit. Il en demanda la per-
« mission à M. le marquis de Marigny qui fut égale-
« ment flatté de cette nouvelle preuve de notre joie.
« La fête fut donnée le dimanche 21 février 1751 et
« mérita l'approbation de tous ceux qui s'y trou-
« vèrent. »

Ajoutons que ce voyage à Rome, de celui qui étoit alors M. de Vandières et qui, depuis, prit le titre de marquis de Marigny, avait été entrepris sous l'inspiration de sa sœur M^{me} de Pompadour. Cette dernière s'avait obtenu pour son frère la survivance de la charge de Directeur Général des Bâtimens du Roi, charge alors occupée par son oncle M. Lenormand de Tournehem. Pour mettre M^r de Vandières en état de tenir convenablement ce poste important, et pour lui former le goût et lui faire acquérir les connaissances nécessaires, la maîtresse de Louis XV avait obtenu du roi l'autorisation de faire voyager officiellement en Italie le futur Directeur Général. Elle lui donna pour mentors Cochin et l'abbé Le Blanc. La précaution fut bonne et donna les résultats espérés,

car on sait avec quelle distinction le marquis de Marigny sut protéger et encourager les arts.

Pour en revenir à Le Mettay, nous devons dire qu'il n'utilisa point son séjour à l'Académie de Rome comme il eût dû le faire. Au lieu de suivre les conseils de De Troy, de s'inspirer des grands maîtres et de travailler d'après l'antique, notre pensionnaire se mit à exécuter des travaux assez importants en dehors de l'école, et à brosser des grands tableaux religieux pour les églises. Il est probable qu'il fut poussé à agir ainsi par le besoin de faire face aux nécessités matérielles de la vie et de compléter l'insuffisance des ressources que lui procurait son titre de pensionnaire. Nous le verrons en effet plus tard demander une prolongation de séjour et des secours en alléguant son peu de fortune personnelle.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Le Mettay négligea de faire des études sérieuses et qu'il se contenta d'exploiter la facilité naturelle de peindre qu'il possédait. Aussi verrons-nous Natoire dire que le dessin de ce pensionnaire est faible et le Marquis de Marigny s'appuyer sur cette faiblesse pour refuser à Le Mettay de prolonger son séjour à l'Académie aux frais du roi. Toutefois Natoire, tout en signalant cette lacune dans le talent de son pensionnaire, n'inscrivit pas moins ce dernier sur une liste de quatre élèves qu'il choisit pour exécuter nous ne savons quels tableaux que la Direction Générale avait probablement demandés pour Naples.

Il fallut néanmoins que Le Mettay ait eu des notes peu favorables sur les rapports adressés par Natoire à Paris, pour que M. de Marigny, qui n'avait eu

qu'à se louer de la réception que les élèves de Rome lui avaient faite et qui avait certainement connu Le Mettay lors de son séjour à Rome, se montrât aussi inflexible lorsque ce dernier voulut rester à l'Académie au-delà du temps prescrit par les règlements. Il est juste d'ailleurs de reconnaître que notre artiste avait abusé de 1749 à 1752 de la bienveillance, pour ne pas dire de la faiblesse, de De Troy et de son successeur Natoire.

Cependant les trois années de séjour tiraient à leur fin et Le Mettay sentait bien qu'il n'avait pas employé son temps d'une façon très utile et profitable et qu'il avait besoin d'une prolongation pour achever ses études. Jean-Jacques Cafféri se trouvait dans le même cas. Ils allèrent donc ensemble trouver le Directeur de l'Ecole qui, après leur avoir fait les représentations convenables en cette occurrence, leur promit de transmettre au Directeur des Bâtiments leur demande. Natoire écrivit donc à M. de Marigny la lettre suivante datée du 12 septembre 1752 :

« Le sr Metay et à la fin de ses trois années
« aussi bien que le sr Cafieri. Ce premier et un
« des foible pour le dessain; il a de la facilité de
« peindre, et fait joliment le paysage, et je crois que
« cette partie luy sera plus favorable que l'his-
« toire. Je l'ay sependant choisy parmi les 4 qui
« doivent travailler à ses tableaux pour Naples
« dont j'ay eu l'honneur de vous parler dans ma
« précédente lettre et j'espère que cet ouvrages luy
« sera profitable en le suivant de près.

« Cafieri finy son morceau de sculpture à l'église
« de Saint-Louis représentant une Trinité. Celui-ci

« manque pour n'avoir pas assés étudié l'entique ;
« cela fait que cet ouvrage, où il y aura du mérite,
« luy coutte des paines infinie et beaucoup de
« tems parce qu'il n'ait pas sûr dans ses opérations,
« et, malgré cette foiblesse dont il devroit s'aperse-
« voir, il est entêté et très difficile à gouverner, ce
« qui est venu aux oreilles de M. de Canillac,
« (ambassadeur du Roi de France à Rome) qui a
« bien voulu me confier la conduite de ce travail.
« Il luy a parlé aussi de la bonne sorte, et, en nous
« entretenant ses jours passé sur la décoration de
« cette église avec M. de Canillac, nous disions que
« nos pensionnaires ont presque tous le défaut de ce
« croire fort habille dès qu'ils ont ce titre et croiroient
« dégrader s'ils alloient chercher les bons avis et les
« corrections dont nous avons toujours besoin dans
« ses talents sy. Les deux pensionnaires, aussy bien
« que le sieur Clérisseau désirent une prolongation.
« Je leurs ay dit qu'il falloit qu'ils envoyassent
« quelques choses de leurs ouvrages et qu'alors vous
« feriés ce que vous jugeriés à propos. Ce a quoy ils
« travaillent » (O^I 1940).

Monsieur de Marigny ne prit point cette demande sur le même ton qu'elle lui était faite. Natoire, tout en disant au Directeur des Bâtimens la vérité sur les pensionnaires, cherche néanmoins à atténuer leurs fautes et on sent que, si la décision dépendait de lui, la prorogation sollicitée serait accordée. Mais la réponse de Paris est sévère, non-seulement pour les jeunes gens, mais aussi presque pour leur Directeur. C'est un refus brutal qui est formulé dans la dépêche du 16 octobre 1752, ainsi conçue :

« Les sieurs Metey et Caffiery sont à la fin de
« leurs trois années ; cependant, me dites vous, le
« premier, avec une certaine facilité de peindre, est
« très foible de dessein ; le second est un médiocre
« sculpteur. Je n'en suis point étonné. Metey faisoit
« de grands travaux d'église de son invention, et
« Caffiery faisoit les bustes de Madame la Duchesse
« de Nivernois (femme du précédent ambassadeur de
« Rome), et de M. l'abbé Le Blanc (qui avait accompa-
« gné M. de Vandières); il est tout simple qu'au bout
« de trois ans de séjour à Rome, ils ne soient pas plus
« avancés que lorsque le Roy les y envoya. Est-ce
« pour celà que vous me demandés, Monsieur, de
« leur prolonger la grâce que le Roy leur avoit faite ?
« Non, j'entens que lorsque leur tems sera fini, ils
« sortent aussitôt de l'Académie, et qu'ils fassent
« place à d'autres qui sçauront mieux qu'eux mettre
« à profit un tems si précieux. »

Le ton raide de cette lettre et la décision peut être un peu sévère qu'elle contenait durent affliger le bon Natoire qui fut quelque temps sans oser annoncer à ses élèves le refus que l'on opposait en haut lieu à leur demande. Il tenta, timidement il est vrai, mais enfin il tenta une nouvelle démarche pour effacer l'impression mauvaise restée dans l'esprit du Directeur des Bâtimens sur le compte de Le Mettay et de Caffiéri. Il chercha à plaider les circonstances atténuantes et à indiquer à M. de Vandières qu'il serait encore temps de revenir sur une décision prise peut-être sous le coup d'un mécontentement exagéré, mais il fut obligé de le faire d'une manière très discrète, et sans appuyer, dans une lettre datée du 15 novembre 1752.

« On vient de découvrir l'ouvrage que le sieur
« Caffiery vient de finir à Saint-Louis ; je l'iray voir
« demain. On paroît en aître content et il a fait réel-
« lement des efforts. Je ne lui ay point encore dit que
« vous ne contiés point luy donner de prolongation,
« non plus qu'à M. Métay. »

Cette fine insistance d'un brave homme ne réussit point à faire obtenir à ses protégés la grâce qu'il demandait pour eux, et Natoire dut se résigner à transmettre à Le Mettay la décision qui partait d'en haut et qui le frappait dans ses plus chères espérances. Il le fit le plus tard possible, mais il fallut bien s'exécuter. Toutefois nous le soupçonnons fort, en transmettant la sentence à son jeune élève, de lui avoir donné le conseil d'écrire à Périer, Premier Commis des Bâtimens, pour prier celui-ci d'intercéder en sa faveur auprès du surintendant. Périer ne s'étant pas acquitté de la mission que Le Mettay avait sollicitée de lui, ce dernier, probablement encore sur le conseil de Natoire, prit le parti de s'adresser directement à M. de Vandières, auquel il fit parvenir la lettre qui suit :

« Monsieur,

« N'ayant osé prendre la liberté de m'adresser à
« vous, j'avois prié Monsieur Périer de vous supplier
« de m'accorder une grâce, mais comme il y a toute
« apparence que ses affaires ne luy ont pas permis de
« le faire, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien
« m'entendre et me permettre de m'adresser à vous.
« La bonté que vous avez eüe autrefois pour moy de
« m'accorder les bienfaits du Roy en me faisant

« pensionnaire me font prendre la hardiesse de vous
« représenter ma situation et le peu de fruit que je
« retireray de cette faveur si vous n'avez la bonté
« de me la continuer ou de faire quelque chose pour
« moy (vous le pouvez, Monsieur, d'une seule parole).
« Je n'ay ni parens ni amis et je me trouve au mo-
« ment de retourner à Paris avec un talent médiocre
« après m'être donné toutes les peines du monde
« pour étudier puisque Monsieur Notoire ne me fait
« continuellement que les reproches que je travaille
« trop ; le moyen de faire autrement ? Je me vois
« obligé à vingt-cinq ans de reparoitre devant un
« corps terrible et équitable qui me renvoyeront à
« Rome étudier, n'ayant pas de quoy le faire, me
« voilà dans la dernière misère et obligé de prendre
« tous les mauvais ouvrages pour pouvoir subsister.
« Me voilà anéanti et les biensfaits du Roy dissipez
« sans fruit, au lieu Monsieur que si vous daignez
« m'acorder la facilité d'étudier encore un an, je suis
« presque sûr d'en continuant de me donner les
« mêmes peines je pouray faire honneur aux per-
« sonnes qui ont eue des bontez pour moy. Ayez
« égard à ma prière ; je suis le plus jeunes de tous
« les peintres qui soient à la pension et celuy qui en
« ay le plus de besoin. Si j'avois le moyen de rester
« à Rome ou à Venise à mes dépens je le ferois sans
« vous étourdir ; mais, Monsieur, je n'ay rien. Il y
« a de nos Mesieurs à qui vous l'avez acordé qui
« n'en avais pas de besoin puisque leurs parents
« sont riches.

« Monsieur Notoire qui me veut du bien m'a pro-
« mis de se joindre à moy pour vous prier de ne me
« point abandonner dans un moment où le bonheur
« de ma vie dépend de vous.

« Monsieur

« Votre très humble très obéissant et très
« respectueux serviteur,

« METTAY.

« De Rome le 2 may 1753. »

(Carton OI 1940.)

Malgré les sollicitations de Le Mettay, malgré les lettres personnelles de recommandation que Natoire écrivit au Directeur des Bâtiments pour appuyer la demande de son élève, le refus de M. de Vandières fut persistant, et notre jeune artiste dut se résigner à plier bagage et à dire adieu à ses camarades. Il fallait quitter Rome, il n'y avait pas moyen d'insister davantage sous peine d'être éconduit brutalement, mais, si la porte de l'Académie était désormais fermée, on pouvait peut-être recourir à un biais qui permît de prolonger le séjour en Italie. Souvent en effet, quand les élèves de Rome avaient fini leurs trois années d'école, le Directeur des Bâtiments leur octroyait, avec les subsides nécessaires, l'autorisation de parcourir les principales villes de l'Italie. Ce fut à cette branche de salut que le jeune Le Mettay chercha à se raccrocher. La réponse de M. de Vandières à la lettre du 2 mai 1753 ne venant pas ou se faisant attendre, Le Mettay s'adressa de nouveau au Premier Commis des Bâtiments Périer pour le prier de lui faire obtenir des secours qui lui permissent de voir Venise. Voici cette lettre qui est sans adresse, mais qui avait bien certainement la destination que nous venons de lui donner.

« Monsieur,

« Je me souviendray toute ma vie des services que
« vous avez eu la bonté de me rendre auprès de Mon-
« sieur de Vandières quand il a fallu partir pour Rome;
« vous m'avez promis de le faire encore quand vous
« en trouveriez l'occasion ; il s'en présente une bien
« essentielle pour moy. Comme je conte partir dans
« peu pour retourner à Paris, je vous demande en
« grâce de vouloir bien faire resouvenir à Monsieur de
« Vandières du voyage de Venise qu'il a promis faci-
« liter à ceux qui s'aplique et aime à travailler. Si
« vous vouliez bien vous joindre à M. Notoire qu'il
« luy a écrit à ce sujet, je ne doute pas et je suis
« même sur qu'il auroit plus d'égard à votre de-
« mande qu'à celle de tout autre, Monsieur, je vous
« demande en grâce de faire cela pour moy. Vous
« sçavez que Venise est le centre de la peinture et
« qu'il est essentiel à un peintre de voir ce pais la.
« Monsieur de Vandières en convien luy même. Ayant
« grande envie de devenir habille homme et n'ayant
« pas le moyen de pouvoir faire tout cecy de moy
« même j'ay recours aux personnes qui y sont pour
« ainsi dire intéressés. Je ne vois rien d'injuste dans
« ma demande. Au lieu de trois cents francs que
« l'on donne ordinairement, si je pouvois avoir le
« voyage double comme on l'a acordé à beaucoup,
« voilà tout ce que je demandrais. N'abandonnez
« point celuy qui est et sera toute sa vie.

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« METTEY.

« A Rome, ce 28 juin 1753. »

(Carton OI 1940. — Arch. nat^{les}.)

Cette fois, le Premier Commis, Perier, voulut bien s'intéresser à Le Mettay, et il ne crut mieux faire que de remettre lui même la propre lettre de l'artiste à Monsieur de Vandières. Il est probable qu'il plaida si bien la cause, qui lui était confiée, qu'il obtint pour son protégé un secours de deux cents livres. En effet, la lettre du 28 juin est aux Archives nationales et elle porte en tête cette annotation de la main de M. de Vandières, datée du 3 août 1753 :

« Bon pour deux cents livres de plus. L'écrire à
« M. Natoire en luy enjoignant que c'est par grâce
« singulière, que cela ne fera pas planche pour les
« autres, et que même ledit Mettay fera mieux de
« n'en point parler. »

(V 3^e aoust.)

Cette ordonnance du Directeur des Bâtiments fut quelque temps sans parvenir à Natoire, car nous trouvons dans une lettre de ce dernier, adressée à Paris le 23 août, le passage suivant :

« Le sieur Metay désirerois infiniment de partissipé
« à la grâce que vous leurs avé fai espérer en partant
« de Rome pour les autres villes d'Ithalie. Il a de
« bien bonne qualité. »

Il paraît que chez M. de Vandières, le premier mouvement n'était pas le bon. Nous avons vu en effet comment il avait accueilli les premières démarches que Périet et Natoire avaient faites près de lui en faveur de Le Mettay et de son camarade Caffieri; nous avons vu aussi que le Premier Commis des Bâtiments, en revenant à la charge auprès de son chef, avait obtenu pour notre artiste un secours de

voyage. La nouvelle insistance de Natoire pour faire obtenir à Le Mettay l'autorisation d'accompagner ses camarades dans leur visite des autres villes d'Italie, est également couronnée de succès. On ne lui permet plus de voir seulement Venise en revenant en France. Non, la mauvaise humeur du chef s'est dissipée pour faire place à de meilleurs sentiments, et la bonté, qui était le fond du caractère de M. de Vandières, avait repris le dessus. Natoire est autorisé à permettre et à faciliter à Le Mettay la visite des autres villes de l'Italie, et je vous laisse à penser s'il s'empessa d'annoncer la bonne nouvelle à son protégé en lui recommandant de partir sans retard, ce que celui-ci se garda bien de différer.

Aussi, dès le 17 septembre 1753, le Directeur de l'Académie de Rome écrit à Paris, et, tout en ne perdant pas de vue l'occasion de recommander à nouveau Le Mettay à la sollicitude du Surintendant, il annonça son départ pour Naples.

« ... Le sr Metay est party pour Naples et il
« espère, Monsieur, vos bontés pour continuer ses
« études dans sa routes. »

Natoire avait bien fait, dans l'intérêt du jeune peintre, de le faire partir sans retard, et d'interpréter, peut-être trop en sa faveur, les ordres qui lui avaient été transmis et les usages de l'Académie, car, s'il avait attendu quelques jours, il lui eût été impossible de signer à Le Mettay son passeport pour Naples.

En effet, le même jour 17 septembre 1753 où Natoire annonçait à M. de Marigny le départ de Le Mettay pour Naples, le Surintendant écrivait au Di-

recteur de l'Académie de Rome une lettre ainsi conçue :

« Le témoignage que vous me rendés du Sr Mé-
« tay n'est pas assés positif pour me déterminer
« à l'envoyer dans les autres villes d'Italie. Souvenez-
« vous que vous m'avez marqué qu'il était un des plus
« foibles pour le dessein. Il est bien vray que,
« dans une des lettres que je vous ay écrites, j'ai
« fait espérer aux pensionnaires de leur accorder
« cette grâce après leurs trois ans d'Académie; mais
« je la réserve aux talens supérieurs. »

M. de Marigny ne tint pas rigueur à Natoire, non plus qu'à Le Mettay, et il accepta si bien les faits accomplis qu'il autorisa même le Directeur à verser à Le Mettay de nouveaux secours, ce que constate une missive de Natoire datée du 18 octobre 1753, et dans laquelle il écrit au Surintendant :

« J'enveray au s^r Metay la gratification que vous
« voulés bien luy accorder. On me dit qu'il doit
« aître asteure (à cette heure), à Boulogne (Be-
logne.)

(Carton O^I 1940)

Comme on le voit par cette dernière note, Le Mettay ne s'était guère arrêté dans le midi de l'Italie, puisque, un mois à peine après son départ, il était déjà remonté dans le nord de ce pays. Il visita certainement Venise, mais Turin fut la seule ville qui le retint assez longtemps dans ses murs. Le Mettay se trouva en effet, nous ne savons par quel hasard ou sous les auspices de quelle protection, présenté à la Cour du Piémont dont cette ville était la capitale.

Il paraît que les commandes lui arrivèrent en quantité respectable, car il dut faire un séjour assez long dans cette résidence et ne rentra à Paris que vers les premiers mois de 1757. Aucun document d'ailleurs concernant notre artiste et pouvant se placer entre la date du 18 octobre 1753, époque à laquelle nous le savons à Bologne, et celle du 30 juillet 1757, jour de sa réception comme agréé à l'Académie, ne nous est tombé sous la main. Mais nous pensons qu'il est facile de remplir cette lacune. D'une part, il est certain que Le Mettay resta quelques années à Turin, c'est-à-dire de la fin de l'année 1753 à la fin de l'année 1756, soit environ 3 ans. Ce calcul n'a rien d'exagéré, pour peu que Le Mettay ait eu quelques tableaux d'histoire à peindre pour la Cour de Turin. D'autre part, Le Mettay n'a pas dû se présenter à l'Académie de Paris dès son retour. Il n'a pu évidemment le faire qu'après s'être installé complètement dans la capitale et y avoir produit quelques œuvres capables d'attirer sur lui l'attention du public et susceptibles d'être présentées à l'Académie à l'appui de sa candidature. Mariette nous apprend d'ailleurs que c'est Le Mettay qui, avec l'aide de Boucher son maître, remit au net les Vues de Grèce que l'architecte Le Roy avait prises dans son voyage, et que c'est sur les dessins de notre artiste que Le Bas grava les planches qui parurent en deux volumes in-folio. En fixant donc son retour à Paris vers la fin de 1756, nous devons être dans le vrai, comme aussi en disant qu'il dut prendre son domicile rue de l'Echelle, paroisse Saint-Roch, où il mourut en 1759, c'est-à-dire moins de trois ans après.

Quoi qu'il en soit, Le Mettay se présenta comme candidat à l'Académie royale de peinture et sculpture, dont le Directeur était alors le peintre-dessinateur et graveur De Silvestre, et il fut agréé dans la séance du 30 juillet 1757, ainsi que le constate le procès-verbal suivant :

« Séance du samedi 30 juillet 1757.

« Le s^r Pierre Mettay, peintre d'histoire, natif
« de Fécamp en Normandie, ayant fait apporter de
« ses ouvrages, la compagnie, après avoir pris les
« voix à l'ordinaire et reconnu sa capacité a agréé sa
« présentation, et ledit s. Mettay ira chez M. le Di-
« recteur qui lui ordonnera ce qu'il doit faire pour
« sa réception. »

Après avoir conquis son grade d'agréé qui lui donnait aussi le droit de prendre le titre de peintre du roi, Le Mettay s'empressa d'en recueillir les avantages et notamment de prendre part en cette qualité à l'Exposition de Peinture de 1757. On sait que seuls les membres de l'Académie royale de peinture et sculpture pouvaient exposer leurs œuvres. Tout autre artiste était impitoyablement exclu.

Le tableau de Le Mettay qui figura à ce Salon, représentait Bacchus naissant remis entre les mains des Nymphes. Comme le catalogue ne donne pas les dimensions des toiles, nous ne pouvons dire de quelle importance il était. Il portait le n° 126 et valut à l'artiste les éloges suivants que nous trouvons dans le second volume du numéro d'octobre 1757 du *Mer-cure de France*, p. 167 :

« M. Mettay a bien profité dans l'école dont il
« sort. Il est élève de M. Boucher, s'en montre
« digne dans son tableau représentant Bacchus nais-
« sant remis entre les mains des Nymphes. La com-
« position de ce tableau est gracieuse, les figures en
« sont charmantes, le paysage est très-beau. »

Après ce nouveau succès, Le Mettay se vit en mesure de se faire recevoir académicien et de présenter son morceau de réception dont l'esquisse fut remise à l'Académie le 3 mars 1759, ainsi que nous l'apprend le procès verbal suivant :

Séance du samedi 3 mars 1759.

« Le s^r Mettay, peintre d'histoire, agréé, a pré-
« senté l'esquisse du tableau qui lui a été ordonné
« pour sa réception. L'Académie l'a acceptée. »

Quelques jours auparavant, Le Mettay avait, par reconnaissance probablement, offert à sa ville natale un tableau qui fut placé dans l'église paroissiale de Saint-Etienne où le peintre avait été baptisé. Il ornait la chapelle de Saint-Pierre, patron de l'artiste, mais il a été déplacé dernièrement pour satisfaire à nous ne savons quelles exigences et posé à faux jour contre un mur, de telle sorte qu'il est presque impossible de le voir. Pourquoi ne pas le mettre au musée ? Ce tableau qui représente une *Flagellation*, mesure 1^m, 90 de hauteur sur 1^m, 30 de largeur. On voit à droite le Christ debout appuyé, les mains liées, contre un autel antique sculpté. A gauche, sur le premier plan, un bourreau se baisse pour lier un faisceau de verges qu'il tient à terre de la main droite et dont

il serre la corde de l'autre main. Dans le fond à gauche, on aperçoit deux soldats. Sur le terrain on lit : *P. C. offerebat Le Mettay Pictor Regis*. Ce tableau nous a paru être une interprétation légèrement modifiée, mais plus habile, du groupe principal d'un autre tableau de l'église Saint Etienne de Fécamp représentant le martyre de Saint-Etienne, tableau d'ailleurs très médiocre, pour ne pas dire plus.

Cette Flagellation est bien composée, et l'effet en est juste. Le Christ est représenté sous les traits d'un jeune homme blond; son corps, qui est en pleine lumière et sur lequel se concentre presque tout l'effet du tableau est peint dans un ton très fin. Il contraste heureusement avec les tonalités communes des chairs du bourreau. Nous reprocherons à ces dernières de n'être pas peintes assez solidement. L'artiste a enlevé ce morceau du premier coup, et avec une certaine facilité, mais sans étude sérieuse. Il a fait son tableau de pratique et l'on s'en aperçoit en constatant combien la couleur du personnage du premier plan est creuse et sans relief, et combien le dessin de son épaule est lâché. En revanche, le bas relief de l'autel antique est très joliment peint.

Ce tableau donna lieu, au moment de la première révolution, à un petit incident de famille qui nous a été obligeamment révélé par M. Leport, le bibliothécaire de Fécamp et l'auteur d'une notice sur Saint-Etienne de cette ville. En 1793, le tableau de Le Mettay avait été, dans l'intérêt de sa conversation, enlevé de l'autel de Saint-Pierre et déposé chez un sieur Isaac Le Mettay, marchand potier-d'étain, qui demeurait alors rue de Mer, paroisse Saint-Etienne.

C'était probablement un membre de la famille du peintre; il faisait en 1790 partie, comme notable, du Conseil général de la commune de Fécamp.

Les choses en étaient là depuis quelque temps, lorsque tout à coup le tableau fut réclamé par une belle-sœur de Pierre-Charles Le Mettay qui pétitionna pour obtenir la restitution de la toile.

Heureusement cette belle sœur échoua dans sa demande, le tableau resta à Fécamp, et, lorsque le culte fut rétabli, la toile fut restituée à l'Église Saint-Etienne.

Voici le procès-verbal qui constate les faits :

« Le 3 floréal l'an deuxième de la République
« Française, une et indivisible,

« Le Conseil général de la commune assemblé
« publiquement sous la présidence du citoyen
« Vincent Fouray, maire.

« Lecture est faite d'une pétition présentée par la
« citoyenne Thérèse Aubourg, veuve de Dominique
« Lemettay, résidante dans la commune du Havre-
« Marat, par laquelle elle réclame un tableau qui
« fut donné à la ci-devant église de Saint-Etienne de
« ce lieu par Pierre *Mettay* son beau frère ; pourquoi
« elle demande à être autorisée du Conseil général
« à le retirer des mains du citoyen Isaac Lemettay,
« chez lequel il est maintenant déposé.

« Arrêté que la dite pétition sera envoyée au dis-
« trict de Montivilliers. »

C'est à peine si Le Mettay put recevoir les remerciements de ses compatriotes et jouir du bonheur d'avoir vu acceptée par l'Académie l'esquisse du tableau qui lui avait été ordonné pour sa réception.

En effet, vingt-six jours après, le 29 mars, Le Mettay succombait, presque à la fleur de l'âge, aux fatigues que sa santé faible et délicate avait ressenties de ses études et de ses voyages. Nous avons eu la bonne fortune de trouver dans le volume d'actes d'Etat-civil des artistes français que M. Herluison a fait paraître sous le patronage de la Société de l'histoire de l'Art français, l'acte de décès de cet artiste que nous transcrivons :

« L'an 1759, le 30 mars a été inhumé au cimetière
« le corps de Pierre-Charles Mettay, peintre ord^{re}
« du Roy, de son Académie royale de peinture et de
« sculpture, garçon, décédé hier, en cette p^{ss}, rue
« de l'Echelle, âgé de 33 ans. Présent Léonard La
« Buissière intéressé dans les affaires du Roy, dm
« rue des Prouvaires p^{ss} St-Eustache et Jean-An-
« toine de Peters, peintre ord^{re} du prince Charles
« de Lorraine, dm, rue du Hazard en cette p^{ss}, qui
« ont signé, par nous, curé de cette p^{ss} souss...
« Labuissière, de Peters, Marderel curé. »

(ST-ROCH.)

La nouvelle du décès fut transmise à l'Académie et insérée en marge du procès-verbal de la séance de samedi 31 mars 1759 dans ces termes : « *Mort de M. Mettay, 29 mars 1759* » le procès-verbal n'en fait pas autrement mention.

Un mois après, cette compagnie recevait comme Académicien dans sa séance du 29 avril 1759, le sculpteur Jean-Jacques Caffieri dont l'existence avait été si intimement liée avec celle du peintre qui nous occupe. On se souvient en effet qu'ils

avaient obtenu le premier prix, l'un de peinture, l'autre de sculpture, la même année, en 1748, qu'ils étaient partis ensemble pour Rome à la même date le 7 may 1749, que ce même jour ils avaient reçu la même gratification de deux cents livres et qu'enfin ils avaient été agréés de l'Académie dans la même séance le 30 juillet 1757.

Il n'est pas besoin de dire que les ouvrages d'un peintre mort avant d'avoir accompli sa trente-troisième année ne doivent pas être bien nombreux, et cependant, si nous connaissons peu de chose de lui, il n'en est pas moins certain qu'il dût travailler beaucoup en Italie et à Paris. Nous nous rappelons que M. de Vandières lui reprochait d'avoir fait des tableaux pour les Eglises au lieu de s'occuper sérieusement de ses études à l'Académie de Rome. Au sortir de cette ville, dans ses excursions à Naples, à Bologne et dans les ports Italiens, Le Mettay ne s'épargna point; il exécuta une masse d'esquisses et de dessins, lesquels lui servirent plus tard pour faire des tableaux de marine dans le genre de J. Vernet. Si nous ajoutons à ce bagage les commandes exécutées à Turin et les tableaux faits et vendus à Paris, il faut reconnaître que, pour une vie si courte, Le Mettay a fait un labeur énorme.

Nous ne connaissons de lui que la flagellation qui est à l'Eglise Sainte-Etienne de Fécamp, dont nous avons parlé et deux autres tableaux qui ont été le premier don et le premier fonds de ce jeune Musée de Fécamp, dont l'existence commence dans des conditions de vitabilité surprenantes, grâce au zèle infatigable de M. Hue son conservateur, à l'appui

intelligent et dévoué de M. Legros Maire et au concours de quelques donateurs généreux.

Une dame Besson, née Clouet, arrière-petite nièce de Le Mettay, légua en effet à la ville de Fécamp deux ouvrages signés de cet artiste, qui aujourd'hui sont placés au musée. Ce sont deux marines.

La première toile, qui mesure 1^m,15 de large sur 0^m,70 de hauteur, représente un *Calme*, comme on disait alors.

La seconde qui lui fait pendant, bien que les dimensions ne soient pas exactement les mêmes, puisqu'elle mesure 1 mètre en largeur sur 0^m,80 en hauteur, reproduit une *Scène de naufrage*. Les personnages, qui sont assez nombreux sur le premier plan, ont beaucoup d'importance et les groupes sont bien agencés. L'effet se concentre sur le corps d'un noyé que l'on trouve sur un rocher et qu'on recueille pour lui porter secours. Ce dernier tableau est, suivant nous, préférable au premier, mais il faut bien reconnaître que Natoire et M. de Vandières avaient bien raison de reprocher à Le Mettay de ne point faire d'études sérieuses. Ces productions indiquent chez le peintre une grande facilité de composition et de travail, mais aussi un faire assez lâché et une peinture enlevée au premier coup, creuse, sans solidité et sans relief. C'est agréable, mais ce n'est pas sérieux. J. Vernet, à qui on a comparé Le Mettay, lui était bien autrement supérieur, si nous en jugeons par les tableaux de Fécamp. Beaucoup plus d'esprit dans la touche, plus de verve dans la disposition de ses personnages, plus de brillant dans ses lumières, plus de corps dans sa pâte.

Ne mettons pas, d'ailleurs, l'opinion que nous nous sommes faite, sur la vue de deux ou trois tableaux d'une facture négligée, en balance avec les jugements que portèrent sur Le Mettay, de son vivant, des artistes sérieux. Il est certain que ce peintre devait avoir une valeur réelle pour avoir obtenu un premier grand prix, avoir été ensuite agréé par l'Académie et enfin avoir fait recevoir par cette Compagnie l'esquisse de son tableau de réception. Il est fâcheux que tous ces ouvrages n'aient pas laissé de traces ou soient enterrés aujourd'hui dans la demeure de quelque bourgeois ignorant. Il serait certainement curieux de revoir le tableau de 1757, ce Bacchus naissant remis entre les mains des nymphes. Tout indique qu'il devait être bien composé et bien peint. Nous avons d'abord pour garant l'article du *Mercur de France* et puis aussi l'Académie, dont les membres avaient, à coup sur, eu la primeur de la toile à l'appui de la candidature de l'auteur. Toutefois, nous ne pouvons passer sous silence l'opinion de Mariette, qui devra peser d'un certain poids sur notre appréciation du talent de l'artiste :

« Mettay (Pierre), né à Fécamp, dit-il, a appris à
« peindre dans l'école de M. Boucher, et, ne connais-
« sant que la manière de faire de son maître, il y a
« apparence qu'il ne se seroit jamais tiré du rang
« des simples et froids imitateurs ; ce qu'on a vu de
« ses ouvrages n'en fournit que trop la preuve, et,
« lorsqu'il se présenta en 1758, au mois de juillet,
« pour estre agréé par l'Académie, bien des gens
« crurent qu'on usoit d'indulgence en se rendant à

« ce qu'il désiroit. Il n'a pas eu la satisfaction de se
« voir reçu au nombre des académiciens; il est mort
« en mars 1759, âgé d'environ trente ans. Ce fut lui
« qui fut chargé de faire les desseins, sur lesquels
« ont été gravés par Le Bas les vues de la Grèce qui
« entrent dans l'ouvrage du S^r Le Roy architecte. Il
« les fit sur les brouillons que ce dernier en avoit
« fait sur le lieu, et, aidé de M. Boucher son maître,
« il en a fait des tableaux assez agréables; fidèles,
« c'est un autre point et sur lequel je n'ose décider. »

Nous ne pouvons guère plus juger des travaux de l'artiste que par les gravures qui les ont reproduites et elles sont relativement assez nombreuses. Cet empressement des graveurs à interpréter Le Mettay s'explique facilement par la façon heureuse avec laquelle il composait ses tableaux et par l'absence d'empâtement sur ses toiles. Aussi nous voyons Viel reproduire au burin une *Diane au bain*. Un autre tableau, intitulé le *Satyre amoureux*, a été gravé par Le Vasseur, d'Abbeville. Le *Bacha en promenade* fut interprété sous la direction de Lempereur.

J. J. Le Veau, notre compatriote et ancien confrère, voulut aussi rendre hommage au peintre de Fécamp et c'est de lui qu'est signée la planche intitulée *les Bergers romains*. Wille estimait tellement le talent de Le Mettay que, trois ans après la mort du peintre, il fit graver à ses risques et périls, quatre tableaux de Le Mettay, lesquels étaient chez un banquier nommé Girout. Les extraits suivants du journal de Wille indiqueront mieux que nous ne saurions le faire tous les détails assez curieux à connaître de la gravure de ces quatre estampes.

« 30 janvier 1762..... J'ay cherché chez M. Girout
« banquier, quatre petits tableaux peints par Metay,
« pour les faire graver. Il me les a prêtés de grand
« cœur. Le même jour, j'ai fait marché pour la gravure
« de deux de ces tableaux avec M. Zingg à raison de
« mille livres. » Wille ajouta plus tard : « Ces
« planches ont été finies en 1766. J'ay récompensé
« M. Zingg.

« 1^{er} février 1762. — J'ay fait marché pour les
« deux autres tableaux marines cy-dessus nommés
« avec M. de Longueil, qui doit les graver pour moi
« de même grandeur que les planches que fera
« M. Zingg. M. de Longueil qui a été mon élève me
« fait ces deux planches pour mille livres. » Wille
dit plus loin : « Ces deux planches n'ont été ache-
« vées qu'en 1766. J'ay donné à M. de Longueil
« trois cents livres de plus ; car l'une m'est dédiée
« et l'autre l'a été à ma femme qui lui a fait présent
« de plusieurs paires de manchettes de dentelles et
« autres. »

Wille qui, on le voit, exécutait rapidement ses entreprises quand il les avait résolues, ne laissait point ses anciens élèves s'endormir sur l'ouvrage qu'il leur confiait, Dès le 5 février suivant, c'est-à-dire au bout de six jours, il allait s'enquérir si l'ouvrage avançait.

« 5 février 1762. — J'allai voir M. Zingg. Je
« trouvai ce cher ami malade au lit et il fut saigné
« deux fois le même jour ; celà l'a beaucoup soulagé. »

Heureusement l'indisposition de Zingg n'eut pas de suite et il put se remettre au travail avec tant de zèle et de talent que Wille pour le récompenser lui

donna peu de jours après, le 21 février 1762, un couvert d'argent et un autre encore le 2 août de la même année. De son côté De Longueil ne mit pas moins d'activité et de zèle pour satisfaire son ancien maître, qui nous dit assez ingénument combien il fut flatté des attentions de son élève :

« 26 Mai 1762. Le 26. M. de Longueil m'apporta
« la première eau-forte des deux planches qu'il
« grave pour moi, d'après deux marines de Metay
« et qui est très jolie. Je lui ay donné le même jour
« trois cents livres qui est le premier à-compte sur
« cet ouvrage. Je suis convenu avec lui à raison de
« milles livres les deux planches.

« 15 septembre 1763. . . . Tous ces jours cy, j'ai
« retouché les estampes que j'ay fait faire par
« MM Chevillet, Zingg et de Longueil. »

« 15 septembre 1763. — Le 15, M. de Longueil
« m'ayant gravé une planche d'après Mettay, que
« j'ay fait intituler *Vue des environs de Naples*, il a
« dédié cette planche à ma femme, qui, en reconnois-
« sance, lui a fait présent de deux paires de man-
« chettes de dentelle magnifique et d'un nœud d'épée
« brodé richement en argent. »

A propos d'épée, il n'est pas sans intérêt de rappeler que M. de Longueil avait, comme on dit, la tête un peu près du bonnet et qu'il mettait volontiers flamberge au vent. Il eut même, au commencement de janvier 1773, une assez vilaine affaire au sujet d'un cocher bourgeois qui avait été trouvé mort dans la rue Saint-Séverin et qu'on l'accusait d'avoir tué. Pour se tirer d'affaire, il eut recours à Wille qui, par l'intermédiaire de l'évêque du Mans, un

amateur passionné d'estampes, réussit à faire relâcher le graveur, mais seulement au bout d'un mois de prison préventive. De Longueil, reconnaissant, alla remercier son sauveur qui « lui prêcha, dit-il, « morale à foison ».

Zingg n'avait pas encore, à la fin de 1765, terminé les planches que lui avait confiées Wille et que ce dernier dut encore retoucher.

« 29 octobre 1765.... Tous ces jours-cy, j'ay retouché les estampes dont M. Zingg me grave les planches d'après Metay.....

« 25 mars 1766 ... J'ay mis les deux planches au jour que M. Zingg m'a gravées, d'après Metay. »

La dernière planche de de Longueil n'était probablement pas encore terminée à cette époque, car ce n'est que quatre mois plus tard que les tableaux furent restitués à leur propriétaire.

« 21 septembre 1766 — J'ai renvoyé à M. Giraud le dernier des quatre tableaux de Metay qu'il m'avait prêtés il y a environ cinq ans, avec douze épreuves des deux dernières planches, par M. de Longueil. »

Wille s'empressa d'en envoyer d'autres épreuves à ses amis et anciens élèves et il consigna un de ces envois à la date du 11 octobre 1766.

« Le 11. Repondu à M. Wachter. Je lui dis qu'il recevra deux estampes gravées par M. de Longueil qu'il nous a dédiées. Les mêmes pour M. Schmu-zer. »

Tels sont, en résumé, les renseignements que nous avons pu recueillir sur l'œuvre peinte de Le Mettay. Il nous faut aussi, pour être complet, mentionner les dessins qu'il a exécutés et qui durent être très nombreux. Dans le cabinet Paignon-Dijonval, Benard cite une *Figure académique de femme* aux crayons noir et blanc sur papier bleu et *deux académies d'hommes* à la sanguine sur papier blanc et mesurant toutes vingt-un pouces en hauteur sur douze pouces de largeur.

Une grande partie des dessins que Le Mettay fit en Italie furent vendus après sa mort par sa famille à M. Ribard père qui fut, je crois, échevin et maire de Rouen et qui, à ses qualités administratives, joignait un goût très fin et une passion éclairée pour les tableaux et les estampes dont il possédait une remarquable collection. Son cabinet fut, malheureusement, partagé après son décès entre ses enfants, et tellement dispersé qu'il serait aujourd'hui impossible de le reconstituer. M. Ribard avait, toutefois, distrait de cette collection les beaux dessins de Le Mettay pour les donner à Descamps père, qui avait fondé à Rouen l'Ecole de dessin. Une note de Le Carpentier nous assure que ces dessins étaient en nombre considérable et qu'il en avait lui-même copié plusieurs lorsqu'il étudiait à Rouen.

Nous trouvons encore d'autres dessins de Le Mettay paraître à la vente anonyme qui fut faite après la mort de Philippe Caffieri, le frère de son ancien camarade, à l'hôtel d'Aligre, du 10 au 17 octobre 1775, mais ces dessins sont cités en bloc parmi ceux encadrés.

Les relations avec Le Mettay devaient être agréables. Nous en avons la preuve dans l'intimité qui existe entre lui et J.-J. Caffieri et qui ne saurait être mise en doute, car on ne marche pas côte à côte dans la vie, comme ces deux artistes l'ont fait, on ne gagne pas, pendant plusieurs années, ses galons le même jour, sur le même champ de bataille, sans qu'une affection réciproque et solide n'unisse d'une façon bien cordiale ceux dont l'existence a été, pour ainsi dire, commune.

Ce n'est pas impunément que l'on ressent ensemble les mêmes joies et les mêmes douleurs ; les épreuves de la vie subies en commun ont pour résultat direct de joindre et de souder, par une indissoluble amitié, les cœurs et les mains de ceux qui se sont ainsi trouvés à la peine comme à l'honneur.

Ce qui vient encore indiquer que ce n'est point à tort que nous prêtons de bons sentiments à Le Mettay, c'est la présence au musée de Fécamp de deux dessins à l'estompe et aux crayons noir et blanc sur papier bleu, représentant des paysages portant une dédicace de leurs auteurs à Pierre-Charles Le Mettay.

Malheureusement ces dessins, assez adroitement faits, ne portent aucune signature. Ils doivent bien certainement, d'ailleurs, être attribués à quelque camarade du peintre.

Nous avons vu, par le don qu'il avait fait à sa ville natale, que Le Mettay n'échappait point aux devoirs que lui imposait la reconnaissance. Il avait également offert à son parent, M. Le Mettay, qui était orfèvre à Fécamp, les deux tableaux que l'on voit aujourd'hui au musée et un autre tableau que

Le Carpentier a vu et qu'il trouva d'une très belle composition, bien qu'il ne fut pas totalement achevé. Il représentait *Mars demandant des armes à Vulcain*. Ce dernier est occupé avec des cyclopes à forger des armes, tandis que, dans le fond du tableau, Vénus effrayée descend à la hâte de son char pour venir retrouver son amant. Ce même amateur possédait encore un superbe dessin au lavis figurant un sujet d'histoire.

Voici, Messieurs, la vie du peintre Pierre-Charles Le Mettay, telle que nous avons pu la reconstituer avec les documents recueillis. Nous vous demandons pardon d'avoir fait une notice un peu longue sur une vie aussi courte, mais il nous a semblé qu'il n'était peut-être pas mal de jeter quelques lauriers sur la tombe de celui qu'une mort prématurée frappa avant de lui permettre de recueillir les palmes qu'il avait méritées. Et puis l'artiste qui, à trente-un ans, obtenait le brevet de peintre du roi peut être hautement classé parmi les gloires normandes et, à ce titre, il ne saurait être indifférent à l'Académie de Rouen, si soucieuse du prestige et de l'éclat des grands hommes de notre contrée.

QUELQUES NOTES

SUR

SHAKSPEARE

PAR M. O. MARAIS.

Il y a quelque témérité sans doute à faire du grand tragique anglais l'objet d'une étude ? Est-il permis d'espérer que la critique, en 1880, dira quelque chose de nouveau sur le puissant et fécond génie qui illustra, sans presque s'en douter, le règne d'Elisabeth. Shakspeare est, chez nos voisins, l'objet d'un sentiment qui dépasse l'admiration pour toucher presque au culte. Le nombre de volumes, de commentaires, d'exégèses qu'il a inspirés est incalculable. Lisez les affiches des théâtres, ses pièces forment encore aujourd'hui la base du répertoire ; il n'est pas d'acteur célèbre qui n'ait voulu consacrer sa réputation en jouant quelque rôle de ses drames ; en un mot, comme l'a dit spirituellement un critique français, Shakspeare est si populaire en Angleterre qu'au lieu de le juger on l'admire. Il n'entre nullement dans notre pensée d'abdiquer le rôle de la cri-

tique pour celui d'une adoration aveugle. Mais, nous espérons du moins que l'Académie nous pardonnera peut-être d'avoir essayé d'apporter notre humble pierre à cet édifice glorieux que deux siècles et demi ont élevé à l'un des plus grands génies qui aient illustré les lettres. Formulerons-nous sur lui quelque appréciation que nul n'ait écrite avant nous ? Nous le voudrions, sans toutefois oser l'espérer : après tout, si l'on en croit le poète,

Il faut être ignorant comme un maître d'école
Pour se flatter de dire une seule parole
Que quelqu'un ici-bas n'ait pas dite avant nous.
C'est imiter quelqu'un que de planter des choux.

I

Lorsqu'on pénètre dans l'œuvre de Shakspeare, on reste confondu en présence de son immense développement. Le poète a tout abordé : drame, comédie, féerie ; et dans ces genres divers, il a apporté l'empreinte de son incontestable génie. D'ailleurs, excessif en tout, s'il sent avec vivacité, il traduit avec une énergie, un peu outrée, parfois, les sentiments que son esprit a éprouvés. C'est par bonds qu'il s'avance. Ses métaphores sont audacieuses, ses visions sublimes ou touchantes, et il franchit, comme sans y penser, tous les écueils de la passion. Et cependant, il avait l'âme douce et tendre, si l'on en croit les jolis sonnets qu'il a laissés et dans lesquels il décrit, en vers spirituels, quoiqu'un peu maniérés, les espérances, les douceurs et les tristesses d'un amour qui paraît avoir été tour à

tour heureux et désolé. Le doux cygne de l'Avon, comme l'appelait Ben Johnson, un de ses rivaux, apporte en effet au milieu de ses complications tragiques les plus poignantes, un sentiment de mélancolie rêveuse qui forme véritablement le caractère propre de son génie. S'il ouvre ses ailes toutes grandes pour s'élancer dans les espaces où l'imagination l'emporte, il ne perd pas de vue la terre qu'il vient de quitter, et par un mot il prend soin de nous avertir de la fragilité et de l'impuissance de l'homme qui n'élève ainsi son œuvre éphémère que pour retomber de plus haut dans le néant commun. C'est à ce besoin de sa nature que nous devons sans doute l'introduction dans son œuvre de personnages en apparence inutiles tels, par exemple, que celui du fou dans le *Roi Lear*, ou des fossoyeurs dans *Hamlet*. Pour Shakspeare, le drame, c'est la vie humaine avec son assemblage de conditions diverses. Il accepte l'homme tel que la nature l'a fait. Il foule aux pieds la règle des trois unités. Est-ce que la nature s'en est préoccupée ? Ses drames sont un épisode de la vie, avec son couronnement et sa fin ; des jours, des mois entiers s'écoulent pendant que ses personnages agissent, mais l'action se précipite, la passion éclate, et le drame se développe avec ses péripéties lugubres ou comiques et avec sa moralité.

Il est intéressant de comparer le procédé esthétique de Shakspeare avec celui de nos grands tragiques du *xvii^e* siècle. Ceux-ci remanièrent le drame grec pour le conformer à la société polie de leur temps ; leurs admirables créations furent avant tout correctes et pompeuses. Elles participèrent de la majesté solen-

nelle du roi qui personnifiait la France et qui pouvait dire sans se tromper « l'Etat c'est moi. » Tout alors était régulier, et compassé : le drame fut comme le reste. Aussi le ^{xvii}^e siècle ne pût-il souffrir Shakspeare. Quant au ^{xviii}^e, il ne le comprit pas, et Voltaire lui-même le traitait de barbare, de sauvage ivre ! Et pourtant, avec des formes bien différentes et des procédés tout autres, les œuvres de notre Corneille, celles de Racine, ne vieilliront pas plus que celles de Shakspeare n'ont elles mêmes vieilli. C'est que dans les unes comme dans les autres, règne ce souffle créateur, éternel comme l'art, que l'on appelle le sentiment du beau.

Shakspeare l'eut à un degré éminent ; mais il lui donna un développement qui a fait de lui le père non seulement du drame moderne, mais encore du romantisme, dans la bonne acception du mot.

On nous pardonnera de l'avouer, notre préférence est pour cette forme d'art dramatique, parce qu'elle entre plus profondément dans l'existence humaine. Le monde ne se compose pas seulement de grands seigneurs et les passions tendres ou violentes ne s'agitent pas seulement dans le cœur des princesses. Eschyle, Sophocle, Euripide ont vécu sur les infortunes de quelques familles tragiques, et l'art classique a en quelque sorte suivi le sentier battu. Shakspeare est le premier poète qui ait introduit le peuple, le vrai peuple sur le théâtre ; il fait agir et parler les foules ; parfois des personnages s'en détachent pour exprimer la pensée du poète et rentrent ensuite dans l'obscurité d'où ils ont été momentanément tirés. Cela vaut bien sans doute le chœur antique adressant

tour à tour avec un égale et impassible sérénité les éloges à la vertu et les reproches aux criminels ! Aussi, la tragédie classique est elle morte ; et soit que nous envisagions l'art dramatique en Allemagne où Goethe et Schiller l'ont porté si haut, soit que nous concentrions nos regards sur notre propre littérature, il faut reconnaître que le procédé littéraire dont Shakspeare fut l'initiateur a désormais conquis une place qui exclut le genre rival.

Et cependant, est-ce bien à Shakspeare qu'il faut reporter l'honneur de cette modification qui survint dans l'art dramatique comparé avec celui des anciens ? « On est toujours le fils de quelqu'un, disait Bridoison. » Les mystères du Moyen-âge ne se souciaient guère, non plus, des règles d'Aristote ; le peuple y tenait une place importante, et on pouvait y rencontrer de rudes plaisanteries et des farces brutales. N'est-ce pas de là qu'est parti le mouvement qui a transformé le drame, et Shakspeare ne s'est-il pas, à son insçu peut-être, inspiré en les améliorant toutefois des règles de composition qui avaient présidé à ces œuvres primitives ? Il est permis de le penser.

Shakspeare a joint à ses qualités hardies je ne sais quoi de raffiné et de maniéré dont on a voulu voir les origines dans la littérature italienne du xv^e siècle, fort à la mode à la cour de la reine Elisabeth. La langue italienne, dont la Divine Comédie avait été l'expression première et presque définitive au xiv^e siècle, n'avait pas tardé à produire des auteurs à sonnets et à *concetti* qui faisaient école. Pétrarque était fort en honneur dans toutes les cours de l'Europe.

Shakspeare sacrifia plus d'une fois à ces fausses divinités ; mais comme d'un autre côté le peuple anglais aimait les plaisanteries et adorait les cadavres, il fit de tous ces éléments un ensemble approprié au goût de ses auditeurs ordinaires. Heureusement son génie naturel plane au dessus de ces vulgarités qui sont le résultat des habitudes littéraires de son temps et sur lesquelles il ne convient pas de nous montrer trop difficiles. Ne faut-il pas en effet envisager les œuvres de l'esprit comme étant le produit de leur siècle et les rapporter aux mœurs, aux usages, aux tendances de celui-ci ? C'est ce qui fait l'infinie et admirable variété de la littérature et des arts ; c'est ce qui nous permet d'admirer tour à tour, quoiqu'inégalement peut-être, Homère et Milton, Sophocle et Corneille, Dante et Shakspeare, pour ne parler que des poètes.

Si Shakspeare eut le défaut de son siècle, il développa en revanche les rares qualités de son génie successivement familier ou sublime. C'était une intelligence complète. qui s'ignora longtemps elle-même, au moins, d'après ses biographes, Sa vie est curieuse ; on me pardonnera d'en esquisser quelques traits. Fils d'un brasseur de Stratford-sur-Avon, il se marie à 17 ans avec une femme beaucoup plus âgée que lui. Quelques années plus tard ayant commis le crime de tuer un chevreuil sur les terres de sir Thomas Lucy, il s'enfuit à Londres pour éviter le châtement dont il est menacé. Sir Lucy ne se douta guère alors que ses rigueurs allaient doter son pays d'un grand homme de plus. A Londres, Shakspeare garde d'abord à la porte des théâtres les chevaux

des grandsseigneurs ; il y pénètre ensuite en qualité de comédien, mais sans oser aborder les grands rôles (1) ; enfin il produit en quelques années, sans effort et sans travail apparent au moins, vingt-cinq grandes pièces et onze comédies. Ses contemporains appréciaient son génie ; Shakspeare réalisa une large fortune ; puis au milieu de sa gloire, il rentra dans son pays natal, où il mourut à 53 ans (2). Détail caractéristique, l'une des filles de Shakspeare ne savait pas lire ; quant à sa femme, elle fut simplement gratifiée par le testament de son mari « du second de ses lits après le meilleur ». C'est sans doute une épigramme posthume que la postérité a quelque peine à deviner ; mais elle permet de supposer que si la colère de sir Thomas Lucy détermina Shakspeare à quitter Stratford, l'amour conjugal ne contribua pas à l'y retenir.

Rapprochement curieux : Shakspeare était né l'année même de la mort de Michel Ange, celui de tous les grands artistes dont le génie a le plus de ressemblance avec le sien. En même temps que lui, en Espagne s'éteignait Cervantès ; mais Corneille et Milton venaient de naître et Molière allait bientôt voir le jour.

La nature toujours féconde ne chôme jamais.

L'œuvre considérable de Shakspeare embrasse en quelque sorte tous les genres dramatiques connus ; mais si on cherche à dégager l'idée générale à laquelle il a subordonné son esthétique, on trouve que ses per-

(1) C'est Shakspeare qui remplissait le rôle de l'Ombre dans *Hamlet et Macbeth*. Il jouait aussi Falstaff.

(2) En 1616.

sonnages, en particulier les tragiques, ne sont en quelque sorte que les instruments d'une puissance supérieure à laquelle il ne peuvent refuser d'obéir. Le libre arbitre, cette force morale qui crée les responsabilités, existe à peine pour eux. Voyez Macbeth. Il s'est montré jusque là sujet loyal et fidèle, brave à la guerre, hospitalier; il possède les vertus ordinaires du gentilhomme. Dans une nuit de tempête il passe sur la bruyère déserte : les sorcières sont là.

MACBETH. — Parlez, si vous le pouvez. Qui êtes vous ?

1^{re} SORCIÈRE. — Salut Macbeth, salut thane de Glamis.

2^{me} SORCIÈRE. — Salut Macbeth, salut thane de Cawdor.

3^{me} SORCIÈRE. Salut Macbeth. *Un jour tu seras roi.*

Elles disparaissent ; mais le sort en est jeté. L'esprit de Macbeth a reçu l'empreinte ineffaçable de leurs prédictions royales ; il ne peut désormais échapper à sa destinée ; et comme le trône ne s'abaisse pas vers lui, il y monte sur le cadavre du vieux roi qu'il a assassiné à son propre foyer. Les sorcières l'ont dit ; les sorcières l'ont voulu ! Macbeth n'est qu'un instrument sous la main de la fatalité !

Et Hamlet ! la plus extraordinaire et la plus étrange peut-être des créations de Shakspeare. Un Oreste danois, sans le meurtre de Clytemnestre ! Hamlet, fils de roi et privé du trône paternel par le crime de sa mère ! L'ombre du roi a mis dans sa main le poignard. Il doit frapper, il sait qu'il doit obéir, et cependant il hésite et ne peut se pardonner à lui-

même ses hésitations calculés. Comme il s'attache aux prétextes que le hasard lui fournit pour ne pas frapper: tantôt le meurtrier de son père est en prières; peut-il, en le tuant, risquer de l'envoyer au ciel? Il attendra. Il attend toujours parce qu'il doute toujours. Qui sait? Si cette ombre terrible n'était qu'un fantôme créé par son imagination? Il interroge, il étudie, il cherche; on le voit tour à tour rêveur et emporté; il s'arrête dans son œuvre de sang, et c'est en quelque sorte par hasard qu'un fleuret empoisonné se trouvant dans sa main il perce le sein du frère homicide: mais c'est plutôt sa propre mort qu'il semble venger ainsi que le meurtre de son père. Hamlet tombe et frappe, mais il est jusqu'au bout le jouet d'une destinée à laquelle il n'a jamais pu commander.

Ce sentiment de fatalisme donne aux personnages de Shakspeare un caractère particulier que nous ne trouvons en égal degré que chez les anciens. La lutte existe à peine entre le devoir et la passion. A quoi bon? La victime est désignée d'avance et le sacrificateur ne saurait écarter de sa main l'arme avec laquelle il doit accomplir les arrêts du destin. Aussi les caractères sont ils, en général, chez le tragique anglais, tout d'une pièce. Hamlet est une exception à cette règle. C'est pourquoi l'étude de ce caractère étrange et indécis a fait couler des flots d'encre.

Goethe a fait le commentaire de Hamlet; creusant chaque personnage comme s'il eut appartenu à l'histoire, il s'écriait: « Je ne crois pas que jamais plus vaste plan ait été conçu » et il appelait Shakspeare un poète sans fin : Shakspeare und kein Ende.

Voilà Shakspeare dans sa forme tragique. Mais le poète a deux visages. Si l'un est morose et sanglant, l'autre s'étale, épanoui et gaillard ; tous deux sont merveilleux de puissance et d'attrait. C'est qu'il a puisé partout ses sujets : nouvelles italiennes, chroniques scandinaves, ont inspiré sa verve ; or, qui ne sait que les littératures primitives font résonner avec autant de bonheur le grelot de la folie que le cri des batailles. Hamlet et Falstaff, quel plus puissant contraste !

Or, tandis que la tragédie française nous emporte comme le vertige vers le dénouement, Shakspeare nous fait parcourir un long chemin en semant sous nos pas les fleurs de son imagination et son éclat de rire égaye ses pages sombres. Il n'est pas seulement l'historien des passions et des crimes de l'humanité, c'est aussi le poète gracieux de la fantaisie la plus délicate. Les races saxonnes possèdent en ce genre une prodigieuse puissance de création ; tout ce monde des elfes et des démons a conquis chez elles droit de cité ; il s'agite et voltige autour du poète comme le brouillard léger de leur ciel brumeux. Qui ne connaît cette exquise description de la reine Mab, la reine du sommeil et des songes :

« Oh ! je le vois, la reine Mab vous a visité cette nuit. Et elle vient grosse comme l'agate de la bague, qui est au doigt d'un alderman, — traînée par un attelage de petits atômes, passant sur le nez des gens quand ils sont endormis. Les rayons de ses roues sont faits avec des pattes de faucheux, — le dessus avec des ailes de cigales, — les traits avec la toile des plus petites araignées, — les colliers avec

les rayons humides de la lune, — le fouet avec un os de grillon, — la lanière avec une pellicule, — son cocher est un petit moucheron en habit gris, — son char est une noisette vide, fabriquée par l'écureuil, son menuisier, et par la vieille larve, qui de temps immémorial sont les carrossiers des fées. Dans cet équipage elle galoppe chaque nuit, à travers les cerveaux des amants, et ils rêvent d'amour; sur les genoux des courtisans, et ils rêvent aussitôt de révérences; sur les doigts des légistes, qui rêvent aussitôt à des amendes; sur les lèvres des dames, qui rêvent aussitôt à des baisers. Parfois elle galope sur le nez d'un courtisan, et il rêve qu'il flaire une grâce à obtenir. Parfois elle vient avec la queue du cochon de la dime, et en chatouille le nez d'un curé endormi; là-dessus il rêve d'un autre bénéfice. Parfois elle passe sur le cou d'un soldat, alors il songe qu'il coupe la gorge à des ennemis; il rêve de brèches, d'embuscades, de lames espagnoles, de brocs pleins, profonds de cinq brasses. Puis, par instants un bruit de tambour dans son oreille; il sur-saute, il s'éveille, et sur cette alerte il jure une prière ou deux, puis se rendort. C'est cette alerte Mab, qui tresse la nuit les crinières des chevaux, et colle dans les vilaines chevelures entremêlées ces boucles qui, une fois dénouées, présagent de grandes infortunes. (1)

Ainsi on peut dire de Shakspeare qu'il fut le poète dramatique le plus complet qui ait vécu. Il a abordé presque tous les genres, depuis le drame le plus

(1) Traduction de M. Taine.

sombre jusqu'à la féerie la plus téméraire (1), et partout il s'est montré comme un poète, tour à tour charmant ou sublime, mais qui semble fait plutôt pour rêver que pour agir ; car au fond de son œuvre on trouve la philosophie et l'idée abstraite.

Après cette appréciation générale portée sur le grand tragique anglais, étudions avec plus de détail deux de ses types préférés : la jeune fille et la femme.

II

Shakspeare n'est pas seulement le poète des passions tragiques, il est aussi le peintre charmant de l'amour naissant. Plusieurs de ses jeunes filles sont presque des enfants. Juliette n'a pas encore quinze ans, mais elle est née sous le ciel ardent de Vérone, à l'époque où les cités italiennes sont presque devenues des villes de l'Orient, tant sont fréquentes leurs relations avec le Levant. Aussi, avec quelle violence soudaine éclatait de ces âmes si tendres, et neuves en quelque sorte, ce que chez nous, plus tard, on appellera « les doux pensers d'amour ». Il faut reconnaître, d'ailleurs, que la surveillance paternelle ne saurait être proposée pour modèle et que la jeune fille jouit, dans Shakspeare, d'une liberté d'allures qui rappelle plutôt les habitudes de l'Angleterre que les sévérités traditionnelles des peuples du Midi. Aussi, le résultat de cette éducation trop sommaire

(1) *Douzième Nuit*, — *Comme il vous plaira*, — *La Tempête*, — *Le Conte d'hiver*, — *Gymbeline*, — *Le Songe d'une Nuit d'été*.

ne se fait-il pas attendre ! Le vieux Capulet a ouvert toutes grandes les portes de son palais ! Roméo, l'ennemi héréditaire, y pénètre ; à la faveur d'un masque, il circule librement parmi les invités. Que vient-il faire ? On ne le sait trop, car il ne connaît pas encore Juliette. Mais soudain il l'aperçoit :

« Quelle est cette dame, dit-il, dont la main décore la main de ce gentilhomme ? »

Il s'approche de la jeune fille et, sous les yeux de Capulet qui vient de le reconnaître, il prend la main de Juliette. Qui ne connaît ce délicieux madrigal que soupirent alors ces deux amants, dont la connaissance est si nouvelle ? Roméo demande un baiser.

« Les saintes, dit Juliette, restent impassibles, tout en accordant ce qu'on leur demande. » Naturellement, Roméo profite de ce consentement peu déguisé et il disparaît. — Quel est-il ? Juliette l'ignore. « Va, dit-elle à la nourrice, t'informer de son nom. — S'il est marié, j'aurai le cercueil pour lit nuptial. »

LA NOURRICE. — Il se nomme Roméo, c'est un Montaigu, le fils unique de notre plus grand ennemi

JULIETTE. — Mon unique amour est né de mon unique haine.

Et c'est ainsi que se noue, en quelques instants, l'intrigue dont le développement occupera la pièce. N'est-ce pas aller quelque peu vite en besogne, et le père de Juliette n'a-t-il pas mérité les malheurs qui viendront accabler sa vieillesse ? — Il n'est pas plus vigilant, le père de cette infortunée Desdémone, qui

périra victime de la jalousie de celui qu'elle aime. Elle s'est enfuie avec le Maure; un mariage les a unis et Brabantio accuse Othello d'avoir usé de sortilèges pour gagner le cœur de sa fille. Il s'écrie devant le magistrat : « Une jeune fille si modeste, d'un caractère si timide et si réservé qu'au moindre mouvement elle rougissait d'elle-même, comment supposer qu'au mépris de la nature, de son âge, de son pays, de sa réputation, de tout enfin, elle ait pu devenir amoureuse de ce qu'elle craignait de regarder ? » Pauvre vieillard, n'accuse que ton imprudence ! « Son père, répond Othello, m'aimait, il me demandait l'histoire de ma vie, année par année, les batailles, les sièges, les événements divers où j'avais figuré... Je lui racontai ma vie entière. Desdémone prêtait une oreille attentive à mes récits... et je fis plus d'une fois couler ses larmes, au récit de quelque événement douloureux qu'avait enduré ma jeunesse... Elle m'a aimé pour les périls que j'ai traversés; je l'ai aimée pour la sympathie qu'elle accordait à mes malheurs. Ce sont là les seuls sortilèges que j'ai employés. » Et Desdémone de s'écrier à son tour : « Je suis votre fille, mais voici mon époux ! »

Ce sont d'ailleurs d'exquises créations que ces deux figures de jeunes filles, sitôt devenues femmes. Y a-t-il dans la littérature dramatique de tous les peuples beaucoup de pages plus suaves et plus ardentes à la fois que cette fameuse scène du balcon de Juliette, tant de fois reproduite par la peinture et par la musique :

. où le vent du matin
Sur l'échelle de soie, au chant de l'alouette,
Berçait leurs longs baisers et leurs adieux sans fin (1).

A quoi bon la citerais-je : elle est dans toutes les mémoires !

Le poète a conçu d'une façon toute différente le caractère d'Ophélie, la blonde enfant du Danemarck. C'est une jeune fille dont la raison est mûre et qui a déjà trop d'expérience de la vie pour se laisser emporter par une première impression, non que son amour soit moins profond, mais il est plus raisonné et il s'exprime autrement. Ce ne sont plus les ardeurs soudaines et presque irréfléchies des races méridionales ; c'est la douceur, la mélancolie, la tristesse d'un cœur qui se croit méprisé et qui voudrait, par ses pleurs, reconquérir l'objet de sa tendresse. Elle aime Hamlet, mais elle est soumise à son père. « Ophélie, lui dit Polonius, ne crois point aux serments d'Hamlet, car ils ne sont point ce qu'ils semblent ; interprètes de profanes désirs, ils empruntent, pour mieux tromper, le langage de la sincérité la plus sainte. Une fois pour toutes et pour m'expliquer franchement, je te l'ordonne, à dater de ce moment tu ne perdras plus ton temps à causer avec le seigneur Hamlet. Songes-y bien, je te l'ordonne. »

A un discours de ce genre, qu'aurait répondu Juliette ? Nous le devinons assez. Ophélie dit simplement :

« J'obéirai, mon père. »

(1) P. de Musset *Rolla*.

Ophélie, cette gracieuse figure, image d'un amour désolé, est-elle restée pure? Goethe en doutait un peu; il la définissait ainsi : « Doux sensualisme à l'état de maturité, imagination qui se déprave, sa tranquille modestie respire la tendresse et le désir, et pour peu que la bonne déesse Occasion vienne à secouer le joli petit arbre, le fruit soudain s'en détachera. »

D'autres commentateurs ont été plus loin et, se fondant sur quelques mots douteux de la chanson que chante Ophélie devenue folle, ils ont soutenu que « le fruit du joli petit arbre » s'était détaché déjà.

Nous ne croyons pas que Shakspeare ait voulu imprimer cette tache au front de son exquise création. Que dans son délire Ophélie reproduise des mots qui ont jadis frappé ses oreilles et que sa mémoire a retenus, inconsciemment peut-être, on ne saurait l'en rendre responsable? Peut-on oublier que parlant d'Hamlet elle dit, avant sa folie : « il a conquis mon être avec son amour, en tout honneur et toute pureté. » Et son frère Laerte a vraiment meilleure opinion de sa vertu, quand il lui tient le propos suivant : « Considère donc quelle atteinte serait portée à ta réputation si tu allais prêter une oreille trop crédule à la magie de ses discours, perdre ton cœur, ouvrir le trésor de ta chasteté à ses importunités audacieuses... La vierge prudente est assez prodigue si elle dévoile sa beauté aux rayons de la lune... Le ver ronge les roses du printemps avant même que leurs boutons soient éclos, et c'est à son aurore, sous les liquides perles de la rosée, que la jeunesse est le plus exposée à se flétrir. »

Il faut donc restituer à Ophélie cette auréole de virginité qui encadre si bien sa figure douce et résignée. Pauvre cœur ! comme il est brisé par les paroles cruelles de son Hamlet : « Allez vous enfermer dans un cloître . . . Mais si vous vous mariez, je vous donnerai pour dot cette vérité désolante : Soyez froide comme la glace, pure comme la neige, vous n'échapperez pas à la calomnie. Allez dans un cloître, adieu. Ou s'il vous faut absolument un mari, épousez un fou, car les gens sensés savent trop bien quels monstres vous faites d'eux. Allez dans un cloître, vous dis-je, et dépêchez-vous ! » Aussi le poète lui donne une fin qui s'accorde bien avec la passion mélancolique qui la possède tout entière. Juliette méprisée, raillée par son amant, se tuerait ou le tuerait ; Ophélie perd la raison. Son âme ne peut résister au choc terrible qui l'assiège et son esprit égaré s'envole vers les régions qu'habitent les lutins et les sylphes des pays scandinaves.

Les jeunes filles de Shakspeare sont délicieuses, le poète les a parées de toutes les richesses de son imagination, il en a fait des créations véritablement idéales. Hélas !

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

Et pourquoi la jeune fille devenue femme se présente-t-elle à l'esprit du poète sous des aspects si sombres ?

Prenez par exemple les drames du *Roi Lear* et de *Macbeth*. Les deux époux des filles du roi Lear sont des êtres à peu près inoffensifs qui subissent l'ascen-

dant de leurs femmes sans se douter de leur profonde perversité ni des entreprises criminelles qu'elles ont préparées. La conception du forfait, sa tentative avortée, tout est l'œuvre de ces deux femmes, poursuivant toutes deux leur père de leur haine et offrant au même amant leur amour adultère. Macbeth lui-même n'oserait jamais commettre son crime s'il n'y était poussé par sa femme. Celle-ci le sait bien.

« Tu es duc de Glamis et de Cawdor, dit-elle dans un monologue, et tu seras ce qu'on t'a prédit. Mais je me défie de ta nature. Elle est trop imprégnée du lait de l'humaine bonté pour prendre la voie la plus courte... Viens donc, viens, que ma langue hardie écarte les scrupules qui t'empêchent de saisir le cercle d'or dont les destins semblent vouloir couronner ton front. »

Ecoutez ce cri féroce d'une ambition frémissante, qui a juré la mort du roi et qui ne peut décider le coupable à exécuter son crime. « J'ai allaité et je sais quelle est la tendresse d'une mère pour le nourrisson qu'elle a porté dans son sein. Eh bien ! au moment même où je verrais mon enfant me sourire, j'arracherais ma mamelle de ses molles gencives et je lui briserais le crâne, si je l'avais juré, comme tu as juré, toi, d'exécuter ceci. »

Lady Macbeth est donc l'âme du crime, et c'est véritablement elle qui dirige le bras de son époux. Ce monstre en arrive presque à regretter de n'avoir pas, elle-même, plongé le poignard dans le sein du vieux roi. Shakspeare lui fait pousser ce cri féroce et pourtant profondément humain : « Si, dans son

sommeil, il n'avait pas ressemblé à mon père, je l'aurais tué moi-même ! » Quant à Macbeth, il subit, comme à regret, la funeste influence de sa femme et quand il apprend sa mort, il lui fait une assez courte oraison funèbre.

« Sire, la reine est morte, lui dit un de ses serviteurs.

MACBETH. — Elle aurait dû mourir plus tard et attendre que j'eusse le loisir de m'occuper de cette nouvelle. »

Parlerai-je de la mère de Hamlet ? Celle-là, sans doute, n'a pas la trempe implacable et sanguinaire de lady Macbeth ; mais elle n'en est pas moins moralement complice du meurtre de son époux. Et c'est une des plus remarquables études du cœur de la femme que celle faite par Shakspeare dans ce drame. L'épouse coupable et la mère dévouée se révèlent tour à tour dans une action où se succèdent la perversité adultère de la femme qui craint pour les jours du meurtrier, et les douleurs de la mère dont le fils (elle le croit du moins) a perdu la raison. Page magnifique, qui suffirait à elle seule pour immortaliser le grand nom de Shakspeare !

Nous n'avons fait, on le comprend, qu'effleurer dans ces pages le trop vaste sujet qui s'offrait à notre étude. La mine est inépuisable, à peine en avons-nous suivi un mince filon. C'est plutôt un hommage que nous avons voulu rendre au poète incomparable qui nous a tant de fois fait goûter les profondes émotions de sa muse inspirée. Qu'il nous soit donc permis de répéter après Milton : « Qu'à besoin, mon Shakspeare, pour ses os vénérés de pierres entassées

par le travail d'un siècle ? Ou faut-il que tes saintes reliques soient cachées sous une pyramide à pointe étoilée ? Fils chéri de la Mémoire, grand héritier de la Gloire, que t'importe un si faible hommage, toi qui t'es bâti, à notre merveilleux étonnement, un monument de longue vie. Tu demeures enseveli dans une telle pompe que les rois, pour avoir un pareil tombeau, souhaiteraient mourir. »



LA

CHIQUENAUDE

PAR M. T. HOMBERG,

MESSIEURS,

Lorsque j'ai eu l'honneur d'être reçu dans cette enceinte, le 1^{er} mars 1839, j'ai pris pour sujet de mon discours : l'Accord de la science avec les traditions bibliques.

Depuis lors, la science a fait bien des progrès, et chacun de ses progrès a amené des éléments nouveaux dans une ardente controverse entre ceux qui attaquent l'inspiration de nos livres saints et ceux qui la défendent

Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple : la géologie a fait découvrir, dans les entrailles de la terre, des vestiges d'une époque préhistorique qui semblent confondre les calculs faits jusqu'à ce jour sur l'âge du globe.

D'un autre côté, l'ordre dans lequel ces vestiges ont été découverts apporte une étonnante confirmation au récit de Moïse sur l'œuvre, improprement appelée, des six jours de la création.

Bien des livres ont été écrits sur ce sujet dans ces derniers temps, et la plus courte analyse que j'en pourrais faire aurait des proportions telles qu'en l'essayant je craindrais de fatiguer l'Académie sans parvenir à l'intéresser.

Il est un seul point sur lequel je me permettrai de vous soumettre une observation que je n'ai vu écrite nulle part.

Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre ; puis, il fit la lumière, ou, plutôt, il ordonna que la lumière fût faite. *In principio Deus creavit cælum et terram . . . Dixit que Deus : fiat lux. Et facta est lux.* (Gen. ch. I^{er}, v. 1^{er} et 3.)

Ce mot de la Vulgate *lux*, traduit en français par *lumière*, exprime-t-il suffisamment tout ce qui est compris dans le mot hébreux *avor* ?

N'est-ce que la lumière, n'est-ce que le pouvoir éclairant, que Dieu a fait luire sur le monde au premier moment de la création ?

La science, aujourd'hui, commence à soupçonner que lumière, chaleur, électricité, magnétisme, mouvement, forces attractives et répulsives, affinités chimiques... ne sont que les effets divers d'une cause identique en elle-même, dérivant du même principe et ayant la même origine.

S'il en est ainsi, le récit de Moïse s'éclaire d'un jour tout nouveau.

Le mot *avor* signifie tout ce que je viens d'énumérer et c'est tout cela que Dieu a créé au commencement du monde (1).

D'abord, il crée, tire du néant, la matière de l'univers, ensuite il anime cette matière, il établit les forces en vertu desquelles les nébuleuses vont se

(1) *Avor* a quelquefois été traduit par chaleur.

former, se grouper, se solidifier et devenir la terre et les astres.

Laplace, qui a eu la gloire de compléter et de vulgariser l'œuvre de Newton, enthousiasmé de cette grande découverte de la gravitation universelle, soutenait qu'on n'avait pas besoin de Dieu pour expliquer la création du monde, ce à quoi Voltaire répondait : « Il a bien fallu cependant donner une première « chiquenaude. »

Cette première chiquenaude, Dieu l'a donnée en créant, par son sublime *fiat*, ce prodigieux fluide, qui est à la fois lumière, chaleur, électricité, mouvement, etc., et qui n'a encore de nom dans aucune langue.

Le prophète inspiré a tout vu et tout exprimé par un seul mot. Le traducteur n'a connu que ce qu'on savait de son temps et n'a pu se servir que des mots de sa langue.

Cette insuffisance de traduction en a entraîné d'autres.

Ainsi, l'idée de lumière a fait traduire par *jour* ce que tous les hébraïsans reconnaissent aujourd'hui signifier une période de temps illimitée.

L'idée du jour a amené celle du matin et du soir.

Je ne suis pas versé dans la langue hébraïque; mais, si je m'en rapporte au savant auteur du *Livre des Montagnes*, M. Dupaigne, les mots hébreux traduits par soir et matin peuvent tout aussi bien signifier, l'un : la nuit, le néant, la non-existence... et, l'autre : le jour, la chose créée, l'existence, en sorte que les v. 5, 8, 13, 19, 23 et 31 du 1^{er} chapitre de la *Genèse* pourraient se traduire ainsi : « Ce qui « n'existait pas a été fait pendant cette 1^{re}, 2^e, 3^e, etc,

« période » ou bien « c'est pendant cette 1^{re}, 2^e.
« 3^e, etc. période que cela a été fait. »

Il est, en tout cas, bien évident qu'il ne faut pas prendre dans leur sens propre les mots *soir* et *matin*; car, entre un soir et un matin, ce n'est pas un jour, c'est une nuit qui s'écoule.

Et, quand Moïse dit que Dieu a séparé la lumière des ténèbres (*divisit lumen a tenebris*, v. 4), cela ne veut-il pas dire simplement que Dieu a fait succéder la lumière aux ténèbres, ou que la lumière a dissipé les ténèbres qui couvraient la face de l'abîme (*tenebræ erant super faciem abyssi... v. 2*).

Peut-être de nouvelles découvertes scientifiques confondront-elles mes suppositions; mais, dans l'état actuel de nos connaissances, il vaut mieux admettre des difficultés de traduction, faciles d'ailleurs à expliquer, que prendre à la lettre des textes d'après lesquels Dieu aurait parlé du jour et de la nuit, du soir et du matin pour une époque antérieure à la création des deux luminaires (le soleil et la lune) destinés à séparer le jour d'avec la nuit et à servir de signes pour marquer les temps, les jours et les années. (*Fiant luminaria in firmamento cæli, et dividant diem ac noctem et sint in signa et tempora et dies, et annos*, v. 14.)

Si nous admettons ces rectifications, ou, pour mieux dire, ces interprétations, bien des difficultés disparaissent et le récit de Moïse se trouve en parfait accord avec les plus récentes suppositions de la science sur la formation du globe terrestre.

Au commencement, Dieu tira du néant la matière minérale qui doit constituer l'univers; puis, par son admirable *fiat*, il l'anima au moyen de ce fluide qui, si l'on peut s'exprimer ainsi, est l'âme du monde matériel.

Alors une immense nébuleuse commence à tourner dans l'espace.

La force centrifuge en détache des parties qui forment la terre et les astres.

La terre incandescente réduit en vapeur les eaux qui l'entourent. A mesure qu'elle se refroidit et se solidifie, la partie avoisinante de cette couche de vapeur se condense et, tombant sur elle, se réunit dans les parties creuses pour former les mers. (*Congregentur aquæ quæ sub cælo sunt in locum unum et appareat arida. V. 9.*)

La vapeur d'eau qui ne tombe pas sur la terre monte dans la partie supérieure de l'atmosphère où les astronomes reconnaissent aujourd'hui sa présence. (*Et divisit aquas quæ erant sub firmamento ab his quæ erant super firmamentum. V. 7.*)

Les matérialistes qui, dans le dernier état de la science, veulent expliquer la création par les seules forces de la nature, l'expliquent comme Moïse, seulement ils omettent la chiquenaude.

On ne saurait, en pareille matière, apporter trop de réserve. Aussi, de ce que je viens de dire je ne veux tirer que cette conclusion : Ne nous pressons pas de condamner, dans les livres saints, ce que nous ne comprenons pas. Ne soyons pas trop affirmatifs dans nos théories.

Les progrès de la science nous ont déjà donné bien des démentis. Attendons-nous à en recevoir de nouveaux.

QUESTIONS HOMÉRIQUES

PAR M. DANZAS.

I

Il y a peu d'années, l'Académie, après un rapport dont elle m'avait confié le soin, agréait la candidature de M. le capitaine Tauxier. Ce n'était malheureusement que pour regretter, à peu de temps de là, le concours d'un membre capable entre tous de lui faire honneur, et que le devoir militaire nous vint enlever à l'improviste. Si abrégé qu'ait dû être au milieu de nous le séjour de notre nouveau confrère, ce peu vous a suffi, Messieurs, pour estimer en lui, avec des qualités aimables, une érudition du meilleur aloi, directe et de source, qui l'a mis, par exemple, en mesure de résoudre de son chef et de façon définitive, dans les travaux dont je vous rendis compte (1), certains problèmes d'histoire littéraire, à peine aperçus par les devanciers, je dirai même non encore posés devant la science contemporaine.

Pendant qu'il nous laissait un bon et durable sou-

(1) Sur le Temple d'Hammon, mémoire inédit.

venir, M. Tauxier, de sa part, a toujours aimé à compter loin de nous pour un des nôtres et, à cette heure, je me trouve avoir à vous signaler, autant comme marque d'attachement conservé par l'auteur à l'Académie que pour sa valeur intrinsèque, un opusculé de l'absent, où se décèlent ses mérites d'helléniste et de géographe, et dont l'hommage vous est adressé en termes affectueux.

Le sujet traité est une *Hypothèse sur l'existence d'un poème géographique dorien, antérieur de trois cents ans à Homère*. Ce programme, au premier abord, étonne autant qu'il intéresse : car, se demande-t-on naturellement, où découvrir des vestiges d'un tel poème, alors que ceux d'Homère sont reconnus, sans difficulté aucune, pour les documents les plus anciens que la Grèce nous ait légués sur elle-même ? C'est dans Homère, justement, que se trouve la réponse à la question, et l'auteur a su l'en tirer, par une suite de considérations ingénieuses, saisissantes et parfaitement ordonnées, qui soutiennent l'attention en même temps que le plaisir du lecteur. L'œuvre, du reste, ne lui impose pas un grand effort, et j'oserais me plaindre à notre confrère lui-même de l'extrême concision de son mémoire, qu'il lui a plu de renfermer dans vingt pages. *Il est vrai qu'il dit plus de choses qu'il n'est gros*. Chacun des paragraphes de M. Tauxier se réduit à un ensemble de brèves indications et de conclusions sommaires, mais dans lesquelles on sent un esprit entièrement maître de son sujet.

Evidemment, nulle proposition n'a été admise que d'après un travail de critique complet, approfondi, et, de ce travail le corps avec les développements et les preuves existe dans les mains de l'auteur, comme il

le donne à entendre quelque part. Raison de plus pour nous en prendre à l'obstacle des distances, qui nous prive de la satisfaction d'ouïr M. Tauxier commenter devant nous son propre texte, avec bien plus d'agrément et de profit pour l'Académie qu'il ne peut être donné à ma faible science, sur un sujet en grande partie nouveau pour moi.

II

La lecture de l'Odyssée révèle chez le poète ionien une connaissance précise et personnelle des lieux où il a placé les parties principales de son drame, c'est-à-dire l'attente d'Ulysse et son retour. « L'auteur, dit M. Emile Burnouf, a vu la Grèce, Thèbes, le Parnasse ; il a parcouru le Péloponèse ; il décrit toutes les côtes occidentales avec une parfaite exactitude, ainsi que les îles, et surtout Ithaque, centre d'action de tout le poème. »

De plus, dit à son tour M. Tauxier, on est frappé, dans les récits de voyages, du soin que met presque toujours le poète à donner les directions et les distances. De là, naturellement, serait-on invité à dresser la carte du monde, tel qu'il paraît s'offrir dans le récit épique. A l'essai, l'entreprise se trouve impossible. On n'assemblera jamais une carte raisonnable de l'Odyssée. Sous la trompeuse simplicité de la narration poétique se cachent des contradictions insolubles, et si parfois les géographes ont représenté sur le papier les pérégrinations du héros, ils n'ont pu le faire qu'en sacrifiant plusieurs des données les plus importantes du récit.

Ces incohérences, à quoi les imputer ? On nous permettra de mettre à l'écart les systèmes qui ne voient dans l'Odyssée qu'un ensemble de rapsodies, réunies tard par des mains plus ou moins habiles. A notre avis, les diacévastes de Pisistrate, s'ils ont réellement accompli la tâche qu'on leur attribue, en rencontraient ici la partie la moins pénible, tant l'unité de conception, la correspondance de toutes les grandes parties éclatent dans ce poème, que je comparerais, pour l'ordonnance, aux meilleurs romans de Walter Scott, et, soit dit en passant, non seulement pour la disposition générale, mais aussi pour la peinture des choses et des caractères. Je ne peux relire l'histoire d'Eumée le porcher, ses longues causeries après boire avec son hôte inconnu, la peinture des énormes festins du manoir d'Ithaque et de l'appétit des convives, sans que la pensée de l'aimable conteur calédonien se présente à mon esprit.

Non, l'Odyssée, sauf les interpolations possibles dans les détails, est bien la chose d'un seul, et ajoutons, d'un homme judicieux et bien informé. Pourquoi donc avoir introduit l'impossible dans son œuvre ? Ne pouvait-il se créer en esprit un tableau quelconque de la terre, pour y conformer la marche de sa fable ? ou chose plus aisée encore, supprimer tout rappel de directions et de distances, alors qu'il s'agissait d'événements merveilleux, rejetés en dehors des contrées connues, et dont l'introduction dans le récit est précisément la cause de la difficulté ?

On a mis en avant plusieurs hypothèses. A la décharge d'Homère, on s'en est pris, soit aux rapsodes qui, d'âge en âge, se sont transmis l'épopée par tradition orale, non sans l'altérer et l'interpréter avec ignorance, soit encore aux érudits qui,

dans le vi^e siècle, confièrent à la cire ou au papyrus le texte d'Homère. Enfin, a-t-on dit, comme l'embaras vient, sur toutes choses, du récit d'Ulysse aux Phéaciens, comme ce récit, qui embrasse quatre chants entiers, se détache nettement du reste du poème, il faut y voir, soit une composition à part et plus ancienne dont Homère s'est emparé pour l'intercaler de toutes pièces dans son propre ouvrage, soit l'œuvre d'un ancien rapsode, ajoutée après coup.

Aucune de ces solutions ne résiste à l'examen. A vouloir réformer d'autorité le poème, les arrangeurs athéniens y auraient mis la régularité et non la discordance; les rapsodes n'auraient pu imaginer, ni surtout faire admettre par leurs auditeurs des modifications d'une aussi grande portée. A l'égard du long morceau épisodique appelé chez les Grecs *les Contes à Alcinoüs* (Ἀλκίον ἀπόλογοι), bien qu'on en pût comprendre l'absence dans l'Odyssée, il tient là si bien sa place, est si naturellement amené, diffère si peu par le langage et le style du reste du poème, que l'attribution du tout à une même main d'ouvrier s'impose à l'esprit. D'ailleurs, on gagnerait peu de chose à élaguer ces quatre chants, car le désaccord ne se renferme pas entre le récit et le poème; c'est dans les limites du premier que se heurtent les contradictions, de manière à le rendre, même pris à part, géographiquement incompréhensible.

Dans cette dernière opinion, cependant, tout n'est pas à rejeter et, pourvu qu'on la dépouille de ce qu'elle a d'excessif, la vérité se dégage. Cette vérité, c'est qu'il exista une Odyssée avant Homère. Ce poème, beaucoup plus ancien, comme on le verra bientôt, renfermait d'étranges aventures, des légendes

de marins effrayantes, parfois puériles, mais populaires à tel point que jamais un aède n'aurait pu chanter le retour à Ithaque sans rappeler des faits réclamés par l'attente de l'auditeur, et des lieux dont le nom était dans toutes les mémoires. Homère, non seulement se trouvait en droit de faire des emprunts à son devancier : il n'a pu se dispenser de les faire. En particulier, il a dû accepter les données géographiques sur lesquelles reposait l'ancienne narration, et là est le mot de l'énigme.

Les traits qu'Homère tire de ses propres connaissances sur les terres et les mers sont encore exacts aujourd'hui, par exemple ceux qui regardent la Méditerranée orientale, et, à l'opposite, lorsqu'il nous parle de la Sicile, de la Sicanie, ou Italie du sud, de la Libye. Mais c'est au sujet de ces régions du couchant que le désaccord éclate entre les deux *Odyssees*. L'ancien auteur avait, sur la configuration terrestre, des idées très différentes de celles d'Homère, et purement systématiques. Il ne s'était point mis en contradiction avec lui-même, étant maître de son sujet autant qu'on peut l'être, et n'ayant pas à compter avec les faits réels, qui étaient pour lui lettre close. Le fond de son œuvre était une thèse géographique, et son but était de l'inculquer à ses auditeurs. Ce devait être une sorte de philosophe, un disciple de ces muses primitives, qui n'étaient pas les déesses de l'art, mais de la science, qui ne choisirent point pour leur demeure la poétique Ionie ni l'ingénieuse Attique, mais la grasse et positive Béotie, et dont le morose Hésiode est le véritable nourrisson. Notre vieux poète, pour intéresser les esprits naïfs auxquels ces chants étaient destinés, imagina, comme on le pratique de nos jours dans cer-

taines publications faites pour le jeune âge, de rattacher son enseignement à un récit dramatique, et son œuvre prit la forme, non simplement du retour d'Ulysse, mais d'un voyage d'Ulysse autour du monde.

M. Tauxier met sous nos yeux la carte de ce monde presque imaginaire. La terre y est figurée comme un disque, mesurant vingt-quatre journées de mer en diamètre, et comprenant en superficie à peu près quatre fois l'étendue de la France. Une mer extérieure l'enveloppe, communiquant par des détroits avec les eaux marines, encloses dans la terre ferme. Cette mer du dehors, c'est bien l'Océan homérique, celui de l'*Illiade*, d'où le soleil se lève, où, le soir, il va se replonger :

ἐν δ' ἔπειτα Ὠκεανῷ λαμπρὸν φάος ἠελίοιο.

Mais, dans le poème primitif elle n'a point de nom, et celui d'Océan se rencontre avec une application toute différente. Il est relégué bien loin du soleil et de la lumière, pour désigner un fleuve large et rapide, coulant sous un ciel ténébreux, dont les bords sont fréquentés par les Cimmériens, et dans lequel on ne peut méconnaître le Danube. Il faut le remonter pour aborder aux tristes domaines de Pluton, situés sur sa rive septentrionale : au centre de la terre est l'île d'Eole ; à l'est extrême est l'île d'*Aïa*, la demeure de Circé, déesse solaire, où sont les cortèges de l'Aurore et les lieux où apparaît le soleil ; à l'ouest, l'île de Calypso, où il se dérobe aux yeux des mortels (de *Καλυπτω*, cacher) ; au nord enfin, la terre où l'on ne voit pas, l'Adès (de *α—ί εἶν*), baignée par l'Océan cimmérien, si différent d l'autre. Homère fait visiter à son héros ces cinq points du monde, car il

n'y pouvait manquer. C'est donc le tour entier du monde que le poète lui ferait accomplir, si tous ces noms étaient de son invention : mais, au lieu de cela, il change l'itinéraire.

Ulysse, repoussé d'Ithaque au moment d'y atterrir, ne repasse point vers l'Orient, au delà de Malée ; sa course est ramenée tout entière dans les mers occidentales (1). Le déplacement de l'île d'Eole, un changement dans les rapports de position entre l'Adès et l'île d'Aïa, deux phrases de transition suffisent pour établir entre les deux éléments du poème une concordance apparente, mais qui ne subsiste pas devant un examen scrupuleux.

Le contenu du poème antique est d'origine fort diverse. Il s'y rencontre de la théorie pure, comme la détermination du centre et des confins de la terre. Viennent ensuite des légendes aryennes, qui se retrouvent dans les traditions orientales, comme celles des Sirènes, de la Gorgone, des vaches du Soleil. D'autres, telles que les fables des géants et des Cyclopes étaient des souvenirs défigurés,

(1) Cette direction vers le couchant est si évidente, que, plus tard, on chercha sur le littoral tyrrhénien la demeure de Circé. Elle y est dans Virgile, qui ne laisse pas de faire encore de la déesse une fille du Soleil :

Ubi Solis filia lucos

Assiduo resonat cantu.

Mais le poète latin ne pouvait faire lever le soleil dans le pays des Volsques ; aussi, en copiant l'Odyssée, a-t-il soin de retrancher les *ἀντολαὶ καὶ ἡελίοιο*, qui du temps d'Homère, étaient inséparables du personnage de Circé. La contradiction intime qui règne dans le poème grec apparaît ici dans toute sa force. Le *Circæum promontorium* s'appelle aujourd'hui *monte Greco* et *monte Circello*.

recueillis par les ancêtres des Grecs dans la longue marche qui les amena du fond de l'Asie aux bords de l'Archipel. On entre bientôt dans l'âge où l'Euxin fut découvert, et la mention des Argonautes nous amène au voisinage de la guerre de Troie.

Puisque le poème portait le nom d'Ulysse, il est postérieur à cette expédition, mais postérieur de fort peu, dit M. Tauxier, car le rapprochement sur les bords du Scamandre de tous les peuples grecs, notamment la présence, dans l'armée, des Crétois, les rois de la mer, dut répandre les connaissances positives sur la situation des parties du monde. On ne put croire longtemps que le rayon de la terre était de 180 lieues, et qu'à une journée de la Crète habitaient des géants. Le poème a dû être composé peu temps après le retour des héros dans leur patrie, à une époque où les notions acquises pendant le séjour en Troade n'étaient pas encore tombées dans le domaine commun.

Les calculs des Alexandrins placent la destruction de Troie en 1270. Le poème qui nous occupe a dû être composé entre 1260 et 1230 au plus tard, c'est-à-dire trois siècles avant Homère, que les traditions en crédit font vivre au x^e siècle avant l'ère chrétienne.

Quant à la nationalité du poète, elle se décèle, d'après M. Tauxier, dans certains noms propres qu'Homère a négligé de ramener à la forme ionienne. Ils ressemblent aux mots plus modernes par lesquels on peut les expliquer comme un mot dorien ressemble à son analogue ionien. *Αἶα*, par exemple, nom de l'île du matin, répond à *Ἠώς*, *aurore*, où l'E ionien a remplacé l'A. Ces comparaisons, ajoute l'auteur, montrent que le poème primitif était écrit en dorien, et que, par conséquent, le poète appartenait à la race

dorienne ou à la race éolienne, toutes deux alors confondues et parlant le même dialecte.

III

J'oserais critiquer en quelque mesure cette conclusion finale, un peu trop vague, et, de préférence, j'attribuerais à un Eolien la paternité du vieux poème. D'après une observation de M. Tauxier lui-même, au temps où cette œuvre a dû voir le jour, les Doriens vivaient encore confinés dans le nord de la Thessalie. Entre l'Olympe, le Titarus et les monts Cambuniens, ils avaient pour voisins les Perrhèbes, leurs frères de race, dont ils n'étaient qu'une tribu. Dans ces demeures alpestres, et sous la rude discipline qui avait pour auteur leur vieux roi Egimius, le même qui se donna pour successeurs des princes d'origine méridionale, les Héraclides, les Doriens trempaient leur caractère; ils se rendaient propre cette sévère vigueur qui devait leur faire jouer un si grand rôle. Quand la peuplade épirôte des Thessaliens, cinquante ans après la chute d'Ilion, déboucha par les gorges du Pinde, pour bouleverser toutes choses dans l'ancienne Hémonie, et l'assujétir à une sorte de féodalité, les Perrhèbes surent défendre leur sol et leur indépendance. Les Doriens firent plus : ils quittèrent leur retraite pour se mêler aux affaires de la Grèce, et sortirent en un jour de leur obscurité, à peu près comme les Suisses au xv^e siècle. Il y eut cette différence que les montagnards des Alpes, entourés de souverainetés puissantes, ne trouvèrent de rôle à jouer qu'au titre de soldats mercenaires,

tandis que les fils de l'Olympe allèrent fonder librement de nouveaux états et des institutions nouvelles jusqu'aux extrémités du monde hellénique, se posant partout comme les antagonistes des Ioniens, et faisant naître ce dualisme, qui est désormais l'histoire même de la Grèce, qui devait finir par la perdre, comme on le vit dans la lutte sans merci de l'ionienne Athènes et de la Sparte des Doriens.

La prépondérance de ces derniers éleva leur idiome au rang d'un dialecte particulier, qui s'imposa même à un genre littéraire de leur création, la grande poésie lyrique. Mais avant l'établissement des aristocraties doriennes, il ne pouvait, ce semble, être question d'un dialecte dorien. Le langage, chez les Grecs, offrait jusque là deux grandes nuances : d'une part, l'idiome ionique, formé sans doute en Asie, parlé surtout par les populations maritimes, commerçantes et les plus avancées dans les arts, par suite de leurs rapports avec les monarchies de l'Orient. Il se distinguait par une prononciation fine, et par une préférence pour la voyelle E, qu'il substituait régulièrement à l'A long. Les autres races grecques parlaient une langue plus primitive, dont les débris, conservés çà et là, reçurent plus tard le nom de dialecte éolique. Ce qu'on peut dire de plus général, c'est qu'il avait retenu l'A mieux que l'ionien ; mais ce n'était pas un dialecte véritable et bien déterminé. « Le prétendu « grec éolique, dit l'un de nos premiers hellénistes « contemporains, M. Curtius, présente, suivant les « lieux où il domine, des couleurs si diversifiées, « qu'on voudrait en vain lui attribuer un type « général, une loi phonique distinctive, un système « universel de flexions. Au total, et si on met à part « un certain nombre de créations nouvelles, l'éolique

« est le plus rapproché de la langue primitive des
« Hellènes, de celle qu'on doit regarder comme le
« sol commun d'où ont surgi les dialectes ; il se rat-
« tache à l'italo-grec, et là est la source de ses
« incontestables analogies avec le latin (1). »

De même que le parler attique est de l'ionien contracté, de même le dorien est issu de cette langue, primitive et un peu vague, dite éolienne, dont il a modifié l'accent, resserré les formes, en maintenant l'A primitif plus fermement que tout autre dialecte (*A doricum*). Des sons pleins et forts, une expression abrégée, un caractère grand et rude distinguent le dorisme par excellence. Mais ce langage n'était pas constitué à part, trois siècles avant Homère, et les Doriens, dans leurs montagnes, ne prenaient alors nul intérêt aux affaires générales de la Grèce. Longtemps même on les regarda comme des Macédoniens, non comme des Hellènes. Homère ne les connaît pas ; ils ne figurent pas devant Ilion, ce que les Grecs expliquaient plus tard par la haine des enfants d'Hercule pour les Pélopidés, qui les avaient supplantés dans la domination de la presqu'île d'Apia. Ajoutons que les Doriens étaient des montagnards occupés de bergerie, étrangers à la navigation, comme ils le restèrent un peu dans la suite de leur histoire, à part Corinthe et les colonies. Il n'appartenait guère à un Dorien de décrire les mers et les aventures du héros voyageur, et notre poète géographe semble avoir été plutôt un Grec des pays côtiers, qui n'était pas de race ionienne, mais appartenait à l'un des nombreux rameaux de l'éolisme. Pour préciser

(1) Les anciens, ajoute l'auteur, avaient coutume de dire que tout ce qui n'était pas ionien, ou dorien, quelles que fussent d'ailleurs les différences des sons, était éolien.

d'avantage, nous le supposerions béotien, peuple qui reçut de bonne heure une culture intellectuelle, et qui, malgré son habitation, enclavée dans une vallée sans écoulement, se livrait en certaines saisons à la pratique de la mer. Ce qui précède soit dit, en ce qui regarde M. Tauxier, à titre de très légère critique, car, à tout prendre, sa pensée s'éloigne peu de la mienne.

IV

Ses conclusions, si, comme je n'en peux douter, elles sont acceptées comme définitives par la critique, aideraient à éclairer un point spécial de cette vaste question touchant l'origine du poème d'Homère, sur laquelle tant d'excellents esprits sont divisés depuis plus d'un siècle. On a demandé, entre autres choses, si l'*Iliade* et l'*Odyssée* peuvent venir de même source ; plus encore, si l'auteur du second poème était ionien. Je m'en tiens à la dernière partie de la question, qui appellerait une réponse affirmative, d'après le langage et le style, identiques dans les deux épopées, sauf, dit-on, quelques éolismes de plus dans l'*Iliade*. La patrie de l'auteur serait donc l'Ionie *a fortiori*, car les habitants des côtes de l'Ouest, chez lesquels on voudrait trouver le chantre d'Ithaque, étaient des Eoliens. Le nom d'Ionienne donné à leur mer ne peut être rapporté à la race d'Ion que d'après une fausse étymologie.

« Mais, poursuit M. Burnouf, car c'est le système
« de cet homme éminent que nous osons mettre en
« cause, la plupart des pays que visite Ulysse sont
« imaginaires. Telles sont les îles d'Eole, de Calypso,
« de Circé . . Parmi les pays réels, ceux qui sont le

« mieux décrits dans l'*Iliade* sont presque inconnus
« dans l'*Odyssée*. Le Bosphore y est confondu avec le
« détroit de Sicile (1) ».

De tout cela, M. Tauxier fait très heureusement toucher la raison. Par exemple Homère, pour suivre son devancier, devait envoyer son héros jusqu'au Bosphore et, pour le besoin de sa propre fable, il ne devait point lui permettre de repasser dans la mer Egée. La confusion locale existe, effet, non de l'ignorance du poète, mais de la combinaison forcée qui s'imposait à son œuvre. S'il eût, ce qu'il n'a point fait, nommé le Bosphore à propos de la Sicile, nous aurions peut-être dans l'épopée deux Bosphores, comme il s'y rencontre deux Océans. A quoi bon, d'ailleurs, ramener les descriptions de l'Asie ? Pour le but du narrateur, un mot suffisait, et il l'a dit : Ulysse quitte les bords d'Ilion. De là, il va toucher à la côte de Thrace, où se trouvent les Cicones et la ville d'Ismara. Borée, le vent dominant de l'Archipel, l'emporte au Midi, où sont reconnus le promontoire de Malée et l'île de Cythère. Ce peu de détails est

(1) *Ἰόνιος* et non *Ἰωνικός*. La longueur de l' ω est essentielle et étymologique par effacement du digamma et par contraction, d'après la forme primitive *Ἰάφορες* ; d'où *Ἰάονες*, enfin *Ἴωνες*. Les poètes latins distinguent très bien les deux quantités :

Ovide : *Quam praebebat Ionia dives*.

Virgile : *Nosse quot ionii veniant ad littora fluctus*.

Il est reconnu aujourd'hui qu'il s'agit là de deux appellations différentes de nature et d'origine.

Ἰάφορες, *juvenes*, la race jeune, suivant M. Pictet dans sa Paléontologie linguistique, est le vrai nom de la famille grecque, celui qu'elle porta dans ses antiques demeures en Orient, et qui lui fut consacré dans cette partie du monde : *Iavanim* chez les Hébreux, *Ouinim* chez les Egyptiens, *Iaouna* chez les Perses.

(2) *Histoire de la Littérature grecque*, t. I.

d'une exactitude irréprochable. L'auteur n'y revient plus ; mais dans l'ouest il nous montre, avec la même fidélité et avec l'étendue que demandait l'action du poème, de nouveaux sites et des flots poussés par d'autres vents.

Le débat sur l'attribution des deux poèmes et leur mode de composition a été bien défini : une lutte entre la critique et l'esthétique. D'une part, se rangent les esprits touchés par dessus tout de la beauté supérieure et de l'incomparable puissance de génie qui éclatent dans les deux chefs-d'œuvre mis sous le nom d'Homère, dons merveilleux qui se conçoivent difficilement comme distribués, à degrés presque égaux, entre un nombre d'individualités. Dans ce parti figure toute l'antiquité, avec Aristote, avec Horace, avec Longin, et malgré ce qu'on peut dire du peu de critique des anciens, leur témoignage ici est d'un poids qu'il n'est pas permis de méconnaître, car en fait de beauté et de goût ce n'étaient point là des juges récusables. Ils nous sont garants de ne point tomber dans une illusion en assignant au chantre de l'Ionie un rang hors ligne parmi les princes de l'art. De plus, les anciens disposaient de termes de comparaison qui nous manquent dans le grand nombre de compositions épiques, antérieures au siècle de Périclès, dont beaucoup furent en estime, et dont il est arrivé jusqu'à nous des noms seulement et quelques vers. Pour eux, le génie et la personnalité d'Homère ressortaient de façon nette et brillante au milieu d'un monde de poésie. A ces motifs d'ordre littéraire s'ajoute chez plusieurs, comme chez le docte Schoell, l'appréhension d'atteintes d'une portée dangereuse pour la certitude historique en général.

Dans les rangs opposés se groupent des esprits curieux, hardis, souvent téméraires, difficiles à contenter et peu ouverts aux preuves de sentiment, bien que doués parfois d'une imagination singulièrement active.

M. Tauxier, qui relève plus d'une fois dans son mémoire sa part du travail personnel d'Homère, croit évidemment à l'unité de sa personne. C'est adhérer à une cause qui n'est pas encore près d'être perdue lorsqu'elle revendique des noms tels que ceux de Guignant, d'Otfried Muller, de Grote (à part quelques réserves), d'Alexis Pierron, sans parler d'un érudit de la force de Villoison, à l'autorité duquel le temps n'a pu rien enlever; Villoison, qui traitait d'impiété littéraire les hypothèses de Wolf, et se reprochait d'avoir fourni des armes au professeur saxon, en lui livrant les fameuses scholies de Venise.

(Suit l'analyse d'un travail sur le texte d'Homère, par M. de Christ, et la discussion de quelques arguments de l'école critique touchant l'origine de l'Iliade et de l'Odyssée).

Où la Chèvre broute, elle s'attache,

PROVERBE,

PAR M. HENRI FRÈRE.

Personnages.

LUCILE.

LE DOCTEUR DAUVILLE.

MADAME DAUVILLE, sa femme.

La scène se passe dans un salon à la campagne.

SCÈNE I

LUCILE, SEULE

Chante à son piano :

« Quand on n'a pas ce que l'on aime »

« Il faut aimer ce que l'on a. »

Quelle romance absurde ! Et comme on a raison

De dire que rien n'est sot comme une chanson.

Privé de ce qu'on aime, on se résigne encore

A voir passer ses jours sous un ciel incolore.

Mais, vraiment, à ma place, aimer ce que l'on a,

C'est trop fort ! Et bien fou, celui qui l'enseigne

(Se levant)

Seule, dans ce donjon, avec ma belle-mère
Et les antiquités qui viennent la distraire,
Je regarde s'enfuir au loin mes jeunes ans,
Et sur mon front chagrin pousser des cheveux blancs,
Pendant que mon époux, officier de marine,
Emporte nos amours dans les mers de la Chine.
Lorsqu'il en reviendra, les rapportera-t-il,
Comme il l'avait promis dans un serment viril,
Se balançant aux plis de ses voiles fidèles,
Et vers le premier nid ouvrant leurs vieilles ailes ?
Hélas ! crédule enfant, il ne sera plus temps.
Les jours n'attendent pas, pendant que tu l'attends.
(Rêveuse et se remettant au piano)
Redis, pauvre chanson, ton refrain, pour moi-même...

« Quand on n'a plus l'âge qu'on aime »
« Il faut aimer l'âge qu'on a. »

SCÈNE II

LUCILE, MADAME DAUVILLE.

MADAME DAUVILLE.

Bravo, ma chère enfant ! Que chantez-vous donc-là ?
C'est charmant, dit par vous.

LUCILE, *à part*.

Bon, c'est la vieille fée
Dont ma belle-mère est éperdûment coiffée.

(Haut)

Bonjour, chère madame, et l'excellent docteur,
Comment va-t-il ?... Mon Dieu, je n'ai pas de bonheur.
Il faut que je m'en aille..... Une lettre pressante
A répondre. Excusez.... je suis votre servante.

MADAME DAUVILLE, *tenant la main de Lucile et l'arrêtant.*

Allez, bel écrivain ! Comme des doigts si beaux
Doivent sur le papier tracer de jolis mots !
Mais. dites-moi, de grâce où mon mari se cache ?
Il devrait être ici, car, sans que je le sache,
Il est parti, tantôt, au village voisin,
Pour voir un pauvre enfant qui s'est blessé la main.
Il n'est pas rentré. J'ai supposé que sa route
Le ferait par chez vous passer et, dans le doute,
J'ai voulu devancer son retour attardé.

LUCILE.

Madame, cherchez bien. Je ne l'ai pas gardé.
Ne craignez rien ; d'ailleurs, il fait beau clair de lune,
Le docteur aura fait la rencontre importune
D'un client indiscret qui l'aura retenu.

MADAME DAUVILLE, *prêtant l'oreille du côté de la fenêtre.*
Ecoutez, mon enfant, ce bruit m'est bien connu.

LUCILE, *rentrant un peu.*

C'est le trot d'un cheval.

MADAME DAUVILLE, *à la fenêtre.*

Que la route est obscure !
Cependant. je distingue.... Ah ! oui. c'est la voiture.
Tant mieux, c'est lui, l'ami ! L'on descend du perron...
Mais le cheval s'emporte et passe la maison.
Non ! un homme le prend. Voilà de la lumière
On s'approche. Hé, docteur, ouvre donc la portière,
Que tardes-tu ? Descends !

LUCILE, *inquiète.*

Personne ne descend.

Vous ne voyez pas bien. Le cheval est en sang,
La voiture est brisée...

MADAME DAUVILLE, *s'évanouissant*

Ah !

LUCILE, *à genoux près de madame Dauville.*

Pardon, je suis folle !

Non, ce n'est rien, madame. Imprudente parole !
A son âge, un tel choc ! Elle peut en mourir.

SCÈNE III

LUCILE, MADAME DAUVILLE, LE DOCTEUR
DAUVILLE.

Le docteur entre soutenu par un domestique.

LUCILE, *courant à son aide.*

Ah ! le voilà, mon Dieu, comme il paraît souffrir !

LE DOCTEUR

Merci... sur ce fauteuil. Je suis brisé. ma belle.
Ma pauvre femme est là. Bien. Placez-moi près d'elle.

MADAME DAUVILLE.

Dieu bon ! Il est vivant. Comme je vous bénis !

LUCILE.

Qu'est-il donc arrivé, mon digne ami ?

MADAME DAUVILLE.

Oui, dis !

LE DOCTEUR

Un essieu s'est rompu tout à coup. Affolée,
La bête, au grand galop, a tourné dans l'allée.

Je fus précipité sur le sol. Ce n'est rien.

Un peu d'eau, s'il vous plaît.

(Il boit un verre que lui apporte Lucile).

Merci. Ça fait du bien.

J'ai du mal à parler. Mais, parle-moi toi-même ;

Tu trembles ? N'aie pas peur.

MADAME DAUVILLE, *l'embrassant.*

Tu sais combien je t'aime !

Mal peut-être, et, qui sait, tant l'amour songe à lui,

N'ai-je pas vu passer ta veuve, dans la nuit !

(A Lucile debout derrière eux).

Madame, excusez-nous ! La tendresse à nos âges

Et ces baisers tremblants, mis sur nos vieux visages,

Ne peuvent redouter, dans un jeune témoin,

La crainte d'un sourire. Et le temps est bien loin

Où le docteur cueillait au bord de lèvres roses

De nos amours en fleurs les premières écloses.

LUCILE.

Ah ! madame, de grâce !....

(Elle s'asseyait dans le fond et reprend son ouvrage).

LE DOCTEUR.

Es-tu bonne ! Hé bien oui,

Pourquoi ne pas s'aimer, hier, comme aujourd'hui !

MADAME DAUVILLE.

N'avons-nous pas ensemble, et sur tous les rivages

Tenu nos cœurs serrés au vent des grands orages ?

N'avons-nous pas ensemble, et dans tous les printemps,

Respiré les parfums des grands bois verdoyants ?

Nous écoutions monter de la vaste nature

Dans la profondeur bleue un immense murmure.

Dans ces rêves bénis cesse la loi du temps,
Et le vieillard charmé se rit des jeunes gens.
Et nos enfants chéris et leur longue famille,
Pour aider leur moisson, reprenant la faucille,
Nous allions, de nouveau, couper les épis mûrs,
Et revenions contents par les sentiers obscurs.
Ah ! cher vieux compagnon de la route commune,
Nous avons secoué la poussière importune ;
Autour de nous naissaient et mouraient les saisons,
Se levaient l'aube blanche et les grands horizons,
S'effaçant tour à tour dans les ombres épaisses ;
Seuls, oui seuls ne changeaient, ni nous, ni nos tendresses.
De ces jours bien aimés, te souviens-tu, dis-moi ?
Et pourrais-tu partir sans me prendre avec toi ?

LE DOCTEUR.

Assez ! ma vieille épouse et mon jeune poète,
Assez ! Tu vas briser ta chère et pauvre tête !
Le départ, vois-tu bien, j'entends le grand départ,
Ne vous sépare plus quand on s'aime si tard.
Le premier qui s'en va là haut, dans les étoiles,
Sait pour l'autre, ici-bas, soulever les grands voiles.
Il suffit, de là-haut, de se pencher un peu,
Et que l'ami d'en bas s'exhausse aussi vers Dieu.
Ne pleure pas... Parlons d'un départ plus facile.
Nous abusons vraiment de madame Lucile.
Je me sens un peu mieux. Viens ! Donne-moi ton bras !
Nous allons retourner.

(Il se lève au bras de sa femme. A Lucile qui lui prend l'autre bras).

Pardon de l'embarras,
Madame. Excusez-nous, et laissez-moi vous dire...

LUCILE, *l'interrompant.*

Ne dites pas un mot... Je veux vous reconduire.
Je chantais tout à l'heure une vieille chanson
Dont je blâmais le sens et cherchais la raison.
L'âge me faisait peur et je croyais perdues
Les tendresses du cœur que vous m'avez rendues.
Comment peut-on s'aimer, disais je, vieilles gens ?
Comment ne pas s'aimer plutôt, même à cent ans !

(Ils sortent).

•



BALLADE

PAR M. HENRI FRÈRE.



C'est un conte sans intérêt,
Un conte de petite fille.
La petite sœur se mourait...
On pleurait bien dans la famille !
La mère, à genoux, près du lit,
Offrait à Dieu son sacrifice.
Le père buvait le calice,
Courbé sous la main qui l'emplit.

Pendant que cette enfant mourante
Tournait vers eux ses longs regards.
L'autre jouait, inconsciente,
Avec quelques jouets épars.
Le père lui disait : « Mignonne,
« Elle ne va pas revenir ;
« Avant qu'elle nous abandonne,
« Dis-lui tout bas de te bénir. »

La mignonne avança la tête ;
Et, sans comprendre cette mort,
Pensa que c'était une fête
Pour laquelle on était d'accord.

Leurs boucles blondes se mêlèrent,
Et le murmure de leurs voix
Apprit combien elles s'aimèrent
Hélas ! pour la dernière fois.

En quittant sa sœur, la petite
Réfléchit encore... Elle hésite,
Et dit : « C'est vrai que tu t'en vas ?
« Laisse moi prendre dans sa cage,
« Puisque tu ne l'emportes pas,
« Ton bel oiseau bleu, qui présage
« Quand les enfants peuvent sortir
« Et quand le soleil va venir. »

A cette prière enfantine
La jeune mourante s'incline.
Comme une tremblante lueur
Colore un marbre de l'Epire,
Un tendre et suprême sourire
Eclaire sa froide blancheur.
Elle dit : « oui » d'une parole,
Et dans les cieux elle s'envole.

Ainsi monte de l'encensoir
Dans la chapelle parfumée,
Droite et légère, une fumée,
Traversant les ombres du soir.
Elle blanchit l'air autour d'elle,
Et du fond du porche entr'ouvert
On croirait qu'une aube nouvelle
Va se glisser dans le ciel clair.

Mais rien n'arrête la nature,
Ni les tombes ni les berceaux.

Sur les morts pousse la verdure
Où se forment les nids nouveaux.
Et dans le deuil de la famille
Grandissent les pauvres petits,
Rêvant à leurs aînés partis !...
Ainsi fit la petite fille.

Non pas que se soit effacé
Dans sa mémoire le passé.
Quand elle eût l'âge de la femme,
Elle donna toute son âme
Un jour, dans un chaste baiser ;
Mais sans oublier la martyre,
Ni ce qu'elle avait osé dire.
Pour combler le vide au foyer,
Une autre sœur était venue
Dont la beauté fit renier
L'amour de la pauvre ingénue.
Ce noir parjure l'indigna :
De ce cœur elle était maîtresse ;
Mais elle comprit leur détresse,
Et, pour la morte, elle donna
L'infidèle à l'enchanteresse.

Ne pouvant plus vivre sans lui,
Son pauvre esprit s'était enfui.
Elle demanda la petite
Et lui dit : « Adieu ! je te quitte...
Une chère image me suit.
Je meurs, et te laisse en partage,
A mon tour, l'oiseau qui présage
Quand les amours peuvent sortir
Et quand le soleil va venir !

LES MOIS

PAR M. A. DE LÉRUE.

MESSIEURS,

Après le poème descriptif dans les douze chants duquel ROUCHER a caractérisé les Mois, je ne saurais avoir la prétention d'ajouter, dans sa langue, quelque chose de bien nouveau à ce chef-d'œuvre. Mais la FANTAISIE, qui habite sous le toit des rimeurs, est tellement osée qu'elle leur suscite parfois des compositions hétéroclites que les trop obéissants sujets de cette folle muse n'ont pas le courage de repousser. Ainsi sont nés et se sont dessinés que bien que mal les douze petits quatrains que je vous demande la permission de vous communiquer.

Faut-il une autre excuse pour cette outrecuidance ? J'en ai trouvé deux :

La première, c'est que, en temps de disette, les personnes soigneuses ne dédaignent pas de recueillir quelques grains de blé épars, ne fût-ce qu'à l'intention des oiseaux solitaires ;

La seconde, c'est que, plus les jours s'amassent

sur les jours, plus je m'aperçois que les moindres bribes de mon travail vous appartiennent.

C'est à ce dernier titre surtout que j'aime à compter sur votre confraternelle indulgence.

LES MOIS.

JANVIER.

Gaulois, coupez le gui ! Vos fils ouvrent leurs bals.
L'an commence. Au mensonge on sourit avec grâce ;
Et, sous de froids baisers que l'oubli vite efface,
La fiction prélude aux prochains carnivals.

FÉVRIER.

Les durs travaux du champ qu'a refroidi l'hiver
Préparent les splendeurs de la moisson future.
Le sillon tourmenté se purge de son ver ;
Et la sueur de l'homme a vaincu la nature.

MARS.

La Cérès engourdie a déjà, dans la plaine,
Secoué doucement les plis de son manteau.
Le troupeau sort, laissant un flocon de sa laine
Pour le berceau du lièvre et le nid de l'oiseau.

AVRIL.

Le ciel, pris de pitié, s'approche de la terre.
Les sillons réchauffés se gonflent par degrés :
C'est la bonté de Dieu, qui fait, avec mystère,
Son miracle annuel dans nos champs éplorés.

MAI.

Le premier scarabée, étirant sa cuirasse,
Sous le premier brin d'herbe élabora un sillon.
La primevère s'ouvre ; et l'araignée, en chasse,
Du soleil renaissant tisse un premier rayon.
Les eaux, les prés, les bois, tout verdit, tout s'anime ;
Les ceps pleurent de joie, et le pain se fait voir ;
Et du vieil arbre humain, de la base à la cîme,
S'élèvent les parfums du terrestre encensoir.

JUIN.

Sous un tiède soleil les roses ont souri.
Salut ! doux messenger des splendeurs estivales,
Qui viens charmer l'espoir péniblement nourri,
Qui donnes tes rayons aux fêtes virginales.

JUILLET.

Vignerons, surveillez la grappe qui mûrit ;
Moissonneurs courageux, aiguisiez vos faucilles ;
Dieu ! faites la moisson égale à nos familles,
Et donnez l'abondance à l'Eté qui fleurit.

AOÛT.

Le mois d'Auguste a fait sa moisson de pétales.
Roses, jasmins, œillets jonchent le sol brûlant :
C'est le dernier matin des blanches digitales ;
Et l'anémone (1) meurt sous les baisers du vent.

(1) L'anémone pulsatile, *herbe du vent*.

SEPTEMBRE.

En chasse ! Au fond des bois traquons la bête immonde ,
Qui naguère envahit notre champ dévasté !
Sur le sol qu'il pétrit que l'homme seul abonde,
Et que dans son empire il règne en liberté !

OCTOBRE.

L'an vieillit. On voit poindre à travers le feuillage,
Parmi les fruits véreux et les nids en débris
Les tristesses du ciel qui, comme un vieux visage,
N'a plus que des reflets et des charmes flétris.

NOVEMBRE.

Au vent glacé du soir succèdent les frimas
Le froid nous envahit ; aux champs la vie est morte,
Et, sur l'épaisse neige où s'incrustent ses pas,
Seul le pauvre affamé vient frapper à ma porte.

DÉCEMBRE.

D'un humus bienfaisant la chaude couverture
Durant les mois de deuil garde, dans leur tombeau ;
Les germes qui, plus tard, parfumant la nature,
Lui rendront sa vigueur dans un printemps nouveau.

C'est ainsi que l'espoir, cette aumône divine,
Au fond de tout surnage et peint, dans sa bonté,
L'Eternel Créateur devant qui tout s'incline ;
Dont l'immortel amour garde l'humanité.

SONNETS RURAUX

PAR M. PAUL ALLARD.

I.

CRUCE ET ARATRO

*A Monsieur Calemard de Lafayette, auteur du Poème des
Champs.*

« Moi, je rêve une France agricole et chrétienne. »

Tu l'as dit, ô poète, en un vers noble et beau !

A ce pur idéal il faudra qu'on revienne

Si l'on ne veut creuser plus avant le tombeau

De ce qui fut la France, et qu'elle ne devienne

Une proie où chacun se dispute un lambeau,

Sans que même un reflet de sa grandeur ancienne

Ne luise sur son front comme un dernier flambeau.

Oh ! non, bien loin de nous écartons cette image !

De nos sages aïeux reprenons l'héritage,

Revenons, ô mes fils, à nos champs désertés.

Plus de rêves trompeurs, de politique folle !

Refaisons une France avec cette parole :

La charrue et la croix, voilà nos libertés !

II.

ENSE ET ARATRO

Hier, le laboureur arrêta sa charrue,
Et sur le sillon creux se pencha brusquement :
Une étrange relique, à ses yeux apparue,
Brillait comme de l'or au fond du trou fumant.

C'est une grande épée, étincelante et nue,
Sous la terre depuis bien des siècles dormant,
D'un Franc ou d'un Romain la dépouille inconnue :
Elle jette au soleil un fier rayonnement.

O France, ton épée est aussi dans la terre :
Elle dort tout au fond d'un sillon solitaire,
Sous la cendre des morts, obscure et sans rayon.

Restons aux champs, fouillons la terre détrempee,
Redevenons ruraux, et l'on verra l'épée
Comme un bel épi mûr sortir du noir sillon.

III.

SOUS LES SAPINS

Lentement, dans la haute et noire sapinière
Une vieille en haillons ramassait, ce matin,
Tout ce que l'ouragan avait, la nuit dernière.
Secoué de bois mort et de pommes de pin.

Tout à coup, je la vois se courber jusqu'à terre,
Et, souriant tout bas, cueillir à pleine main
Des rameaux d'églantier, des touffes de bruyère
Et des brins égarés de rustique jasmin.

Bois mort, petites fleurs brillant comme une étoile,
Elle entasse le tout dans un grand sac de toile
Qui doit être au logis sur son dos emporté.

Le foyer aura donc et ses fleurs et sa flamme :
Et la vieille, ce soir, réchauffera son âme
A ce double rayon de divine bonté.

IV.

REMERCIEMENT

à un traducteur eu vers de la première satire d'Horace.

Ils sont charmants, ces vers d'Horace
Que reflète, comme une glace,
Le brillant cristal de vos vers.
Et dont votre muse sensée
Reproduit si bien la pensée
Pour railler d'éternels travers !

Vous l'avez bien dit, ô poète,
Chacun, ici-bas, s'inquiète,
Et voudrait changer de saison ;
Voici l'été : vive la glace !
Voici l'hiver : qu'il est tenace,
Et qu'il fait froid à la maison !

Nous nous plaignons : la Providence
Fait tomber la neige en silence
Et comme d'un tapis ouaté
La graine frileuse et féconde
Qui deviendra la moisson blonde
Sous l'ardent baiser de l'été.

Quand le faucheur, à court d'haleine,
Jonche d'épis la vaste plaine,
Quand le grenier est trop étroit,
Qu'importe que la canicule
D'un rayon trop cuisant nous brûle,
Ou que l'hiver ait été froid ?

La moisson n'est pas moins bénie !
Du ciel la tendresse infinie
Change l'amertume en bienfait,
Et, raillant notre plainte vaine,
Horace, comme Lafontaine,
Nous dit : Dieu fait bien ce qu'il fait.

RÉCEPTION ACADÉMIQUE

PAR M. DECORDE.

Sous le dôme de l'Institut
C'est une fête littéraire,
Quand d'un fauteuil vacant le nouveau titulaire
Vient y lire en public son discours de début.
Nous ne sommes pas les Quarante,
Messieurs ; mais quand un nom est sorti du scrutin,
C'est fête aussi chez nous lorsque dans notre sein
Le nouvel élu se présente.
Vous comprenez parfaitement.
Qu'en ouvrant, ce jour là, notre triple portique,
Nous usions largement du style académique ;
La situation le veut assurément,
Et fidèles au règlement,
Les savants orateurs que vous venez d'entendre
De ce style obligé ne pouvaient se défendre.
Quoiqu'il en soit, voici bientôt cent cinquante ans
Que notre Compagnie existe :
Or de ses membres résidants,
Associés, correspondants,
Si je devais dresser la liste,
Jugez ce qu'il faudrait de travail et de temps.

Je vous épargnerai cette longue série ;
Je note seulement un fait particulier
Qui prouve qu'autrefois l'on pouvait allier
Les lettres, le savoir et la galanterie.
Que dirait-on de nous qu'il nous prît fantaisie
De nommer une femme-auteur
Membre de notre Académie ?
Ce serait, j'en suis sûr, une immense clameur,
Un gros sujet de raillerie.
Le fait ne serait point pourtant sans précédent ;
Car je vois qu'en mil et sept cent...
Le chiffre exact n'est pas bien important,
A l'esprit, la beauté rendant un juste hommage,
Nos aïeux ont élu Madame Du Bocage
Comme membre correspondant.
Mais les temps sont changés et le progrès aidant,
Les aspirations sont d'une autre nature ;
Ce n'est plus la littérature,
C'est le droit d'électeur avec l'électorat,
C'est un siège à la Chambre, un fauteuil au Sénat,
Que demandent certaines femmes :
Quel beau champ pour les épigrammes !
Et de combien sont dépassés
Les Bas-bleu des siècles passés !
On a bien plaisanté sur les Académies,
On leur a décoché plus d'un trait acéré ;
Mais les rieurs se sont maintes fois attiré
D'assez piquantes réparties.
Ces attaques d'ailleurs ne prouvent vraiment rien,
C'est fort souvent pure fanfaronnade,
N'a-t-on pas vu l'auteur de l'Académiade
Devenir un beau jour académicien ?

Que voulez-vous la nature est mobile ;
Rester inébranlable est une absurdité,
Le tout est de changer juste au moment utile,
Question d'opportunité !
Et puis, n'avons-nous pas un peu changé nous-mêmes.
Je ne dis pas qu'on fasse mieux ;
Mais nos travaux sont-ils absolument les mêmes
Que l'étaient ceux de nos aïeux ?
Oserais-je aujourd'hui, par exemple, vous lire
Une épître à Chloris, un galant madrigal,
Ou bien chanter Pégase et la Muse et la Lyre,
En me lançant dans l'idéal.
Autres temps, autres vers : mais chez nous ce qui reste,
C'est le désir profond de maintenir toujours
Par nos communs efforts, notre union l'atteste,
Notre renom des anciens jours.
Nous faisons donc un appel sympathique
A tous les vrais amis des lettres et des arts ;
Nous leur ouvrons de toutes parts
Notre petite République,
République où chacun exerce librement
Son esprit, sa tendance et son droit de critique,
Mais où tout s'accomplit parlementairement.
Il en est parfois autrement
Dans le champ de la politique.

PRIX

PROPOSÉS

POUR LES ANNÉES 1881, 1882 ET 1883.

1881

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'une des *Œuvres* qui auront figuré à l'Exposition municipale de Peinture de 1880 et dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

1882

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 1,000 fr. à l'auteur de la meilleure Etude littéraire, sur les œuvres de Louis Bouilhet.

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître,

par un travail d'une certaine étendue, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur de la meilleure *Œuvre* de musique vocale ou instrumentale, due à un compositeur né ou domicilié en Normandie et dont l'exécution ne dépasserait pas une demi-heure environ.

1883

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure Etude sur la Météorologie de la Seine-Inférieure, avec application à l'Hygiène et à l'Agriculture.

1881. — 1882. — 1883

PRIX DUMANOIR

L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une *Belle Action*, accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.



OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS.

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté* contenant le nom et

le domicile de l'auteur. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 4^{er} MAI (TERME DE RIGUEUR), soit à M. MALBRANCHE, soit à M. l'abbé LOTH, *Secrétaires de l'Académie.*

Les renseignements envoyés pour les PRIX DE LA REINTY et DUMANOIR, comprendront une *Notice* circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés. Cette Notice, accompagnée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être adressée *franco* à l'un des secrétaires de l'Académie *avant le 1^{er} Juin.*

Extrait du Règlement de l'Académie.

« Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais. »

TABLE DES OUVRAGES

REÇUS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1879-1880,

*Dressée conformément à l'art. 63 des nouveaux Statuts.
(Voir le volume de 1848).*

Outre les Mémoires des Sociétés correspondantes, l'Académie
a reçu les ouvrages suivants :

Adeline (Jules). *Les Quais de Rouen autrefois et
aujourd'hui ; cinquante Eaux-Fortes avec texte et
légendes ; Rouen, 1879. — Trois Eaux-Fortes repré-
sentant : la Grosse-Horloge de Rouen ; l'Escalier de
l'orgue de Saint-Maclou ; l'Église Saint-Ouen.*

Bellucci *Sulla virtù ozonogenica degli olii essenziali ;
Perugia, 1879.*

Bertrand. *Éloge historique d'Eugène Belgrand, lu à la
séance publique de l'Institut le 1^{er} mars 1880 ; Paris,
1880.*

Bourdin (D^r). *Du choix du vaccin et du procédé à mettre
en usage pour éviter, dans l'opération de la vaccine,
l'inoculation des maladies virulentes ; Paris, 1873. —
L'Extatique de Fontet, Paris, 1878. — De l'Esprit de
persécution chez les Anomaliens ; Paris, 1878. —
Horreur du vide ; Paris, 1878. — La Constatation des
décès : ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être ; Paris,*

1879. — *Hallucinations et Illusions* (extrait de l'Encyclopédie des sciences, des lettres et des arts); Paris, 1879.

Chéruel. *Notice sur la vie et les Mémoires du duc de Saint-Simon*; Paris, 1876.

Clos (Dr). *La Feuille florale et le Pistil*; Toulouse, 1880.

Cossé (Émile). *Critique de la conversion et Inconstitutionnalité des traités de commerce pour servir de préface à la critique de la conversion*; Paris, 1880.

Calonne (baron de). *L'Alimentation de la ville d'Amiens au quinzième siècle : Étude historique*; Amiens, 1880.

De Maceda. *Brazilian biographical annual* : volume I^{er}, 1876; Rio de Janeiro, 1876.

De Martonne. *Ludwigg et Néra, sonnets*; Paris, 1880.

De Pulligny (vicomte). *L'Art préhistorique dans l'ouest et notamment en Haute-Normandie*; Évreux, 1879. — *Projet de vulgarisation des sciences préhistorique et géologique dans les écoles communales*; Paris, 1880.

D'Estaintot (vicomte d'). *Recherches sur Auffay et ses baronnies, suivies d'un Appendice sur les anciennes inscriptions de l'église d'Auffay et sur quelques églises voisines, avec gravures*; Dieppe, 1879 — *Excursion archéologique à Valmont et à Cany*; Caen, 1879.

Doucine. — *Table alphabétique des noms d'auteurs et des matières contenues dans les Annales de la Société académique de Nantes, de 1798 à 1878 inclus*; Nantes, 1879.

Dubreuil (E.). *Comptes rendus extraits de la Revue des sciences naturelles*; Montpellier, 1879.

Elliot Coues. *Birds of the Colorado valley, a repository of scientific, and popular information concerning North American ornithology : Part first*; Washington, 1878.

Falsan et Chantre. *Monographie géologique des anciens*

- glaciers et du terrain erratique de la partie moyenne du bassin du Rhône, avec Atlas* ; Lyon, 1875.
- Fortier (Ch.) *Le département de l'Eure à l'Exposition universelle de 1878* ; Évreux, 1879.
- Garnier (J.). *Notice sur un cachet d'oculiste romain trouvé à Amiens en 1879* ; Amiens, 1880. — *Rapports sur les travaux de l'Académie d'Amiens et de la Société des Antiquaires de Picardie* ; 1872-1880.
- Goirand. *Pâte anti-phylloxérique* ; Draguignan, 1879.
- Grandgaignage (Edmond). *Histoire du Péage de l'Escaut depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours* ; Bruxelles, 1868.
- Gravier (Gabriel). *Étude sur une carte inconnue, la première dressée par Louis Joliet, en 1674, après son exploration du Mississipi* ; Paris, 1880. — *Relation du Voyage des dames Religieuses Ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans* ; Paris, 1872. — *Découverte de l'Amérique par les Normands au dixième siècle* ; Rouen, 1874. — *Examen critique de l'histoire du Brésil français au seizième siècle de M. Gaffarel* ; Paris, 1878. — *Discours prononcé à la première séance de la Société normande de Géographie* ; Rouen, 1879. — *Allocution prononcée à la Société de Géographie sur la deuxième session du Congrès international des Américanistes, tenue à Luxembourg en septembre 1877* ; Rouen, 1877.
- Guelfe de Civry (vicomte Ulric). *La Camisade d'Étrépagny (29 novembre 1870)* ; *Épisode de la guerre franco-allemande* ; Londres, 1879.
- Guillon père (Dr). *Œuvres chirurgicales et médicales* ; Paris, 1879.
- Gully (Ludovic). *Météorologie* ; Rouen, 1877. — *Résumé des observations météorologiques faites à Rouen en 1879* ; Rouen, 1879. — *Relation entre les mani-*

- festations de l'ozone et les mouvements tournants de l'atmosphère*; Rouen, 1878.
- Hamy (E.-T.). *Notes pour servir à l'Anthropologie préhistorique de la Normandie*; Paris, 1879.
- Hédou (Jules). *Jean Le Prince et son Oeuvre, suivi de nombreux documents inédits*; Rouen, 1879.
- Henrard (Paul). *Histoire de l'Artillerie en Belgique depuis son origine jusqu'au règne d'Albert et d'Isabelle*; Bruxelles, 1865.
- James Henry. — *Æneidea or critical, exegetical and æsthetical remarks on the Æneis*; vol. II; Dublin, 1878.
- Le Breton (Gaston). *Céramique espagnole : Le Salon en porcelaine du Palais Royal de Madrid et les porcelaines du Buen-Retiro, avec planches par Ch. Goutzwiller*; Paris, 1879. — *Essai monographique sur Saint-Louis, avec planches dans le texte*; Paris, 1880.
- Lecadre (Dr). *Quelques considérations sur la Rage*; Paris, 1878 — *Exposé statistique et médical relatif à la ville du Harre pour 1878*; Paris-Havre, 1879.
- Lecler (l'abbé A.). *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, par l'abbé Joseph Nadaud, curé de Teygac, publié sous les auspices de la Société archéologique et historique du Limousin*; Limoges, 1880.
- Lepage. *Catalogue des Plantes médicinales du département de l'Eure*; Evreux, 1879.
- Letellier : *Le mot Dieu : Étude philologique sur la pensée, la raison et la vérité relative*; Paris-Caen, 1880.
- Lientaud. *Catalogue de la Bibliothèque de Marseille : Ouvrages relatifs à la Provence ; Essai d'introduction et de classement méthodique*; Marseille, 1877.
- Maillet-Duboullay. *Rapports au Préfet sur le Musée départemental des Antiquités de la Seine-Inférieure ; manuscrits.*

- Malbranche. *Les Sciences et les Arts : Discours prononcé à la distribution des prix de l'École normale de Rouen, le 7 août 1879. — De l'Espèce dans le genre Rubus, et en particulier dans le type Rubus rusticanus (Mercier) : Réponse à MM. Boulay et Lefèvre; Paris, 1879.*
- Marchand (Ch.). *Les Engrais chimiques; Fécamp, 1879.*
- Ministère de la Justice *Comptes-rendus de l'administration de la Justice criminelle et de la Justice civile et commerciale en France pendant l'année 1878; Paris, Imprimerie nationale.*
- Mocquerys et J. Bourgeois. *Recueil des Coléoptères anormaux, par M. S. Mocquerys, avec Introduction, par M. J. Bourgeois; Rouen, 1880.*
- Morière. *Sur les Empreintes offertes par les grès siluriens dans le département de l'Orne, vulgairement connus sous le nom de Pas-de-bœuf; Paris, 1873.*
- Nicolle (Dr E.). *L'Irrognerie, ses effets sur l'individu, la famille et la société; Rouen, 1879.*
- Pangborn. *The new Rocky mountain tourist Arkansas valley and San Juan guide; Chicago, Third edition 1878.*
- Passier (Alphonse). *Les Échanges internationaux littéraires et scientifiques : leur histoire, leur utilité, leur fonctionnement au Ministère de l'instruction publique de France et à l'étranger; 1832 1880; Paris, 1880.*
- Rivière et Girardin. *Étude sur le sulfate de plomb par M. Rivière et Rapport à la Société d'Émulation sur cette Étude, par M. Girardin; Rouen, 1879.*
- Robert. *L'Agriculture française : Rapport sur la question des Douanes; Rouen, 1879.*
- Rouen. *Conseil général du département de la Seine-Inférieure : 2^e session ordinaire de 1879.*

Rouen. *Rentrée solennelle de la Faculté de théologie et des Établissements d'enseignement supérieur de Rouen*, 4 décembre 1879.

Sydney. *Mines and Mineral Statistics of New-South-Wales, and notes on the geological collection of the department of Mines, compiled by Direction of the hon. John Lucas, mineister for Mines* ; 1875. — *Mineral map and general statictics of new South-Wales ; Australia* ; 1876.

Thuot (J.-B.). *Notice sur quelques restes d'édifices romains trouvés dans les remparts vitrifiés du Puy-de-Gaudy (Creuse)* ; Guéret, 1879.

Tommasi (D^r). *Sur la non-existence de l'hydrogène naisant* ; Florence, 1879. — *Réduction du chlorate de potasse. — Réduction du chlorure d'argent. — Recherches sur la constitution des hydrates ferriques. — Sull' Équilibrio termico nelle azioni chimiche. — Nuove prove in conforma alla teoria termica sullo stato nascente dell' Idrogeno* ; Firenze, 1879. — *Réponse à une note de M. le docteur Phipson, intitulée : On the nascent state of bodiès* ; Florence, 1879.

Vander Taslen. *Les Pays-Bas dans les temps anciens : La Belgique, l'Inquisition* ; Bruxelles, 1866.

Wilhelm Meyer. *Veber Calderons sibylle des Orients* ; München, 1879.

TABLEAU
DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

Pour l'année 1880-1881.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. BOUTILLIER, *Président.*

M. DE BEAUREPAIRE *Vice-Président*

M. MALBRANCHE, *Secrétaire pour la classe des Sciences.*

M. L'ABBÉ LOTH, *Secrétaire pour la classe des Lettres.*

M. VINCENT ✕, *Trésorier.*

M. DECORDE, *Bibliothécaire-Archiviste.*

Changements survenus pendant l'année 1879-1880.

ACADÉMICIEN HONORAIRE :

M. MORIN, ✕, ancien conservateur du Musée de
Peinture, rue Jouvenet, 24.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS NOUVEAUX :

M. MAILLET-DUBOULLAY, conservateur du Musée départemental d'Antiquités, enclave Sainte-Marie, rue Beauvoisine.

M. GRAVIER, homme de lettres, rue du Champ-des-Oiseaux, 80.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS,
DÉCÉDÉS :

M. DE FORMEVILLE, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Caen, à Evouville-sur-Mer (Calvados).

M. BLANCHEMAIN, avocat à Paris.

M. CANEL, conservateur de la Bibliothèque publique, à Pont-Audemer.

ACADÉMICIEN RÉSIDANT DEVENU
CORRESPONDANT :

M. JUBÉ, inspecteur honoraire d'Académie, à la Roche-sur-Yon.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le présent volume.

	Pages.
<i>Séance publique tenue le 5 août 1880 : Procès-verbal de la séance.</i>	1
<i>Discours d'ouverture, par M. Félix, Président.</i>	5
<i>Rapport sur le Prix Bouctot, par M. Houzeau</i>	33
<i>Rapport sur le Prix Dumanoir, par M. Henri Frère</i>	40

CLASSE DES SCIENCES

<i>Compte-rendu des travaux de la Classe des Sciences pendant l'année 1879-1880, par M. Malbranche, Secrétaire de cette Classe</i> . . .	47
<i>Les Planètes, par M. Jubé</i>	48
<i>Les Poisons et les Médicaments chez les Grecs, par M. Girardin.</i>	48
<i>Les Métaux en usage chez les Romains, par le même.</i>	49
<i>Du régime des Mines sous les Romains, par M. Allard.</i>	51
<i>Transformation des Sulfates en Carbonates, par M. Rivière</i>	52
<i>Dosage du soufre, par M. Houzeau.</i>	52

<i>L'Epidémie de fièvre typhoïde à Rouen, dans l'hiver 1878-1879</i> , par M. le Dr Levasseur.	53
<i>Recherches sur le cerveau des criminels</i> , par M. le Dr Foville	54
<i>Les Normands sur la route des Indes</i> , Discours de réception, par M. Gravier.	55
<i>Réponse à ce Discours</i> , par M. Félix, Président.	56
<i>Une ancienne carte du Mississipi</i> , par M. Gravier	57
<i>La Migration des Plantes</i> , par M. Malbranche. .	58
<i>Les Enfants abandonnés dans l'Antiquité</i> , par M. Semichon	58
<i>Sur la date de la naissance de Newton</i> , par M. Rivière.	59
<i>Alimentation des Chevaux par le Maïs et les Fèves</i> , par M. Homberg.	60
<i>Frein électrique pour les chevaux méchants</i> , par le même.	61
<i>La Littérature dans les spécialités pharmaceutiques</i> , par M. Malbranche	61
<i>Notices nécrologiques</i> , sur MM. Boutron-Charlard et Chevallier.	63

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ
L'IMPRESSION.

<i>Des Poisons et des Médicaments dans l'ancienne Grèce</i> , par M. Girardin.	65
<i>De la transformation, par voie humide, des Sulfates en Carbonates</i> , par M. Rivière.	84
<i>Les Planètes</i> , par M. Jubé.	125
<i>Considérations anatomiques sur le crâne et le cerveau des Criminels</i> , par M. Foville	144

TABLE DES MATIÈRES. 477

<i>Les Normands sur la route des Indes, Discours de réception, par M. Gravier.</i>	164
<i>Réponse à ce Discours, par M. le Président. . .</i>	214
<i>Remarques sur la date assignée à la naissance de Newton, par M. Rivière.</i>	243
<i>La littérature dans les spécialités pharmaceutiques, par M. Malbranche</i>	251

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

<i>Rapport sur les travaux de la Classe des Belles-Lettres et des Arts, par M. l'abbé Loth, Secrétaire de cette Classe.</i>	263
<i>Origines de la Cour des Aides de Normandie, par M. d'Estaintot.</i>	264
<i>Notice sur la Porte Sainte-Appoline, à Rouen, par M. de Glanville.</i>	265
<i>Compte de l'Ecurie de Catherine de Médicis, en 1558, par M. de Beaurepaire</i>	266
<i>Le Mouvement littéraire de Rouen, de 1827 à 1837, par M. H. Frère.</i>	267
<i>Etude sur le peintre Le Mettay, par M. Hédou.</i>	268
<i>La Chiquenaude, par M. Homberg</i>	269
<i>Etude sur Shakspeare, par M. Marais</i>	270
<i>Poésies, par MM. Delérue, H. Frère, P. Allard et Decorde.</i>	271
<i>André de Brancas de Villars, gouverneur de Rouen en 1591, par M. de Duranville. . .</i>	272
<i>De l'action oratoire chez Bourdaloue, par M. l'abbé Loth</i>	273

<i>Le Salon de M. Victor Hugo, en 1844, par</i> <i>M. Delérue.</i>	274
<i>Carnet d'un Touriste, par le même.</i>	274
<i>Découverte d'un couteau normand, dans la Seine,</i> <i>à Rouen, en 1879, par le même.</i>	275
<i>Les Expositions de Peinture autrefois et aujour-</i> <i>d'hui, par M. S. Frère.</i>	275
<i>Rapports, par MM. Delérue, de Duranville,</i> <i>d'Argis, d'Estaintot, Hédou, Nion, Danzas,</i> <i>sur des ouvrages offerts à l'Académie.</i>	276
<i>L'Architecture à l'époque de la Renaissance, Dis-</i> <i>cours de réception par M. Maillet du Boullay</i>	277
<i>Réponse à ce Discours, par M. Félix, Président.</i>	277

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ
L'IMPRESSION.

<i>Notice sur l'origine de la Cour des Aides de Nor-</i> <i>mandie, par M. d'Estaintot</i>	281
<i>La Porte Sainte-Appoline à Rouen, par M. de</i> <i>Glanville</i>	292
<i>Les Lettres à Rouen, de 1827 à 1837, par M. H.</i> <i>Frère.</i>	300
<i>Notice sur un compte de l'Ecurie de la Reine</i> <i>Catherine de Médicis, de 1558, par M. de</i> <i>Beaurepaire.</i>	337
<i>Le Peintre Le Mettay, par M. Hédou.</i>	361
<i>Quelques notes sur Shakspeare, par M. Marais.</i>	400
<i>La Chiquenaude, par M. Homberg</i>	420
<i>Questions homériques, par M. Danzas</i>	425
<i>Où la chèvre broute, elle s'attache, Proverbe en</i> <i>vers, par M. H. Frère.</i>	441

TABLE DES MATIÈRES. 479

<i>Ballade</i> , par le même.	448
<i>Les Mois</i> , par M. Delérue	452
<i>Sonnets ruraux</i> , par M. P. Allard	455
<i>Réception académique</i> , par M. Decorde	459
<i>Prix proposés pour les années 1881, 1882 et 1883</i>	462
<i>Table bibliographique des ouvrages reçus pendant la même année.</i>	467
<i>Changements survenus pendant l'année académique, 1879-1880.</i>	473

